

LES ACTES DU COLLOQUE

« LE PARLEMENTARISME : UN OUTIL DÉMOCRATIQUE NÉCESSAIRE ? »

QUÉBEC

1994

(Cette version des actes du colloque *Le Parlementarisme et les médias* a été adaptée
pour publication électronique sur le web.)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
PRÉSENTATION	6
LISTE DES PARTICIPANTS	7
LES CONFÉRENCIERS	8
LES RAPPORTEURS	12
LES PROFESSEURS	13
LES AUTRES PARTICIPANTS	16

OUVERTURE OFFICIELLE

ALLOCUTION DE MONSIEUR MICHEL BISSONNET Vice-président de l'Assemblée nationale	17
--	----

PREMIÈRE PARTIE

LES CONFÉRENCES

CONFÉRENCE I DÉMOCRATIE ET PARLEMENTARISME Monsieur Jacques Dufresne, philosophe et journaliste	23
CONFÉRENCE II L'ÉVOLUTION DE NOS INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES BICENTENAIRES Monsieur Michel Bissonnet, Vice-président de l'Assemblée nationale	39

CONFÉRENCE III LA RÉFORME VERS UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DE NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES Monsieur Richard Guay, ancien Président de l'Assemblée nationale	54
--	----

CONFÉRENCE IV ORIGINES ET OBJECTIFS DE LA RÉFORME PARLEMENTAIRE DE 1984 Monsieur Denis Vaugeois, ancien ministre	70
--	----

DEUXIÈME PARTIE

LA TABLE RONDE

LES ÉLUS FACE AUX GROUPES DE PRESSION présidée par Monsieur Michel Gratton, ancien ministre	85
--	----

CONFÉRENCIERS Monsieur Raymond Hudon, professeur à l'Université Laval	87
Monsieur Jean-François Bertrand, ancien ministre	90
Monsieur Serge Belley, professeur à l'École nationale d'administration publique	93
Monsieur Fabien Roy, ancien leader parlementaire	95

Discussions entre les conférenciers

Discussion générale

TROISIÈME PARTIE

LES ATELIERS ET LE DÉJEUNER-CONFÉRENCE

ATELIER A

LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF : TANDEM INDISSOCIABLE ? présidé par Monsieur Clément Richard, ancien Président de l'Assemblée nationale	113
--	-----

CONFÉRENCIERS Monsieur Michel Clair, ancien ministre	115
Monsieur Vincent Lemieux, professeur à l'Université Laval	117
Monsieur Louis Borgeat, professeur à l'École nationale d'administration publique	120
Monsieur Jean-Guy Lemieux, ancien député	124
Monsieur Rhéal Séguin, journaliste	127

Discussion générale

ATELIER B

LA DISCIPLINE DE PARTI EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LA REVALORISATION DU RÔLE DU DÉPUTÉ ? présidé par Monsieur Jean-Noël Lavoie, ancien Président de l'Assemblée nationale	141
---	-----

CONFÉRENCIERS	
Monsieur Michel David, journaliste	143
Monsieur Jean A. Joly, ancien député	146
Monsieur Marc-André Bédard, ancien ministre	150
Monsieur Réjean Pelletier, professeur à l'Université Laval	154
Monsieur Stéphane Dion, professeur à l'Université de Montréal	158

Discussion générale

DÉJEUNER-CONFÉRENCE

LES FONCTIONS PARLEMENTAIRES	
Conférence de Monsieur Pierre Duchesne, Secrétaire général de l'Assemblée nationale	170

ATELIER C

LA CRISE DE CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS : LE DÉFI DE L'AN 2000 ? présidé par Monsieur Clément Vincent, ancien ministre	177
---	-----

CONFÉRENCIERS	
Monsieur Louis Massicotte, professeur à l'Université de Montréal	179
Monsieur Raynald Fréchette, ancien Président de l'Assemblée nationale	182
Monsieur Michel Després, ancien député	185
Monsieur André Bernard, professeur à l'Université du Québec à Montréal	188
Monsieur Michel Lacombe, journaliste	190

Discussion générale

QUATRIÈME PARTIE

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE ET DES ATELIERS

RAPPORTEURS

Monsieur Denis Simard, professeur au Cégep de La Pocatière	209
Monsieur Jean Karam, professeur au Cégep Ahuntsic	211
Monsieur Luc Lambert, professeur au Cégep de la Région de l'Amiante	212
Monsieur Michel Barrette, professeur au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	213

Remerciements

Madame Pauline Champoux-Lesagae, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation	214
--	-----

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Allocution de clôture de Monsieur Michel Bissonnet, Vice-président de l'Assemblée nationale	218
--	-----

PROGRAMME OFFICIEL DU COLLOQUE	220
--------------------------------	-----

L'ORGANISATION DU COLLOQUE	226
----------------------------	-----

PRÉFACE

Je suis très heureux de présenter les actes du colloque ***Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?*** tenu à l'Assemblée nationale, du 29 septembre au 1^{er} octobre 1994, à l'intention des professeurs de science politique de l'ordre collégial, répondant ainsi aux souhaits exprimés.

Cet événement a été réalisé par l'Assemblée nationale en collaboration avec l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et le Sous-comité pédagogique de science politique des collèges.

Ce colloque a réuni autour d'une même table des théoriciens et des praticiens du parlementarisme. En effet, des professeurs d'université, des spécialistes de la politique québécoise, des représentants des médias, d'anciens parlementaires, dont trois présidents d'Assemblée, ont ainsi contribué à l'enrichissement des débats. Les échanges avec les professeurs de collège ont été fort intéressants.

L'objectif premier consistait à offrir aux professeurs des collèges un forum où ils pourraient faire état de leur point de vue quant à l'évolution et au fonctionnement des Institutions parlementaires au Québec.

Les thèmes retenus ont permis de cerner deux siècles d'histoire et d'aborder l'évolution de nos institutions démocratiques en s'arrêtant davantage aux répercussions de la réforme parlementaire des dix dernières années. Les intervenants ont analysé également les composantes du système démocratique québécois: le législatif et l'exécutif, les groupes de pression, la discipline de parti et la crise de confiance envers les institutions. À l'aube de l'an 2000, notre société doit jeter un regard critique, mais constructif, sur ses institutions. Nul doute qu'à ce chapitre, le colloque fut un réel exercice démocratique.

À titre de Président de l'Assemblée nationale, je ne peux qu'encourager de telles initiatives, lesquelles par le perfectionnement qu'elles offrent aux professeurs, contribuent à les rapprocher de l'Assemblée nationale et à assurer une sensibilisation encore plus vive à notre système démocratique auprès des élèves. Je tiens à féliciter mon prédécesseur, Monsieur Jean-Pierre Saintonge, d'avoir rendu possible la réalisation de ce colloque.

Je souhaite que la lecture de ces actes puisse remémorer aux participants des moments d'échanges intensifs et encourager celles et ceux n'ayant pu y participer à s'associer aux activités pédagogiques organisées par l'Assemblée nationale.

En terminant, je me permets de citer Javier Pérez De Cuéllar qui, lors de la Cérémonie officielle d'ouverture du Symposium international sur la Démocratie, en 1992, s'exprimait ainsi:

«Posons d'abord que, parce qu'elle n'est qu'un cheminement, la démocratie n'est jamais parfaite, et posons ensuite que la démocratie a pour but qu'un nombre toujours plus grand d'individus participent à leur propre histoire, c'est-à-dire qu'ils la comprennent, qu'ils parviennent à s'y situer et à influencer sur son cours.»

Roger Bertrand

Président de l'Assemblée nationale

PRÉSENTATION

La Direction des Communications a pour mission de poursuivre les activités pédagogiques entreprises au cours de l'année du Bicentenaire des Institutions parlementaires du Québec, d'en approfondir le contenu et d'en élargir la diffusion.

Le Colloque *Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?* représente dans la programmation de la Direction le volet perfectionnement des enseignants au parlementarisme du Québec.

Les **Actes du Colloque «Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?»** regroupent le texte intégral des allocutions d'ouverture et de clôture, ainsi que celui des conférences prononcées lors des ateliers et de la table ronde.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux personnes qui ont oeuvré durant plusieurs mois afin de permettre la réalisation du colloque. Je m'en voudrais de passer sous silence la contribution de l'équipe qui a transcrit, révisé et mis en page ce document.

Maité Le Goff

Directrice des Communications

**LISTE DES PARTICIPANTS
AU COLLOQUE**

Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?

LES CONFÉRENCIERS

•

LES RAPPORTEURS

•

LES PROFESSEURS

•

LES AUTRES PARTICIPANTS

•

LES CONFÉRENCIERS

Marc-André Bédard

Député du Parti Québécois dans Chicoutimi de 1973 à 1985. Ministre de la Justice, ministre d'État à la Réforme électorale, leader parlementaire du gouvernement, vice-premier ministre et Solliciteur général. Membre du conseil d'administration de l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec.

Serge Belley

Professeur de science politique à l'École nationale d'administration publique, spécialisé en analyse politique dans les domaines municipal et régional.

André Bernard

Professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal, spécialisé en gestion des finances publiques au Québec et au Canada et en ce qui a trait aux élections et aux comportements politiques.

Michel Bissonnet

Député du Parti Libéral dans Jeanne-Mance, élu en 1981.
Président du caucus des députés du Parti Libéral à compter de 1985.
Élu vice-président de l'Assemblée nationale le 28 novembre 1989.

Louis Borgeat

Professeur de droit administratif à l'École nationale d'administration publique.
Coauteur, avec René Dussault, du *Traité de droit administratif*.

Michel Clair

Député du Parti Québécois dans Drummond de 1976 à 1985. Ministre du Revenu, ministre des Transports, ministre par intérim des Affaires sociales. Ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, ministre de l'Énergie et des Ressources.

Michel David

Correspondant parlementaire pour *Le Soleil* à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale depuis 1980.
A assumé les fonctions de président de la Tribune de la presse en 1988.

Michel Després

Député du Parti Libéral dans Limoilou de 1985 à 1994.
A été vice-président de la commission politique et administration de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Stéphane Dion

Professeur de science politique à l'Université de Montréal, spécialisé en administration publique.

Pierre Duchesne

A exercé la profession de notaire de 1966 à 1974.
Est Secrétaire général de l'Assemblée nationale depuis 1984.

Jacques Dufresne

Philosophe, créateur en 1982 de l'Agora, entreprise privée de recherche et communications. Organisateur de colloques interdisciplinaires sur des sujets liés à des débats publics.

Raynald Fréchette

Député de l'Union nationale dans Sherbrooke de 1966 à 1970.
Orateur suppléant de l'Assemblée législative, vice-président de l'Assemblée nationale de 1968 à 1970 puis Président de l'Assemblée nationale en 1970.
Député du Parti Québécois dans Sherbrooke de 1981 à 1985.
Ministre du Revenu, leader adjoint du gouvernement,
ministre du Travail et ministre de la Justice.

Michel Gratton

Député du Parti Libéral dans Gatineau de 1972 à 1989. Leader parlementaire de l'Opposition officielle, leader parlementaire du gouvernement, ministre du Revenu, ministre délégué à la Réforme électorale, ministre du Tourisme.

Richard Guay

Député du Parti Québécois dans Taschereau de 1976 à 1985. Leader parlementaire adjoint du gouvernement, Président de l'Assemblée nationale de 1983 à 1985.

Raymond Hudon

Professeur de science politique à l'Université Laval, spécialisé dans les domaines suivants: théorie et épistémologie, analyse des politiques et sociologie politique.

Jean A. Joly

Député du Parti Libéral dans Fabre de 1985 à 1994. Président de la Commission de l'économie et du travail, vice-président de la Commission des affaires sociales.

Michel Lacombe

Correspondant à la Tribune de la presse à l'Assemblée nationale pour les émissions «Présent réseau» de 1976 à 1984. Animateur à Montréal de «Présent 08 h 10» en 1985, journaliste de 1986 à 1988 aux émissions «Présent», de 1988 à 1993, animateur de l'émission «Le Midi 10» devenue «Le Midi 15» depuis septembre 1993.

Jean-Noël Lavoie

Député du Parti Libéral dans Laval de 1960 à 1969 et de 1970 à 1981.
Président de l'Assemblée nationale de 1970 à 1976.
Président de l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec.

Jean-Guy Lemieux

Député du Parti Libéral dans Vanier de 1985 à 1994.

Président de la Commission du budget et de l'administration à compter de 1986.

Vincent Lemieux

Professeur de science politique à l'Université Laval, spécialisé dans les domaines suivants: théorie et méthodologie, sociologie politique et études canadiennes et québécoises.

Louis Massicotte

Professeur de science politique à l'Université de Montréal, spécialisé dans les domaines suivants: institutions politiques, développement démocratique et fédéralisme.

Réjean Pelletier

Professeur de science politique à l'Université Laval, spécialisé dans les domaines suivants: études canadiennes et québécoises, sociologie politique et politique comparée.
Membre du conseil d'administration de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Clément Richard

Député du Parti Québécois dans Montmorency de 1976 à 1985.
Président de l'Assemblée nationale de 1976 à 1980,
ministre des Communications, ministre des Affaires culturelles.
Président fondateur de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.
Vice-président de l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec.

Fabien Roy

Député du Ralliement créditiste dans Beauce de 1970 à 1973, puis du Parti créditiste provincial dans Beauce-Sud de 1973 à 1974. Whip en chef et leader parlementaire.
Cofondateur du Parti national populaire en 1975.
Élu député de cette formation politique en 1976.
Désigné chef du parti fédéral du Crédit social en 1979, puis élu député du même parti à la Chambre des communes dans Beauce en 1979.

Jean-Pierre Saintonge

Député du Parti Libéral dans Laprairie de 1981 à 1989.
Vice-président de l'Assemblée nationale de 1985 à 1989.
Élu, en 1989, dans la nouvelle circonscription de La Pinière, année où il devient
Président de l'Assemblée nationale.
Président honoraire de l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec.
Président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Rhéal Séguin

A occupé diverses fonctions pour la Société Radio-Canada. Correspondant parlementaire à la Tribune de la presse de l'Assemblée nationale pour la Canadian Broadcasting Corporation de 1988 à 1990 et pour *The Globe and Mail* depuis 1990. Président de la Tribune de la presse en 1993-1994.

Denis Vaugeois

Député du Parti Québécois dans Trois-Rivières de 1976 à 1985.
Ministre des Affaires culturelles de 1978 à 1981,
ministre des Communications de 1979 à 1980, président de la Commission des institutions.

Clément Vincent

Député progressiste-conservateur dans Nicolet-Yamaska à la
Chambre des communes de 1962 à 1966.

Député de l'Union nationale dans Nicolet de 1966 à 1973.

Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

Membre du conseil d'administration de l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec.

N.B. Les notes relatives aux anciens parlementaires sont tirées du Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1993.

LES RAPPORTEURS

Michel Barrette

Professeur de science politique au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Jean Karam

Professeur de science politique au Cégep Ahuntsic.

Luc Lambert

Professeur de science politique au Cégep de la Région de l'Amiante.

Denis Simard

Professeur de science politique au Cégep de la Pocatière.

LES PROFESSEURS

Michel Barrette

Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu

Joseph Berbéry

Collège Marie-Victorin

Marcel Boulais

Cégep de Jonquière

Raymond Boulanger

Collège Laflèche

Josée Brassard

Cégep de Saint-Félicien

Christine Breton

Cégep de Sherbrooke

Louise Brouillet

Cégep André-Laurendeau

Serge Caron

Cégep de Matane

Stéphane Chalifour

Cégep de Sherbrooke

Adrien Clavet

Cégep de La Pocatière

Roger D'Amours

Cégep de Limoilou

Jean De Denus

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Jean Doucet

Cégep Joliette-De Lanaudière

Colette Fournier

Cégep de Jonquière

Jacques Gagnon

Cégep de Sherbrooke

Michelle Gagnon

Cégep de Limoilou

Germain Gauvin

Cégep de Lévis-Lauzon

Dany Hudon

Cégep de Sainte-Foy

Jean-Pierre Huot
Cégep de Saint-Jérôme

Michel Juneau
Collège Jean-de-Brébeuf

Jean Karam
Cégep Ahuntsic

Georges Kokinski
Cégep de Lévis-Lauzon

Marc Lalancette
Cégep de Sept-Îles

Luc Lambert
Cégep de la Région de l'Amiante

André Lamoureux
Cégep André-Laurendeau

Carole Lanoville
Cégep de l'Outaouais

Joanne Laperrière
Cégep François-Xavier-Garneau

Albert Leduc
Cégep de l'Outaouais

Gérard Loriot
Cégep de Valleyfield

Ginette Morrier
Cégep Lionel-Groulx

Paul Mottet
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Cheikh Ndiaye
Cégep François-Xavier-Garneau

Diane Paquet
Cégep de la Région de l'Amiante

Yvan Perrier
Cégep du Vieux Montréal

Léopold Pilote
Cégep de Saint-Laurent

Claire Portelance
Cégep Lionel-Groulx

Jacques Provost
Cégep Edouard-Montpetit

Maryse Prud'homme
Cégep Joliette-De Lanaudière

Danielle Quiniou
Cégep Ahuntsic

Antoine Robitaille
Le Petit Séminaire de Québec

Denis Simard
Cégep de La Pocatière

Joël Simonnet
Cégep de Rimouski

Alain Soulard
Collège Laflèche

Brigitte Therrien
Cégep François-Xavier-Garneau

Yves Tousignant
Cégep François-Xavier-Garneau

Denis Trottier
Cégep de Saint-Félicien

Denise Trudeau
Collège Jean-de-Brébeuf

Josée Turgeon
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

LES AUTRES PARTICIPANTS

Jean Desrochers

École nationale d'administration publique

Steven Hogue

Représentant du Parlement Jeunesse

Yvonne Tourigny

Politologue - chercheur

OUVERTURE OFFICIELLE
Le jeudi 29 septembre 1994

ALLOCATION DE MONSIEUR MICHEL BISSONNET
Vice-président de l'Assemblée nationale

M. Trudeau (André) : Mesdames, messieurs, le vice-président de l'Assemblée nationale.

Allocution d'ouverture du vice-président de l'Assemblée nationale

M. Bissonnet (Michel) : Mesdames, messieurs les députés de la Trente-cinquième Législature, mesdames et messieurs les anciens et anciennes parlementaires, mon bon ami, M. Fabien Roy, bienvenue dans cette enceinte que vous avez bien connue. M. le secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. Fréchette, ancien député de Sherbrooke, ministre du Travail, qui est maintenant juge à la Cour supérieure, bienvenue chez vous; mesdames et messieurs les professeurs et les journalistes, messieurs les conférenciers, messieurs les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, chers amis. Je vous demande d'excuser l'absence du président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Saintonge, appelé hier au chevet de sa mère qui est gravement malade. M. Saintonge regrette de ne pas être ici car il a travaillé tellement fort pour le Colloque sur le parlementarisme. M. Saintonge a mis beaucoup d'énergie dans ce dossier, et il m'a demandé de vous souhaiter un agréable séjour à l'Assemblée nationale et de fructueux échanges tout au long de ce colloque.

Je suis, par ailleurs, sincèrement honoré de vous souhaiter la bienvenue en l'Hôtel du Parlement et, plus particulièrement, à la salle du Conseil législatif, appelée communément le salon rouge, où vous allez participer pendant les deux prochains jours aux travaux du colloque « Le parlementarisme : un outil démocratique nécessaire? » que l'Assemblée nationale organise spécialement à l'intention des professeurs de science politique de l'ordre collégial. Il me faut vous dire d'emblée que ce colloque que parrainent et appuient conjointement la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et l'Amicale des anciens parlementaires du Québec vient répondre à une demande expresse de ces mêmes professeurs de tenir à leur intention une rencontre sur le parlementarisme. Je dois souligner, de plus, que le thème et les sous-thèmes ont été élaborés en collégialité, avec comme principal souci de partager nos interrogations sur ce système démocratique en lequel Churchill voyait le pire système politique, mis à part tous les autres.

Enfin, je désire mentionner la participation d'une trentaine de collègues qui ont apporté leur appui aux professeurs qui sont ici aujourd'hui. Certains professeurs, d'ailleurs - et je me permets de le souligner car le fait est tout à leur honneur - n'ont pas hésité à contribuer de leurs deniers pour participer à ce colloque. Avec eux, nous souhaitons en faire une première occasion de raffiner nos connaissances afin d'enrichir le contenu des programmes traitant de nos institutions et qui constituent une remarquable entreprise en vue de la mise en place, au Québec, d'une véritable pédagogie de la démocratie.

L'Assemblée nationale est heureuse de vous accueillir et, personnellement, je suis enchanté d'être en votre présence aujourd'hui pour participer à cette importante activité pédagogique. En quelque sorte, ce colloque vient couronner tous les efforts que l'Assemblée nationale a investis auprès des jeunes depuis l'Année du Bicentenaire des Institutions parlementaires afin de leur faire mieux connaître l'histoire, l'origine, l'évolution et le fonctionnement des institutions démocratiques du Québec.

Je souhaite que le résultat des travaux de notre colloque vienne contribuer à ce grand projet collectif d'éducation et de culture que l'Assemblée nationale a mis en chantier et auquel je vous invite à continuer de participer très activement. La noblesse de nos objectifs pour le bénéfice des jeunes du Québec doit nous convaincre de consentir tous nos efforts et toutes nos énergies en faveur d'une meilleure connaissance de nos institutions et surtout un plus grand respect. Il y va, à mon sens, de l'avenir même de la démocratie.

Voilà pourquoi il faut se réjouir de constater que, grâce à l'étroite collaboration que l'Assemblée nationale a pu établir avec le ministère de l'Éducation - et je salue ici la sous-ministre de l'Éducation, qui

est présente avec nous - à l'occasion de l'Année du Bicentenaire, nos activités et documents pédagogiques traitant de nos institutions, du parlementarisme et de la démocratie sont utilisés depuis 1992 à l'intérieur des cours de sciences humaines au primaire, d'histoire au secondaire et de science politique/histoire au collégial. Ces activités, ces manuels et ces documents vidéo contribuent à sensibiliser davantage les jeunes du Québec au rôle qu'ils ont à jouer dès maintenant dans l'enrichissement de la société et à susciter chez eux un plus grand respect de nos institutions et une meilleure connaissance du processus démocratique.

Je suis aussi particulièrement fier de voir parmi nous de nombreux anciens députés, membres de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, qui ont accepté de bonne grâce l'invitation du président de l'Assemblée nationale, M. Saintonge, à venir partager avec nous l'expérience et les connaissances qu'ils ont acquises pendant toutes ces années consacrées au service de leurs concitoyens. Et vous aurez, durant la journée de demain, d'excellents conférenciers qui témoigneront de leur expérience vécue à l'Assemblée nationale. À l'occasion de l'Année du Bicentenaire, l'Assemblée

nationale annonçait en effet qu'elle entendait fonder officiellement l'Amicale des anciens parlementaires afin de rendre hommage à ceux et celles qui ont contribué à l'exercice de la démocratie, ces ambassadeurs d'une époque qui appuieront dans leurs différents milieux la cause des institutions parlementaires.

C'est donc par une loi que j'ai personnellement déposée en Chambre à la demande du président Saintonge, en décembre 1993, que le Parlement du Québec a créé l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Le Bureau de l'Assemblée nationale a désigné, en juin 1994, les six membres de son premier conseil d'administration, comme le veut la Loi sur l'Amicale, qui prévoit aussi que le président de l'Assemblée nationale est le président honoraire de cette Amicale.

Vous le savez, le président Saintonge a choisi de ne pas poursuivre sa carrière comme parlementaire. Vous savez aussi qu'il demeure président de l'Assemblée nationale tant et aussi longtemps que son successeur ne sera pas officiellement élu, en se faisant tirer par la manche, comme le veut la tradition. Et c'est mon cas, moi, je suis vice-président, et, selon l'expression populaire, je serai « bumpé » lorsque l'autre vice-président sera nommé. Mais je serai quand même un bon parlementaire.

Je souhaite remercier le président de l'Amicale, M. Jean-Noël Lavoie, et lui exprimer ma reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à la mise en œuvre d'une programmation de haut niveau pour les activités de l'Amicale. J'aimerais partager avec vous l'admiration que je porte à M. Jean-Noël Lavoie - je le connais très bien, la deuxième fois que je me suis présenté en politique, j'étais candidat avec lui comme conseiller municipal et, malheureusement, j'ai subi ma deuxième défaite, la première a été avec le NPD, et c'est là que je suis ressuscité dans le Parti libéral.

Je parlais donc de M. Lavoie que j'admire pour l'œuvre qu'il nous a laissée en héritage il y a 25 ans, au moment où il occupait les fonctions de président de l'Assemblée nationale. Je pense plus précisément au fruit de ses efforts pour codifier le règlement de la Chambre et à l'ouvrage qui en est résulté, auquel nous faisons encore référence en le désignant presque affectueusement du nom de code Lavoie. Je pense aussi à l'impulsion nouvelle qu'il a donnée à nos relations avec les autres Parlements, entraînant une présence active au sein des grandes associations parlementaires. Ce sont ses qualités de pionnier et de précurseur de la réforme parlementaire que je désire mettre en exergue ce soir.

Je souhaite aussi remercier l'Amicale des anciens parlementaires du Québec de sa collaboration spontanée dès qu'il a été question d'organiser ce colloque. En effet, à sa première réunion, en juillet dernier, le conseil d'administration de l'Amicale décidait de parrainer notre colloque sur le

parlementarisme et il l'inscrivait d'emblée à la programmation de ses activités de lancement, mettant ainsi bien en évidence sa détermination à favoriser toute mesure visant l'apprentissage de la pédagogie de la démocratie chez les jeunes du Québec.

Je suis plus particulièrement reconnaissant envers les anciens parlementaires, car leur expérience est précieuse. En effet, une fois retombée la poussière de nos activités politiques et indépendamment du souci de chacun d'avoir tenté au mieux d'être au service de ses concitoyens, ses électeurs, indépendamment, donc, des activités partisans, de la ligne de parti ou de la conjoncture économique du moment, reste comme dénominateur commun de l'expérience parlementaire le fait que le représentant élu par le peuple, ici au Québec, accomplit toutes ses fonctions à l'intérieur du cadre législatif, car le député est d'abord et avant tout un législateur et il participe au pouvoir législatif.

En votre nom à tous, je désire exprimer ma gratitude à tous ceux et celles qui ont déjà occupé des sièges à l'Assemblée nationale pour toutes ces années qu'ils ont consacrées au service de leurs concitoyens. Leur remarquable contribution à l'exercice de la démocratie les rend dignes du titre d'ambassadeurs du parlementarisme québécois. Je désire aussi leur rendre hommage et les remercier d'avoir accepté de s'associer à nous pour former, avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, le cœur de l'organisation de notre colloque.

L'Amicale des anciens parlementaires souhaite contribuer précisément à la diffusion d'une meilleure connaissance de la démocratie parlementaire. Elle souhaite aussi tenter d'harmoniser ses activités avec celles de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, dont la mission, faut-il le rappeler, en est également une d'éducation et de promotion du parlementarisme. Mesdames et messieurs, quelle richesse de pouvoir compter sur la collaboration de tous ces anciens et anciennes parlementaires qui ont siégé ici même tout au long de l'histoire plus récente du Québec!

J'exprime aussi mes remerciements aux éminents professeurs d'université et aux journalistes qui sont venus nous apporter leur vision, souvent rafraîchissante pour ceux que l'on accuse parfois de vivre encore en vase clos et d'être totalement coupés de la réalité, car elle est la vision de ceux et celles qui observent directement la scène politique ou qui en donnent un reflet dans les médias depuis leur position privilégiée dans des postes de commande, dans les maisons de haut savoir ou encore dans la presse écrite et dans les réseaux de la presse électronique.

Je suis reconnaissant, donc, envers toutes ces personnes qui sont venues participer aux travaux de ce premier colloque de l'Assemblée nationale sur le parlementarisme. Ceci m'amène à souhaiter officiellement la bienvenue aux membres de la Trente-cinquième Législature, les députés qui ont été élus ou réélus il y a deux semaines et qui nous font l'honneur d'être avec nous.

Ceux qui prendront la parole pendant les ateliers ou à la table ronde seront bien à même d'illustrer que le thème de notre colloque est inépuisable. Vous lisez les journaux, vous écoutez la radio et la télévision, vous aimez lire un bon livre. Qu'est-ce qu'on voit aux vitrines des librairies et en manchette dans les médias? Presque tous les jours, dans les journaux, à la radio et à la télévision, on entend parler de démocratie. C'est particulièrement d'actualité, surtout ces dernières années où l'on a pu constater une effervescence incroyable en plusieurs endroits du monde. On entend parler de démocratie par ceux et celles qui la pratiquent, mais aussi par ceux et celles qui la désirent au point de vouloir, dans certains cas, donner leur vie pour elle. Les dictateurs, les tyrans et même quelques régimes autoritaires s'effondrent sous la pression de citoyens qui ont compris que d'autres formes de régimes étaient possibles et souhaitables.

Chez nous, nous avons la chance et le privilège de bénéficier tous les jours de la vie en régime démocratique. Cette chance et ce privilège, nous les tenons trop souvent pour acquis. Nous avons parfois la démocratie nostalgique, paresseuse, mélancolique, ennuyeuse, passive ou médiatisée à outrance, pour paraphraser quelques titres d'ouvrages et d'articles parus récemment. Votre implication personnelle en votre qualité de professeur et de journaliste est nécessaire à l'atteinte des objectifs pédagogiques que nous nous fixons et que je souhaite voir perdurer.

Je voudrais vous suggérer de faire en sorte que soient répétées encore et encore les tournées dans les écoles, les collèges et les universités et de refaire, pourquoi pas chaque année, des colloques comme celui qui s'ouvre aujourd'hui. Pussions-nous toujours compter sur cette alliance exceptionnelle qui se manifeste aujourd'hui entre l'Assemblée nationale, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, l'Amicale des anciens parlementaires et le milieu de l'enseignement. C'est le Parlement du Québec, par une loi de 1978 et de 1993, qui a voulu consacrer les objectifs d'éducation que poursuivent la Fondation et l'Amicale, ces deux têtes pensantes qu'il a créées et qui sont comme des phares et des gardiens de la démocratie au service de leur concitoyens. Je souhaite que l'ouverture que l'Assemblée nationale manifeste envers le milieu de l'enseignement et les médias favorise et développe le rapprochement de tous ceux et celles qui transmettent aux jeunes les idéaux de la démocratie et qui portent un si vif intérêt à notre réflexion sur l'éducation du citoyen et les principes mêmes de la démocratie.

De quoi pouvons-nous témoigner? Nous pouvons témoigner que, au-delà de l'évolution et des nombreuses réformes, notre institution parlementaire demeure un organe de législation et un instrument de contrôle de l'administration. Autorisons-nous, cependant, à nous poser la question qui est le thème de notre colloque : *Le parlementarisme : un outil démocratique nécessaire?* Lorsqu'on ne connaît pas la raison d'être et les règles de fonctionnement du parlementarisme, on conclut rapidement, et à tort, à la futilité de ce système. Je crois cependant que nous avons la chance de bénéficier de la force d'un système qui a été édifié sur un principe fort simple, celui de la séparation des pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Pierre angulaire de la démocratie, ce système nous a également permis de nous doter d'une assemblée ouverte, accessible, transparente et fonctionnelle.

Dans divers pays, notre système démocratique et parlementaire est en certaines occasions cité comme un modèle unique en son genre, comme un exemple à suivre. J'en parlerai plus abondamment demain matin, alors que je vous présenterai, au nom du président, les étapes de l'évolution et des réformes de nos institutions parlementaires bicentennaires. Je désire vous remercier de mettre la main à la pâte, en reconnaissant qu'il nous incombe de partager avec d'autres notre expérience et nos connaissances comme prolongement du devoir que nous avons envers la société. Ceux qui nous suivent et qui nous regardent et ceux qui nous connaissent et que nous influençons par nos actions risquent de nous juger très sévèrement, particulièrement les jeunes. Notre jeunesse pourrait en effet nous reprocher un jour de ne pas lui avoir laissé un terrain adéquatement balisé, de lui avoir légué une partie sans point d'ancrage solide. Pour qu'une démocratie fonctionne, il faut des citoyens qui possèdent le sens de la liberté et qui sont préoccupés par la pérennité de leurs institutions.

Il faut donc des citoyens engagés, des citoyens qui accordent à leurs devoirs, à leurs responsabilités et à leurs obligations envers la société une valeur comparable à celle que la société accorde à leurs droits et à leurs libertés. Je souhaite sincèrement que les travaux de ce colloque s'inscrivent dans cette noble entreprise humaine.

Pour les parlementaires, la vision, l'opinion et les idées de ceux et celles qui, de l'extérieur, observent la scène politique et les variations de la participation populaire à l'enrichissement du processus démocratique sont de puissants stimulants. J'en veux pour preuve la qualité exceptionnelle de la contribution de notre conférencier de ce soir au débat très large qui entoure la participation du citoyen à la vie de la cité.

PREMIÈRE PARTIE
LES CONFÉRENCES

**CONFÉRENCE I
DÉMOCRATIE ET PARLEMENTARISME**

Le jeudi 29 septembre 1994

DÉMOCRATIE ET PARLEMENTARISME

CONFÉRENCE DE MONSIEUR JACQUES DUFRESNE Philosophe et journaliste

Présentation du conférencier M. Jacques Dufresne

M. Bissonnet (Michel): Mesdames et messieurs, je suis honoré de vous présenter M. Jacques Dufresne.

Avant de lui donner la parole, je voudrais souligner que M. Dufresne a écrit, en 1991, à la demande de l'Assemblée nationale, un livre intitulé «La démocratie dans le monde», une solide et profonde réflexion qui a servi d'amorce aux travaux des six forums du Symposium international sur la démocratie qui a été tenu à Québec il y a deux ans. Cet ouvrage a été acclamé par tous les participants au Symposium. Il a inspiré leurs interventions dans les forums en plus d'être abondamment cité par plusieurs des personnalités internationales qui s'étaient jointes aux délégations officielles de près de 100 Parlements du monde entier.

M. Dufresne est philosophe et directeur du journal *L'Agora*, qu'il publie depuis un an et dont la fondation, se plaît-il à dire, lui est apparue comme découlant directement de la stimulation intellectuelle qu'il a connue en effectuant ce travail que l'Assemblée nationale lui avait commandé en préparation de l'Année du Bicentenaire afin d'enrichir les échanges du Symposium international sur la démocratie.

Chers amis, j'ai l'honneur de déclarer ouvert ce colloque, «Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?» et de demander à M. Dufresne de bien vouloir prendre la parole. Mesdames et messieurs, je vous présente notre conférencier de ce soir, M. Jacques Dufresne.

Démocratie et parlementarisme

Conférence de M. Jacques Dufresne

M. Dufresne (Jacques): Je vous remercie sincèrement de votre présentation et de votre invitation, surtout. Je vous expliquerai au fur et à mesure de mon exposé pourquoi je suis impressionné d'être à une telle tribune. Mais permettez-moi d'abord d'évoquer brièvement les circonstances dans lesquelles l'Assemblée nationale a joué le rôle de Socrate à mon endroit en me faisant accoucher, presque malgré moi, d'une pensée politique que je ne croyais pas avoir. Je m'étais jusque-là intéressé à la chose politique comme un dilettante, toujours en gardant une certaine distance. Beaucoup d'autres problèmes, beaucoup d'autres questions m'apparaissaient plus importants.

Mais il arrive que je pratique le métier de sophiste. Ce métier consiste à échanger ses lumières contre des récompenses et à accepter des commandes des clients qui veulent bien se présenter. Et ce métier comporte bien des inconvénients, mais aussi quelques avantages, comme celui d'être amené par les exigences d'un client à explorer un champ de connaissances nouveau, et c'est ce qui m'est arrivé lorsque les émissaires de l'Assemblée nationale sont venus me consulter, pas en tant que penseur politique, mais en tant qu'expert en colloques et en débats publics. On a discuté du projet de colloque, j'ai donné mon opinion en tant qu'expert en cette matière, et puis toujours est-il que, à la fin de notre discussion, il est apparu clairement que pour préparer un colloque d'une telle envergure il fallait un document préparatoire sérieux, bien structuré. Mais les délais étaient courts. Alors, on m'a d'abord demandé de formuler quelques questions. Ensuite, j'ai dit: Il faut bien mettre un peu de chair autour de ces questions. Et je me suis pris au jeu, en avertissant bien ceux qui m'avaient commandé ce travail que je m'en remettais entièrement à leur responsabilité, que je ne serais pas responsable des... — pardon, j'assume mes responsabilités — mais qu'ils auraient à partager avec moi la responsabilité des conséquences négatives que ce travail pourrait avoir.

Il est arrivé que ce petit livre a eu un destin heureux. C'est souvent le cas des oeuvres non planifiées. Ça m'est arrivé si souvent de travailler pendant des années à des projets qui n'ont eu aucun succès et, tout à coup, de faire, à la demande d'un client, une petite chose le plus humblement du monde pour constater ensuite qu'elle a eu un plus heureux destin que les choses auxquelles j'avais consacré beaucoup d'énergie dans d'autres circonstances. Si j'étais politicien, j'en tirerais une petite leçon. J'évitais de miser trop sur la planification des événements, grands et petits.

C'est un fait que ça a été pour moi le début d'une grande aventure de la démocratie. Après ce grand Symposium, Radio-Canada m'a demandé de présenter, dans l'émission «L'aventure», une série de cinq émissions de deux heures sur la grande aventure de la démocratie. Après quoi, le journal *La Presse* m'a demandé de préparer un Cahier Plus, spécial du samedi, sur le même thème. Et voilà que le Musée de la civilisation et le Protecteur du citoyen viennent de me demander d'organiser une série de conférences sur le même thème qui commence le 6 octobre, avec, je vous le signale, une conférence de John Saul, l'auteur des «Bâtards de Voltaire», une conférence qui promet d'être passionnante.

Alors, j'entre dans mon sujet. En préparant cette conférence, j'ai été littéralement hanté par une émission de télévision que sans doute plusieurs d'entre vous ont vue récemment, l'émission «Enjeux», qui portait précisément sur le thème de ce colloque. C'était une émission sur les pouvoirs. Je la résume brièvement pour ceux qui ne l'auraient pas vue parce que je vais y faire allusion à quelques reprises. C'est une émission qui portait sur les pouvoirs et sur le poids relatif des lobbies et des élus dans notre régime politique. On nous a présenté une interview touchante et troublante du député Jean-Guy Lemieux. Je vous avoue que j'avais déjà entendu ce monsieur, je savais qu'il était un des députés qui avaient eu le courage, ou la simplicité, de dire publiquement ce que beaucoup disent tout bas depuis longtemps. Mais son témoignage m'est apparu même plus que troublant, j'y ai vu une démission tragique, surtout après avoir vu apparaître Paul Desmarais dans la même émission. Cet homme n'a même pas à parler. C'est bien la limite du parlementarisme. Cet homme n'a même pas à parler, il n'a qu'à paraître et à envoyer des messagers en quelque lieu pour exercer son pouvoir.

On nous a présenté aussi M. Louis Laberge, M. Claude Béland, tous aussi intrigants les uns que les autres. Pas intrigants au sens qu'ils tenaient des propos intrigants, je veux dire... Pas au sens qu'ils s'abaisseraient jusqu'à intriguer.

Mais ce qui ressortait de cette émission — j'y reviendrai — il me semble, n'en déplaise à M. le vice-président, c'est que nous ne sommes pas en démocratie, mais en régime oligarchique. C'est la thèse que je veux défendre ce soir, avec l'espoir que vous saurez me convaincre, dans la période de discussion, que j'ai tort, que nous sommes vraiment en démocratie. Mais, à en juger par cette émission et par quelques faits que je vais évoquer, ne serait-ce que pour vous les rappeler, il y a lieu de se poser la question.

Vous vous souvenez tous de ce qui s'est passé à l'été 1992, quand, après avoir dégagé un consensus dans la population, le ministre de la Santé a déposé un projet de loi qui contenait des mesures qui auraient permis enfin de régler le problème des médecins en régions. Vous vous souvenez aussi, j'imagine, de la façon lamentable dont la population, qui avait préparé le consensus et dont les élus, qui avaient fait franchir au projet de loi ses premières étapes, vous vous souvenez sans doute, comme moi, de la façon lamentable dont tous ces citoyens et ces élus se sont effondrés à la suite de quelques coups de téléphone et de quelques conversations de coulisses entre les représentants de la Corporation des médecins et le premier ministre et son entourage. Vous vous souvenez tous de ça. Je me suis senti profondément humilié, en tant que citoyen, parce que nous ratons pour la 20e fois en 20 ans une occasion de régler un problème que la population réglerait en quelques heures de réflexion si on lui posait les vraies questions. Savez-vous combien coûte la formation d'un médecin à l'université? 200 000 \$ pour un omnipraticien. Quant aux spécialistes, on ne connaît même pas le chiffre réel.

Eh bien, moi, je vous fais une proposition, puis vous me direz ce que la population en penserait si on lui permettait de donner son avis sur une proposition pareille. Moi, j'estime qu'on devrait garantir la gratuité scolaire à l'université, la garantir absolument, uniquement jusqu'à hauteur de la moyenne des frais de scolarité. Si, par exemple, pour un diplôme de premier cycle, les frais sont de 50 000 \$, il y aurait une gratuité automatique pour ces 50 000 \$. Pour tout ce qui excède les 50 000 \$, il y aurait un prêt d'honneur, avec serment de la part du récipiendaire de s'engager à répondre aux exigences du prêteur. Et les exigences du prêteur, dans ces conditions, pourraient être, auprès de ces futurs médecins, d'aller servir la population là où elle a besoin d'être servie. Est-ce que ça n'a pas beaucoup de bon sens, ça?

Et si, au nom de la liberté individuelle et de la responsabilité individuelle, le jeune médecin refuse de se plier à l'exigence, eh bien, la réponse est vite donnée: Monsieur, madame, remboursez la dette que vous avez à l'égard de la société.

Je suis, pour ma part, absolument indigné, en tant que citoyen, à l'idée qu'au lieu de procéder avec ce bon sens on doive s'abaisser jusqu'à offrir des cadeaux supplémentaires à ces jeunes enfants gâtés pour les persuader de daigner rester un an de plus à Gaspé ou à Rouyn-Noranda, là où la population les a accueillis avec une attention qui brise le cœur.

Vous savez ce qui vient d'arriver en Abitibi? Des hôpitaux d'Abitibi avaient financé eux-mêmes les études d'un médecin spécialiste dans l'espoir qu'il vienne s'établir chez eux. Il n'est pas venu, et les hôpitaux en question ont fait au jeune médecin un procès qu'ils ont gagné: il doit rembourser 250 000 \$. Eh bien, tous ceux qui ne veulent pas répondre aux demandes de la société devraient rembourser sans qu'on ait besoin de faire un procès.

Bon. Je ne suis pas venu ici pour défendre cette thèse mais simplement pour dire que, si on proposait des choses pareilles à la population, elle se convaincrerait vite du bon sens de certaines de ces propositions et on sentirait rapidement naître un consensus. Ce qu'il faudrait ensuite, c'est du courage politique pour respecter la volonté générale plutôt que les intérêts particuliers des corporations, en l'occurrence.

Et la chose est possible. En Allemagne, entre 1992 et 1993, on est parvenu à réduire les dépenses, pour les médicaments offerts gratuitement, de 20 %. Vous savez ce qu'on a fait? Il y a eu un véritable

débat dans la population qui a duré plusieurs années et, au terme de ce débat, il y a eu un consensus et — c'est la suite qui est intéressante — il y a eu le courage politique, ensuite. Le consensus politique était tel que la Corporation des médecins en Allemagne a accepté de rembourser les frais de médicaments qui dépasseraient une certaine limite convenue. On a décidé que, pour 1993, le budget des médicaments serait limité à 20 000 000 000 de marks, et on a dit aux médecins: Si vous en prescrivez trop, c'est vous qui paierez les 280 premiers millions de marks excédentaires, et les 280 000 000 suivants seront payés par l'industrie pharmaceutique.

Vous devinez ce qui est arrivé? C'est qu'on a limité les dépenses à 18 000 000 000 plutôt qu'à 20 000 000 000. Aucun Allemand n'est mort, les industries pharmaceutiques n'ont pas fui le pays. Tout simplement, les dirigeants politiques se sont tenus, ils ont eu du courage, ils ont respecté la volonté générale, ils ont eu le sens démocratique. C'est la volonté générale qui l'a emporté sur les intérêts particuliers.

Je m'arrête pour décrire quelques-uns des aspects de ce règlement. D'abord, à un premier niveau, on a réglé un problème administratif. À un deuxième niveau, on a opéré un véritable miracle, un miracle qui s'impose dans tous les pays endettés: on a renversé le sens des incitatifs. Le drame, dans nos États endettés, c'est que toutes les lois, ou presque toutes les lois sont ainsi conçues qu'elles incitent le citoyen à tirer profit de l'État. Je pourrais donner mille exemples, depuis le paiement à l'acte des médecins jusqu'au paiement à l'heure des avocats dans les arbitrages. Tout semble avoir été conçu pour donner aux citoyens l'occasion de tricher.

Alors, il faut de toute urgence se préparer les esprits à renverser les incitatifs, comme les Allemands viennent de le faire dans le cas des médecins, à faire en sorte que les citoyens qui vivent de l'État, qui tirent leurs revenus de l'État aient intérêt à économiser, donc à renverser le sens des incitatifs. La quatrième dimension de ce que j'appelle ce second miracle allemand, c'est qu'on n'est pas resté à l'étape du débat ou du consensus. On s'est élevé jusqu'à l'étape du courage politique et du sens démocratique. Je pense qu'il y a là un exemple à suivre, un exemple qui doit nous faire réfléchir.

Si vous me permettez, je vais passer à un stade plus théorique de ma réflexion. Je vous disais tout à l'heure que la conclusion qu'il fallait tirer de l'émission «Enjeux», c'était que le régime dans lequel nous vivons n'est pas la démocratie, mais l'oligarchie, ou, si l'on veut être plus rigoureux, un mélange d'oligarchie et de démocratie où l'oligarchie domine à ce point que les représentants du peuple se perçoivent eux-mêmes comme des figurants. Je rappelle que le mot «oligarchie» vient du grec «oligos», qui veut dire «peu». L'oligarchie, c'est le gouvernement par quelques-uns, par quelques lobbies, par quelques corporations qui sont plus fortes que tous les élus réunis et toute la population réunie et qui le montrent, qui font la démonstration de leur force régulièrement.

Alors, je précise tout de suite que je n'ai rien contre l'oligarchie comme telle. Je suis plutôt aristotélicien en matière politique, et je n'ai pas d'objection de principe contre l'oligarchie. Je suis même disposé à admettre qu'elle est le seul régime compatible avec la complexité des grands États d'aujourd'hui. La démocratie n'aura peut-être été possible que dans l'Athènes de Clisthène et dans quelques villages suisses et américains. Mais pourquoi persister à appeler de ce nom ce qui, de toute évidence, est une oligarchie? Ne méprise-t-on pas assez les électeurs en les cajolant pour obtenir leur vote? Pourquoi en rajouter en leur faisant croire, par l'usage abusif du mot «démocratie», qu'ils vivent dans un régime où le pouvoir leur appartient vraiment?

Dans un ouvrage récent, «La démocratie cul-de-sac», dont la version anglaise vient de paraître, Yves Leclerc se réclame, d'entrée de jeu, de deux auteurs, Hans Kelsen — c'est l'un des fondateurs de la philosophie du droit au XXe siècle — et Roberto Michels, pour qui la démocratie est en réalité un régime libéral de type électif à tendance oligarchique. Après avoir rappelé les mots que nous connaissons tous — indifférence et cynisme des citoyens, sentiment d'impuissance, d'exclusion — Yves Leclerc fait porter sa critique sur le système lui-même et non sur tel ou tel de ses travers. Il se situe à l'échelle mondiale et non, évidemment, à l'échelle canadienne ou québécoise quand il prononce un tel jugement. Si le système est partout au point, demande-t-il, comment peut-il porter si souvent de tels incompetents au pouvoir?

Son analyse du rôle des députés le mène à la même conclusion: il est significatif que, dans une foule de pays, on reprenne tous les cinq ou six ans le débat sur la nécessité de revaloriser le rôle de député. Ce n'est pas le rôle du député qui est à repenser, mais celui de la Législature. Cette erreur de perspective n'est d'ailleurs qu'une autre manifestation de notre tendance à envisager tous les problèmes sous l'angle individuel alors qu'ils portent sur l'ensemble d'une collectivité, d'un groupe ou d'une institution. Le grand mérite d'Yves Leclerc dans ce livre, justement, c'est: il est l'un des premiers, à ma connaissance, au Québec à aborder le thème de la démocratie avec un esprit critique. On n'osait pas critiquer la démocratie il y a quelques années parce qu'on avait toujours l'impression de faire le jeu des dictatures des pays de l'Est. Il y a une tâche critique qui s'impose dans l'intérêt même, évidemment, de la démocratie.

Ce qui m'amène à revenir à un des auteurs que cite Yves Leclerc, Roberto Michels. Roberto Michels, il est d'abord connu comme historien du socialisme, mais il est en train d'apparaître, dans la hiérarchie des penseurs politiques, comme étant à un niveau presque aussi élevé que celui où se situe Tocqueville, ou Machiavel, même. Il a écrit, juste avant la guerre de 1914, un livre sur les partis politiques qui est d'abord paru en Allemagne, qui a été réédité depuis dans plusieurs langues, qui est paru en français notamment en 1971 et réédité depuis. Ce livre comporte une analyse des partis politiques qui est en train de devenir aussi célèbre que l'analyse faite par Machiavel des rapports de force à l'intérieur de l'État. Toute démocratie indirecte, donc représentative, nous dit Michels, secrète une logique d'organisation de la médiation populaire fondée sur une professionnalisation, sur un esprit de parti et, surtout, sur une ascendance autocratique de chefs — les leaders, au sens américain — qui aboutissent à substituer à la démocratie une véritable oligarchie. Quels que soient, en effet, la probité et le dévouement sincère d'un politicien qui accepte, dans une démocratie représentative, de prendre en charge les affaires publiques au nom de la volonté populaire qui lui en a donné mandat, il se trouve infailliblement aspiré dans la spirale d'un système qui le condamne à substituer de plus en plus à la volonté de ses mandataires la volonté de conservation et d'accroissement du pouvoir de l'organisation à laquelle il appartient. Autrement dit, la souveraineté démocratique devient un alibi pour la survie du parti dont le pouvoir propre se renforce au nom des prétendus intérêts du peuple auquel le parti impose en retour ses propres choix.

Michels décrit et illustre ainsi avec une acuité prophétique des lois quasi éthologiques de la psychologie sociale propres aux organisations regroupant les délégués du peuple. Sous la pression de la complexification croissante des affaires publiques dans les États modernes, le parti a tendance à se bureaucratiser. Chaque représentant se spécialise dans des domaines techniques, ce qui confère en retour à la direction du parti un poids hégémonique, puisque seuls les dirigeants seront à même de prendre les décisions générales d'importance politique; qu'on pense aux programmes et aux stratégies, en particulier. Les plus ambitieux ou chanceux des membres du parti se consacreront rapidement à une lutte permanente pour la direction. Les autres, devenus entre-temps d'authentiques professionnels, préféreront, même en cas de désaccord avec le parti, continuer à y faire carrière de peur de ne plus trouver de responsabilités à leur mesure dans leur société civile.

Quant aux chefs eux-mêmes, ils se livrent à de cyniques manipulations d'appareils pour neutraliser leurs concurrents et pour tirer profit des jeux de coalitions et de factions afin de devenir leaders charismatiques incontestés auprès des masses, avec, souvent d'ailleurs, le concours de la presse.

La démocratie représente la moins mauvaise des formules de gouvernement. M. le Président nous disait la même chose en d'autres termes tout à l'heure, en citant Churchill. Faisant sien ce lieu commun, le philosophe Wunenburger — philosophe que l'on peut lire à l'occasion dans *L'Agora* — ajoute: «À condition de tout faire pour en limiter les maux, qui sont encore plus nombreux et insidieux qu'en tout autre régime, j'en viens parfois à penser qu'il conviendrait d'instituer un second Parlement, présidé par le Protecteur du citoyen, dont la mission serait de faire la critique de l'autre et de veiller sur la qualité des institutions.»

Qu'on me comprenne bien. Mon but, en me faisant solidaire de l'analyse de Michels, n'est pas de dire que le système des partis est à condamner ni de répudier la démocratie comme telle, mais de bien faire apparaître, en allant au bout de la pensée de Churchill, que c'est justement parce que ce régime est le moins mauvais et le plus précieux qu'on a toutes les raisons de penser qu'il est aussi celui qui

comporte les risques et les dangers les plus grands et qu'il faut veiller à sa qualité avec une extrême vigilance.

J'ai dit que nous sommes en régime oligarchique — c'est un fait, à mes yeux — mais je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas un idéal. Je suis plus que jamais partisan de la démocratie, pour une raison très simple. C'est que l'oligarchie du type de celle que nous connaissons est le régime idéal quand il s'agit de redistribuer la richesse comme nous le faisons depuis 30 ans. Mais ce n'est pas la pensée politique qui nous inspire et nous gouverne depuis 30 ans, c'est la croissance économique. La légitimité a été celle de la croissance économique. La véritable pensée politique, si nous en avons une, nous allons la voir apparaître bientôt, quand viendra le temps d'assumer les responsabilités consécutives aux excès que nous avons commis dans la distribution des richesses au cours des dernières décennies. C'est au moment où nous allons devoir faire appel au sens de la responsabilité des citoyens que nous allons comprendre ce que c'est que la démocratie et que nous allons comprendre l'importance de revenir à ses principes fondamentaux. Le redressement dont tout le monde sent la nécessité prochaine ne pourra se faire dans l'harmonie que dans la mesure où nous aurons su revenir à l'esprit de la démocratie des origines.

Et quel était-il, cet esprit de la démocratie des origines? Eh bien, permettez-moi d'évoquer la Grèce antique, puisque c'est l'Assemblée nationale qui m'y a conduit. Il n'y a rien de plus approprié qu'une étude de ce lointain passé pour comprendre les principes fondamentaux des institutions actuelles. La démocratie est née à Athènes comme remède au mal oligarchique. Avant les lois de Solon, Athènes était gouvernée par une poignée d'oligarques, de riches personnages qui contrôlaient la vie publique, qui contrôlaient les tribunaux, donc qui exerçaient un pouvoir par delà les lois. L'État de droit n'existait pas. Ces oligarques poussaient l'abus de pouvoir jusqu'à se faire exiger des paiements en personne sur des dettes. Les riches propriétaires prêtaient à des petits paysans qui, lorsqu'ils ne pouvaient pas rembourser, devaient se constituer esclaves pour payer la dette. C'est dans ces circonstances-là que la démocratie est née.

Le premier geste démocratique de l'histoire de l'Occident, ça a été une réforme agraire qui a consisté à effacer les dettes du petit paysan, réforme agraire qui reposait sur le principe que la terre appartient à celui qui la travaille. Et c'est Solon qui a eu le génie d'imposer cette réforme agraire et qui était au coeur de l'ensemble de ces lois. Il en est résulté, à Athènes, pour la première fois dans l'humanité, non seulement l'État de droit, la soumission aux lois plutôt qu'à des pouvoirs arbitraires, mais l'égalité politique, une égalité politique dont, à mon avis, nous n'avons plus la moindre idée.

Qu'est-ce que ça veut dire, «égalité politique», très concrètement, dans le cas des Athéniens? Ça veut dire qu'il y avait la démocratie directe. À l'époque, les décisions se prenaient sur l'Athénée, sur une colline où 6000 citoyens se rassemblaient régulièrement — c'était l'Assemblée nationale de l'époque — pour discuter de toutes les questions. C'est eux qui décidaient de faire la guerre ensemble. Imaginez un peu ce qui se passait parmi eux quand ils décidaient de faire une guerre, une guerre qu'ils allaient perdre, quand 1000 d'entre eux y mourraient — parce qu'ils y participaient — imaginez ce qui se passait dans leur âme et dans leur tête quand ils découvraient après coup que le vote avait été manipulé par quelques riches personnages qui avaient intérêt à les envoyer à cette guerre.

C'est pourquoi la première grande loi démocratique, la loi qui vient de Clisthène, qui a parachevé l'oeuvre de Solon, ça a été une loi qui nous étonnerait beaucoup aujourd'hui si quelqu'un osait la proposer: la loi de l'ostracisme. Les citoyens athéniens avaient une idée si haute de l'égalité entre eux, de la nécessaire égalité en démocratie, dans le régime qu'ils s'étaient donné, qu'ils ont fait une loi telle qu'il suffisait de rassembler 6000 signatures pour exiler tout personnage soupçonné d'avoir une trop grande influence. Ce n'était pas le ressentiment à l'égard de la richesse de l'autre qui les inspirait, c'était le simple idéal d'égalité politique: Nous allons tous mourir à la guerre individuellement, nous devons tous avoir les mêmes pouvoirs quand il s'agit de décider de faire la guerre ou de ne pas la faire.

Cette loi, on peut dire que c'est celle qui a institué l'égalité politique. Vous devinez bien qu'elle a prêté, par la suite, à des abus. Je n'ai pas le temps d'insister sur l'histoire de cette loi, qui justifierait un colloque à elle seule. Mais j'en parle simplement pour rappeler que nous sommes dans des démocraties

de représentation représentative. Je ne crois pas que la démocratie directe, qui était possible dans une petite cité comme Athènes, serait possible aujourd'hui. Mais ce que je crois, par contre, ce qui me semble évident, c'est que le pouvoir réel d'un député est directement proportionnel au pouvoir des citoyens et que la déconfiture de nos députés dans beaucoup de grands dossiers au cours des dernières années est le reflet parfait du fait qu'il y a une inégalité entre les citoyens qui aurait paru scandaleuse au plus petit et au plus insignifiant des Athéniens, et que je n'hésiterais pas à dire que M. Paul Desmarais a autant de pouvoir au Canada que Silvio Berlusconi en Italie.

Mais il y a un certain nombre de citoyens qui ont plus de pouvoir, vous le savez mieux que moi, que la majorité des citoyens. Et ce qui est grave, à mon avis, ce n'est pas qu'une telle chose existe, c'est qu'on s'en soit accommodé si facilement et, en dépit du fait qu'on s'en soit accommodé, qu'on se targue encore de vivre en démocratie. Moi, je dis: Si vous aimez que M. Desmarais ait tout le pouvoir qu'il a, si vous trouvez ça normal, ayez au moins l'honnêteté intellectuelle de dire que vous n'êtes pas démocrate, mais oligarque.

Alors, une autre leçon d'un autre genre que je tire de mon incursion dans la Grèce antique et qui me fait chérir encore davantage les vertus primitives du démocrate. Parmi ces vertus premières, il y avait le fait que le sens de la responsabilité et de l'obligation avait préséance sur le sentiment du droit. Une fois que les droits fondamentaux avaient été reconnus par les lois de Solon, le citoyen athénien se définissait par sa responsabilité. Une des anecdotes qui résume le mieux cet état d'esprit, c'est le fait que le grand auteur tragique Achille a demandé qu'on inscrive sur sa tombe: Ci-gît un ancien combattant de marathon, et non pas l'auteur de Prométhée, etc. C'est sur la même égalité, sur le champ de bataille et à l'assemblée, et c'est cette fierté, d'ailleurs, qui a permis à cette poignée de Grecs de triompher des Perses, qui étaient 10 fois plus nombreux.

Mais, malheureusement, l'histoire de la démocratie athénienne nous oblige à conclure que la démagogie est à la démocratie ce que le vieillissement est aux êtres vivants. La gangrène de la démagogie entre dans le corps de la démocratie avant l'adolescence même. Et, en Grèce, à Athènes, ça s'est passé d'une façon si transparente...

Il faut que j'évoque ça en quelques minutes, vous allez faire les transpositions qui s'imposent le plus facilement du monde. Au début, les citoyens athéniens étaient juges, mais ils étaient juges bénévolement. Ils allaient aux assemblées sans être payés. Et il y a des chefs qui, pour se faire réélire plus facilement, ont commencé à donner des jetons de présence. Puis, d'élection en élection, ils ont augmenté la valeur des jetons de présence. Et puis on tirait les juges au hasard. Tout à coup, il y a un paysan qui découvrirait qu'il gagnait plus d'argent comme juge à plein temps que comme paysan. Puis, là, bien, à la prochaine élection, on augmentait encore la valeur des jetons, houp! un autre paysan se transformait en juge, et c'est ainsi que la bureaucratie est apparue à Athènes. Et, comme la ville avait des ressources limitées, ça a été le commencement de la fin.

Le grand Périclès, qui était le plus grand chef d'État de l'époque mais aussi le plus grand démagogue et le plus fin, pour financer sa politique de plein emploi, en a été réduit à voler le trésor de la confédération des cités athéniennes — j'ai une certaine méfiance à l'égard des confédérations depuis que je sais ces choses. Le Parthénon, qu'on admire depuis, est le fruit d'un vol. Et, quand on vole des cités alliées, on leur déclare la guerre, et ça a été la guerre d'Athènes contre Sparte, contre Sicile. Athènes a perdu la guerre. C'était la fin de la démocratie.

Mais la leçon que nous devons retenir de ça, c'est que l'endettement, en démocratie, n'est pas un problème économique, c'est un problème moral et politique d'abord. L'endettement, avant d'être le signe d'une mauvaise administration financière, est le signe du triomphe du virus démagogique. On s'endette systématiquement pour acheter les élections de façon directe ou indirecte.

Moi, je préférerais la méthode de Duplessis, qui était franche — c'était un réfrigérateur, c'était concret — à certaines méthodes venues par la suite qui ont été beaucoup plus subtiles. Le fait qu'on ait acheté des votes en octroyant des droits individuels, comme on l'a fait par la suite à Ottawa, me paraît infiniment plus pernicieux que la méthode de Duplessis. Et Duplessis faisait ça sans accroître le déficit, ce

qui était aussi extrêmement rassurant. Mais toujours est-il qu'il y a un aspect moral à la dette des États, et c'est une autre leçon qu'on peut tirer de l'histoire de l'Antiquité. Et, parce que la dette est d'abord et avant tout un problème moral et politique avant d'être un problème économique, raison de plus de miser sur des institutions démocratiques solides et saines et sur un pouvoir réel des députés pour revenir aux origines de la démocratie.

Une troisième leçon que je tire de mon incursion dans l'Antiquité, peut-être la plus importante des trois, c'est le fait qu'il faut du temps libre pour être démocrate, il faut du loisir. Je me demande si le mépris du député qu'on sent dans la population — et le mépris que le député a souvent pour lui-même, si j'en juge par les témoignages que j'ai recueillis au cours des dernières années — n'est pas associé au mépris de la parole et du loisir qu'elle suppose. Il y a, dans notre façon de concevoir les choses de l'État depuis quelques années, une imitation servile de la façon dont les grandes entreprises sont gouvernées, imitation servile qui a pour conséquence qu'on glorifie de plus en plus l'exécutif, tout ce qui va vite, tout ce qui a l'air efficace, et, d'emblée, la palabre, la discussion est taxée d'inefficacité et considérée comme un peu ridicule, comme une perte de temps. Il n'y a rien qui me semble plus pernicieux, en démocratie, que ce mépris inavoué et insidieux de la parole.

Je reviens encore à ma démocratie athénienne, il y avait 6 000 citoyens, en moyenne, aux assemblées, sur 30 000. Il y avait 73 jours d'assemblée par année. Ils n'avaient pas tous des esclaves, ces gens-là. Il y en a quelques-uns qui en avaient beaucoup, mais on les ostracisait. Donc, ces gens-là qui sentaient la nécessité d'aller palabrer, d'aller discuter entre eux, d'aller entendre le plus petit d'entre eux, ils acceptaient de perdre du temps. Je dirais que, tout le temps perdu à parler, c'est de l'éternité retrouvée. Ce n'est pas du temps perdu, c'est de l'éternité retrouvée, si on a le sens de la parole.

Donc, pour moi, par delà le problème politique des institutions, le problème du parlementarisme est presque d'ordre métaphysique. C'est le problème de la parole, de la parole libre, de la parole gratuite, de la parole qui est l'achèvement de la civilisation. La parole a été tellement asservie à la fonction, le parlementarisme, la discussion a été tellement asservie à l'exécutif, à l'exécution, que toute parole qui ne semble pas conduire immédiatement à l'exécution est taxée, donc, d'inutilité.

Et, si je reviens à l'exemple de l'Allemagne, justement, je ne suis pas un expert dans les questions allemandes, mais j'ai vu suffisamment d'amis allemands ces derniers temps pour comprendre ce qui s'est passé, ce qui leur a permis d'aboutir au consensus dont je viens de parler. Eh bien, avez-vous déjà lu les journaux allemands? Il y a au moins 10 grands journaux en Allemagne qui sont intellectuellement au-dessus du monde. Et on m'a dit que ce débat sur le système de santé a duré des années, que les députés y ont participé à fond dans leur circonscription, partout, à la radio, à la télévision, et que c'est la parole, l'abus de parole, je dirais, pendant toutes ces années qui a fini par faire jaillir ce consensus. Me direz-vous que ces années de parole sont inutiles, puisque le consensus qui en est résulté, on en est, avec notre silence, à des années-lumière? Ce consensus, encore une fois, a permis aux Allemands d'inverser l'ordre des incitatifs.

Je termine là-dessus. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire. C'est un sujet sur lequel je travaille à plein temps presque depuis trois ans. J'y reviens constamment. Mais je tiens à dire aux députés qui sont ici et à tous ceux qui le deviendront qu'ils n'ont pas seulement la responsabilité de défendre des institutions qui, même avec ce qu'on peut dire de mal des partis politiques, demeurent précieuses, mais qu'ils ont aussi, au-delà de ça, à défendre la civilisation, la civilisation qui doit s'achever par la parole dans la parole.

Permettez-moi de vous dire, en terminant, mon étonnement dans le débat actuel sur l'emploi. Tous les gens bien informés savent que l'emploi industriel classique n'existera plus jamais. C'est aussi ridicule de souhaiter régler les problèmes actuels par l'emploi industriel classique que ce l'était, dans les années trente, de faire progresser le Québec en établissant des gens sur des terres de roches. On est dans une autre dynamique, on est en train de vivre une mutation, et il n'y a plus beaucoup de gens qui doutent de ça, actuellement. Mais le bon côté de ça, on oublie parfois de le souligner — il y aura un bon côté dans la mesure où il y aura du courage politique pour le dégager — le bon côté de ça, c'est qu'il y a des gains de productivité et qu'il y a du temps libéré. C'est qu'il y a du temps libéré comme il n'y en a jamais eu.

La question qu'il faut poser et qu'on ne pose jamais: Comment faire pour que ce temps qui sera libéré soit du temps qui serve à la parole démocratique? Merci.

Période de questions

M. Karam (Jean): Une petite période de questions. M. Dufresne a mis sur le tapis un tas de questions, une réflexion, je dirais, riche. Juste à regarder le programme, il a touché à peu près à tout, et ce n'est qu'un début. Si vous avez des questions, il y a un micro au centre. Vous pouvez vous permettre un petit préambule. Alors, vous vous identifiez et puis vous posez la question.

M. Desrochers (Jean): Est-ce que vous trouvez que le régime américain est moins oligarchique à cause de la séparation des pouvoirs entre le Congrès et le président?

M. Dufresne (Jacques): Écoutez, il y a sûrement des politologues ici qui pourraient répondre à votre question mieux que moi. J'avoue que je ne connais pas assez bien les institutions américaines en particulier pour répondre à votre question. Mais le sentiment que j'éprouve devant la politique américaine, c'est celui qu'éprouvent beaucoup, beaucoup, beaucoup de gens. Moi, j'ai connu personnellement des Américains influents qui me racontaient comment ils manipulaient Reagan. S'il y a un pays où les leaders politiques sont des figurants à plusieurs égards, c'est bien là. Enfin, là je peux me lancer dans une analyse qui serait peut-être un peu superficielle. Je préfère m'en abstenir. Si jamais il y a un politologue ici qui veut prendre le relais de mon ignorance...

Mais, personnellement, je suis de ceux qui déplorent le fait que la démocratie américaine, qui était basée sur une grande culture livresque au XIXe siècle, une capacité d'analyse qui avait peu d'équivalents ailleurs dans le monde. Les gens, à l'époque de Lincoln, pouvaient écouter des discours de cinq heures. Vous imaginez ce que ça représentait comme préparation mentale, comme formation intellectuelle? L'Américain moyen lisait beaucoup, au XIXe siècle, et c'est cette culture livresque, cette capacité d'analyse qui faisait la force des institutions démocratiques américaines. Je crois, pour ma part, que, s'il y a un pays au monde où il est vrai de dire que c'est la croissance économique qui tient lieu de légitimité, c'est bien les États-Unis, et je ne crois pas que la démocratie américaine ait gagné en remplaçant la grande culture livresque par la culture médiatique. Voilà le jugement que je peux porter.

M. Karam (Jean): M. Lambert.

M. Lambert (Luc): Je pensais être un démocrate, je pensais vivre en démocratie, j'apprends que ce n'est pas tout à fait ce que je pensais. Est-ce que, un jour, je peux espérer vivre en démocratie? Est-ce qu'il y a des solutions?

M. Dufresne (Jacques): Écoutez, j'ai participé, en tant que penseur, à un groupe formé par Jean Allaire qui s'appelait Réflexion Québec. C'était avant la création d'un parti politique. Je vais vous raconter deux petites choses qui vont vous montrer mon immense naïveté, mon infinie naïveté et qui vont peut-être indiquer des solutions. Il y a de petits problèmes qui m'intéressent d'une façon particulière. Comme je vous l'ai dit, je crois qu'il faut refaire le pacte social en renversant le sens des incitatifs. Chacune de nos lois a créé ce que j'appelle des «situations corruptrices». J'appelle «situation corruptrice» une situation qui fait qu'un bon citoyen, simplement parce que la loi est ce qu'elle est, est incité par la loi elle-même à tricher. Exemple: le médecin payé à l'acte. Y a-t-il une loi plus corruptrice que celle-là? Une pareille loi, ça dit à un médecin: Mais, fais un acte de plus, puis tu seras payé davantage. C'est une loi, de ce point de vue là, essentiellement corruptrice, si on appelle «corruption» le fait qu'on vole le trésor public. Je pense que c'est une bonne définition de la corruption, n'est-ce pas?

Mais le maire de Coaticook — c'est mon voisin — m'a expliqué il y a quelques années comment il se fait que les policiers sont payés si cher dans les petites municipalités et comment il se fait que les salaires sont si élevés dans les petites municipalités par rapport au gouvernement. De détail en détail, je suis remonté jusqu'au mécanisme automatique d'arbitrage et jusqu'au fait que, dans un arbitrage... Vous

savez, quand on ne s'entend pas avec la police, dans une municipalité, il y a un arbitrage automatique. Dans l'arbitrage automatique, m'a-t-on appris, les deux avocats sont payés à l'heure et l'arbitre aussi, ce qui fait que l'arbitrage peut parfois coûter plus cher que ce que coûterait l'augmentation que demandent les policiers. Alors, la petite municipalité qui a huit policiers hésite à aller dans un arbitrage qui pourrait lui coûter 80 000 \$ tandis que l'augmentation lui en coûterait 25 000 \$. Alors, je trouve que c'est un bel exemple de situation corruptrice qui a des effets pervers à l'infini.

Dans le groupe de réflexion où j'étais, j'ai fait naïvement la proposition qu'il faudrait limiter à 5 000 \$ le coût des arbitrages. Il y avait à mes côtés un avocat que j'aime bien — on apprend à sympathiser avec les avocats, dans les groupes de ce genre-là — qui m'a pris à part après, qui m'a dit: Aïe! Tu n'y penses pas! Je gagne ma vie, moi, avec ça! Et, là, la veille, je m'étais fait des ennemis avec les professeurs d'université qui étaient à l'autre bout de la table parce que, pour venir en aide aux jeunes docteurs, aux jeunes savants qui n'ont pas de poste dans les universités, j'avais dit: Il faudrait interdire aux profs d'université de gagner plus que 20 % de leur salaire — vous savez qu'il y en a qui quintuplent leurs revenus sur leur temps de travail — il faudrait limiter leurs gains supplémentaires à 20 %, les obliger à rembourser l'université quand ils gagnent plus et engager de jeunes chercheurs avec ça. Mes collègues universitaires me regardent et me disent: Tu ne veux quand même pas détourner tous les universitaires de notre mouvement? Alors, chaque fois que j'ai osé faire une proposition qui heurtait un groupe d'intérêts, je me faisais des ennemis partout. Alors, j'ai été obligé de renoncer au dossier sur la justice que je songeais à préparer, parce qu'il fallait que je conserve quelques alliés. Ma chance, c'est qu'il n'y avait pas de médecin dans le groupe.

Alors, ce n'est pas une expérience suffisante pour dire que je sais comment fonctionne un parti politique, mais j'imagine seulement que ça doit être dix fois pire. Alors, c'est le parti politique ainsi que je l'ai vu. C'est une machine à faire avorter les idées que la population attend. Alors, j'ai dit ça un jour à mon ami Landry, qui m'a dit: Oui, mais heureusement qu'ils font avorter aussi bien des mauvaises idées. J'avoue qu'il y a sans doute un peu de vrai là-dedans. Il faut un filtre. Mais, moi, j'aimerais des institutions telles que le filtre arrêterait les mauvaises idées et en laisserait passer quelques bonnes de temps à autre.

Écoutez, depuis deux ans j'essaie de dire à tous mes amis qui sont dans les partis politiques — et j'en ai dans tous les partis — j'essaie de leur dire: Écoutez, on parle d'emplois partagés. Mais savez-vous que, dans le secteur public, dans le domaine de la santé, il y a des infirmières qui finissent leur plein temps à minuit dans un centre d'accueil, qui en commencent un autre à 1 heure dans un centre d'accueil voisin? Est-ce que c'est admissible? Est-ce que ce n'est pas une idée pleine de bon sens, ça, avant de diviser en deux un emploi à plein temps, donc qui correspond à un salaire dont les gens ont besoin, qu'au moins dans le secteur public on interdise ce genre de pratique? Est-ce que ça serait porter atteinte aux droits individuels? Comment se fait-il que des idées qui ont un tel bon sens n'émergent jamais?

Moi, je dis que si jamais les députés étaient moins asservis à ces machines politiques qui servent à filtrer de bonnes idées, si on modifiait les institutions de façon à les aider à être un peu plus indépendantes, on verrait jaillir des idées de ce genre.

M. Karam (Jean): M. Clavet.

M. Clavet (Adrien): Je suis professeur dans un cégep rural, à La Pocatière, et, si j'emploie le mot «rural», ce n'est pas pour rien. Je voudrais vous demander — en passant, l'expression «oligarchique», je l'ai beaucoup aimée — est-ce que votre réflexion vous a amené à vous pencher sur les oligarques dans nos régions rurales? C'est-à-dire qu'on vient de vivre un certain exercice qui se veut démocratique il n'y a pas longtemps, et, je vais vous dire, comme professeur en science politique, j'ai trouvé très pénibles certaines choses qui se passent dans des régions comme les nôtres. Vous avez mentionné M. Desmarais, mais, mon Dieu! lui, c'est à l'échelle du Québec. Mais, en région, il y a des oligarques locaux, et, dans ce sens-là, je ne sais pas si c'est plus évident dans les régions que dans les villes, mais, je vais vous dire, la démocratie en subit un coup énorme.

M. Dufresne (Jacques): Monsieur, j'adore! Merci beaucoup de votre question. Elle me plaît infiniment parce que vous venez de mettre le doigt sur le danger de la régionalisation. Hélas! il y a encore moins de liberté d'opinion dans les régions qu'à l'échelle de l'ensemble de la société!

Je vais raconter un petit fait. Il se trouve que j'ai une maison dans les bois, au nord de Saint-Michel-des-Saints, et, donc, que j'ai toutes sortes d'informations quand je vais là. Je rencontre des bûcherons qui ne savent pas qui je suis, je les fais parler, j'apprends plein de choses. C'est là que j'ai découvert comment la loi des faillites est corruptrice, au Québec, hein! À Saint-Michel-des-Saints, j'ai vu, il y a quelques années, une entreprise, dans le domaine du bois, qui avait accumulé des dettes à la CSST parce qu'elle ne s'occupait pas du tout de la sécurité au travail. Pour éviter de payer ses dettes à la CSST, pour éviter d'être condamnée en justice à cause des dérogations aux lois de l'environnement, la compagnie se débrouille pour faire faillite. Panique dans le petit village: 130 employés à Saint-Michel-des-Saints mis à la porte, c'est la mort du village. Panique immédiate. Mais le scénario de la résurrection est déjà préparé. Les subventions qui vont être accordées en récompense aux patrons, qui auront effacé ainsi leur dette à la CSST et qui auront rendu futiles les poursuites du ministère de la Justice, hein... En récompense pour ces éminents services à la société, les patrons vont recevoir des subventions. Les deux députés vont se rencontrer solennellement et on va annoncer la création de 130 emplois.

Ça s'est fait. Vous pensez bien qu'il n'y a pas un bûcheron de la région qui n'a pas regardé ça avec un cynisme absolu. Mais ce qui est grave, c'est que quand j'ai voulu en parler dans notre journal, parce qu'il semble qu'il y a juste les petits journaux totalement indépendants comme le nôtre qui peuvent le faire, j'ai téléphoné à tous les journaux locaux — il y en a six ou sept, jusqu'à Berthier, toute la région de Joliette, etc. — j'ai trouvé dans tous les journaux un journaliste qui m'a renseigné à fond, qui m'a appris des choses succulentes que j'ignorais. Mais j'ai dit: Avez-vous écrit ça? Mais non, monsieur, on ne peut pas. Les potentats locaux exercent sur l'opinion une terreur pire que celle que M. Desmarais exerce sur *La Presse*, et je vous prie de croire que j'en sais quelque chose. Et je suis persuadé qu'une des conditions de la démocratie locale au Québec, c'est l'existence d'une presse locale libre. Une chose que j'ai écrite dans le premier numéro de notre petit journal. Si j'ai pris le risque de fonder un journal — je ne suis pas millionnaire, je vous prie de le croire, tout sophiste que je sois — mais, si j'ai pris le risque de fonder un journal indépendant, c'est avec l'espoir que beaucoup de gens se disent: Si lui l'a fait, nous aussi, on peut le faire. Et n'importe quel groupe de citoyens déterminés, compte tenu des outils que sont les ordinateurs aujourd'hui, à La Pocatière en particulier, 10 professeurs d'université ou de cégep qui mettent chacun 2000 \$ dans l'aventure. On peut faire un journal d'idées dévastateur même s'il n'a que 500 exemplaires de tirage. Et, s'il n'y a pas ça dans les régions, je crains beaucoup ce qui va résulter du mouvement régionaliste actuel, parce que les potentats locaux vont s'en donner à coeur joie.

Enfin, ce sont mes expériences, mais je vis dans la région de Coaticook, où il y a un seul employeur, qui est un gros entrepreneur, et je suis encore effaré de voir l'espèce de, comment dirais-je, vénération avilie — non, ce sont des mots qui jurent d'être ensemble — mais l'espèce de respect avilissant — non, ce sont encore des mots qui jurent d'être ensemble — mais c'est pour dire qu'il y a des potentats locaux qui sèment la terreur. Je vois M. Fréchette, qui connaît cette région beaucoup mieux que moi, il pourrait vous en dire beaucoup là-dessus. Mais merci, monsieur, d'avoir soulevé cette question. Voilà. C'est ça, l'aventure d'aller dans les sentiers de l'Assemblée nationale. Mais, encore une fois, la presse libre, c'est la même parole. C'est toujours la parole libre qui est en cause.

M. Karam (Jean): Peut-être une dernière question, parce que le temps avance très vite. M. le vice-président?

M. Bissonnet (Michel): Vous ne pensiez pas que j'étais pour venir vous poser une question! Avez-vous étudié le rôle, dans notre système de démocratie, des lignes de parti. Les pouvoirs des chefs de parti politique en vertu des lois qui nous régissent, le rôle d'un chef de parti face à ses députés et, en même temps, la ligne de parti?

M. Dufresne (Jacques): Écoutez, moi, encore une fois, je vous parle avec beaucoup d'humilité. Je ne suis pas un spécialiste des sciences politiques. Je suis philosophe et citoyen. Je parle librement de toutes ces choses-là. Je suis le premier à reconnaître les avantages du système de partis. Il a une

efficacité qui permet peut-être d'échapper à l'anarchie. Il n'y a peut-être pas d'autre moyen d'échapper à l'anarchie, mais je dis: Il faut voir la mécanique de la ligne de parti. L'analyse de Roberto Michels, ce que j'évoquais tout à l'heure, est extrêmement forte. Moi, quand je fais parler des députés, je leur raconte comment ça s'est passé. Écoutez, Jean-Guy St-Roch, qui est un ami personnel, m'a raconté en long et en large les entrevues qu'il a eues avec M. Bourassa avant de quitter le parti. Quelques témoignages comme ceux-là m'ont fait comprendre ce qu'est la ligne de parti.

Et j'avoue que, personnellement, quelle que soit l'utilité que je reconnaisse aux partis dans notre système politique, j'ai beaucoup de peine à comprendre comment un être peut rester libre à l'intérieur d'un parti. C'est ce qui m'inquiète. Et comment on vit la contradiction entre la liberté par laquelle on se sent appelé en tant qu'être humain et l'obligation de suivre une ligne de parti. J'avoue que, personnellement, les quelques amis qui ont pu être tentés de me conseiller d'aller en politique me l'ont déconseillé bien vite, en me disant, avec raison: Ne va jamais en politique; après deux jours dans un parti politique, ton côté anarchiste sera rebellé d'une façon telle qu'on t'expulsera.

Mais, pour moi, il y a une réflexion à faire là-dessus, et il faudrait tout mettre en oeuvre pour conserver les aspects positifs du système des partis, c'est-à-dire que l'efficacité permet d'échapper à l'anarchie, etc., mais éliminer les aspects négatifs.

Et, dans le programme du groupe Réflexion Québec que notre journal a publié, le document sur les institutions politiques qui a été préparé par le député Jean-Guy St-Roch contient, à mon avis, des suggestions extrêmement intéressantes: qu'il y ait plus de votes libres et qu'on soit moins prisonniers d'un certain nombre de règles. Pourquoi, automatiquement, un Parlement serait obligé d'être dissous lorsque la majorité parlementaire est battue sur une question? Il me semble qu'il y a place à l'imagination.

M. Karam (Jean): Je vais demander à M. le vice-président de remercier M. Dufresne. Et puis je vous demanderais de rester assis, s'il vous plaît. Merci.

Remerciements au conférencier

M. Jacques Dufresne

M. Bissonnet (Michel): Je voudrais remercier, en votre nom à tous, M. Dufresne pour l'excellente conférence. Il serait peut-être intéressant que vous rencontriez tous les députés de chaque parti politique avant qu'ils se présentent, parce que vous leur apporteriez beaucoup de choses.

Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites, et c'est pour ça que je vous ai posé la question sur le rôle des chefs de parti. Au Québec, aujourd'hui, les chefs de parti politique ont tellement de pouvoirs dans leur parti que ça limite «l'agir» et le rôle d'un député. Et je pourrais peut-être vous donner une entrevue pour votre journal pour vous parler de ça de façon plus intensive.

Je peux parler comme ceci parce que j'ai été président du caucus du Parti libéral de 1985 à 1989. Et le rôle que je jouais dans ce caucus, c'est que je faisais parler mon boss, qui était Robert Bourassa. Et je le faisais parler d'une façon très ouverte. Les députés, par exemple, se prononçaient sur un sujet. Je contrôlais mon caucus comme président. Vous savez, quand vous avez des caucus de 80, 90, tout le monde est pressé. On commence à 18 heures, il faut aller souper, la Chambre, les commissions... on est bien pressés ici, on est bien actifs. Moi, ce que je faisais, au bout de 20, 25 intervenants, j'avais un consensus. Et là je me tournais vers Bourassa: Roberto, là, regarde ce que tu as à nous dire là-dessus. Le lendemain, je recevais un téléphone de son chef de cabinet.

Moi, j'ai été élu président de mon caucus. Ce n'était pas une nomination. Je porte ça à votre réflexion, et je vous remercie beaucoup d'être venu avec nous. Bonsoir à tous et à demain.

Informations relatives au déroulement du colloque

M. Tremblay (Robert): On est arrivé, M. le conférencier, à des questions techniques et moins philosophiques. Je vous dis que votre conférence m'a bouleversé. J'aurais eu des questions à poser,

mais le temps passe trop rapidement. M. le vice-président vient de procéder à l'ouverture de ce colloque que nous voulions depuis plusieurs années.

Nous vivrons ensemble, au cours de ces deux prochains jours, une expérience extraordinaire. C'est un précédent au Québec. Que 50 professeurs de collège se retrouvent en colloque dans l'enceinte même de l'Assemblée nationale pour réfléchir et échanger sur le parlementarisme, rien de moins qu'en concertation étroite avec l'Assemblée nationale elle-même, quel tour de force!

Imaginez, d'anciens parlementaires — j'en vois ici, les plus illustres — et de grands experts du parlementarisme au Québec se regroupant afin d'échanger et partager les résultats de leur réflexion et de leurs recherches avec un groupe de professeurs pour lesquels les institutions parlementaires constituent un pan majeur de leurs préoccupations académiques auprès des élèves.

Vous, professeurs valeureux, êtes bien conscients de l'immense privilège, de la chance qui vous est offerte de mieux connaître l'institution où se vit le parlementarisme. C'est la deuxième grande activité entre l'Assemblée nationale et les professeurs de science politique du réseau collégial. Ceux qui sont ici ont fait les efforts nécessaires auprès de leur institution pour pouvoir avoir le privilège de participer à ce colloque, et je pense qu'ils ont dû argumenter pour prouver aux autorités de leur collège l'importance de cette activité.

Je reconnais dans la salle, ici, plusieurs professeurs qui ont participé au Forum Étudiant de 1993, celui de 1994, au Tournoi Jeunes Démocrates. Je me rappelle, M. Dufresne lui-même, dans le journal, *La Presse*, avait écrit un article justement sur le Tournoi Jeunes Démocrates en devenir, et il espérait que les jeunes y participeraient et qu'ils feraient justement un voyage d'études en Grèce. Ça s'est fait, M. Dufresne. Ce voyage a eu lieu. Les jeunes ont gagné. Ils ont bataillé et ils ont réussi ce tournoi.

Je reconnais les Barrette, les Clavet, les De Denus, Doucet, Hudon, Fournier, Robitaille, Karam, Simard, Lambert, Trottier, Tousignant, Paquet, et d'autres du sous-comité pédagogique de science politique, les Juneau, Trudeau, Huot, Simonnet, et j'en oublie certainement, Dieu m'en pardonne.

Pour une meilleure pédagogie, espérons que nous pourrions développer d'autres activités basées sur le partenariat. Je vous demande un service. Pourriez-vous réfléchir, à votre retour dans vos collèges, à la possibilité de mettre sur pied une activité pédagogique centrée sur le civisme, laquelle serait offerte au primaire et au secondaire. Votre réflexion pourrait alors servir de base à un cours d'éducation civique à l'école. Les jeunes sont mûrs pour ce genre d'action. Au primaire, ils ont des conseils de classe, sous la supervision de leur professeur. Au secondaire, ils ont des conseils d'élèves, pour participer activement avec les autorités, à la vie de l'école; pour mieux se responsabiliser. Ils ont des droits, mais ils sont conscients qu'ils ont aussi des responsabilités.

Moi, un peu naïf, la démocratie, j'en parle à la maison, à l'école, et j'ai l'impression de m'en occuper. En ce 29 septembre 1994, des parlementaires fraîchement élus sont ici aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Ils viennent apprendre à vivre le parlementarisme pour les quatre prochaines années. Vous, vous venez ici apprendre la vie parlementaire là où elle se joue, là où travaillent les acteurs, pour mieux la transmettre à vos élèves. N'est-ce pas là une oeuvre grandiose et drôlement motivante? Vous avez sûrement une bonne connaissance, une approche théorique et une réflexion poussée sur les sujets qui seront abordés au cours de ce colloque. Les débats et les échanges y gagneront en qualité. Je me réjouis de ce qui arrive. J'ai hâte de vous entendre pour apprendre et pour vous comprendre.

À moins de raisons graves — là, j'en arrive aux choses techniques — les activités qui sont prévues au programme — le beau programme que nous vous avons distribué — ne sont pas optionnelles; elles sont toutes obligatoires, comme dans le bon vieux temps. Vivre pleinement le colloque, c'est participer à toutes les activités. C'est un moment précieux pour vous de faire le plein, d'échanger entre vous, de profiter de la belle occasion qui vous est offerte et de profiter au maximum de ce séjour à l'Assemblée nationale. Je le répète, jamais pareille expérience n'a été vécue depuis 200 ans. Vous aurez à questionner les experts conférenciers, à donner votre point de vue et à le défendre avec rigueur, dignité et respect. C'est la caractéristique essentielle de ce colloque: écouter, réfléchir, analyser, débattre, confronter ses idées à celles des autres, présenter — comme notre vénérable conférencier de tout à

l'heure — ses réflexions. Vous tirerez, tout comme nous, des bénéfices considérables, et nos jeunes, en bout de ligne, en profiteront doublement.

Je vous confirme le programme du colloque, il est à 99 % inchangé. Le vendredi, demain, une journée pleine de surprises et pleine d'intensité. Vous aurez des conférences sur, justement, comment a évolué notre parlementarisme, par les acteurs qui ont eu à jouer un rôle extrêmement important dans l'évolution de nos institutions parlementaires. Les conférences auront lieu ici, à la salle du Conseil législatif, disposition identique à celle de ce soir, sauf pour la table ronde, où la tribune disparaîtra et où les panelistes se retrouveront à la grande table en arrière.

Les conférences sauront sûrement vous plaire. Les acteurs eux-mêmes viennent vous livrer le fruit de leur riche expérience et partager avec vous vos interrogations, vos hypothèses, vos points de vue. Ça sera sûrement passionnant.

Le samedi, c'est la journée des ateliers. Et, pour la circonstance, nous avons pensé à la disposition de la salle sous forme de la commission Bélanger-Campeau. En plus de ces ateliers, nous aurons le plaisir d'écouter M. Pierre Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, présent à toutes nos activités, dans le cadre d'un déjeuner-conférence qui aura lieu au salon Villeray du Québec Hilton. Nous comptons sur la présence du plus grand nombre possible de participants. Et je pense qu'il reste encore 15 places disponibles. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès de Mme Monique Latouche.

Ce déjeuner-conférence promet. En effet, vous apprendrez des secrets que seul le secrétaire général peut vous dévoiler. À la suite du déjeuner-conférence, nous nous rendrons à l'atelier du futur, Le défi de l'an 2000. Quel est ce défi? Qui seront les acteurs? Je vous demande particulièrement de porter une grande attention au volet suivant: Soyons intenses dans notre implication dans le colloque. Soyons passionnés et, en même temps, raisonnables. Soyons ponctuels, parce que toutes les activités doivent commencer aux heures indiquées dans le programme. Attention à la durée des pauses-café. Évitions les déplacements pendant les activités afin de contribuer concrètement au bon déroulement du colloque.

Je devrai, au besoin, faire le whip pour tout manquement à cette règle. Les discours à voix basse sont prohibés. Les conversations ronronnantes sont exclues. Ceci vaut pour toutes les personnes du colloque et également pour le personnel de l'organisation. C'est un respect mutuel. C'est vraiment un respect pour tous ceux qui participent à ce colloque. Nos minutes sont trop précieuses pour les perdre futillement. J'y veillerai. Pour cela, j'ai besoin de votre entière collaboration. Sans cela, le colloque sera moche et peu convaincant.

Ayons un souci jaloux de suivre les consignes de l'animateur ainsi que des présidents à la table ronde et aux ateliers. Portons en tout temps notre carte d'identification afin de mieux se connaître et circuler librement dans les aires prévues pour le colloque. Sécurité oblige! Participons donc activement à toutes les activités.

Je souhaite ardemment que ce colloque soit le meilleur que vous ayez vécu. Les conférenciers et les experts invités s'attendent à de très bons échanges, soyons prêts. Vous avez plein de littérature qui concerne chacun des sujets. Enjolivez les conférences. Aux périodes de questions, posez des questions, allez au fond des choses. Ce colloque sera ce que vous voulez qu'il soit. Bon, très bon ou merveilleux. Choisissez, le menu est simple. Pour nous, le choix est fait, à vous de participer.

Je voudrais vous dire que l'Assemblée nationale a déployé des efforts considérables et même difficiles à mesurer, tellement elle tient au succès de ce beau projet qui se réalise enfin. Elle met à votre disposition du personnel spécialisé et courtois. Elle a même pu convaincre de grands spécialistes — j'en vois un derrière M. Juneau, M. Réjean Pelletier — du parlementarisme, des élus, des acteurs illustres de la vie parlementaire. Je pense à M. Fabien Roy. Je pense à M. Raynald Fréchette. Ces personnes éminentes ont répondu positivement à notre demande, et ce, avec enthousiasme, sachant qu'elles traiteraient de sujets qui les passionnent et qu'elles échangeraient avec des professeurs de premier ordre, des mordus du parlementarisme, des formateurs de notre jeunesse.

Certains anciens parlementaires suivront nos travaux du début à la fin, soit jusqu'à la prise de la photo de famille. Et je vous annonce tout de suite que la photo de famille aura lieu à la fin du colloque.

Enfin, tous les participants et participantes doivent nous remettre, à la fin, avant de quitter l'Assemblée nationale, le questionnaire d'évaluation du colloque dûment complété. Et, je m'en excuse, je vais prendre encore quelques minutes de votre temps, mais je ne pourrais terminer cette intervention sans vous présenter une partie du personnel de l'organisation. Je pense que la plus grande ressource, c'est la ressource humaine.

Alors, je vous présente sans plus tarder ceux qui viennent des collègues. Je disais il y a quelques années à M. le président de l'Assemblée nationale: Impossible de se tromper, parce que nous travaillons avec le milieu et nous connaissons ainsi mieux les besoins et les objectifs. Je vous présente donc ceux qui ont participé de plus près avec nous et de façon continue à la préparation de ce colloque.

Je vous présente M. Jean Karam, que tout le monde connaît, Luc Lambert, Michel Barrette, Denis Simard. Pour conserver la démocratie, pour l'améliorer, pour la rendre belle, ça prend une organisation, ça prend aussi un travail d'équipe, un travail commun. M. David Côtes, celui qui s'occupe, pendant le colloque, des relations avec la presse. À l'accueil, Mme Nicole Bolduc. À la logistique, Mme Christiane Savoie, qui est ici, à notre droite. M. Pelletier, qui assure toute l'organisation de la sécurité.

Maintenant, pour la production pédagogique, je pense que je m'en voudrais d'oublier ceux qui ont permis que vous soyez ici. Évidemment, il y a toutes les autorités de l'Assemblée, ça, c'est sûr. On doit ce colloque au président de l'Assemblée nationale, au secrétaire général, à la directrice des Communications, mais aussi, on le doit au travail d'opérationnalisation. Alors, je vous présente sans plus tarder la responsable de l'activité, Mme Nicole Trépanier. Mme Danielle Chaput, qui est adjointe aux opérations. Au secrétariat, Mme Monique Latouche. Et, à la coordination du colloque, votre humble serviteur. Alors, je m'arrête, il est tard. Bon colloque, et merci.

**CONFÉRENCE II
L'ÉVOLUTION DE NOS INSTITUTIONS
PARLEMENTAIRES BICENTENAIRES**

Le vendredi 30 septembre 1994

L'ÉVOLUTION DE NOS INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES BICENTENAIRES

CONFÉRENCE DE MONSIEUR MICHEL BISSONNET Vice-président de l'Assemblée nationale

Présentation du conférencier M. Michel Bissonnet

M. Trudeau (André): Messieurs les participants, bonjour. Nous entrons dans le vif du sujet et nous allons, tous ensemble, aujourd'hui, aborder la question qui est le thème de notre colloque: «Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?». Si l'on veut savoir où l'on va, il est bon de savoir d'où l'on vient. Ce n'est pas une mince affaire que d'aborder les 200 ans de l'évolution de notre système parlementaire; aussi, je pense qu'il convient tout à fait de nous en remettre au vice-président de l'Assemblée nationale pour entreprendre l'étude de l'évolution de nos institutions parlementaires bicentennaires.

M. Michel Bissonnet est né à Montréal. Licencié en droit de l'Université de Montréal, il est membre du Barreau depuis 1977. Employé de la ville de Montréal, il y occupa plusieurs postes dont celui de chef de bureau du greffier de la ville et d'avocat stagiaire au contentieux. Puis, il exerce sa profession d'avocat au bureau de Bissonnet, Mercadante et Daniele, à Saint-Léonard. Organisateur en chef adjoint du Nouveau Parti démocratique pour le Québec de 1966 à 1968, candidat défait dans Papineau à l'élection partielle fédérale en mai 1967, candidat du parti de l'Action Laval, défait aux élections municipales de Laval en 1969. Maire de la ville de Saint-Léonard de 1978 à 1981. Élu député du Parti libéral dans Jeanne-Mance en 1981, réélu en 1985. Élu président du caucus des députés du Parti libéral en 1985. Réélu en 1989. Élu vice-président de l'Assemblée nationale le 28 novembre 1989.

M. Bissonnet a toujours été très actif dans les relations de l'Assemblée nationale avec les autres Parlements du Commonwealth, comme membre de l'Association parlementaire du Commonwealth. Enfin, M. Bissonnet a été membre du comité parlementaire du Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec et il a présidé la délégation officielle d'accueil de l'Assemblée nationale à l'occasion du Symposium international sur la Démocratie, en septembre 1992. Mesdames et messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet.

L'évolution de nos Institutions parlementaires bicentennaires

Conférence de M. Michel Bissonnet

M. Bissonnet (Michel): M. Trudeau, vous avez oublié de dire que j'ai été réélu le 12 septembre. Mesdames et messieurs les députés de la Trente-cinquième Législature, mesdames et messieurs les anciens et anciennes parlementaires, je salue nos deux ex-collègues qui nous font le grand honneur, ce matin, d'être ici avec nous: l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Raynald Fréchette, et M. Marc-André Bédard, que tout le monde connaît. M. Bédard et M. Fréchette, bienvenue chez vous, à l'Assemblée nationale.

M. le secrétaire général de l'Assemblée nationale, mesdames et messieurs les professeurs et journalistes, messieurs les conférenciers, messieurs les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, que j'ai rencontrés plus tôt, mes chers amis. En décembre 1991, nous avons souligné l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1791 et profité de cette occasion unique pour procéder à l'ouverture officielle de l'Année du Bicentenaire des Institutions parlementaires du Québec. En effet, c'est par cet acte du Parlement de Londres que le lieutenant-gouverneur de l'époque était autorisé à créer les premières circonscriptions électorales du Québec et à annoncer, par proclamation, la tenue du premier scrutin en vue de la convocation d'une Chambre d'assemblée. Il m'apparaît opportun de rappeler les origines bicentennaires du Parlement du Québec puisque je me propose de tracer, à votre intention, les grandes lignes de l'évolution et des réformes qu'il a connues au fil des siècles.

Pour voter, en 1792, il faut avoir 21 ans révolus, être sujet britannique par naissance, naturalisation ou droit de conquête, et ne pas avoir été reconnu coupable de trahison. Il y a bien un cens électoral, mais il est si bas qu'on peut parler d'un suffrage universel au profit des chefs de famille. En théorie, les femmes peuvent voter, mais rares sont celles qui exercent leur droit de vote. Par ailleurs, tout électeur peut se porter candidat, à l'exception des conseillers législatifs et des ministres du culte.

Les «officiers rapporteurs» fixent la date, l'heure et le lieu du vote et, généralement, il n'y a qu'un seul bureau de scrutin par circonscription, ce qui ne facilite guère l'exercice du droit de vote dans les circonscriptions rurales, compte tenu que les routes sont encore pratiquement inexistantes. Nous sommes en 1792. De plus, le responsable du scrutin peut mettre fin à la votation s'il s'écoule une heure sans qu'aucun vote ne soit enregistré. Ainsi, connaissant le déroulement, puisque le vote est public, un candidat en avance peut bloquer l'accès au bureau avec la complicité de quelques bons amis musclés.

Pendant l'Année du Bicentenaire, le président Saintonge avait fait relever la chronique des premières élections dans le beau comté de Huntingdon, puisque le territoire de ce comté englobait à l'époque les circonscriptions actuelles de La Pinière — ça, c'est Brossard — La Prairie, Châteauguay, Beauharnois-Huntingdon et Saint-Jean. Permettez-moi de vous faire une brève narration afin d'illustrer les hauts et les bas de cette toute première campagne électorale.

C'est le 20 juin 1792, à 10 heures, dans le village de La Prairie que le jour du vote a été fixé pour tout le territoire du comté de Huntingdon. Il y avait deux sièges à pourvoir. La petite histoire nous rapporte qu'à cette époque plusieurs électeurs souhaitaient la candidature de Georges-Hippolyte le Comte Dupré, connu sous le nom de Saint-Georges Dupré, un ancien marchand et inspecteur de police à Montréal. Le matin du vote, une vingtaine d'hommes traversent en bateau à Montréal et ramènent Saint-Georges Dupré à La Prairie où il est élu par acclamation, avec Claude-Nicolas-Guillaume De Lorimier, appelé Chevalier De Lorimier.

Un correspondant de *La Gazette* de Montréal a décrit de façon savoureuse la journée du scrutin, et je cite: «Mercredi, vingtième jour de juin dernier, les électeurs de ce comté ont choisi pour leurs représentants dans la Chambre d'assemblée: Hippolyte Saint-Georges Dupré et le Chevalier De Lorimier. Après l'avoir longtemps et en vain sollicité de se présenter comme candidat pour ce comté, il s'est enfin rendu à leurs instances et, dès lors, une sérénité générale a été remarquée sur tous les visages. Une vingtaine d'hommes de La Prairie sont venus chercher M. Saint-Georges à sa maison le jour de l'élection et, avec une célérité dont l'enthousiasme seul est capable, l'ont débarqué sur le rivage une heure et

demie avant l'élection. Sur les six heures du soir, M. Saint-Georges a été accompagné jusqu'à son embarquement par le Chevalier De Lorimier et autres messieurs de l'endroit aux acclamations redoublées des électeurs du comté de Huntingdon. Le pavillon a été planté dans le bateau, ensuite de quoi une infinité de bras nerveux ont fendu les eaux, tellement qu'à sept heures M. Saint-Georges était de retour chez lui.» Fin de la citation.

À cette époque, le candidat élu est d'office considéré membre de l'Assemblée, même s'il est élu contre son gré. Aujourd'hui, on veut tous être élus.

Malheureusement, après les élections de 1792 et dès le début du XIXe siècle, les moeurs électorales se dégradent rapidement et l'on connaît l'intervention des fiers-à-bras, les désordres et la violence. Assez vite, on en arrive à interdire, par la loi, la distribution d'alcool, la présence de personnes armées près des «polls» et l'ouverture des auberges pendant le scrutin. Les candidats prennent l'habitude de prononcer un discours le jour de la mise en nomination, ce qui donne naissance aux trop célèbres assemblées contradictoires qui sont un nouveau prétexte aux rassemblements, à la violence et aux désordres.

En 1875, cependant, l'Assemblée législative adopte une nouvelle loi électorale en vue de mettre fin à la brutalité et aux fraudes qui marquent les élections depuis plus d'une génération. La loi de 1875 n'élargit pas le droit de vote, le gouvernement ayant refusé de supprimer le cens électoral. Cette loi remplace la présentation par appel nominal par un bulletin de candidature accompagné d'un dépôt destiné à décourager les candidatures farfelues. La loi limite à une seule journée la durée du scrutin qui doit aussi se tenir le même jour partout au Québec. Désormais, les élections se feront au scrutin secret.

D'autres dispositions concernent plus précisément les manoeuvres frauduleuses et les dépenses électorales. Ainsi, seront clairement interdits les dons et les prêts, les promesses et les menaces, ainsi que la distribution de nourriture ou de boissons. Cette même loi oblige le candidat à faire ses dépenses par l'entremise d'un agent et à publier un état détaillé de ses dépenses électorales.

Le Québec possédait alors une des meilleures lois électorales au monde, en 1875. Elle évoluera ensuite dans deux directions opposées. Le suffrage sera élargi, devenant universel par l'abolition du cens électoral, en 1936, et l'obtention du droit de vote par les femmes, en 1940. D'autre part, en 1903, on supprimera le plafond établi en matière de dépenses électorales. En 1932, l'obligation de nommer un agent sera retirée et, enfin, en 1936, il ne sera plus obligatoire de par la loi de présenter un état des dépenses électorales.

Tout comme le système électoral, le Parlement lui-même se transforme profondément, mais lentement. Les premières réformes parlementaires surviennent au terme de longs débats. Il faudra plus d'un demi-siècle pour réaliser les voeux des députés patriotes et des réformistes, c'est-à-dire, en 1847, le droit de contrôler les dépenses publiques, y compris les salaires de la haute administration; en 1848, l'application du principe de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire que les membres du gouvernement soient choisis parmi les membres du Parlement et soient responsables de leurs gestes devant leurs pairs. Enfin, en 1856, on en vient à élire les membres du Conseil législatif qui, précédemment, étaient nommés par le gouverneur.

Cela est tellement naturel dans notre conception actuelle de la démocratie qu'on imagine mal qu'un véritable système parlementaire puisse fonctionner autrement. Un auteur a qualifié cette époque de notre histoire politique, le milieu du XIXe siècle, de «première révolution tranquille», un tournant dans l'histoire du Québec.

Par la suite, notre système parlementaire a connu un siècle vraiment tranquille, et parfois même marqué par certains reculs. Ainsi, en 1867, le Conseil législatif redevient une Chambre dont les membres sont nommés. Au cours des décennies suivantes, les commissions parlementaires sont peu actives.

Ce n'est qu'au milieu des années soixante qu'un vent de réforme se manifeste à nouveau. Les modifications alors apportées au droit parlementaire visent surtout à rendre le Parlement plus efficace.

C'est ainsi que débute, par exemple, en 1965, l'étude des crédits en commission. Dans le *Journal des débats* de l'époque, on retrouve des idées qui, parfois, mettront plusieurs années à se réaliser: le calendrier sessionnel, les nouveaux modes de contrôle pour la législation déléguée et les sociétés d'État.

Dans un article qu'il publiait dans la *Revue parlementaire canadienne*, en 1987, le prédécesseur de M. Saintonge, M. Pierre Lorrain, résumait ainsi les changements importants de 1968, lesquels transformaient l'Assemblée législative en Assemblée nationale du Québec et abolissaient le Conseil législatif. Et je cite: «Ce geste a permis d'amorcer une dédramatisation du Parlement. Ainsi, le protocole d'ouverture et de prorogation des sessions a été simplifié, de même que la procédure de sanction des projets de loi. Les députés ont aussi abandonné la tradition du bill pro forma qui témoignait de leur volonté de légiférer sans attendre le discours du trône. Par ailleurs, l'Assemblée décidait d'apporter plusieurs changements à la terminologie parlementaire: l'orateur est ainsi devenu le président de l'Assemblée et le greffier, son secrétaire général.

«En 1969, l'Assemblée adoptait un ensemble d'amendements sessionnels à son code de procédure. Ces amendements constituaient les premiers jalons d'une réforme globale de la procédure parlementaire. Ils visaient notamment à restreindre la durée de certains débats, le nombre et la durée des interventions, la durée de la période des questions. Ils éliminaient les appels des décisions du président.

«Parmi les préoccupations majeures des parlementaires de cette époque se trouvait la volonté de donner une nouvelle impulsion aux commissions parlementaires. La réforme des commissions s'est étendue sur 15 ans. Elle s'est inspirée à la fois des expériences britannique, française et américaine. Aujourd'hui, les commissions possèdent les structures, les pouvoirs, les règles de fonctionnement et les ressources pour leur permettre de contribuer efficacement au travail parlementaire.»

Un peu plus loin dans son texte, M. Lorrain avouait qu'il ne pouvait pas passer sous silence certaines innovations importantes. «En 1978, lorsque l'Assemblée nationale s'est imposé des ajournements à dates fixes en juin et décembre, il n'existait rien de tel dans le régime parlementaire de type britannique. Cette réforme a été complétée en 1984 par un système de sessions à dates fixes qui permet de mieux planifier les travaux parlementaires.» Alors, la session d'hiver commence toujours le troisième mardi d'octobre pour se terminer avant le 21 décembre et la session d'été commence le deuxième mardi de mars pour se terminer avant le 23 juin. Alors, ce sont des dates fixes et les députés peuvent, à ce moment-là, faire des agencements à leur calendrier pour savoir où ils s'en vont. Autrefois, il n'y avait pas de date d'ouverture de la session et il n'y avait pas de date de clôture, non plus. Alors, il arrivait que l'Assemblée siègeait, des fois, entre Noël et le Jour de l'an.

La réorganisation des commissions parlementaires, on l'a dit tout à l'heure, date aussi de cette époque. En 1970, par ailleurs, l'arrivée à l'Assemblée de députés de deux nouveaux partis accélère la refonte des règles de procédure qu'il faut alors adapter au multipartisme. Le droit de parole est, en plusieurs circonstances, limité en fonction des partis, créant ainsi une différence entre les députés appartenant à un parti reconnu et les autres.

Alors, voici comment ça fonctionne. Lorsqu'on a un débat sur un projet de loi, le parti du gouvernement indique au parti de l'Opposition qu'il a quatre orateurs et le parti de l'Opposition va indiquer au gouvernement qu'il a huit orateurs. Alors, le parti du gouvernement va préparer huit parlementaires à intervenir sur le projet de loi en question. Le lendemain, le Parti québécois ou le parti — il ne faut pas que je nomme de parti, là — de l'Opposition indique au parti gouvernemental: Nous avons trois parlementaires. Là, le parti gouvernemental, qui a préparé huit députés à intervenir, va limiter ses orateurs à trois. Donc, il va y avoir cinq députés qui vont avoir préparé des projets d'intervention et, à cause des règles de parti internes, ces cinq députés-là n'auront pas à intervenir, parce qu'il y a toujours une parité entre les formations politiques.

Alors, tout au cours de ces nombreuses années, parallèlement aux réformes parlementaires proprement dites, je me dois de rappeler la réforme de la carte électorale et certains changements importants dans la loi qui prévoit dorénavant la nomination d'un agent officiel, la limitation des dépenses

électorales et la production d'un rapport public. Le droit électoral est donc modifié à plusieurs reprises, avec le souci constant d'assainir les mœurs électorales et de faciliter l'exercice du droit de vote.

Les femmes, je le rappelle, ont retrouvé le droit de vote en 1940 et l'exercent une première fois en 1944. Ce n'est qu'en 1947, dans une élection partielle, qu'une Québécoise briguera les suffrages pour la première fois. Toutefois, ce n'est qu'en 1961 qu'une femme, Mme Claire Kirkland, est élue députée. Aujourd'hui, l'Assemblée nationale compte 23 femmes parmi ses membres, dont six font partie du Conseil des ministres. En 1964, les jeunes de 18 ans obtiennent le droit de vote et certains l'exercent la même année.

Adoptée en 1982, la Loi sur l'Assemblée nationale donne une plus grande autonomie interne à l'Assemblée. Cette loi consacre son indépendance en instituant le Bureau de l'Assemblée qui exerce des fonctions de contrôle, de réglementation et de gestion en rapport avec le budget de l'Assemblée, l'organisation administrative et les allocations versées aux députés. C'est aussi le Bureau qui prépare les prévisions budgétaires de l'Assemblée.

Les réformes que je viens d'évoquer ont établi un meilleur équilibre de nos institutions démocratiques et ont modernisé le fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions. Elles visent un meilleur contrôle de l'Exécutif et de l'administration, des finances et des dépenses publiques.

La dernière réforme survenue depuis 1984 est d'abord une réforme des commissions parlementaires, l'outil essentiel du contrôle parlementaire. L'Assemblée nationale en a réduit le nombre et a abandonné la coutume de calquer leur structure sur celle des ministères. Et je salue ici mon ex-collègue, le député de Vanier, qui a profité de cette initiative, au niveau de la commission du budget et de l'administration, pour faire une étude de la fonction publique, avec M. Lazure. Alors, M. Lemieux est un de nos conférenciers aujourd'hui, et il saura sûrement vous en dire quelques mots. Bienvenue, Jean-Guy.

Alors, de plus, de leur propre initiative, les commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics, les engagements financiers et toute autre matière d'intérêt public. Deux éminents anciens parlementaires, MM. Richard Guay et Denis Vaugeois, l'un étant ancien président de la Chambre, l'autre, ancien ministre et historien de surcroît, traiteront d'abondance de tous les aspects de cette réforme, aujourd'hui avec vous.

Vous me permettrez d'aborder ici quelques points qui jalonnent l'évolution du rôle de la présidence de la Chambre. «À l'origine, au Parlement de Westminster, le président était un fidèle du roi, et ce ne fut qu'à la fin du XVIIe siècle, après l'exécution d'un roi et de plusieurs présidents que le président des Communes devint le serviteur incontesté de cette institution plutôt qu'un vassal de la couronne.»

C'est manifestement comme serviteur de la Chambre que le premier président de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, Jean-Antoine Panet, a accepté ces délicates fonctions. Le temps ne me permet pas d'évoquer les luttes de pouvoir entre la Chambre et le gouverneur. Ces luttes, souvent épiques avant l'obtention du gouvernement responsable, sont en filigrane de tout le récit que je vous faisais tout à l'heure.

Dans un article publié dans la revue *Forces*, au moment du Bicentenaire, M. Saintonge énonçait ce qui suit: «Les 125 parlementaires élus qui forment l'Assemblée nationale constituent la base de notre système politique. C'est l'Assemblée nationale qui légitime l'existence du gouvernement: le premier ministre est le chef du groupe majoritaire et il exerce le pouvoir exécutif aussi longtemps que son cabinet a la confiance de l'Assemblée. Cette dernière vote les lois qui lui sont soumises, y compris celles qui établissent le budget de l'État et celles qui modifient sa constitution.

«Dès la première séance après une élection générale, avant d'entreprendre quelque travail que ce soit, les députés élisent un président dont les tâches consistent à diriger les travaux parlementaires, à administrer les services de l'Assemblée et à la représenter au Québec et à l'extérieur. Le président est choisi traditionnellement parmi les membres du parti majoritaire, sur proposition du premier ministre. Au début du XIXe siècle, il lui est arrivé d'occuper lui-même la fonction de chef de la majorité. Le contexte

politique était alors différent puisque le président était le porte-parole de l'Assemblée auprès du gouverneur.

«De nos jours, le président doit faire preuve de la plus stricte neutralité: dès sa nomination, il cesse de participer au caucus de son parti et à toute activité partisane.

«Le président ouvre, dirige et clôt les séances de l'Assemblée nationale. Il a la direction et le contrôle des débats. Il veille à ce que les députés se conforment aux règles de procédure et à ce que soient respectés leurs droits et privilèges, sans distinction d'appartenance politique. Il ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas d'égalité des voix.

«Chaque séance fait l'objet d'une préparation attentive avec le secrétaire général et ses adjoints et, quand le président fait son entrée en Chambre, il dispose d'un dossier complet sur les différentes affaires inscrites au feuilleton. Les règles de procédure prévoyant généralement des préavis, il sait qu'Untel fera une déclaration ministérielle, déposera une pétition ou soulèvera une question de privilège. Le feuilleton donne la liste des projets de loi dont on est susceptible d'aborder l'étude et de certaines autres activités incontournables comme les votes par appel nominal qui ont été reportés.

«Mais tout cela n'est qu'«affaires de routine», comme on appelait autrefois les affaires courantes, à côté de ce qui constitue le moment fort de cette première partie de la séance: la période des questions. Plusieurs règles, assez complexes, guident en effet cette phase cruciale de la séance. La rapidité de son déroulement exige beaucoup de présence d'esprit et une bonne préparation de la part du président et de ses conseillers. Le secrétaire général et ses adjoints deviennent, pour la circonstance, la «troisième oreille» du président. Leur principale préoccupation sera de suivre attentivement les échanges pour attirer sans délai l'attention du président sur toute situation qui leur paraîtrait irrégulière, tout en s'assurant de compter les coups et de tenir le temps: compter les coups, soit enregistrer le nombre et la durée des questions, principales ou complémentaires, posées par chacun des partis, et tenir le temps pour signaler au président le moment exact où les 45 minutes de la période de questions prennent fin.»

Alors, il est évident que la présidence permet toujours plus de temps et est moins sévère à l'endroit des chefs de parti. Le chef de parti peut poser une question principale et plusieurs questions complémentaires. Parce que la période de questions est une période qui est à l'Opposition. Tout dépend du président, mais les quatre ou cinq premières questions vont à l'Opposition. Il peut arriver que le parti ministériel pose une question. Alors, le problème, aussi, lorsqu'il y a des députés indépendants, c'est que la présidence, qui protège les droits de tous les parlementaires, doit allouer une question aux députés indépendants, au moins, disons — la dernière fois, ils étaient quatre — peut-être une question par semaine. Alors, c'est la période privilégiée. Je l'ai fait sept ou huit fois et je tiens à vous dire que nous sommes dans le feu de l'action.

«À la fin de la période des affaires courantes, quand le leader parlementaire du gouvernement a donné ses avis sur les travaux parlementaires à venir, pendant le reste de la séance ou le lendemain, le président rend, s'il y a lieu, les décisions qu'il a prises en délibéré. Il s'agit parfois de véritables jugements qui exigent plusieurs jours de recherche pour établir les questions de droit, consulter les ouvrages d'experts en procédure, examiner les précédents et les coutumes. Il arrive que plusieurs services soient mis à contribution pour la circonstance: la Direction de la recherche en procédure parlementaire, principalement, le Secrétariat de l'Assemblée qui a la responsabilité de la tenue des procès-verbaux, la Direction de la législation et la Bibliothèque, s'il s'agit de recherche historique.

«Sauf pour les occasions spéciales où sa présence est requise, comme pour le discours inaugural et le discours sur le budget, le président laisse généralement le fauteuil après les affaires courantes et il quitte la salle pour vaquer à d'autres occupations. Un des deux vice-présidents le remplace pour les affaires du jour. L'Assemblée procède alors à l'étude d'un projet de loi, au débat sur le message inaugural ou sur le budget, à l'étude d'une motion d'un député de l'Opposition...» Il faut dire ici que, le mercredi après-midi, c'est toujours une motion d'un député de l'Opposition, sauf en décembre et juin, et c'est une motion privilégiée à l'Opposition. La présidence doit également tenir compte du nombre de députés indépendants pour allouer ces motions de l'Opposition.

«Aux affaires du jour, le rythme des travaux prend aussitôt une autre allure. Les parlementaires s'expriment à tour de rôle sur le sujet à l'ordre du jour. Chacun dispose d'un temps de parole déterminé — projet de loi en deuxième lecture, 20 minutes; la motion d'adoption, 10 minutes, et, lorsqu'il y a une motion du mercredi, le président partage le temps de parole avec les deux leaders des formations politiques et avec le ou les députés indépendants s'il y en a — et, tandis que les affaires courantes se traduisent dans le procès-verbal par un grand nombre d'entrées, une simple mention du sujet du débat et de la décision de l'Assemblée résume parfois plusieurs heures de débat.

«L'atmosphère change aussi parce que plusieurs parlementaires quittent la salle de séance après les affaires courantes.» Vous remarquez, à la télévision, quand la période de questions est terminée, même le leader du gouvernement a souvent de la difficulté à donner les avis pour que les commissions siègent. Alors, ce qui se passe, on vous l'explique un peu ici. «Les responsabilités des membres du gouvernement requièrent leur présence au ministère ou ailleurs. D'autres parlementaires se rendent à leurs bureaux où divers dossiers sollicitent leur attention. Mais c'est surtout le travail en commission parlementaire qui explique la dispersion des parlementaires à ce moment de la séance.»

«D'une réforme à l'autre, l'Assemblée nationale a finalement opté, en 1984, pour un système de commissions sectorielles et multifonctionnelles. Il existe huit commissions spécialisées dans autant de secteurs de l'administration publique: les institutions; le budget et l'administration; les affaires sociales; l'économie et le travail; la culture; l'éducation; l'aménagement et les équipements; l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation. Chaque commission regroupe au moins dix députés désignés par leur formation politique et nommés par l'Assemblée pour deux ans. La composition de chacune des commissions tient compte de la répartition des sièges entre les groupes politiques. Cinq commissions sont présidées par un membre de la majorité et les trois autres par un député de l'Opposition.

«En vertu de la Loi sur l'Assemblée nationale, le président dirige et administre les services de l'Assemblée. Il exerce à cet égard des pouvoirs comparables à ceux d'un ministre.

«En fait, même si l'organisation de l'Assemblée nationale présente certaines similitudes avec un ministère, avec qui elle est souvent confondue, même dans les publications officielles, il s'agit d'institutions distinctes, tant au point de vue de la vocation que de l'organisation et des opérations.

«L'Assemblée nationale, c'est d'abord 125 parlementaires qui adoptent des lois et contrôlent l'activité gouvernementale. Les services qui s'y rattachent n'existent que pour lui assurer un soutien administratif alors que ceux des ministères gèrent des programmes au service de la population. Même les services de communication comme le *Journal des débats* et la télédiffusion des débats sont d'abord au service des députés dont ils diffusent les délibérations.

«Le président préside le Bureau de l'Assemblée nationale, un organe administratif qui n'a pas d'équivalent dans les ministères et témoigne de la spécificité de l'Assemblée nationale dans l'administration publique. Formé de neuf députés — cinq du parti gouvernemental et quatre de l'Opposition — le Bureau exerce une fonction de contrôle et de réglementation, notamment en matière de conditions de travail des députés.

«L'Assemblée nationale a la taille d'un petit ministère. Sa structure administrative présente de nombreuses similitudes avec les autres organisations du secteur public. Pourtant, la composition de cette institution place des services comparables à ceux des ministères dans un environnement différent. C'est que les 125 bureaux de député, sans compter les bureaux de comté, constituent autant d'unités administratives distinctes qui s'ajoutent aux quelque 20 services parlementaires et créent une dynamique particulière. En bref, les services et les fonctionnaires de l'Assemblée ont peut-être peu de public à desservir mais ils ont plusieurs patrons. Pour les services de l'Assemblée, c'est l'équivalent de 150 unités administratives à loger, meubler, approvisionner, informatiser, documenter, etc.

«La nature même des activités parlementaires justifie l'existence de services spécifiques qu'on ne trouve pas dans les ministères. Ce sont notamment ceux qui offrent un soutien immédiat à l'Assemblée en

tant que telle et qui appartiennent à la Direction générale des affaires parlementaires. Par ailleurs, les services en apparence standard qui gèrent les ressources humaines, financières, matérielles et informatiques sont placés, à l'Assemblée nationale, devant des défis particuliers.

«Si le *Journal des débats* et le service de télédiffusion des débats sont bien connus, on ignore généralement que l'Assemblée possède une imprimerie, un service de gestion immobilière qui gère des édifices de grande valeur patrimoniale, une Direction de la sécurité et un service d'informatique dont les responsabilités s'étendent aux bureaux des députés aux quatre coins du Québec. L'Assemblée nationale gère un restaurant pour les besoins des parlementaires, des visiteurs et de son personnel. Elle occupe des édifices anciens qui lui imposent des contraintes mais qui attirent aussi des milliers de visiteurs et justifient le maintien d'un service de guides et d'un programme d'information à l'intention du public en général. Ajoutons enfin que les intérêts très variés des parlementaires exigent une documentation considérable et variée que leur fournit la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, l'une des plus grandes institutions du genre au Québec.

«L'examen de la structure administrative de l'Assemblée nationale révèle aussi l'existence d'une direction dédiée aux activités nationales et internationales des parlementaires. Il ne s'agit pas d'un service unique dans l'administration publique puisque certains ministères entretiennent également des relations à l'étranger. La Direction des relations parlementaires et du protocole témoigne cependant d'une autre facette peu connue de la vie parlementaire.

«En effet, l'Assemblée nationale du Québec accorde une grande importance à ses relations avec les autres Assemblées. Cette réalité trouve ses fondements dans le fait que, depuis plusieurs années, le Québec cherche à s'ouvrir de plus en plus sur l'extérieur, conscient des impératifs reliés à l'interdépendance économique d'un monde aux frontières toujours plus perméables et à l'intérêt que suscite le Québec comme porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Nord. En outre, la double tradition française et britannique du Québec multiplie le réseau des partenaires sur la scène internationale.

«L'ampleur des activités interparlementaires de l'Assemblée nationale est telle que, contrairement à ce qui prévaut dans la plupart des autres Assemblées législatives canadiennes et les Législatures américaines, une unité administrative distincte est chargée d'en assurer la planification et le bon déroulement. Placée sous l'autorité hiérarchique du président, cette unité administrative coordonne depuis plus de 20 ans les relations des parlementaires québécois à travers le monde.

«L'Assemblée nationale est membre de l'Association parlementaire du Commonwealth depuis 1933 et de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française depuis 1975. Le président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française est M. Jean-Pierre Saintonge depuis juillet 1993.

«L'Assemblée nationale entretient des relations bilatérales avec l'Assemblée nationale française et le Conseil de la Communauté française de Belgique depuis 1979. Depuis 1989, les parlementaires québécois participent plus activement aux rencontres avec les deux grandes associations de législateurs américains où il est question de thèmes d'actualité. Elle est devenue, en mars 1990, membre international associé d'une section régionale de l'une de ces associations, l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments.» Ça regroupe tous les États de la Nouvelle-Angleterre. «Enfin, cette année, l'Assemblée nationale et l'Assemblée législative de l'Ontario ont formé une association dans le but d'officialiser leurs échanges.

«Les relations parlementaires de l'Assemblée nationale s'articulent autour de cinq grands objectifs: faire bénéficier l'Assemblée nationale de l'expérience des systèmes parlementaires étrangers; diffuser, au sein de ces Parlements, les réalisations propres au parlementarisme québécois; compléter la formation des parlementaires par la découverte des institutions législatives étrangères et l'approfondissement des connaissances dans une grande variété de domaines; assurer la représentation de l'Assemblée nationale auprès d'autres Parlements; promouvoir les intérêts du Québec à l'intérieur du pouvoir législatif.

«Institution fondamentale de notre société, l'Assemblée nationale n'est pas toujours perçue comme telle par les citoyens et même par les observateurs de la scène politique. Les réformes administratives et financières, et la normalisation des pratiques de gestion ont souvent eu raison de ses particularités les plus évidentes.

«Les dernières réformes parlementaires ont cependant eu des effets positifs. Alors que les amendements apportés aux règles de procédure dans les années soixante et soixante-dix visaient principalement à rendre le processus législatif plus efficace, celles des années quatre-vingt ont touché le statut même de l'Assemblée et ses pouvoirs. En 1982, la Loi sur l'Assemblée nationale a redonné à l'Assemblée une bonne partie de son autorité administrative perdue. En 1984, la réforme des règles de procédure visait à rétablir l'équilibre de nos institutions en revigorant les activités de contrôle du législatif sur l'exécutif et, par là, revaloriser le rôle du député.

«Au-delà des divergences partisans et de l'appréciation qu'ils peuvent faire de leurs élus, les citoyens devraient être fiers de leur Assemblée. Même s'il n'existe pas de liens organiques entre la Chambre d'assemblée créée en 1792, l'Assemblée législative du Canada-Uni instituée en 1840 et l'Assemblée nationale dont les origines remontent à 1867, les Québécois ont eu la chance de vivre depuis 200 ans, presque sans interruption, dans un régime démocratique. Peu de sociétés peuvent s'enorgueillir de posséder une aussi longue tradition.»

Je ne voudrais pas aujourd'hui pécher contre la discrétion en vous faisant part des expériences vécues en Chambre par le président Saintonge, par le président Fréchette et tous les autres dans le «hot seat», comme disent nos collègues du Commonwealth. Aussi, pour résumer le tout, je me reporterai à une citation de M. Gary Levy dans son livre «Les présidents de la Chambre des communes»:

«S'il est vrai qu'une formation juridique peut constituer un atout certain pour démêler les complexités de la procédure parlementaire, la personnalité du président est encore plus importante que ses antécédents professionnels. Il doit être ferme mais non autoritaire; digne, mais sans manquer d'esprit ni d'humour; capable de tenir ses distances par rapport aux autres députés mais sans avoir l'air arrogant. Par-dessus tout, il doit rester complètement impartial. Certaines de ses décisions ne peuvent manquer d'être contestées, mais il est essentiel qu'elles ne soient pas prises, ou qu'elles ne semblent pas avoir été prises, pour des raisons partisans.»

Pour mieux saisir les contraintes de l'impartialité et en apprendre davantage sur l'époque actuelle, je voudrais aussi vous inviter à lire une excellente étude intitulée «L'impartialité politique du président de la Chambre» et réalisée à la suite d'entrevues sollicitées auprès de trois anciens présidents de l'Assemblée, MM. Jean-Noël Lavoie, Clément Richard et Richard Guay, par Mme Josée Brassard, pour son mémoire de stage à l'Assemblée nationale en qualité de boursière de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant en 1991-1992. Mme Brassard a publié son mémoire, sous forme d'article, dans le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, volume 22, no 1 et nos 2 et 3. Je voudrais souligner que Mme Brassard est aujourd'hui professeur de sciences politiques au cégep de Saint-Félicien et qu'elle participe avec nous aux travaux de notre colloque.

Le rôle de plus en plus large du député demande beaucoup de temps, d'énergie et de nombreux sacrifices, particulièrement pour la famille. Ce rôle est d'autant plus exigeant que nous sommes, de façon manifeste, en train de passer d'une démocratie purement représentative à une démocratie de plus en plus participative. Le député est en effet appelé de plus en plus souvent, par des citoyens de mieux en mieux informés et qui ne sont plus passifs entre deux élections, à être bien plus qu'un simple fiduciaire: parce que les citoyens le voient davantage comme leur délégué, leur porte-parole, ils refusent de plus en plus de lui reconnaître un monopole représentatif et ils exigent d'être consultés sur les grands enjeux ainsi que sur les décisions les plus importantes à prendre.

Alors, le député, aujourd'hui, son rôle dans son comté, c'est de jouer le rôle d'ombudsman. Il représente les citoyens qui ont des difficultés avec les différents ministères, les différentes régies au niveau du gouvernement provincial. Et c'est souvent un bureau où on va faire une demande d'emploi. Ce n'est pas, évidemment, le rôle du député, mais il doit essayer d'aider les citoyens qui sont plus

défavorisés en envoyant des lettres de recommandation dans des compagnies privées qu'il connaît. Mais le rôle du député, aujourd'hui, exige qu'il soit disponible et, par conséquent, il n'est pas souvent avec sa famille.

Prenez mon cas. Hier, j'avais du bureau de comté pour mes citoyens et j'en avais cet après-midi. J'ai été obligé de rappeler tous mes électeurs qui avaient un rendez-vous à mon bureau. M. Saintonge, comme on vous l'a dit hier, sa mère ne va pas bien. Il est avec elle. Alors, j'ai dû changer mon agenda et remplacer le président.

Le fait que le député doive être plus disponible marque, à mon avis, une évolution normale et souhaitable. Il me semble en effet que les formes d'expression de la volonté populaire telles que nous les connaissons présentement, soit le suffrage universel, le Parlement et même les partis, et qui ont été élaborées au XIXe siècle, en fonction des connaissances de l'époque, ne sont pas immuables.

À l'aube d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, la démocratie ne change pas de nature: elle change tout simplement d'âge.

Lorsqu'on ne connaît pas la raison d'être et les règles de fonctionnement du parlementarisme, on conclut rapidement (et à tort) à la futilité de ce système. L'un des exemples les plus frappants à cet égard réside dans la perception engendrée par la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale, et plus particulièrement de la période des questions.

Dans un premier temps, il faut rappeler que, malgré la grande couverture médiatique dont elle est l'objet, cette fameuse période de questions n'est qu'une des multiples facettes de la réalité parlementaire. Dans un second temps, il est important de signaler que les hommes et les femmes qui ont eu à définir les règles de fonctionnement de nos Parlements ont convenu, avec sagesse, de la valeur du débat contradictoire pour faire progresser l'idéal démocratique.

Nous avons la chance de bénéficier de la force d'un système qui a été édifié sur un principe fort simple, celui de la séparation des pouvoirs: le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Du choc des idées jaillit la lumière! Ici même au Québec, au Canada et partout dans le monde, nous pouvons citer des exemples qui confirment la pertinence de cet adage. L'histoire nous enseigne que l'affrontement verbal est préférable à la lutte armée et qu'il demeure le moyen le plus civilisé de réaliser nos idéaux. C'est avec des mots et des idées, et non avec des armes, que des citoyens réussissent le plus souvent à faire évoluer, à transformer et à améliorer la société.

En ce qui concerne notre société, force nous est de reconnaître que l'institution parlementaire a évolué de façon remarquable et respectable. Nous n'en sommes plus à cette époque où les députés disposaient de si peu de moyens pour accomplir leur tâche que la plupart de ceux du premier Parlement ont refusé de solliciter un second mandat, en 1796. Nous n'en sommes plus à cette sombre époque où les fiers-à-bras prenaient le contrôle des «polls» pour faciliter le vote des partisans du candidat qui les soudoyaient et bloquaient l'entrée aux adversaires. Elle est révolue cette époque où l'on votait de vive voix, à main levée et sans bulletin, et où les interventions de nos représentants n'étaient pas reproduites dans un journal officiel de la Chambre. Nous avons fait, en deux siècles d'histoire, des pas de géant.

En assurant la neutralité et l'indépendance du processus de confection de la carte électorale et en encadrant le financement des partis politiques, nous avons raffiné nos moeurs électorales de façon magistrale. De plus, c'est à l'Assemblée nationale, par qui ils sont nommés, que le Directeur général des élections, le Protecteur du citoyen et le Vérificateur général déposent leur rapport. Ces caractéristiques fondamentales font que notre système est aujourd'hui à l'avant-garde de plusieurs sociétés modernes. Dans divers pays, notre système démocratique et parlementaire est, en certaines occasions, cité comme un modèle unique en son genre, comme un exemple à suivre. Pierre angulaire de la démocratie, ce système nous a également permis de nous doter d'une Assemblée ouverte, accessible, transparente et fonctionnelle.

Ces acquis précieux, nous les oublions malheureusement trop souvent. Et à un point tel que, parfois, notre jugement à l'égard de nos élus est trop sévère et trop rapide. Un tel jugement engendre

inévitablement la méfiance qui, à son tour, engendre l'indifférence, l'ennemi le plus sournois de la démocratie. En perdant ainsi le sens de l'État, nous compromettons notre plus solide garantie d'ordre et de stabilité. Les femmes et les hommes qui nous représentent, avec leurs qualités et leurs défauts, leurs forces et leurs faiblesses, incarnent nos institutions. À titre de représentants du peuple, il incombe à tous ceux qui assument la fonction de député d'accomplir leur devoir avec la dignité, la probité et la disponibilité qu'à bon droit la population attend d'eux.

Voilà pourquoi je me réjouis de constater que, grâce à l'étroite collaboration que nous avons pu établir avec le ministère de l'Éducation, les objectifs du Bicentenaire se sont concrétisés au point que les documents pédagogiques traitant de nos institutions, du parlementarisme et de la démocratie font maintenant partie des cours réguliers du primaire, du secondaire et du collégial. Ces manuels et ces documents vidéo sensibilisent les jeunes du Québec au rôle qu'ils ont à jouer, dès maintenant, dans l'enrichissement de la société et suscitent chez eux un plus grand respect de nos institutions et une meilleure connaissance du processus démocratique. Depuis 1992, nous avons repris, à l'intention des jeunes, deux activités pédagogiques axées directement sur la connaissance du parlementarisme et de nos institutions. Il s'agit du Tournoi Jeunes Démocrates et du Forum Étudiant.

Cet intérêt pour le rayonnement de la démocratie, nous avons aussi voulu le partager avec nos collègues parlementaires du Canada et de l'étranger en les associant à notre réflexion à l'occasion du Symposium international sur la Démocratie, qui avait lieu à Québec en septembre 1992 et qui réunissait pour la première fois des délégations officielles de l'Association parlementaire du Commonwealth et de l'Association internationale des parlementaires de langue française, ces deux grandes associations dont l'Assemblée nationale est membre de plein droit. Les associations parlementaires des États-Unis et les Législatures des États avec lesquels nous entretenons des rapports privilégiés étaient aussi présentes à ce grand rendez-vous international.

Nous avons également invité des collègues parlementaires d'Europe, d'Afrique, d'Océanie, d'Asie et des trois Amériques à former avec nous un vaste forum sur les aspirations, les contraintes, mais aussi les espoirs et les convictions de tous ceux et celles qui veillent et qui contribuent au rayonnement du processus démocratique. La tribune des conférenciers était composée de personnalités politiques, de parlementaires, de diplomates, de constitutionnalistes, de juristes, d'économistes, de politologues, d'écrivains et de journalistes. L'ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. Javier Pérez de Cuellar, était le président d'honneur de notre symposium. Cette contribution de l'Assemblée nationale au grand débat mondial sur l'avenir de l'État et du citoyen marquait, à sa façon, l'intérêt que tous les Québécois portent au partage, à la solidarité et au rayonnement de la démocratie.

Albert Einstein disait: «Mon idéal politique est l'idéal démocratique. Chacun doit être respecté en tant que personne, et personne ne doit être divinisé.» Cet idéal démocratique, nous espérons tous avoir encore longtemps l'honneur et la fierté de le partager. Le partager entre nous, bien sûr, mais aussi avec nos frères humains qui, comme nous, habitent cette planète et avec qui nous devons contribuer à l'entretenir et le faire rayonner.

Je vous remercie d'être venus participer à ce premier colloque sur le parlementarisme organisé par l'Assemblée nationale. Je vous remercie de votre écoute attentive.

Période de questions

M. Karam (Jean): Je sais que le temps avance et que ce n'est pas évident de faire l'histoire de 200 ans comme ça, en l'espace d'environ une demi-heure, mais, tout de même, on va prendre un peu de temps pour la période de questions. Vous vous présentez au micro qui est au centre, vous vous identifiez et posez vos questions à M. Bissonnet.

M. Trottier (Denis): On sait que, présentement, il y a une crise de nos institutions, plus particulièrement nos institutions politiques. Chaque année, nous, au collège, on amène les étudiants ici, à l'Assemblée nationale, pour faire connaître un peu comment ça fonctionne, et il y a deux choses qui surprennent beaucoup les étudiants. C'est, d'une part, un peu le bordel, entre guillemets, qu'il y a à

l'Assemblée nationale. Les étudiants sont surpris du peu de respect que chacun des parlementaires a envers ses collègues. Et je me demandais ce qu'on pourrait faire pour ça. J'ai l'impression qu'il y a un problème; c'est que, quand les institutions sont en crise et que les gens ont l'impression que c'est un peu ridicule ce qui se passe là, il faudrait peut-être faire quelque chose. Je ne sais pas si vous avez des suggestions.

Et la deuxième chose qui surprend un peu les étudiants, c'est une affaire, peut-être, qui est un peu anodine, mais, lorsqu'ils vont à la cafétéria, c'est que les prix sont moins chers que dans leur propre cafétéria. À ce moment-là, je me dis: Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire, là aussi? Moi, j'aurais peut-être une petite suggestion: Il faudrait peut-être que les députés paient au moins le prix que les étudiants paient dans leur propre cafétéria et que les étudiants paient le prix que les députés paient ici. On pourrait peut-être inverser ça. Je ne sais pas s'il y aurait un petit arrangement à faire pour que les étudiants trouvent que ça a du bon sens d'aller à l'Assemblée nationale, que ce n'est pas cher, mais qu'au moins ceux qui ont des revenus plus élevés puissent payer un prix peut-être un petit peu plus décent.

M. Bissonnet (Michel): Relativement à votre première question sur la discipline à l'Assemblée nationale, évidemment, la période de brouhaha est souvent durant la période de questions. À l'Assemblée nationale, il y a des formations politiques; elles ont des leaders, des whips. La présidence préside les débats. C'est elle qui préside également la discipline à l'Assemblée nationale. La présidence est liée par un règlement, mais il faut que les formations politiques, de par leurs whips et de par leurs leaders, incitent leurs députés à respecter le règlement. Moi, personnellement, ça fait 13 ans que je suis ici, et je peux vous dire qu'au cours des quatre dernières années ça s'est beaucoup amélioré. Mais, vous avez raison, il faudrait que ça soit encore plus rigide.

Nous faisons des débats et, dans les débats, il peut y avoir des mots qui sont vigoureux, qui sont forts, mais qui sont parlementaires. Mais c'est un débat. Alors, nous avons deux équipes ou trois équipes, selon la formation de l'Assemblée nationale. Il se trouve à y avoir un esprit d'équipe. C'est comme deux équipes qui sont dans une partie de hockey. À l'intérieur de chaque équipe, il y a des mouvements d'appui qui deviennent spontanés. Il reste que le rôle du président, c'est d'assurer la discipline avec fermeté. Et je pense que la population le veut également. Mais je peux vous dire que j'ai été dans d'autres Parlements et on est bien en avant d'eux au niveau de notre discipline individuelle.

Quant aux repas, vous parlez du Mini-Débat mais, au restaurant Le Parlementaire, ce sont les prix que nous retrouvons dans les autres restaurants, à l'heure du midi, sur la Grande Allée. C'est à peu près les mêmes prix pour les tables d'hôte. Quant aux prix du Mini-Débat, ce sont peut-être les mêmes que dans les écoles, mais je sais que les étudiants qui viennent ici, souvent, il n'y a pas de place au Mini-Débat et ils vont manger au Complexe G. Et les prix, au complexe G, sont probablement les mêmes qu'ici ou peut-être même inférieurs. Mais vous avez posé votre question. Il y a des membres, ici, qui sont de l'administration. Ils vont en prendre bonne note.

M. Clavet (Adrien): M. Bissonnet, j'aimerais replacer votre conférence un peu dans la perspective de celle de M. Dufresne, hier, et j'aimerais avoir votre opinion sur le problème et même les inquiétudes suivantes. Si on remonte à la dernière campagne électorale et aux autres

précédemment, vous ne trouvez pas que, de plus en plus, ces campagnes électorales diminuent la démocratie et dévalorisent le député ou les futurs députés, dans le sens suivant, et là je rejoins M. Dufresne, c'est que, de plus en plus, les campagnes électorales laissent de moins en moins de place à la parole? À la parole dans le sens suivant, c'est qu'elle est étouffée par quatre choses, et c'est là-dessus que j'aimerais avoir votre opinion. Elle est étouffée, par exemple, par, je dirais, une omniprésence de la publicité, c'est-à-dire qu'on noie la parole par l'image. La parole, durant la campagne électorale, est aussi noyée par des engagements — je ne voudrais pas calculer tous ces engagements en termes de coûts, parce que ça pourrait être très farfelu — par le saupoudrage de subventions et de coupures de rubans.

Or, pour tous ces éléments-là — et voilà ma question directe — M. Bissonnet, vous qui avez beaucoup d'expérience comme parlementaire, vous ne croyez pas, justement, que la dévalorisation du futur député commence avant qu'il soit député ou qu'elle soit députée?

M. Bissonnet (Michel): Vous savez, M. le professeur, qu'en tant que président de l'Assemblée on ne pourrait pas répondre à une question comme ça. Mais, comme je vais passer dans l'Opposition bientôt, je peux peut-être apporter quelques commentaires. Il est bien évident que, selon moi — c'est très personnel, là, je ne veux pas impliquer mon parti politique là-dedans — la période électorale est trop longue. Ça, c'est une première chose: la période électorale est trop longue. Les sondages, selon moi, ont une influence sur le résultat du vote électoral, le système des sondages qui, à un moment donné, souvent, influencent les électeurs. Et il n'y a sûrement pas assez de débats entre les candidats dans les comtés. Aujourd'hui, je pense que les élections se font à la télévision, les débats se font à la télévision. On fait un débat entre les chefs. Il y a des annonces en grand nombre.

Mais, évidemment, il faut faire une distinction entre un candidat dans un comté urbain et un candidat dans un comté rural. Ce sont deux campagnes électorales différentes. Dans un comté rural, les gens connaissent les candidats qui se présentent. Ils les connaissent dans tous les villages, et on est sûrement plus à l'écoute de leur message, de leurs engagements électoraux, tandis que, dans les comtés urbains, nous, on est avec la télévision. Alors, moi, je pense que le rôle du député, c'est un rôle qui est effacé, sauf que, hier, je rencontrais les nouveaux députés et je peux vous dire que les gens ne connaissent pas le travail d'un député.

Je vais vous donner un exemple. Moi, je suis élu dans le comté de Jeanne-Mance. Je suis élu dans un comté qui est libéral. Quelqu'un est candidat dans le comté de Vanier et est défait à l'élection, dans le même parti que moi. Si cette même personne-là avait été candidate dans le comté de Jeanne-Mance, chez moi, elle aurait été élue. Alors, le travail du député n'est pas reconnu à son mérite. Un député peut travailler de façon très constante, d'une façon magistrale et admirable et, comme il est dans un comté où il y a un vent qui n'est pas pour sa formation politique, il sera défait, tandis qu'un autre député qui travaille moins, lui, il va être réélu parce qu'il est dans une section ou une région du Québec où c'est plus facile de se faire élire.

On est dans les mêmes élections où il y a un débat des chefs. C'est la première fois qu'on en avait un depuis longtemps. Mais il demeure que ça se fait par la télévision et les députés ruraux ont quand même une plus grande facilité, dans leur région, dans leur village, à faire valoir leur programme, leur personnalité, que nous dans les comtés urbains.

M. Karam (Jean): Une dernière question. M. Lamoureux.

M. Lamoureux (André): Je voudrais faire un lien, moi aussi, avec ce qui a été dit hier soir à propos du pouvoir oligarchique. Vous avez parlé de la tentative de revalorisation du rôle de député. Avec les commissions parlementaires, il y a un système de partage des présidences entre le parti majoritaire et l'Opposition. Il y a la période de questions. Le député peut toujours intervenir, de temps en temps, dans cette période de questions. Il y a d'autres moments: le budget, le discours inaugural, etc. On connaît tout ça. Bon.

Mais, moi, je vais prendre une citation de Claude Ryan. Avant qu'il soit député et chef de parti, il avait lui-même écrit que le parti majoritaire, dans notre système parlementaire, exerçait en quelque sorte une dictature élective sur l'Assemblée nationale ou le Parlement, de par sa majorité parlementaire. Il disait même — c'est autour de 1977-1978 qu'il avait écrit ça — qu'il faisait la pluie et le beau temps.

Alors, j'aimerais ça avoir votre point de vue sur ce rapport entre l'Exécutif et l'Assemblée nationale parce que, souvent, dans les documents sur l'Assemblée nationale... Évidemment, je comprends l'Assemblée nationale d'écrire ça, que l'Assemblée nationale contrôle le gouvernement. Moi, je dirais plutôt: essaie de contrôler, essaie d'égratigner des fois le gouvernement, etc. Mais le contrôle de l'Assemblée nationale sur le gouvernement, je trouve que ce sont de bien grands mots. L'émission en question dont on parlait, «Pouvoir élu, pouvoir non élu», était assez éloquente sur le rôle du député, à savoir que le gouvernement contrôle quasiment totalement l'Assemblée nationale.

M. Bissonnet (Michel): Ah, le rôle de député. Il y a M. Lemieux, qui est ici, qui peut en parler beaucoup aussi. Alors, évidemment, vous avez une formation de l'Opposition et il y a une formation ministérielle. Moi, je compare toujours ça à un avion. Quand on prend un avion, il y a la première classe, puis il y a la classe économique. Alors, nous, ici, la première classe, c'est le Conseil des ministres. La classe économique, ce sont les députés. Alors, c'est un peu comme ça, parce que, au gouvernement, il y a le Conseil des ministres, la solidarité ministérielle, et il y a les députés.

Le député doit se faire valoir à l'intérieur de son caucus. C'est là qu'il s'exprime. C'est là qu'il doit défendre son point de vue. Le problème que les partis politiques ont au Québec, ici, c'est le système britannique, puis il faut appuyer notre parti en Chambre pour ne pas refaire des élections. Alors, il est évident que la ligne de parti, c'est difficile à suivre. Et, souvent, ce qui arrive, en principe, quand le député n'est pas d'accord, bien, il ne votera pas en Chambre. Mais la ligne de parti, si on pouvait avoir des aménagements avec ça, ça permettrait au député, quand il n'est pas d'accord avec une politique quelconque, de le faire valoir publiquement. Mais, nous, le débat, dans notre système britannique, il faut le faire à l'intérieur du caucus. Mais ce n'est pas tous les députés qui vont le faire également. Vous savez, si vous faites une sortie contre un ministre à votre caucus et que vous avez besoin de ses services deux semaines après, ce n'est pas trop fort. Il a l'oreille attentive, mais pas trop.

Alors, sur le rôle du député, dans ce que vous avez dit, vous avez raison. On peut poser des questions, mais, au gouvernement, vous savez, ce n'est pas nous autres qui posons les questions. Ce n'est pas les membres du gouvernement qui posent les questions; c'est l'Opposition. Donc, le député qui est au gouvernement — d'arrière-ban, comme on l'appelle — lui, s'il pose une question en quatre ans, il a été bien chanceux. Deuxièmement, il peut faire un discours sur le budget. S'il y a 50 députés, il y en a juste 20 à peu près qui vont parler. Ça fait qu'il ne pourra pas parler; il va attendre l'année suivante. Et, pour le débat inaugural, c'est la même chose. Donc, le député peut intervenir au niveau des deuxième et troisième lectures.

Mais où il peut intervenir et travailler, évidemment, et jouer un plus grand rôle, c'est aux commissions parlementaires. Mais, encore, s'il est du côté ministériel, il doit calculer ses sorties pour ne pas nuire à son ministre. Donc, le rôle du député est limité parce qu'on a la ligne de parti. Et, comme je l'ai dit hier, nos chefs de parti politique ont beaucoup de pouvoirs au Québec et ça a une influence sur le travail des députés et sur les agissements des députés à l'occasion. Moi, je vous parle franchement. C'est ça, le problème. Je vous souhaite une bonne journée.

M. Trudeau (André): Merci, M. Bissonnet. Nous prenons une petite pause d'un quart d'heure, puis on reprend pour la deuxième conférence.

CONFÉRENCE III
LA RÉFORME VERS UN MEILLEUR ÉQUILIBRE
DE NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Le vendredi 30 septembre 1994

**LA RÉFORME:
VERS UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DE NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

**CONFÉRENCE DE
MONSIEUR RICHARD GUAY
Ancien Président
de l'Assemblée nationale**

**Présentation du conférencier
M. Richard Guay**

M. Trudeau (André): Mesdames et messieurs, je suis très honoré de vous présenter notre prochain conférencier, M. Richard Guay, ancien président de l'Assemblée nationale, qui va maintenant nous entretenir de la réforme parlementaire adoptée en 1984 et qui visait le meilleur équilibre de nos institutions démocratiques.

M. Richard Guay a été député du Parti québécois dans Taschereau, de 1976 à 1985. Il a été leader parlementaire adjoint du gouvernement, puis président de l'Assemblée nationale, de 1983 à 1985. C'est au cours du mandat de M. Guay que fut adoptée la réforme parlementaire de 1984. M. Guay a débuté sa carrière comme journaliste à Radio-Canada dont il devint le correspondant aux Nations unies. Il a aussi assuré la formation de journalistes en Afrique pour le compte de l'ACDI. Depuis 1985, M. Guay pratique le droit en qualité d'arbitre. Mesdames et messieurs, j'ai le privilège de vous présenter M. Richard Guay.

La réforme: vers un meilleur équilibre de nos institutions démocratiques

Conférence de M. Richard Guay

M. Guay (Richard): Mesdames et messieurs, le 12 septembre dernier, jour historique, diront certains, j'écoutais la très solennelle Société Radio-Canada pendant la journée, la radio de Radio-Canada qui, à son bulletin de nouvelles, nous annonçait: Les Québécois élisent aujourd'hui leur gouvernement. C'était à la fois vrai et à la fois faux. C'était vrai dans le sens où l'aboutissement ultime de l'exercice allait donner la constitution d'un nouveau gouvernement issu de la majorité des députés à l'Assemblée nationale. Mais, en réalité, dans chaque circonscription, les Québécoises et les Québécois élaient leur député à l'Assemblée nationale, et de la majorité sortie de cette élection sortirait également le gouvernement.

On mesure là, d'une certaine manière, le paradoxe de l'institution qu'est l'Assemblée nationale en regard du gouvernement: le pouvoir législatif en regard du pouvoir exécutif. Quand les électeurs votent ils n'ont pas beaucoup le choix; s'ils veulent voter pour le chef X, il faut voter pour le député du parti X. S'ils veulent voter pour le chef Y, il faut voter pour le candidat Y. On se trouve à avoir un système où, les médias aidant, lors d'une élection, c'est, en quelque sorte, une élection de style présidentiel. Pendant de très longues semaines, les médias d'information braquent toute leur attention, à l'exclusion de qui que ce soit d'autre, sur les chefs de parti, si bien qu'au moment du vote nous votons pour le chef de parti. Pourtant, son nom n'apparaît pas sur le bulletin. Il faut donc, pour voter pour le chef qu'on désire voir devenir premier ministre, voter pour son candidat ou le candidat de son parti, même s'il peut arriver, dans certains cas, que ce candidat ne nous attire pas particulièrement et que, en définitive, pour représenter les intérêts de la circonscription, on pourrait penser que l'autre candidat ferait bien mieux l'affaire.

Alors, voilà, en quelque sorte, comment l'Assemblée nationale, comme institution, est un peu, je dirais, coincée entre l'électorat à la base de la souveraineté populaire et l'aboutissement ultime de l'exercice de la démocratie à chaque quatre ans, qui est la constitution du gouvernement.

On m'a demandé, aujourd'hui, de vous parler de l'équilibre entre les institutions, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; faisons abstraction, pour l'instant, du pouvoir judiciaire. Il est difficile de le faire sans parler de la réforme parlementaire que nous avons adoptée en cette Assemblée, en 1984, alors que j'avais l'honneur de présider les travaux de la Chambre. Il y avait, depuis un bon nombre d'années, une manifestation, aussi bien chez les libéraux que chez les députés du Parti québécois, d'une volonté de changer les choses, de donner au député un rôle qu'on devinait, mais qu'on n'arrivait pas à articuler très concrètement, mais, enfin, d'en faire autre chose qu'un être passif qui attendait, peut-être, sa nomination au Conseil des ministres, du côté ministériel, et de modifier aussi les rapports entre l'Opposition et l'Assemblée de manière à rendre l'institution plus fonctionnelle, plus moderne, à lui permettre de jouer davantage le rôle qui est quand même le sien, de contrôler les activités du gouvernement et de l'appareil de l'État, et d'adopter des lois.

J'entendais, tantôt, la dernière question, je crois, à mon ami, Michel Bissonnet. On disait: Oui, mais, enfin, c'est le gouvernement qui contrôle. C'est en bonne partie vrai, parce qu'il a une majorité. Mais, ça, c'est le système parlementaire britannique. Il a donc fallu faire une réforme à l'intérieur des paramètres du système parlementaire britannique, c'est-à-dire à l'intérieur du concept selon lequel le gouvernement est issu de la majorité à l'Assemblée nationale et ne peut gouverner que tant et aussi longtemps qu'il a la confiance de l'Assemblée. C'est-à-dire que, le jour où l'Assemblée adopte une motion de défiance ou de non-confiance ou défait le gouvernement sur son budget, par tradition — ce n'est marqué nulle part dans les lois ou dans la Constitution — le gouvernement est obligé de démissionner et d'aller devant le peuple. À Québec, la chose s'est produite assez rarement. Je pense même qu'au XXe siècle elle ne s'est jamais produite.

À Ottawa, elle s'est produite plus récemment. On se souviendra de la chute du gouvernement de M. Clark, en 1979. Il était minoritaire et il a voulu fonctionner comme un gouvernement majoritaire. Il a présenté un budget, et notre excellent ami, Fabien Roy, qui était à l'époque à la Chambre des communes,

était de ceux, dans l'Opposition, qui avaient quelques difficultés à se réconcilier avec ce budget. Il y avait une hausse de taxes assez radicale, si ma mémoire est bonne, sur le pétrole, je pense. Et l'Opposition en bloc, créditiste, néo-démocrate, libérale, a fait front commun; le gouvernement a perdu le vote sur le budget, il a démissionné. Et on sait ce qui est arrivé par la suite.

Donc, il fallait fonctionner, lors de la réforme parlementaire, à l'intérieur de ce paramètre essentiel que le gouvernement doit avoir la confiance de l'Assemblée. L'Assemblée n'est pas, comme dans un régime présidentiel, souveraine, autonome, n'est pas un pouvoir distinct comme c'est le cas aux États-Unis. Aux États-Unis, le président de la République, M. Clinton, en l'occurrence, est élu au suffrage universel. Là, quand les électeurs votent, ils votent nommément pour le président, le candidat de leur choix. Le vote pour le Congrès est autre chose. C'est distinct. Donc, il est élu au suffrage universel et il n'est pas responsable devant le Congrès. En d'autres mots, le Congrès ne peut pas le renvoyer chez lui, sauf par la procédure d'«impeachment». On a vu ça dans le cas du président Nixon. Mais ça, c'est assez inhabituel.

Normalement, donc, les institutions fonctionnent en parallèle: l'Exécutif d'un côté, le président est élu au suffrage universel; le Congrès, les deux Chambres du Congrès dont chacune a son mode électoral propre et là, on peut voter pour un président démocrate, on peut voter pour un représentant républicain, on peut voter pour un sénateur démocrate. On a le choix. Là-bas, le Congrès, le Parlement américain, en quelque sorte, est distinct de l'Exécutif. Et là, il s'agit que le président trouve le moyen de tordre assez de bras, de convaincre assez de sénateurs, assez de représentants pour finir par faire adopter ses projets de loi. Et, dans bien des cas, il manque son coup.

Le meilleur exemple: la semaine dernière, le projet du président Clinton de réforme du système de santé aux États-Unis, n'a pas fonctionné. Le Congrès a décidé de ne pas se prononcer cette année sur cette question importante, vitale, aux États-Unis. Défaite pour le président. Il n'a pas réussi à convaincre assez de personnes au Congrès de voter en faveur de son projet de loi ou, à tout le moins, de voter pour un projet de loi, parce qu'ils ne se sont même pas prononcés sur son projet de loi ou quelque autre projet de loi. Donc, il y a ce qu'on appelle le «give and take», et puis il en sort ce qu'il en sort, et ça consomme beaucoup d'énergie.

Ici, les choses sont beaucoup plus simples. Nous, ça vient de la Grande-Bretagne. Le gouvernement est issu de la majorité à l'Assemblée. Tant qu'il a la majorité à l'Assemblée, il gouverne et il présente ses projets de loi avec l'assurance tranquille que, tôt ou tard, et plutôt tôt que tard, s'il le décide, son projet de loi va être adopté. Pour un gouvernement, le système actuel, le système parlementaire britannique, est un système excellent. La revue britannique *The Economist* l'avait, d'ailleurs, qualifié d'une dictature élue à chaque quatre ans. C'est un peu exagéré, parce qu'il y a malgré tout un contrôle, le contrôle de l'opinion publique, qui se traduit par un contrôle qui se fait à l'Assemblée par les députés, en particulier les députés de l'Opposition. Ce n'est donc pas une dictature au sens où le gouvernement agit par décrets. Il y a des débats et, dans le cadre des débats, par moments, le gouvernement va s'apercevoir qu'il fait fausse route et va reculer. Mais, disons que, normalement, le gouvernement qui a décidé qu'il voulait faire adopter une loi va la faire adopter. Au besoin, il peut même, avec sa majorité, suspendre les règles de procédure de l'Assemblée pour accélérer les choses.

Donc, à maints égards, l'Assemblée nationale, par moments, fait figure de chambre d'enregistrement. Alors, quand nous avons réformé la procédure parlementaire, nous avons dû essayer de trouver une façon de permettre aux députés de jouer un rôle plus utile tout en tenant compte de la contrainte du système dans lequel nous nous trouvons. Nous ne pouvions pas changer le système. Il est, d'ailleurs, dans la Constitution. Alors, il n'était pas question de changer de système de gouvernement. Nous avons un système parlementaire britannique, nous devons continuer avec un système parlementaire britannique. Mais que pouvions-nous faire à l'intérieur de ce système pour donner aux députés un rôle un peu plus important, un peu plus utile, pour que le contrôle de l'administration publique puisse se faire, si tant est que les députés veulent le faire, pour que le Parlement fonctionne, que l'Assemblée fonctionne d'une manière un peu plus moderne? C'était donc à l'intérieur de ce cadre-là qu'il nous fallait agir.

Il y avait une volonté. Elle s'était manifestée de diverses manières au fil des ans. Il y a eu plusieurs projets, plusieurs études, plusieurs documents et, au moment où j'ai été élu président de l'Assemblée, en 1983, le fruit était mûr en quelque sorte, si bien qu'on me l'a remis et on m'a dit: Faites-la. Enfin, ne la faites pas tout seul, faites-la avec le leader parlementaire du gouvernement, le leader parlementaire de l'Opposition qui, en l'occurrence, était très ouvert à la chose. Ça paraît anodin, mais c'est souvent fonction des personnes. J'aurais eu, à ma gauche, du côté libéral, un autre leader parlementaire que Fernand Lalonde que je n'aurais pas nécessairement été accueilli avec la même ouverture d'esprit. Mais, voilà, lui s'intéressait à l'institution et il trouvait que c'était une bonne idée. À ma droite, le gouvernement, M. Lévesque en tête, trouvait que, oui, effectivement, si on pouvait améliorer des choses, ça valait la peine de le faire. Et, donc, du côté du leader parlementaire du gouvernement, qui était, à l'époque, Jean-François Bertrand, il y avait aussi un souci de faire des choses.

Forts de ce souci-là, nous avons donc, d'abord, cherché à établir les principes de la réforme avant de l'appliquer dans un règlement. Ces principes, ils ont été déposés à l'Assemblée au printemps 1983, si ma mémoire est bonne. En relisant, en vue de cette intervention auprès de vous, les documents de l'époque pour me préparer, je me suis trouvé fort éloquent, au point que je ne voyais pas pourquoi je rédigerais à nouveau ce que j'avais si bien rédigé à ce moment-là, puisque j'aurais dit exactement la même chose. Si vous me permettez, je vais vous lire un court extrait de la déclaration que j'avais faite à l'Assemblée au moment du dépôt des principes qui avaient été adoptés par la commission de l'Assemblée nationale sur la réforme parlementaire.

Je disais, à ce moment-là: «Nous avons le privilège inestimable d'avoir pour nous gouverner des institutions démocratiques issues de la volonté du peuple. Cette affirmation, en apparence banale, revêt une importance considérable lorsqu'on fait le bilan, hélas court, des peuples qui, dans notre monde contemporain, sont ainsi dotés de telles institutions synonymes de liberté.

«C'est, en effet, lorsque nous mesurons jusqu'à quel point la dictature et l'absolutisme constituent les règles de gouvernement pour la majorité des peuples de notre planète que le régime démocratique dont nous jouissons prend soudainement une tout autre dimension et se révèle être l'un des biens les plus précieux que nous possédions.

«Fragile à l'échelle planétaire, la démocratie est au Québec presque deux fois séculaire.» À ce moment-là, elle l'est maintenant. «Certes, son évolution depuis 1792 a été marquée par de nombreux soubresauts. Sauf quelques exceptions non négligeables, c'est néanmoins par son Parlement élu à intervalles réguliers que cette démocratie a pris sa forme institutionnelle.

«Adaptation québécoise du système parlementaire britannique, l'Assemblée, d'abord législative, puis, depuis 1968, nationale, a connu au fil des ans des changements considérables.

«L'avènement de la Révolution tranquille se traduit par une effervescence qui, de toutes nos institutions, a touché davantage le gouvernement. La préoccupation centrale étant au développement dans toutes les directions, on ne se préoccupa guère de ce qu'il advenait, ce faisant, au Parlement.

«Certes, celui-ci s'éveilla à une dimension jusqu'alors en veilleuse, c'est-à-dire son rôle de contrôle des faits et gestes d'une administration publique en croissance rapide.»

Je n'ai pas besoin de vous dire que, sous M. Duplessis, le contrôle de l'Assemblée législative sur le gouvernement était sommaire. Mais il faut dire aussi que c'était un gouvernement qui était à l'époque petit; le dernier budget de M. Duplessis était de l'ordre de 500 000 000 \$. Aujourd'hui, je pense qu'on est autour, si on ne les a pas encore atteints, des 35 000 000 000 \$. Évidemment, c'est en dollars de l'époque par rapport aux dollars d'aujourd'hui, mais on mesure un peu l'évolution des choses.

Donc, «une administration publique en croissance rapide. Mais, ce faisant, le Parlement constatait ses propres lacunes à pouvoir remplir cette fonction de manière aussi utile que son existence et la démocratie qui la sous-tend l'exigent.

«Entre-temps, les gouvernements, se mesurant parfois à coups de volume de lois adoptées, le Parlement prit, à certains égards, une allure de chambre d'enregistrement.

«Dans tout ce processus, le rôle du parlementaire a fait l'objet d'une introspection dont il ressortit essentiellement ceci: un député ministériel, quel que soit le parti au pouvoir, espérait — on peut le mettre au présent: espère — accéder un jour au gouvernement, lieu privilégié de débats et d'actions, tandis qu'un député de l'Opposition attendait que les humeurs de l'électorat lui donnent l'occasion de faire partie du gouvernement ou de ronger son frein sur les banquettes ministérielles en attendant ce jour béni.

«Bref, dans cette dynamique, le Parlement n'était qu'un lieu de passage en vue d'en arriver à l'endroit qui compte, soit le Conseil des ministres.

«Une telle conception du mandat parlementaire n'a guère contribué à faire de l'Assemblée nationale le forum qu'elle a malgré tout réussi progressivement à devenir et qu'elle doit être pour la santé même de notre vie démocratique.

«Au cours des années, l'Assemblée nationale a néanmoins subi des modifications considérables, notamment par l'adoption d'un règlement plus fonctionnel et l'introduction de la télédiffusion des débats. Malgré tout, un Parlement ne se transforme pas rapidement ou facilement. L'institution a ses habitudes, souvent placées au coin de la sagesse qui vient de la pérennité.

«Les gouvernements ont leurs priorités et la réforme du Parlement n'en fait généralement pas partie, d'autant que l'on perçoit souvent la chose comme une source d'embûches et d'obstacles aux désirs, volontés et desseins du pouvoir exécutif.

«Pourtant, l'Assemblée nationale a, depuis quelques mois, une nouvelle loi — évidemment, on est en 1983 — qui consacre son indépendance par rapport au gouvernement et établit, à l'intérieur du système parlementaire britannique, une distinction respectueuse de la souveraineté de l'Assemblée nationale. Cela est notamment le cas sur le plan administratif, le président étant désormais assisté du Bureau de l'Assemblée formé d'élus des deux côtés de la Chambre.

«Fruit des travaux d'une sous-commission, le rapport de la commission de l'Assemblée nationale — que je déposais à ce moment-là — propose de son côté de nouvelles règles de fonctionnement.» Celles-ci allaient être rédigées en textes réglementaires au cours de l'été et faire l'objet d'un règlement sessionnel dès l'automne, à titre d'essai. Elles sont devenues subséquemment les règles de procédure permanentes de l'Assemblée.

«La mise en vigueur des conclusions de ce rapport devrait permettre à l'Assemblée de jouer pleinement son rôle de contrôle des faits, gestes et budgets de l'administration publique. Qui plus est, l'Assemblée pourra mieux s'acquitter de sa fonction législative.

«Certes, la réforme proposée ne sera réelle que dans la mesure où les membres accepteront de s'adapter aux nouveaux mécanismes qui sont proposés, car cette réforme est fondée sur l'hypothèse que tel est le désir et la capacité des membres et que telles sont les exigences de la démocratie parlementaire au Québec pour les années à venir.

«D'une certaine manière, au moment où les circonstances économiques obligent un gouvernement à marquer un certain temps d'arrêt par rapport à l'élan des années soixante, le pouvoir législatif a, par ce projet, la possibilité de prendre sa juste place face au pouvoir exécutif, après avoir été à sa remorque pendant deux décennies. Paradoxalement, c'est le gouvernement qui en vaudra mieux, car un Parlement qui fonctionne bien et qui joue pleinement son rôle oblige l'administration publique à être très vigilante quant à sa façon de diriger nos destinées.»

Et je concluais en disant — la chose la plus importante dans la réforme que nous avons proposée touchait au fonctionnement des commissions parlementaires — que les nouvelles commissions proposées allaient fonctionner souvent par le biais de sous-commissions. C'est ce que je disais. Douce

illusion, il n'y a jamais eu de sous-commissions. C'est prévu dans le règlement; il n'y en a jamais eu. À ma connaissance, aucune sous-commission n'a jamais siégé ou, en tout cas, s'il y en a eu, ça a été l'exception qui vient confirmer la règle. «En institutionnalisant la sous-commission sur la réforme parlementaire, l'Assemblée nationale indiquera donc le chemin concret de la réforme proposée.» En fait, la réforme ne s'arrêtait pas là; on voulait faire de la réforme quelque chose de permanent et, donc, on institutionnalisait une sous-commission sur la réforme parlementaire qui devait continuer ses travaux parce que tout n'était pas dans le projet, il y avait encore bien des choses à venir.

Et je concluais: «Cette réforme sera donc ce que chaque député en fera. Il y va de l'intérêt même de l'institution que le tout se fasse. C'est là un défi à relever et, à maints égards, un changement de mentalité à effectuer. La liberté elle-même et, par conséquent, la démocratie ne sont-elles pas d'abord et avant tout des défis?»

La réforme parlementaire, je vous l'ai dit, visait d'abord et avant tout la réforme du système des commissions parlementaires. Elle était fondée sur quatre principes: d'abord, un meilleur équilibre de nos institutions démocratiques, la modernisation du fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions, un meilleur contrôle de l'exécutif et de l'administration publique, un meilleur contrôle des finances et des dépenses publiques.

Je laisse de côté la quinquennalité, c'est-à-dire que nous sommes passés de 27 commissions à huit ou neuf, si ma mémoire est bonne. Il y avait, auparavant, une commission parlementaire par ministère. Il s'agissait qu'un ministère se crée pour qu'une commission parlementaire suive, du même nom; c'était, au fond, l'outil législatif du ministre. Le président de la commission était un président neutre, qui ne participait pas aux débats. Le ministre était assis à sa droite. Il dirigeait, au fond, les travaux de la commission. L'Opposition lui faisait face, les députés ministériels assurant, pour l'essentiel, le quorum.

Nous avons voulu changer cela et nous nous sommes inspirés des commissions américaines. Nous avons créé huit commissions qui sont de vastes commissions sectorielles: affaires sociales, affaires institutionnelles et ainsi de suite. Nous avons fait du président de la commission un membre actif, un participant, le dirigeant de la commission. C'est «sa» commission. Bien sûr, il siège selon les mandats que lui donne l'Assemblée; ça continue comme auparavant. Dès lors que l'Assemblée dit à telle commission: Vous allez faire telle chose, étudier tel projet de loi article par article, bon, bien sûr, elle le fait. Mais, en dehors de cela, la commission avait, à l'initiative de son président et de son vice-président qui venait de l'autre formation politique, la possibilité de se réunir n'importe quand, sur n'importe quel sujet dans son champ de compétence. Ça, c'était tout à fait nouveau. Il s'agissait, ensuite, de voir, parce que les députés allaient se servir de ce mécanisme-là.

On est en train, me dit-on, de faire un bilan, à l'heure actuelle, de la réforme parlementaire. Il est certain que nous n'avons pas changé, ce faisant, les règles de base du fonctionnement du système parlementaire britannique et que nous n'avons pas changé ce que Michel Bissonnet disait, c'est-à-dire que la solidarité ministérielle est essentielle. Sortir de la ligne de parti est délicat; c'est au caucus que se font les débats entre députés d'un même groupe parlementaire.

Donc, pour qu'une commission se dote elle-même d'un mandat d'initiative, il fallait qu'effectivement il y ait accord des deux côtés de la Chambre et des deux côtés de la commission. Cela excluait forcément les mandats de nature délicate parce que, immédiatement, il y avait un des deux partis qui opposait son veto. Mais, enfin, ça n'empêchait pas les commissions de travailler, de faire un tas de choses auxquelles elles peuvent s'intéresser et qui ne sont pas nécessairement des sujets contentieux politiquement.

En plus de ça, les commissions recevaient le mandat, bien sûr, d'étudier des projets de loi dans leur domaine respectif, d'étudier des crédits ministériels, de convoquer annuellement les organismes de l'État: commissions, régies, etc., qui relèvent de leur compétence afin de passer en revue leur mandat, d'étudier leur budget, de voir à leur bon fonctionnement.

Donc, il y avait là des mesures, des moyens que l'on donnait aux commissions parlementaires, aux députés pour mieux contrôler l'administration publique. Il n'en demeure pas moins que tout ça ne pouvait

faire de miracles et n'en a pas fait. Tout cela se faisait avec des ressources, les ressources de l'Assemblée, qui sont minimes. Le dernier budget de l'Assemblée que j'ai fait adopter, si ma mémoire est bonne, je pense que c'était 0,2 % du budget de l'État. Alors, c'est vous dire que le budget de l'Assemblée dans l'ensemble du budget de l'État, ce n'est pas grand-chose. Je ne me souviens pas du pourcentage exact, sinon qu'il était minime. Donc, l'Assemblée, avec ses maigres ressources, faisait face à un État omnipotent qui a des ressources considérables, des fonctionnaires à la tonne. Donc, il y avait là, au départ, un déséquilibre. On ne pouvait pas faire des miracles avec des moyens comme ça. Mais fallait-il pour autant créer une bureaucratie parallèle à l'Assemblée? Je ne pense pas que ça aurait amélioré les choses. Ça aurait simplement créé une mélasse plus grande du fonctionnement de l'appareil de l'État.

Mais il s'agit maintenant de voir: est-ce que cette réforme a donné ses fruits? Il manquait, je vous le dis tout de suite, à la réforme deux choses importantes. J'avais proposé, dans le projet initial, de limiter la responsabilité ministérielle à des moments précis. Ça n'a pas été retenu, malheureusement, parce que, je vous le disais, le gouvernement, pour fonctionner, doit avoir la confiance de la Chambre. À tort, je pense qu'on interprète ici que chaque vote sur chaque projet de loi met en cause la confiance de l'Assemblée à l'endroit du gouvernement. En réalité, ce n'est pas le cas, mais on a ce réflexe-là que, s'il fallait que les députés ministériels sortent du rang et qu'un gouvernement soit battu sur un projet de loi secondaire, accessoire, ce serait la catastrophe. Bien, ça aurait peut-être l'air fou politiquement; ça, c'est une chose. Et, parce que ça aurait peut-être l'air fou politiquement, ça ne se fait pas. Il y a d'autres Parlements où ça se fait très bien et on n'en meurt pas. Mais, ici, on a une ligne de parti qui est particulièrement rigide.

Je souhaitais donc que le gouvernement engage sa responsabilité à des moments précis. D'abord, je voulais qu'on introduise un vote à l'issue du débat sur le message inaugural ou le discours d'ouverture de la session, enfin, le discours par lequel le gouvernement indique ses orientations. Ça donne lieu à un débat, mais il n'y a pas de vote après ça. Quand c'est fini, c'est fini. Je pense que l'Assemblée devrait indiquer si elle partage — évidemment, majoritairement — les orientations du gouvernement pour la session à venir. Et cela engage la responsabilité du gouvernement. Si le gouvernement est battu là-dessus, bien, évidemment, il en tire des conséquences qui ne sont pas écrites, mais on sait que la tradition veut qu'il démissionne.

Lors de l'adoption du budget — parce que, évidemment, à l'issue du débat sur le discours du budget, il y a un vote puisqu'il faut bien l'adopter, ce budget; sans quoi, le gouvernement va être sans le sou assez rapidement — le gouvernement devrait engager sa responsabilité. Et chaque fois qu'il décide lui-même que, sur tel projet de loi, il met sa tête en jeu. Il veut faire adopter un projet de loi et il dit: C'est un projet de loi sur lequel, moi, le gouvernement, j'engage ma responsabilité. Si vous me battez là-dessus, bonjour, je démissionne. Évidemment, ça oblige le resserrement de l'équipe ministérielle. Et puis, finalement, quand, venant de l'Assemblée, il y avait une motion de non-confiance.

Dans ces quatre circonstances-là, le gouvernement pouvait engager sa responsabilité, et ça, on pouvait le mettre dans un texte réglementaire sans aller au-delà de ce que la Constitution dit ou ne dit pas sur la responsabilité gouvernementale, mais, par ricochet, par conséquence, dans tous les autres cas, il n'y avait pas de responsabilité ministérielle.

L'autre chose, et je termine là-dessus, c'est sur la législation déléguée, les règlements. Vous savez que, au-delà des lois, il y a les règlements qui sont beaucoup plus volumineux que les lois dont ils découlent. Il y a eu des propositions pour permettre à l'Assemblée, via les commissions parlementaires qui ont été créées, de contrôler ce qu'on appelle la législation déléguée.

Nous étions en cours d'étude de l'implantation de cet aspect de la réforme parlementaire en 1985 lorsque le peuple a décidé qu'il était temps de changer de gouvernement et, par conséquent, en ce qui me concerne, de député dans ma circonscription. Nous nous retrouvâmes de l'autre côté de la Chambre jusqu'au 12 septembre dernier et je ne peux pas dire ce qui a été fait par la suite à cet égard-là, mais je pense que ça n'a pas beaucoup avancé. Mais on pourrait facilement reprendre le tout là où les travaux étaient, si ce n'est pas encore fait, et donner effectivement aux commissions parlementaires la possibilité d'étudier, d'une certaine manière, la réglementation gouvernementale d'une manière qui permettrait peut-être de l'alléger et de l'améliorer.

Alors, je termine en disant que, par rapport aux quatre objectifs, meilleur équilibre des institutions démocratiques avec la réforme parlementaire? Sans doute, mais à l'intérieur du système parlementaire britannique on ne peut pas faire de miracles. Ça demeure un Parlement qui est dominé, contrôlé, d'une certaine manière, entre guillemets, par l'ordre du jour du gouvernement qui veut faire adopter ses lois et qui peut le faire d'autant plus facilement qu'il a la majorité dans la seule Chambre dont nous disposons. C'est un Parlement à une Chambre et non pas un Parlement à deux Chambres, alors, une fois que c'est adopté à l'Assemblée nationale, sous réserve que le lieutenant-gouverneur y appose sa royale signature, c'est fait.

Modernisation du fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions? Oui, je pense. Ça n'a pas donné de miracles, sans doute, mais c'est pas mal mieux, à mon avis, l'ayant vu à distance, que ce que nous avions auparavant et, à cet égard-là, oui, c'est une amélioration. Meilleur contrôle de l'Exécutif et de l'administration publique? Peut-être, peut-être. De loin, je n'en suis pas certain, mais encore faut-il que les députés veuillent utiliser la réforme ou encore faut-il qu'ils puissent s'en servir compte tenu de la discipline de parti. Et c'est là où le bât blesse. Meilleur contrôle des finances et des dépenses publiques? Bien, même réponse que la précédente. Je termine là-dessus parce que je sais que vous avez des questions nombreuses et intéressantes — j'en ai entendu tantôt — et on peut peut-être continuer de cette manière-là sur les sujets qui vous intéressent de manière plus précise.

Période de questions

M. Barrette (Michel): Alors, je vous inviterais maintenant à échanger avec le conférencier. Nous avons une période de questions d'environ 25 minutes.

M. Simonnet (Joël): M. le Président, je me nomme Joël Simonnet, du comté de Rimouski. Alors, pour faire comme mon prédécesseur, un comté mi-urbain, mi-rural. Je me rappelle qu'en 1983 j'avais amené mes étudiants à l'Assemblée nationale, et vous nous aviez rencontrés. Vous nous aviez parlé de cette réforme concernant la distinction des projets de loi. Est-ce que ça veut dire que la nouvelle procédure établirait distinctement, si elle avait vu le jour, les lois qui entraîneraient la chute du gouvernement et les projets de loi qui ne l'entraîneraient pas, avec donc une liberté de vote en Chambre de tous les députés, ce qui revaloriserait le rôle des députés?

M. Guay (Richard): Bien, c'est ça, l'idée. Est-ce que les députés s'en serviraient? Bien, là, on retombe dans le même problème, celui de la discipline de parti, celui de la ligne, qui est beaucoup trop rigide à l'Assemblée nationale. Je pense que c'est probablement un des Parlements de type britannique au monde où c'est le plus rigide. Parce que, dans le «Mother of all Parliaments», celui de Londres, qui est le modèle, la ligne de parti ne joue jamais aussi rigoureusement et aussi rigidement qu'ici. Des députés ministériels votent allégrement contre des projets ministériels, sauf au moment où le gouvernement dit: Un instant, là! Pas de folies, tout le monde au pas. Bon, bien, là, il faut rentrer dans le rang ou alors se commettre ou se démettre. Sinon, il est dans la nature des choses, dans une Assemblée démocratique, que les députés puissent non seulement s'exprimer librement, mais puissent voter contre un projet de loi même s'il est présenté par le gouvernement qui est issu du parti auquel ils appartiennent sans que cela doive faire nécessairement une grande commotion et ameuter les médias.

M. Simonnet (Joël): Oui. Alors, j'aurais deux petites sous-questions. Vous permettez? Actuellement, là, théoriquement, tout projet de loi public, s'il est battu, entraîne la chute du gouvernement. Qu'est-ce qui décide que c'est ainsi ou quel critère préside à ça?

M. Guay (Richard): Non. En fait, ce n'est pas le cas, mais on a l'impression que ça l'est. On a l'impression, ici, que toute défaite ministérielle entraîne la chute du gouvernement. C'est un mythe qui est largement répandu dans l'institution, alors que ce n'est pas le cas. La meilleure preuve, à Ottawa, en 1965, ou autour de là, le gouvernement Pearson était minoritaire. M. Pearson lui-même était parti aux Bermudes ou aux Bahamas en vacances, aux alentours de Noël, et puis ils se sont enfargés dans la procédure, puis le gouvernement a été défait sur un projet de loi. Et là, on se disait: Bien oui, mais est-ce que le gouvernement doit démissionner? M. Diefenbaker, dans l'Opposition, évidemment, se faisait aller avec toute son éloquence pour dire que, oui, il fallait qu'il démissionne. M. Trudeau, à l'époque, était ministre de la Justice. Le surlendemain, il a présenté une motion à la Chambre afin d'indiquer que, par son vote de l'avant-veille, la Chambre ne voulait pas dire par là qu'elle avait retiré sa confiance à l'endroit du gouvernement. Et là, toute la Chambre des communes, les députés libéraux avaient été rappelés. Mais ils étaient minoritaires. Il fallait que, malgré tout, ils négocient, et c'est avec les créditistes de M. Caouette que ça s'était négocié. Et, finalement, il y avait eu un accord et assez de votes en majorité pour que la Chambre elle-même dise par une motion que, non, elle n'avait pas retiré sa confiance au gouvernement. En réalité, ce n'est pas dans tous les cas un retrait de confiance. Et, si on le dit plus explicitement dans le règlement, bien, mon Dieu, ça permettra, à ce moment-là, de respirer plus à l'aise.

M. Barrette (Michel): M. Hogue.

M. Hogue (Steven): Bonjour, M. le Président. Je suis originaire du comté de Laviolette. Moi, je salue la réforme que vous avez introduite. Elle était souhaitable, certainement, mais, si on regarde les trois rôles principaux des députés — législateur, contrôleur et représentant de la population, ou on a utilisé, plus tôt aujourd'hui, le terme d'ombudsman — malgré votre réforme, il apparaît évident que le rôle de législateur et le rôle de contrôleur est déficient ou, enfin, n'est pas utilisé comme il devrait l'être par manque d'outils. Vous avez parlé du budget de l'Assemblée nationale, qui est minime. Bref, ce que je dis, c'est que les députés n'ont pas les outils pour remplir efficacement leur rôle de contrôleur et de législateur. Ce que ça

veut dire, c'est que ces rôles-là sont en quelque sorte une espèce... C'est un peu hypocrite de dire que nos députés sont contrôleurs et législateurs.

Alors, la question que je pose à tout le monde et que je vous pose à vous: Quel est le rôle qu'on veut véritablement faire jouer à nos députés? Si c'est effectivement ces trois rôles-là: législateur, contrôleur et représentant, eh bien, qu'on leur en donne les moyens, les ressources. Il y aura une question à se poser. Si on leur donne les ressources, ça créera une seconde fonction publique, inévitablement. On disait que le sénateur Kennedy avait un staff de 80 personnes pour le soutenir. Alors, il faut se poser cette question-là. Si on veut qu'ils soient seulement ombudsmans ou représentants, très bien, mais qu'on cesse de jouer à l'hypocrite et qu'on dise clairement quel rôle on veut faire jouer aux députés. Et je vous pose la question à vous.

M. Guay (Richard): Je ne suis pas si sévère que votre constat peut l'être à l'endroit de l'action des députés. Je crois que, dans les commissions parlementaires telles qu'elles ont été créées par la réforme, il se fait beaucoup de choses dont les médias ne parlent pas; il n'y a pas d'espace et puis ce n'est pas intéressant. Quand le Parlement joue bien son rôle, les médias trouvent peu d'intérêt à la chose.

Mais, jouer bien son rôle, ça peut vouloir dire que, lors de l'étude d'un projet de loi en commission parlementaire, il y a des échanges de part et d'autre, députés ministériels comme députés de l'Opposition, avec le ministre qui n'est plus assis à la droite du président, mais face à lui, et tout ça est animé par le président de la commission. Il y a une dynamique différente qui s'établit. Pour plusieurs projets de loi, les échanges sont extrêmement intéressants. Seulement, évidemment, on a fini par adopter le projet de loi et l'étude article par article qui s'est faite en commission parlementaire, où les députés ont vraiment bien travaillé le projet de loi, ça ne paraît pas dans les médias. Ce qui va paraître dans les médias, c'est comment l'Opposition a cherché à enfarger le gouvernement à la période des questions. En dehors de la période des questions, toute l'action des médias d'information, ça disparaît du parlement et va vers les ministères, vers le gouvernement lui-même, vers le premier ministre. Mais ce qui se passe ici, ce n'est pas intéressant.

D'autre part, les députés ministériels en particulier, quel que soit le parti, ne trouvent pas nécessairement passionnant de jouer ce rôle de législateur. Dans bien des cas, les ressources... Parce qu'il y a des ressources traditionnelles qui ont été mises à leur disposition avec cette réforme-là. Ce n'est pas juste sur papier. J'ai fait adopter un budget qui leur donnait du personnel additionnel. Et j'avais mis comme condition que ce personnel soit affecté ici, au parlement. Bien, je n'étais pas aussitôt parti, comme député, que cette clause a sauté et que le budget, maintenant, ils peuvent l'affecter comme ils le veulent, c'est-à-dire, en d'autres mots, l'envoyer en grande partie dans la circonscription électorale pour animer la circonscription et essayer de voir à leur réélection éventuelle, ce qui est évidemment fort légitime.

Mais le rôle de législateur ne passionne pas les députés, à tort ou à raison. Peut-être est-ce la nature du système. Peut-être, si on avait un système proportionnel plutôt que par circonscription où le député doit être dans sa circonscription, où il doit rencontrer les gens, il doit faire du bureau de comté, il doit rapporter ses dossiers de comté, si on avait une autre Chambre... Celle-ci, après tout, elle ne sert pas, sinon pour des colloques comme ceux-ci, mais c'est la salle de l'ancien Conseil législatif. Un Parlement bicaméral est un Parlement plus sage, à mon avis, parce que les projets de loi adoptés à la vapeur sont étudiés par une deuxième Chambre qui peut y mettre le frein, à un moment donné, dire: Ho! Un instant, là! Ne nous excitons pas, le feu n'est pas pris et faisons une meilleure loi. Ça existe en Australie qui a un système parlementaire britannique. Le Sénat est élu à la proportionnelle régionale. Ce n'est pas un Sénat comme au Canada, des potiches, non, non. C'est un Sénat élu à la proportionnelle régionale.

Nous avons, ici, pendant un bon moment, sous le gouvernement de M. Lévesque, songé à introduire le système électoral à la proportionnelle régionale plutôt que le système actuel. Mais, pour l'Assemblée nationale, on pourrait aussi songer à garder l'Assemblée telle qu'elle est, puisqu'elle joue un rôle et que les députés sont habitués à jouer ce rôle-là, mais avoir une deuxième Chambre, une espèce de Sénat élu à la proportionnelle régionale où les députés élus, enfin, les sénateurs élus n'auraient pas à se soucier d'être dans la circonscription trois jours ou quatre jours par semaine pour être en contact avec l'électorat

et pourraient davantage étudier les choses en tant que législateurs. C'est une idée. Il peut y en avoir d'autres.

Mais comment faire pour que les députés deviennent des législateurs? Bien, une autre manière de le faire, c'est de changer le système de gouvernement et de sortir l'Exécutif du Parlement par un système à l'américaine ou un système à la française qui est une espèce de compromis entre les deux. Tout ça fait l'objet de nombreux débats chez les gens qui s'intéressent aux institutions depuis bon nombre d'années. Il n'y a pas de système parfait, c'est certain. Tout système a ses avantages et, par conséquent, ses inconvénients. Il s'agit de voir lequel est le plus avantageux, pas nécessairement celui que nous avons à l'heure actuelle. Ça, j'en conviens.

M. Barrette (Michel): M. Pilote.

M. Pilote (Léopold): Vous avez parlé des nouvelles commissions parlementaires. Vous nous avez dit qu'elles fonctionnent selon un mandat de l'Assemblée, puis elles peuvent fonctionner aussi selon, enfin, un agenda propre aux commissions. Est-ce que vous pourriez dire si cette formule-là, qui consiste à avoir leur propre mandat, ça a quand même eu un certain résultat? En proportion, on pourrait dire que le travail des commissions, maintenant, se fait de quelle façon, je dirais, partie mandat de l'Assemblée, partie mandat propre? Est-ce qu'on a réussi à enlever un peu le caractère partisan des commissions? On parlait de possibilité de siéger à huis clos. J'aimerais entendre parler un peu de ces aspects, des tentatives de «départisaniser», je dirais, les commissions parlementaires par ces différentes formules-là. Vous n'avez pas parlé, concernant les budgets, le personnel mis à la disposition des commissions, vous sembliez dire qu'il n'y en avait pas, que ça n'existait pas; vous nous donnez une impression que les nouvelles commissions ont été un échec plutôt qu'un succès.

M. Guay (Richard): Non. Si j'ai dit ça, je me suis mal exprimé. Il y a des moyens qui ont été mis à la disposition des nouveaux présidents de commission. Après tout, ce sont leurs commissions. Alors, on leur a donné les moyens d'être présidents de commission. Ça prenait du monde pour s'occuper de ça. Le Secrétariat des commissions joue un rôle essentiel et, si ma mémoire est bonne, je ne sais pas si le nombre de secrétaires des commissions avait été augmenté. Mais, en tout cas, sur le plan budgétaire — j'avoue que ça fait quand même un certain temps, 10 ans au moins, et vous m'en demandez beaucoup; ma mémoire n'est pas si fidèle que ça — des moyens ont été donnés. Ils existent. Assez? Peut-être pas. Ça, c'est à voir.

Quant à ce que vous demandez comme question: En proportion, les mandats d'initiative ont occupé combien de temps des commissions? j'avoue que je ne le sais pas. Moi, j'ai quitté cet auguste endroit en 1985 et je n'y ai pas remis les pieds sauf d'une manière occasionnelle. Alors, le Secrétariat des commissions, me dit-on, est justement en train de faire le bilan de la réforme parlementaire. J'imagine que ça fera partie des données qu'il pourra compiler.

Il y a une chose qu'on peut constater, cependant. Les députés ont plus tendance à se donner eux-mêmes des mandats d'initiative en deuxième mandat de gouvernement. Lorsqu'un gouvernement arrive au pouvoir, on est tout feu tout flamme. Il y a ceux qui sont appelés en première classe, comme disait Michel Bissonnet. Il y a ceux qui sont en classe économique, qui voudraient bien monter en première classe, du côté ministériel, et ça, ça n'annonce pas beaucoup un climat propice à aller se doter d'un mandat que le gouvernement pourrait plus ou moins aimer. Puis, à part ça, ce n'est pas ce qui nous préoccupe, là. On est dans la dynamique, on arrive au parlement, on arrive à l'Assemblée, on est nouvellement élu. C'est un nouveau gouvernement, on est au pouvoir, puis ça prend un certain temps, à peu près un an ou deux, aux députés pour s'apercevoir qu'on est au pouvoir. De l'autre côté de la rue, il y en a pas mal plus. Et puis ça prend quelques années pour que certains députés qui ont des espoirs d'accéder au Conseil des ministres voient, pour toutes sortes de raisons — pas parce qu'ils ne sont pas fins; c'est pour des raisons géographiques, dans bien des cas — qu'ils n'iront pas au Conseil des ministres. Alors, là, ils deviennent plus intéressés à leur travail parlementaire. Et là, en deuxième mandat de gouvernement, généralement, on se sent les coudées plus franches. Et puis, à l'usage, on a perdu l'élan premier qui est aussi un élan très partisan, généralement, quand un parti arrive au pouvoir. Donc, le

deuxième mandat est plus propice. Seulement, on ne peut pas avoir que des deuxièmes mandats. Alors, ce n'est pas nécessairement une solution.

M. Simard (Denis): Les règles de procédure de l'Assemblée nationale régissent le comportement démocratique des parlementaires. La réforme que vous avez amorcée à partir de 1983 permettait de revaloriser l'Opposition et, bien sûr, aussi de revaloriser le rôle des commissions parlementaires. Or, dans les règles de procédure, on a assisté à un phénomène, depuis quelques années, à la suspension même des règles de procédure pour l'adoption finale, en clôture de session, des projets de loi présentés par le gouvernement. Cette tendance devient de plus en plus utilisée par le gouvernement. Qu'est-ce qu'on pourrait tirer de l'analyse de tout ça et les conséquences?

M. Guay (Richard): Malheureusement, les gouvernements abusent de leur majorité et, au mois de décembre et au mois de juin, avant l'ajournement fixé par le règlement, ont tendance à suspendre les règles de procédure pour faire adopter des projets de loi auxquels ils tiennent, comme s'ils ne pouvaient pas attendre à l'automne ou au printemps. Il y a toujours une urgence. C'est étonnant comment les ministres arrivent à la dernière minute avec des projets de loi d'une urgence capitale sans lesquels la nation serait en péril et qu'il faut adopter tout de suite, sans quoi c'est la catastrophe. En réalité, ça aurait pu attendre. Généralement, ça pourrait attendre et puis on n'en mourrait pas du tout. Au contraire, dans bien des cas, on s'en porterait mieux.

Mais il faut mesurer aussi ce que c'est aujourd'hui par rapport à ce que ce fut. Et ce que ce fut, c'est que, jusqu'en 1976, il n'y avait pas d'ajournement à date fixe. Alors, au printemps, dans cet immeuble, qui n'était pas climatisé à l'époque, on allait son petit bonhomme de chemin, on ronronnait tranquillement. Personne n'était pressé. Arrivaient le mois de juillet, les vacances des enfants des députés comme de tout le monde, et là, bien, on disait: Coudon, il faudrait peut-être songer à s'en aller en vacances, parce que les enfants sont à la maison, puis ma femme attend, mon mari attend, puis... Ah! Là, le gouvernement, suave, vers la première semaine de juillet, suspendait les règles de procédure et puis, là, on déposait des projets de loi. Puis, là, il s'agissait de les adopter à la vapeur, dans la chaleur et l'humidité du mois de juillet. C'était puissamment incitatif, d'ailleurs, l'humidité du mois de juillet. On raconte même que, à un moment donné, M. Duplessis était tanné et a fait monter le chauffage. Je ne sais pas si c'est vrai; ça fait partie de la légende. Mais toujours est-il que, par rapport à cette époque pas si lointaine où, en juillet, le gouvernement, qui aurait pu déposer ses lois au printemps et qui n'en avait rien fait, attendait de suspendre les règles et, après ça, déposait ses projets de loi. C'était un abus de l'Assemblée comme ce n'était pas permis. Bien, en regard de cela, nous avons fait un premier progrès en imposant au gouvernement, dans les règles de procédure dès 1976 ou 1977, de déposer ses projets de loi avant, à l'époque, le 1er juin et le 1er décembre. Ensuite, dans les nouvelles règles de 1984, on a avancé ces deux dates-là au 15 novembre et au 15 mai. Un gouvernement qui veut faire adopter un projet de loi avant le 23 décembre ou avant le 21 juin doit le déposer avant le 15 novembre ou le 15 mai. Alors, c'est quand même un progrès considérable. Mais il n'y a rien qui assure au gouvernement qu'un projet de loi déposé avant le 15 novembre ou avant le 15 mai va être adopté. Et là, si le gouvernement insiste, bien, il reste une chose à faire: suspendre les règles de procédure.

Malheureusement, les gouvernements utilisent cela comme si c'était une solution en parallèle, comme si on utilisait l'avortement comme méthode de contraception, c'est-à-dire que ça peut servir allégrement. Ah! ce n'est pas ça, c'est une exception! On ne devrait pas, dans la mesure du possible, utiliser ça. On devrait éviter de le faire. Mais tous les partis politiques, le mien comme celui qui vient de quitter le pouvoir, en abusent beaucoup trop, et ça n'émeut personne. C'est ça qu'il y a de pire. Ça émeut les députés de l'Opposition, qui déchirent leur chemise, mais, à part ça, dans l'opinion publique...

En Angleterre, quand le gouvernement fait ça, je vous jure qu'il paie un prix politique. Les Anglais ne veulent pas que le gouvernement suspende les règles de la Chambre des communes. Ça peut arriver, mais c'est vraiment l'exception. Il y a un respect pour l'institution, de la part du gouvernement quel qu'il soit, qu'on ne trouve pas ici quand le gouvernement a décidé: Je veux ma loi, puis je vais l'avoir. Je vais vous passer sur le corps.

M. Barrette (Michel): Monsieur.

M. Desrochers (Jean): Au sujet des commissions, vous dites que vous vous êtes inspirés des commissions américaines, des commissions fonctionnelles. Je connais bien le système britannique, puis nous sommes dans un système britannique. Pourquoi vous n'avez pas, peut-être, pris exemple sur le Parlement britannique où il y a des commissions non pas seulement sectorielles, mais fonctionnelles? Par exemple, vous dites que le Parlement ne s'occupe pas, ici, assez des entreprises publiques. On crée une commission des entreprises publiques. Au lieu d'avoir six commissions qui ne s'en occupent pratiquement pas, il y en a une qui est obligée de s'en occuper et qui ferait quelque chose chaque année, en plus petit, vu qu'il n'y a pas tellement de députés.

Ensuite, il y a la question du Vérificateur général. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi on persiste à ne pas vouloir avoir une commission des comptes publics? Évidemment, il y a des antécédents historiques, mais qui sont quand même lointains, dans les années trente. À ce moment-là, on aurait pu, avec une seule commission, commencer à examiner la gestion de l'administration publique beaucoup mieux que dans six commissions.

M. Guay (Richard): Quand nous avons fait la réforme parlementaire, une des propositions a été effectivement d'avoir des comités, comme vous le dites. Bien, le problème, c'est qu'il n'y avait que 122 députés à l'Assemblée nationale et, là-dessus, à l'époque, il y en avait 25 — là, il y en a 20 — qui sont siphonnés par le Conseil des ministres du côté ministériel. En termes de — excusez, passez-moi l'expression — main-d'oeuvre, ce n'est pas un Parlement qui a beaucoup de monde. La Chambre des communes, à Londres, a 650 députés. C'est pas mal plus de monde. À ce moment-là, on peut distribuer les mandats dans toutes sortes de commissions, les «select committees», oui.

Ici, finalement, on s'est dit: Écoutez, essayons plutôt de spécialiser les députés, dans la mesure du possible, dans un champ d'action, par exemple les affaires sociales, et, dans le domaine des affaires sociales, les députés qui sont sur cette commission-là, eh bien, qu'ils étudient les projets de loi, qu'ils étudient le budget, qu'ils étudient les engagements financiers, les politiques, les activités des organismes autonomes — je lis la liste ici — toute matière qui est référée par l'Assemblée, toute matière dont ils veulent se saisir dans ce domaine-là. En d'autres mots, tout ce qui concerne le domaine des affaires sociales passe par la commission des affaires sociales.

On s'est dit: C'est la meilleure façon pour ne pas créer des commissions à gogo. Déjà qu'on n'avait pas assez de députés, à mon avis, pour remplir six ou huit commissions adéquatement. Je veux dire par là que, si on veut respecter la majorité ministérielle en commission — il faut quand même aussi que les commissions soient le reflet de l'Assemblée — il faut qu'il y ait plus de députés ministériels que de députés de l'Opposition. Si le gouvernement est formé de 25 ministres, disons, et que le parti qui a été élu au pouvoir avait 75 députés, bien, il en reste 50. Ça veut dire qu'il en reste aussi 50 des ministériels sur 125. Alors, on est à 50-50. Alors, on n'arrive pas à avoir une majorité ministérielle dans les commissions sans malheureusement devoir attribuer deux commissions ou plus à certains députés ministériels.

Idéalement, si nous avons eu la main-d'oeuvre, l'idéal, ça aurait été qu'un député ne siège que sur une seule commission, une seule, mais que là-dedans il se spécialise, qu'il devienne un spécialiste de la chose, qu'il connaisse son affaire et que, donc, quand les fonctionnaires viennent raconter des histoires, il puisse leur dire: Vous êtes dans les patates ou ce n'est pas ainsi que ça va marcher. Mais on n'a pas réussi à faire ça. On est allés dans ce sens-là, mais avec la limite que nous impose le nombre de députés en cette Chambre.

M. Barrette (Michel): Monsieur.

M. Ndiaye (Cheikh): Je voudrais revenir sur la responsabilité ministérielle. Je voudrais savoir, sur les propositions de modification, en quoi ça peut alléger la discipline de parti, dans la mesure où le gouvernement semble être celui qui va déterminer l'agenda par rapport aux questions qui vont passer par la responsabilité ministérielle ou non. Donc, un, en quoi ça va modifier? Et, deuxièmement, il me semble qu'il y a, dans les Parlements d'inspiration britannique comme l'Australie, d'autres méthodes qui sont un peu plus efficaces par rapport à cette question.

M. Guay (Richard): Ça allège la discipline de parti en commission d'abord parce que, en commission parlementaire, ce n'est pas télévisé, les députés ne jouent pas pour la caméra, pour la Tribune de la presse qui est souvent absente, et puis le contexte épargne de grands discours, de grandes interventions. En commission, on est autour d'une table, puis on travaille à des textes précis, à des choses précises, dans une atmosphère plus collégiale, et ça joue pour beaucoup. Il faut s'être trouvé une fois sur le parquet de l'Assemblée nationale — pas dans les tribunes, sur le parquet de l'Assemblée nationale — pour voir la tension qui peut régner sur la patinoire certains jours; mais, en bas, sur la patinoire. On le perçoit peut-être en haut ou ailleurs. La disposition même de l'Assemblée est de type britannique, le face-à-face; on a l'impression d'être dans un match de boxe constant.

En commission parlementaire, c'est plus détendu. Le fait que la commission soit présidée et dirigée par son président fait qu'il y a quelqu'un qui anime constamment cette commission parlementaire. En dehors des mandats qu'elle reçoit de l'Assemblée, elle existe, elle vit et elle peut prendre des initiatives si elle le veut, et elle étudie un tas de questions. Je le répète: les projets de loi, les crédits, les engagements financiers, la législation déléguée — c'était censé être ça, mais ça viendra peut-être éventuellement — les politiques, les activités et la gestion des organismes autonomes, toute matière référée par l'Assemblée, toute autre matière qu'elle juge d'intérêt public et dont elle se dote par initiative de la commission même.

Alors, le contexte de la commission est plus propice à une ligne de parti beaucoup moins rigide. Parce que la commission est dirigée par un président d'un parti et un vice-président d'un autre parti, il y a une collégialité qui se crée à ce moment-là pour le fonctionnement de la commission. Et, au moins à cet égard-là, je pense que la réforme parlementaire a été une bonne chose et a même été un succès assez remarquable. En tout cas, c'est beaucoup mieux que ce qu'il y avait auparavant. Le Parlement a amélioré son fonctionnement. Ça n'a pas réglé tous les problèmes. Peut-être y a-t-il d'autres moyens de le faire? C'est possible, sans doute. On ne prétend pas que cette réforme-là est le point final de l'évolution du système parlementaire britannique au Québec ou ailleurs, mais, en tout cas, pour l'Assemblée nationale, ça a été une bonne chose; pour les députés également.

Et ce n'était plus simplement une coquille qui se réunissait à l'initiative du leader du gouvernement pour étudier les choses qu'il voulait qu'elle étudie et pas autre chose, présidée par un député qui faisait partie d'une banque de présidents de commission, mais qui n'avait aucun lien avec la commission comme telle, qui ne dirigeait pas la commission et ne pouvait pas participer à ses travaux, qui était arbitre de procédure. C'était la commission du ministre, au fond, alors que maintenant c'est la commission du président et du vice-président de cette même commission, c'est celle des députés devant laquelle comparaît le ministre. La dynamique est différente.

Mais, évidemment, ça demeure un système parlementaire britannique même dans les commissions. Et, en définitive, il est certain que, si la ligne de parti de l'un, c'est x et de l'autre, c'est y, bien, on va finir par la retrouver même au niveau de la commission, d'une manière moins exacerbée, mais elle va quand même être là.

M. Barrette (Michel): M. Dufresne, pour un court échange et ce sera la dernière question, s'il vous plaît.

M. Dufresne (Jacques): C'est une question naïve. Je voudrais savoir qui veille, à l'Assemblée nationale ou ailleurs, à ce que certaines vérités élémentaires soient dites. Je pense à la Régie des rentes. Tous les experts savent qu'elle ne pourra pas tenir ses engagements, que, pour le faire, elle aurait dû augmenter les cotisations beaucoup plus dans le passé. J'ai rencontré le conseil d'administration de cette Régie, il y a deux ans, et j'ai senti qu'il était muselé par le pouvoir politique. Il était nommé là pour se taire. Mais la population, ça la touche directement, et elle ignore ce fait-là. À qui appartient-il de faire en sorte que la population soit renseignée sur une question pareille?

M. Guay (Richard): Bien, c'est un sujet que l'Opposition peut soulever n'importe quand à la période de questions et elle le fait, d'ailleurs. Nous l'avons fait comme Opposition, à l'occasion, et les libéraux l'ont fait quand nous étions au pouvoir. C'est un sujet qui revient sur le tapis de temps à autre. M. Parizeau

avait, d'ailleurs, commencé, comme ministre des Finances, à prendre des mesures correctrices de ce phénomène-là, si ma mémoire est bonne. Mais il est certain que les surplus actuariels ou les déficits actuariels de la Régie des rentes... C'est important, vous avez raison, pour la retraite des citoyens et pour la nôtre. Vous avez parfaitement raison. Mais disons qu'il y a des choses qui prennent le dessus parce que politiquement c'est plus important, c'est plus immédiat. Il y a plus de dividendes, en quelque sorte, politiques à aller chercher en soulevant une question plus terre à terre: l'école de Batiscan qu'on veut fermer ou des choses comme ça, alors que le surplus actuariel de la Régie des rentes, de temps à autre, oui, il en est question, peut-être pas assez souvent.

Il y a une partie de réponse que je n'ai pas donnée tantôt, je viens de m'en apercevoir. Le Vérificateur général aussi peut jouer un rôle à cet égard-là. Le Vérificateur général, il était prévu que la commission de l'Assemblée nationale l'entende sur son rapport annuellement. Je ne sais pas si ça s'est fait, mais c'était censé l'être. Et je sais qu'il se plaignait, il voulait avoir sa commission à lui. Mais le Vérificateur de l'époque était un homme qui voulait tout avoir à lui. Mais on ne peut pas créer une commission de l'Assemblée nationale tout simplement parce que le Vérificateur veut avoir sa propre commission; on retomberait dans les ornières d'antan où on avait une commission par ministre, une commission pour le Vérificateur, puis une commission pour le Protecteur du citoyen, puis une commission pour Untel, puis une commission pour Jos, puis une commission pour Francine. Mais non.

C'était la commission de l'Assemblée nationale qui était prévue, qui était la commission mère des commissions. Et ça ne semblait pas le satisfaire. Est-ce qu'elle a siégé, maintenant, pour entendre son rapport et en disposer? Je n'en sais rien. Mais, normalement, ça faisait partie de son mandat. Il y a une commission qui est prévue pour ça et le Vérificateur général peut soulever cette question-là, s'il ne l'a pas fait dans son rapport annuel. Donc, il y a divers moyens: l'Opposition, le Vérificateur général, et ça vient sur le tapis à l'occasion, mais ce n'est pas nécessairement, encore là, ce dont se nourrissent les médias. Et, par conséquent, ce n'est pas ce qui transpire dans les manchettes du lendemain.

M. Trudeau (André): Alors, ceci clôt la période de questions. En votre nom à tous, je voudrais remercier M. Richard Guay pour sa conférence. Merci.

**CONFÉRENCE IV
ORIGINES ET OBJECTIFS DE LA
RÉFORME PARLEMENTAIRE DE 1984**

Le vendredi 30 septembre 1994

ORIGINES ET OBJECTIFS DE LA RÉFORME PARLEMENTAIRE DE 1984

CONFÉRENCE DE MONSIEUR DENIS VAUGEOIS Ancien ministre

Présentation du conférencier M. Denis Vaugois

M. Trudeau (André): Mesdames et messieurs, c'est avec un très grand plaisir que je vous présente M. Denis Vaugois, notre conférencier de cet après-midi. M. Vaugois a été député du Parti québécois dans Trois-Rivières de 1976 à 1985. Il a été ministre des Affaires culturelles de 1978 à 1981; ministre des Communications de 1979 à 1980; et, enfin, président de la commission des institutions. Il est le signataire du rapport «L'Assemblée nationale en devenir pour un meilleur équilibre de nos institutions» en vue de la réforme parlementaire de 1984, dont il a été abondamment question ce matin. C'est, d'ailleurs, le sujet de sa conférence cet après-midi. M. Vaugois est le fondateur des Éditions du Septentrion, et il occupe maintenant le poste de président-directeur général des Presses de l'Université Laval.

À la demande de l'Assemblée nationale, M. Vaugois a publié chez Fides, pendant l'année du Bicentenaire, un important ouvrage intitulé «Québec 1792: les acteurs, les institutions et les frontières», en plus de prononcer une conférence remarquée sur les origines du parlementarisme au Québec à l'intention des membres de l'Assemblée nationale. Mesdames et messieurs, je suis heureux de vous présenter M. Denis Vaugois.

Origines et objectifs de la réforme parlementaire de 1984

Conférence de M. Denis Vaugeois

M. Vaugeois (Denis): Merci bien. Je veux saluer les anciens collègues et tous les gens présents. Je n'ai pas vraiment préparé de texte parce que je me doutais bien que ou Clément Richard, ou Jean-François, ou quelqu'un de leur genre serait là, et je n'ai jamais pu parler à l'Assemblée nationale sans me faire censurer. Alors, je me suis dit: Je garde tout ça pour la dernière minute, et je vous expliquerai pourquoi tout à l'heure. Mais remarquez que ce n'est pas avec eux que j'ai eu le plus de difficultés!

Si je retiens un élément de la présentation, je me rends compte que je vais me spécialiser dans les origines parce que, au fond, ce qu'on m'a demandé de traiter, ce sont les origines de la réforme parlementaire, alors on va les regarder. On m'a dit aussi d'aborder les objectifs; on regardera cela rapidement. Comme l'un et l'autre allaient avec des moyens, je pense que ça vaut la peine d'évoquer aussi quels étaient les moyens qu'on avait à l'esprit. Puisque cette réforme parlementaire s'est mise en place et que, apparemment, ça n'a pas été trop longuement traité jusqu'à maintenant, je me permettrai peut-être de faire allusion à ce qu'elle a donné. Comme ça, c'est clair. Si je dévie du plan, M. Bertrand, je vous autorise à me remettre sur les rails. Je compte sur vous, d'ailleurs. Les origines, j'ai beaucoup hésité sur la façon de les approcher et de les présenter. Je me suis demandé si je serais franc ou pas. Je ne sais pas encore, d'ailleurs, si je vais l'être, parce qu'il y a des éléments officiels, il y a des éléments connus. Par exemple, ces idées de réforme n'ont pas commencé en 1984, ou 1983, ou 1982, ou 1981. Aussi loin qu'on puisse remonter, il en est question parce que, au fond, l'institution est en perpétuel changement, en constante adaptation et, forcément, il y a des idées de réforme qui circulent.

Ce qui peut être étonnant, c'est que les réformes ne vont pas toutes dans le même sens. On me dit que quelqu'un, auparavant, a évoqué ce que je vais vous dire, mais, comme je l'avais mentionné dans le rapport qu'on a cité tout à l'heure, je me permets de l'évoquer encore une fois. Moi, le premier, je pensais que le Parlement, à travers les ans, s'était amélioré et que la Loi électorale s'était également bonifiée. Moi, ce que je connaissais surtout, comme historien, c'était la période la plus formidable pour les parlementaires, celle qui est allée de 1791 à 1848.

On présente, généralement, la responsabilité ministérielle comme une grande conquête de la démocratie; on en reparlera. Mais, avant la responsabilité ministérielle, c'est clair que les parlementaires sont des gens extrêmement respectés et dont on sollicite constamment l'appui parce qu'ils ont un terrible pouvoir en Chambre. Au-delà de la Chambre, évidemment, c'est autre chose. Mais, en Chambre, ils en font toute la réalité. On les voit se battre pour, par exemple, le contrôle des subsides. Quand on les examine un peu de près, on se rend compte que ce sont de véritables législateurs. La législation origine généralement des députés, et même dès le premier Parlement.

Si quelques-uns d'entre vous ont le courage de parcourir le livre qu'on a cité tout à l'heure, «Québec 1792», c'est un très beau livre grâce au groupe du Bicentenaire, mais, en même temps, un livre, je pense, qui a un contenu qui amène des choses qu'on ne connaissait pas très bien. Entre autres choses, c'est que, dès la première session, dès la première Législature, il y a une législation importante qui se fait. On peut supposer qu'il y a des lois qui sont proposées par des gens de l'Exécutif. D'ailleurs, il y a, parmi les députés, des gens qui siègent au Conseil exécutif. On peut supposer qu'une législation vient de là, mais il y en a une bonne partie qui vient des députés. C'est une période assez merveilleuse. Il y a ensuite le contrôle du budget. Ils ne réussiront jamais vraiment à l'avoir, mais, au moins, ils tendent vers cela et ils peuvent en parler et se bagarrer autour de cette idée.

Quand arrive la responsabilité ministérielle, beaucoup de choses changent. Vous connaissez la notion, je ne l'expliquerai pas, mais on voit, entre autres, à ce moment-là, les partis politiques prendre de l'importance parce que, pour s'assurer d'une majorité en Chambre, il faut s'organiser. Et une des façons de s'organiser, c'est d'avoir un parti qui surveille la chose. Et puis, pour, évidemment, récompenser les gens de ce parti dont les membres lui sont fidèles, bien, là, le patronage connaît une heure de gloire. Il n'est pas nouveau, le patronage. Avant, il était le fait des gens qui entouraient le gouverneur, des gens qui avaient le vrai pouvoir: les conseillers exécutifs qui gravitaient autour du gouverneur, qui n'étaient pas

des élus ou généralement pas des élus, en tout cas qui n'étaient pas nécessairement recrutés parmi les élus. Donc, ces gens, avant 1848, ont, disons, le patronage. À partir de 1848, le patronage est vraiment entre les mains des ministres. Et ça se développe.

Quand le Parlement se développe un peu plus dans ce contexte de la responsabilité ministérielle, il y a un certain nombre de choses en place qui vont s'éliminer. Je vais en nommer quelques-unes parce que, moi, le premier, je n'en reviens toujours pas et je veux les évoquer avec vous. Apparemment, il y avait des contrôles de dépenses électorales, lesquels contrôles ont été abolis en 1903. En fait, il y avait un gel des dépenses aboli en 1903. Il y avait des peines infligées aux personnes coupables en vertu de la Loi électorale. Il y avait des peines prévues pour ceux qui fraudaient. En 1903 également, on réduit les peines. Les candidats, à partir de 1932, n'ont plus besoin de nommer des agents pour la tenue des livres de dépenses électorales. C'est merveilleux! À partir de 1936, la loi n'exige plus la présentation d'un état des dépenses électorales. Et 1936, évidemment, ça évoque quelque chose de spécial pour un député de Trois-Rivières; pour les autres, non.

Ce qui m'a le plus étonné, c'est qu'on a mis fin à des listes permanentes en 1941. Je comprends, donc, qu'à une époque il y a eu des listes électorales permanentes. C'est assez étonnant. J'en parlerai un jour à M. Côté. Les listes d'électeurs seront dorénavant rédigées par des énumérateurs nommés sur la recommandation des partis politiques, ce qui n'est pas si mauvais, mais il faut voir d'où on part. Sauf qu'en 1953, toujours probablement à cause d'un excellent député de Trois-Rivières, on abolit le second énumérateur lors de la préparation des listes électorales.

Et on va plus tard, par exemple — je ne dirai pas quand — suspendre des règles de procédure, dont une qui requerrait l'unanimité des membres de la Chambre pour suspendre les règles de procédure. Les vieux ou les anciens parlementaires savent ce que ça veut dire, hein? Jean-François, en particulier, sait ce que ça veut dire, suspendre les règles de procédure pour faire quelque chose en Chambre. Je me suis demandé, d'ailleurs, comment ça se faisait qu'on ait pu en venir là, aller jusqu'à suspendre les règles de procédure. Puis, je pense qu'un des coupables, c'est Fabien Roy. Ah oui! Parce que, des fois, Fabien Roy refusait de donner son accord. Alors, il y a forcément quelqu'un d'intelligent qui a dit: Dorénavant, ça ne sera pas nécessaire d'avoir l'accord de Fabien Roy et de deux ou trois autres qui sont des vraies plaies dans une institution comme ça, hein? Moi, j'ai toujours rêvé d'être un collègue de Fabien Roy, je peux le dire aujourd'hui. Je rêvais de ça, refuser mon accord, mais on ne me le demandait pas. Et même, de toute façon, avec le temps, ça a cessé d'être requis. On verra tout à l'heure ce que ça a pu donner comme conséquences.

Il y a donc, si vous voulez, cette espèce de cheminement assez étonnant. À côté de ça, bien, il y a un Parlement qui a toujours plus de membres et des membres mieux préparés, ce qui fait qu'un bon jour ces membres-là se demandent ce qu'ils font là. Vraiment! En 1963, pour prendre une date — on pourrait en prendre plusieurs autres — M. Lesage, premier ministre, est obligé de reconnaître que sa députation se sent mal à l'aise et il demande à M. Bonenfant d'étudier la question. André Gélinau fera une étude là-dessus. En 1966, quand cette équipe merveilleuse bascule dans l'Opposition, ils se consolent en se disant: Dans l'Opposition, on a plein de choses à faire. Mais ils ne se sont pas consolés. Et vous voyez des parlementaires comme Gérin-Lajoie, comme René Lévesque, comme François Aquin qui parlent de plus en plus de réforme parlementaire. Peut-être pas avec ces mots-là, mais, en effet, ils réexaminent le pouvoir de l'Exécutif, ils réexaminent le processus législatif. Ils réexaminent tout. Ils remettent une foule de choses en question.

Je ne veux pas être injuste. Il y a des gens, que je ne nommerai pas, qui participent à l'évolution dans le bon sens du Parlement sans nécessairement faire beaucoup de bruit. J'ai observé, avec d'autres, que, quand un parlementaire fait beaucoup de bruit avec cette affaire, c'est souvent qu'il est à la veille de quitter l'institution. Il y a un lien direct entre un moment donné où ça sort et pas longtemps après on part. Tandis que ceux qui décident de rester peuvent très bien avoir les mêmes idées, les exprimer, mais de façon plus discrète à l'intérieur, par exemple, des caucus ou des groupes qui existent, et on ne le sait pas. Souvent, d'ailleurs, ces gens-là ont décidé d'être patients, de durer. Parce qu'en politique on dit qu'une grande qualité, c'est de durer; donc, ils ont décidé de durer. Et, généralement, ça donne des résultats parce que, avec le temps et l'alternance, et un certain nombre de facteurs, ça finit par aller dans le bon

sens pour eux. Sur le plan personnel; parce que, au niveau de l'institution, il n'y a pas nécessairement de changements.

Vous l'aurez compris, les parlementaires sont un peu forcés, dans le contexte actuel, de rêver du cabinet, parce que, autrement, au Parlement, c'est plein de surprises. Et c'est là le bout que je n'étais pas certain de vous confier. Parce qu'on peut se demander aussi si ça ne part pas d'une frustration. Bien sûr, les parlementaires que j'ai nommés tout à l'heure, ils étaient frustrés. Et ceux qui ont évoqué cette notion de réforme parlementaire l'étaient sans doute aussi. Est-ce que c'était la seule raison? Certainement pas. Et ça peut procéder d'une expérience antérieure suivie d'une réflexion particulière, et ainsi de suite. Mais cet élément-là compte, c'est bien entendu. On pourra y revenir, si vous voulez que j'aille plus dans le détail là-dessus.

Alors, partant, si vous voulez, d'un certain nombre de malaises, d'un certain nombre de conditions, de facteurs, on en vient à se dire: Qu'est-ce qu'il faudrait se donner comme objectifs? Les objectifs sont connus, je n'y reviendrai pas. Pour ceux qui auraient le goût de revenir à ce que j'ai écrit à l'époque, je l'ai relu pour aujourd'hui et puis j'écrirais presque la même chose. Il faut croire que je n'ai pas évolué. Mais j'ai de bonnes raisons aussi d'avoir le goût d'écrire à peu près la même chose; je vais vous dire pourquoi.

Les objectifs sont toujours valables, ils sont contenus dans ce document. Certains ont été réalisés; je pense qu'il y a une plus grande indépendance de l'institution; le Bureau, c'est devenu une réalité et l'institution en a profité; la conférence des présidents, je ne sais pas trop dans quelle mesure ça a fonctionné. Mais, dans le rapport que j'avais eu l'honneur et le plaisir de signer, j'évoquais un certain nombre de commissions spécialisées. Ça, ça n'a pas été mis en place; on a préféré un autre type de commissions. Je donnerai des chiffres là-dessus dans quelques minutes.

Il y avait les moyens pour atteindre les objectifs que j'avais fixés ou que, ensemble, avec d'autres, on avait fixés. Donc, il y en a qui ont été mis en place, d'autres qui ne l'ont pas été et d'autres qui n'ont à peu près jamais été mentionnés. D'abord, un rappel sur les commissions que nous préconisons: une commission du budget, une commission des engagements financiers. Vous allez me dire que ça existe, mais ce n'est pas du tout du même genre que celles souhaitées. On proposait des commissions ou une commission qui se serait chargée de la surveillance, comme on disait, ou du contrôle des organismes publics, des régies et ainsi de suite, avec au premier chef, bien sûr, le Vérificateur général, l'ombudsman, le conseil de ci, le conseil de ça.

Nous proposons une commission de la réglementation. Là-dessus, d'ailleurs, j'ai eu l'honneur de présider une commission qui a étudié seulement la question de la législation déléguée qui est quelque chose d'absolument énorme. Puis, d'ailleurs, on n'a pas besoin d'être parlementaire pour se préoccuper de ça; c'est le drame de tous les citoyens. Il y a trop de lois, d'après moi. Puis, s'il y a trop de lois, imaginez les règlements. Il y a à peu près quatre fois plus de règlements que de lois. Je pense qu'il y a quelque chose comme 500 lois, puis il y a à peu près — puis je n'exagère pas, là — 2000 règlements. Puis, si on met ça en pages, les règlements sont encore plus abondants que les lois. Donc, c'est quelque chose d'énorme que les parlementaires ne voient à peu près pas et que les ministres même ne voient pas beaucoup. Alors, là, il y a quelque chose qui échappe aux élus, qu'ils soient ministres ou simples députés. Et nous recommandons, à travers tout ça, que les commissions parlementaires puissent éventuellement rencontrer des fonctionnaires au titre de l'imputabilité.

Pour faciliter le travail de ces commissions, nous étions un peu rêveurs, un peu audacieux — mais il faut bien l'être un peu — et nous souhaitons des commissions dont les ministres ne seraient pas membres. Quand on dit ça, on a l'air de dire une affaire énorme, mais ça existe dans plusieurs autres pays, ça existe dans d'autres Parlements canadiens. Ce n'était rien de bien extraordinaire. Par contre, les ministres pouvaient fort bien venir en commission parlementaire au moment de l'étude d'une de leurs lois; ils pouvaient y venir pour expliquer, répondre aux questions, comme quelqu'un qui vient expliquer son projet de loi, mais qui n'est pas un membre de la commission, le projet de loi étant confié à la commission et la commission étant issue de ce Parlement.

Une affaire qui avait encore plus surpris, c'était le vote secret. J'avais osé en aborder l'idée. Je ne vous surprends pas en disant ça, mais pensez-y seulement un peu, qu'est-ce que ça peut signifier, le vote secret? D'abord, j'avais découvert comment ça votait dans d'autres Parlements. Il faut voir comment on procède à Londres ou en France. D'ailleurs, j'ai rêvé aussi du système français parce que, dans ce système, on vote avec des clés. Et, si tu t'absentes, tu passes ta clé à un copain qui va voter pour toi. Alors, comme je n'aimais pas beaucoup siéger, je me serais fait un chum, qui aurait pris ma clé volontiers et qui aurait voté à ma place.

De toute façon, on me disait: Objection. Tes électeurs ont le droit de savoir pour qui tu votes, sur quoi tu votes, dans quel sens tu votes. Bien oui, mais, là, j'ai dit: Ils n'ont pas de problème de toute façon, je vote avec le parti. Alors, autrement, ils pourront toujours se poser une question; ils pourront me la poser aussi. Mais je ne voyais pas une bien grosse objection là-dedans, parce que j'avais vite réalisé que, pour faire parler de soi comme parlementaire, voter avec le parti, ça n'avait rien d'original; donc, on passait inaperçu. Si on pouvait ne pas voter avec le parti...

Là, il y avait différentes façons. Gérard D. Levesque m'avait expliqué. Il m'a dit: La meilleure façon, c'est d'aller prendre une marche, puis de le faire savoir. Ou encore, donc, de t'abstenir. Juste s'abstenir, c'est déjà les manchettes assurées. Ce n'est pas merveilleux, ça, hein? Mais j'ai déjà vu plus simple que ça, avec Clément. Un jour, on est arrivés en Chambre. L'été où on débattait de la loi 101, il faisait chaud, on siégeait des heures interminables et on était quelques-uns à être arrivés en Chambre sans cravate. Je pense que vous nous aviez semoncés, M. le Président. Et, de toute façon, ce seul incident nous avait permis de voir nos noms dans les journaux, ce qui est très important pour nos électeurs. Ça les rassure, vous savez. L'autre fois où j'avais vu mon nom dans le journal, c'était lors d'un débat qu'on avait eu sur la prière. Il avait été question de la prière. Probablement que Fabien était pour, hein?

M. Roy (Fabien): Je le serais encore.

M. Vaugois (Denis): Fabien Roy dit qu'il le serait encore, ce qui est merveilleux. Moi, je ne sais pas si j'étais contre, mais j'ai dû faire quelque chose de spécial avec d'autres, puis ce n'était probablement pas prévu dans la ligne du parti. Il suffit que tu t'écartes de la ligne du parti momentanément, par distraction, ou que tu dors ou quelque chose. De Belleval avait trouvé autre chose, lui, il avait lu des comiques. Il avait été mentionné, lui aussi.

Donc, nous avons abordé l'idée du vote secret. Et là, j'ai rêvé, j'ai imaginé les caucus avec le vote secret. J'ai imaginé les ministres venant nous expliquer dans le détail qu'il fallait voter pour leur projet de loi. Je les voyais me faire la cour! Et c'était l'occasion, pour moi, évidemment, de leur demander quelque chose, parce qu'on en a beaucoup à demander quand on est député. Mais ce n'est jamais arrivé. J'ai vu un de mes, quasiment, concitoyens, qui est maintenant à Ottawa, qui a abordé un jour aussi cette idée du vote secret, mais il n'en parle plus. Il a de bonnes raisons pour ne plus en parler.

Nous proposons des commissions qui pourraient prendre des initiatives, des commissions qui pourraient se lancer dans des études, des commissions qui pourraient même enquêter. Et, ça aussi, ça me faisait rêver. J'étais de ceux qui croyaient, malgré tout — ne vous trompez pas, je crois à l'institution profondément — qui rêvaient au rétablissement d'une deuxième Chambre. Et j'y crois toujours. Je me dis d'ailleurs que, si la réforme est difficile à mettre en place au niveau du Parlement avec la seule Chambre que nous avons, il y a des choses qui iraient beaucoup plus facilement dans la deuxième Chambre. Parce que la première Chambre, celle que nous avons, est forcément dominée par l'Exécutif, elle est dominée par le chef du gouvernement, qui peuvent être d'excellentes personnes, la question n'est pas là, sauf que toutes les règles font que la marge de manoeuvre des députés ministériels, pour parler de ceux-là dans un premier temps, est assez restreinte. Et la seule façon de faire carrière et de progresser, c'est quand même de faire des gestes un peu spéciaux et, de temps en temps, d'avoir des idées, de les énoncer, de questionner sur un projet de loi, de manifester une volonté de contrôle, sauf que, dans le système actuel, c'est difficile en diable de se mettre en valeur. Et même de réaliser quelque chose de fondamental, la liberté d'expression, c'est extrêmement difficile.

J'examinais, par exemple, la façon de voir lever la relève. Où est-ce qu'elle peut se préparer, la relève, dans le contexte actuel? Comment elle se forme, la relève, dans un parti politique? En étant

docile, secret, discret, effacé — c'est difficile, hein? de se préparer — ou en étant flamboyant, plein d'idées, populaire? D'ailleurs, regardez comment ça joue des tours. On va le vivre, là, dans les prochaines semaines. Il y a des gens qui ont un grand mérite, qui militent depuis des années, qui se sont fait élire, etc., mais tout ça discrètement. Et, tout d'un coup, ceux qui se sont fabriqués en dehors du Parlement arrivent, eux autres, auréolés: ils ont pu s'exprimer; ils ont pu se manifester; ils ont pu faire des carrières; ils ont pu avoir des postes importants. Quand arrive le moment de faire le partage là-dedans, finalement, ceux qui étaient à l'extérieur ont plus de chances que ceux qui étaient à l'intérieur. Est-ce qu'ils étaient meilleurs? Ça reste à voir. Mais ils ont plus de chances.

Si on regarde la relève aux États-Unis, où il y a une deuxième Chambre. Bien, en fait, ils en ont deux, à part de la présidence. Bien, ils sont rares les présidents qui n'ont pas fait leurs classes au Sénat; mais le Sénat permet aux individus de se faire apprécier, de se faire connaître, tout en faisant une carrière politique. Ça veut dire que, dans notre système, je prétends qu'il est difficile de faire une carrière politique à l'intérieur et de se construire et de se faire connaître. Mais ça a l'importance que ça a, si vous voulez. Donc, il y avait un certain nombre de moyens comme ceux-là qui étaient proposés.

Il me reste combien de temps? Cinq minutes. Donc, le punch, hein! Alors, la réforme n'a pas suivi ces orientations-là pour d'excellentes raisons, évidemment. Alors, ça a donné quoi? J'ai ici une citation de Louis Bernard. Louis Bernard, c'est une personne douteuse, de façon générale, mais, ces jours-ci, c'est une personne dont on ne doute plus! «À l'externe, le sous-ministre ou le dirigeant devrait être directement imputable à l'Assemblée nationale par l'intermédiaire de ses commissions. Pour ce faire, il faudra remettre sur les rails la réforme parlementaire qui est en panne depuis quelques années — ça a été écrit en 1990 — du moins, en ce qui concerne la surveillance de l'administration. En effet, nos députés ont manifesté peu d'intérêt pour cette partie de leurs responsabilités, soit celle de passer en revue la gestion administrative de l'État. Chaque année, le Vérificateur général insiste pour que l'Assemblée s'intéresse à cette question. Malheureusement, c'est tout juste si une commission parlementaire réussit à consacrer une séance par année à l'étude du rapport même du Vérificateur général. Et la plupart des commissions ne respectent même pas le règlement en vertu duquel elles doivent passer en revue chaque année la gestion administrative d'au moins un organisme tombant sous leur compétence. On a donc du chemin à faire si on veut instaurer un véritable système d'imputabilité public des gestionnaires. Mais il ne faut pas se décourager — là, c'est encourageant d'entendre ça sous la plume de Louis Bernard — car le jeu en vaut vraiment la chandelle.»

Concrètement, quels sont les résultats des commissions qui ont été mises en place? Il s'agit de compiler ce qu'on retrouve dans les rapports annuels du Secrétariat des commissions. Je me suis fait aider, vous devinez sans doute par qui. Il y a huit commissions. En 1984-1985, cinq de ces huit commissions vont exercer un mandat d'initiative, pour un total de 139 heures — je ne vous donnerai pas trop de chiffres, là, je vais les arranger, mais on va se donner un point de départ — ce qui fait une moyenne de 28 heures. C'est de 1984-1985 jusqu'en 1993-1994.

Donc, on commence avec cinq commissions sur huit. Ce n'est pas un score parfait, cinq sur huit. L'année suivante, on est à quatre sur huit. L'année d'ensuite, on est à zéro sur huit. Et, après ça, on se tient entre deux et un, et même zéro. Et de 139 heures, évidemment, on tombe à zéro, quand il n'y en a aucune. Mais j'en vois ici deux sur huit qui exercent un mandat d'initiative pour un total de 10 heures. Ça, c'est le mandat d'initiative. Il y a une exception; en 1991-1992, il y a deux commissions qui exercent leur mandat d'initiative pour un total de 62 heures. L'année d'avant, pour tout vous dire, en 1990-1991, une commission exerce son mandat d'initiative et travaille... une heure.

Les commissions sont invitées à surveiller les organismes: 1984-1985, cinq sur huit. Après ça, vous tombez à trois sur huit; six sur huit; trois sur huit; deux sur huit; zéro sur huit; deux sur huit, deux sur huit; deux sur huit; et, en 1993-1994, quatre sur huit. En général, c'est une moyenne de 25 heures.

La législation déléguée, mon bébé: zéro sur huit; zéro sur huit; un sur huit; zéro sur huit; un, un, un, zéro, zéro, zéro. Un sur huit, ça prend deux heures. Et il y a une exception, en 1988-1989 où, pendant 14 heures, on va étudier de la législation déléguée. Il y a donc quelque chose qui n'a pas marché dans la

réforme parlementaire; d'où l'invitation qu'on me fait aujourd'hui de revenir aux objectifs et aux sources de la réforme parlementaire proposée en 1983-1984. Merci.

Période de questions

M. Lambert (Luc): M. Clément Richard.

M. Richard (Clément): Denis, je suis assez d'accord avec ton intervention, sauf sur deux choses. D'abord, une petite erreur historique — j'aime ça corriger les historiens. La plupart des derniers présidents, as-tu dit, si je te cite au texte, ont été sénateurs. Clinton était le mari d'Hilary, sans plus, peut-être gouverneur; Bush était haut fonctionnaire; Carter était gouverneur; Reagan était gouverneur. Des quatre derniers — je prends les quatre derniers, au passage — aucun n'a été membre du Congrès américain.

Cela dit, mon cher Denis, ta proposition — j'insiste pour dire que, sur le reste, je suis d'accord — d'un vote secret à l'Assemblée nationale, ça ne tient pas debout. Ça ne tient pas debout pour une raison évidente: quand tu es élu, tu dois rendre compte de ton mandat. C'est la première chose, tu dois être transparent. On vous dit: Monsieur, avez-vous voté pour ou contre la peine de mort? Ah! mon vote est secret. Avez-vous voté pour ou contre l'avortement? Ah! mon vote est secret. Avez-vous voté pour ou contre la souveraineté? Mon vote est secret. Ça ne tient pas debout, Denis!

M. Vaugeois (Denis): D'abord, il faut bien dire une chose là-dessus. Merci pour les précisions, mais tu me donnes le goût d'en vérifier quelques-uns, quand même. Mais, effectivement, on peut devenir président parce qu'il y a d'autres tribunes aux États-Unis; celle de gouverneur, par exemple, c'en est une autre.

Donc, il faut examiner la question du vote secret en posant le problème, d'abord, de la confiance, des motions de confiance. Moi, je considère que tous les votes pris en Chambre ne devraient pas avoir une signification de confiance ou de non-confiance. Non, mais je commence par ça. Je prends le terrain favorable, là.

Donc, ça, c'est un premier point. Ça veut donc dire que cette liberté qui est laissée aux parlementaires ne remet pas en question la vie du gouvernement. Il faut s'entendre là-dessus. D'ailleurs, c'est un peu idiot, les sparages qu'on fait, parce que, finalement, quand les ministres viennent en Chambre, ils ne risquent rien. On appelle ça la responsabilité ministérielle; ils savent d'avance qu'on va les excuser de toutes les erreurs. Il y a donc quelque chose qui ne marche plus. Le budget, on en discute pendant 200 heures. On ne l'a pas vu venir, on en discute pendant 200 heures et on ne touche pas une virgule. Ça fait qu'on a l'air pas bien fins là-dedans.

Alors, moi, je dis que, si, par hypothèse, juste pour comprendre, le vote est secret et que, sur une question donnée, le gouvernement est mis en minorité, la fois suivante, il pourrait s'arranger pour qu'il en soit autrement. Il y aurait des précautions à prendre pour ne pas être mis en minorité, mais ça n'a rien à voir avec la question de confiance. Il y a encore des votes de confiance en Chambre. Alors, quand il y a une question de confiance, c'est clair que, là, le vote ne peut pas être secret. Et, de la même façon, à mon avis, sur des questions comme les excellents exemples que tu as donnés où, là, je crois qu'on a le droit de savoir. D'ailleurs, très souvent, ces votes-là sont dits libres, hein? Officiellement, les chefs de parti diront: Là-dessus, le vote est libre. Et je crois que c'est raisonnable que ça se déroule ainsi.

M. Richard (Clément): Alors, Denis, on n'a pas besoin du vote secret pour tout ça. D'ailleurs, j'ai toujours trouvé ça tellement bizarre, dans les termes, qu'on dise: Le vote est libre, ce qui laisse entendre qu'il l'est rarement. La règle, c'est qu'il ne l'est pas, ce qui est vrai. Alors, tout ce qu'on a à décréter, sans ostraciser les députés membres d'une formation politique, c'est que, sauf quand la confiance du gouvernement est en cause, on peut voter librement à chaque fois. On n'a pas besoin du vote secret. Moi, je pense que le vote secret, dans un système parlementaire comme le nôtre, n'est pas possible. Il faudrait complètement modifier le système.

Mais on peut décréter que, sauf quand c'est la confiance envers le gouvernement qui est en cause, c'est le principe de la responsabilité ministérielle, mais il n'est pas nécessaire, à chaque loi qu'on adopte, de décréter que la responsabilité ministérielle est en cause. On peut avoir une plus grande liberté dans l'exercice du vote à l'Assemblée nationale sans, pour autant, aboutir au vote secret. Parce que le vote secret, ça veut dire que tes électeurs qui t'ont confié un mandat, ils ne savent pas comment tu as exercé ce mandat-là. C'est contradictoire avec le mandat d'un élu. Et c'est pour ça qu'à mon avis ce n'est pas possible. Mais tout le reste est possible.

C'est parce que les gouvernements, règle générale, ont été trop intransigeants à l'égard de la députation. C'est parfaitement vrai, ce que tu dis. Quand je voyais qu'un député votait contre sa formation politique, j'étais sûr qu'il allait faire les manchettes et je ne me trompais jamais, parce que c'est tellement exceptionnel. Et, si c'était moins exceptionnel, il ferait moins les manchettes. S'ils faisaient moins les manchettes, plus souvent les députés pourraient voter contre leur formation politique, en plus grande conformité avec leur conscience. Mais jamais aboutir au vote secret! À mon avis, ce n'est pas possible.

Tout à l'heure, au déjeuner, avec Jean-Noël Lavoie, j'évoquais justement le fameux débat sur la prière dont tu as parlé plus tôt, qui a été le premier débat à partir de 1976. C'est la seule fois où ma mère m'a appelé pour exercer des pressions sur moi, parce qu'on avait dit que la chose que j'étais censé faire, après avoir aboli la prière à l'Assemblée nationale, c'était d'enlever le crucifix. Toutes les lignes ouvertes prétendaient cela. Là, ma mère avait pris soin de me téléphoner. Mais il y avait eu un débat extraordinaire, en toute liberté, à l'Assemblée nationale. Je vous réfère aux notes, au *Journal des débats* de 1977, début 1977, sur le vote libre: Doit-on avoir une prière à l'Assemblée nationale ou doit-on ne pas avoir de prière à l'Assemblée nationale? Et il y avait trois curés, à l'époque, et ils n'étaient pas intervenus dans le même sens. C'était extraordinaire.

M. Lambert (Luc): M. Vaugois.

M. Vaugois (Denis): Oui, mais vous admettez que c'est à peu près une des rares questions qui auraient pu ne pas choquer l'entourage du premier ministre. Parce qu'il faut bien mettre tout ça aussi dans son contexte. Les partis peuvent être raisonnablement démocratiques, il y a beaucoup de choses qui sont correctes, mais vous savez tous comment ça fonctionne et vous connaissez tous l'ambition légitime de la plupart des députés. Donc, quelqu'un qui se permet de s'écarter de la ligne du parti. Je me rappelle du cas de Michel Clair, qui l'avait fait. Et c'est un des rares, d'ailleurs, qui s'était fait dire par la ministre concernée, qui était la ministre Payette, qu'elle acceptait ça, qu'elle le comprenait. Mais je n'ai pas vu ça souvent. C'était exceptionnel.

Notre chef était probablement le genre d'homme capable d'accepter ça. Mais qu'est-ce qu'il est, notre chef, dans le fonctionnement normal? Il n'est pas grand-chose, parce qu'autour de lui il y a des gens non élus dont on ignore souvent le nom et qui sont extrêmement puissants, et qui font cette comptabilité-là. Je ne serai pas long. J'ai mis la main sur des documents incroyables. Je vois déjà Réjean Pelletier me regarder par en dessous en se disant: Qu'est-ce qu'il a pu trouver d'incroyable? J'ai les fiches de notation du premier cabinet, qui étaient présentées à M. Lévesque au moment des remaniements ministériels. Qui veut ça? C'est à vendre! J'avais dit ça à Yves Duhaime. Il a dit: Moi, je devais être mal noté, hein? J'ai dit: C'est vrai, Yves, tu étais mal noté. De façon indécente, un conseiller du premier ministre, à cause des difficultés autour des zecs — hein, vous vous rappelez? — avait décidé de noter Duhaime. Puis, alors, par-dessus, il y avait les autres qui venaient annoter. Trompez-vous pas, là. Il n'y avait pas juste l'obscur, là, qui notait; les autres aussi. Et je sais qui sont les autres. Et j'ai les commentaires de M. Lévesque par-dessus ces notes-là. J'en sais, des choses!

M. D'Amours (Roger): Depuis 25 ans, au moins, je dis aux étudiants que la maison la plus importante dans un pays, c'est toujours le parlement. Je crois que je suis naïf et je veux, je pense l'être. Je remarque qu'en avant c'est marqué: «Le parlementarisme: un outil démocratique nécessaire?» Alors, si vous me permettez, même si je sais que je vais prendre deux, trois minutes, puis qu'on est toujours pris comme si on était dans les mass médias, là, je voulais vous dire quelques petites choses depuis hier.

Comme je suis un prof, je vais faire une synthèse un peu, là. Si je suis étudiant, qu'est-ce qui se produit depuis hier soir? J'écoute M. Dufresne. D'abord, il me désarçonne parce que j'étais arrivé pour leur dire: Il y a un point d'interrogation; j'espère qu'on ne va pas trop être triomphaliste sur l'outil démocratique nécessaire. Alors, là, je constate que M. Dufresne me dit: Nous sommes plus en oligarchie qu'en démocratie. Ça me semble évident depuis longtemps, mais il ne fallait pas passer par la période marxiste de 1970-1980 pour découvrir ça. En tout cas, c'est un premier point.

Deuxième point, M. Bissonnet, ce matin, nous arrive en disant qu'il y a une première classe dans l'avion; donc, je pense encore au pouvoir exécutif. Cet avant-midi aussi, M. Guay a appelé ça la «dictature» du gouvernement — donc, ça doit être l'Exécutif — contrôlée à tous les quatre ans. Il me parle de réforme parlementaire. Il ne semble pas y en avoir eu de très grandes. Je vous écoute et je constate aussi, encore une fois, que la réforme parlementaire ne s'est pas faite ou s'est faite très difficilement.

Alors, première conclusion, le point d'interrogation demeure tellement que je suis content qu'il demeure, ça va nous permettre de nous rendre jusqu'à samedi. Mais, si j'étais dans le peuple, si j'étais quelqu'un du peuple actuellement, je dirais: Un outil nécessaire? Il faudrait douter déjà du mot «nécessaire». Mais où j'en ai, c'est à «la démocratie». J'ai la démocratie très mélancolique. Pas comme Pascal Bruckner, là, qui dit qu'il y a un ennemi à l'extérieur des États-Unis, mais on a un ennemi, à l'intérieur, très grand, dans le Parlement, qui est le pouvoir exécutif absolument incontrôlable. Donc, première conclusion, puis, premier commentaire: Le point d'interrogation demeure.

Deuxièmement, si j'étais un député qui n'était pas élu à l'exécutif, avec un pouvoir exécutif aussi fort, je me dépêcherais de travailler plus comme travailleur social dans le comté que d'être législateur, à moins d'avoir compris qu'une commission parlementaire, on peut s'en servir intelligemment, puis qu'on peut y être efficace. C'est ce que je pense actuellement de positif.

Alors, ma question, elle n'est ni pessimiste, ni optimiste, même si je découvre que je suis plus pessimiste qu'optimiste, c'est: Est-ce qu'il y a un contrepoids au pouvoir exécutif qui fait que le déclin du Parlement est tellement grand? Le pouvoir exécutif a tellement de services: les mass médias sont pour lui, la fonction publique est pour lui, la solidarité ministérielle est pour lui, la discipline de parti est pour lui. Alors, est-ce qu'il y a des contrepoids au pouvoir exécutif? On m'en a donné deux, hier, entre autres. Paraît-il qu'il y aurait peut-être un deuxième Parlement; il me semble que M. Dufresne a dit ça. Et j'ai entendu aussi «une deuxième Chambre» de M. Guay.

Alors, moi, je voudrais bien qu'un politicien ait le courage et la lucidité... Je pense que c'est encore un livre de M. Dufresne, «Le courage et la lucidité». Est-ce qu'il y en a qui auront le courage et la lucidité d'augmenter les superstructures et l'ensemble des structures qu'on a pour arriver avec une deuxième Chambre alors qu'on est super-gouvernés? Je ne vois pas de pouvoir de contrôle, de contrepoids au pouvoir exécutif dans notre système parlementaire britannique. Excusez-moi d'avoir été long.

M. Lambert (Luc): Merci. Ça fait longtemps que vous attendez.

M. Vaugeois (Denis): Bon. Écoutez, je vais essayer de ramasser ma réponse. Premièrement, d'abord, je crois à l'institution, et vous pouvez ne pas être trop pessimiste. Mais il y a des choses qu'il faut faire. Vous vous êtes présenté comme un professeur; alors, ça, c'est un premier problème. Il se passe à peu près n'importe quoi de scandaleux dans cette institution. Il y avait un journaliste, Gilles Lesage, qui, généralement, relevait la chose. Depuis 1990, il ne le fait même plus lui-même. Est-ce qu'il est là, Gilles? Non? Ouf! Non, peut-être que ça m'a échappé, mais j'ai remarqué que lui-même semblait un peu avoir abdiqué.

De la part des professeurs d'université, c'est très, très, très rare qu'une voix de ce milieu va signaler quelque chose qu'on a fait qui n'a pas d'allure. Il y a Réjean qui systématiquement ne lâche pas, qui publie des articles et qui dirige des étudiants sur la question. Je lisais, entre autres, le travail d'un nommé Grenier qui faisait le bilan des commissions. Je pense qu'il y a une espèce de laisser-aller, de distraction dans le milieu. Il ne devrait jamais y en avoir et ça devrait être impitoyable.

J'ai un exemple, ici, dont je vais parler dans le dernier cinq-minutes que vous allez me donner, qui est une chose inadmissible. En décembre 1992, dans ce Parlement, le Barreau du Québec s'est levé; ailleurs, silence! C'était probablement la veille des vacances de Noël. Donc, il y a une culpabilité qui est partagée, et ce n'est pas normal que ce soit juste des parlementaires, qui ont l'air, d'ailleurs, d'avoir des ambitions personnelles pour s'exprimer ainsi, qui manifestent des défauts à corriger. Je n'ai pas nécessairement les bonnes solutions, mais je crois qu'on va trop loin et c'est dangereux. Remarquez, en passant, que les autres Parlements sont dans une situation semblable.

Mais le prix de consolation que je vais vous donner — il est très important et il est réel — c'est que, de toute façon, ça reste le meilleur forum que nous puissions avoir et il est réel. Il y a là des débats importants qui se font. Les commissions parlementaires, malgré tous leurs défauts, restent également des lieux de forum public. Et ça, c'est les derniers sursauts de l'institution démocratique, et ça vaut quelque chose.

M. Lambert (Luc): M. Lamoureux.

M. Lamoureux (André): Une remarque que je voulais faire sur le vote secret. Moi, a contrario, je trouve que la tradition américaine là-dessus est de beaucoup meilleure que la nôtre. Il suffit de passer ses vacances aux États-Unis, ce que je fais des fois. J'achète le *Boston Globe*, le *New York Times* tout le temps et puis tu vois — tu as des résultats de votes très régulièrement — comment les députés, comment les représentants ont voté sur des lois, disons, importantes au Congrès. Je trouve que c'est très, très éloquent et j'ai l'impression que la tradition républicaine là-dessus est plus forte aux États-Unis qu'ici dans notre démocratie parlementaire héritée de la monarchie constitutionnelle, où les médias, à mon point de vue, censurent cette question-là.

Et, moi, a contrario, je trouve ça très important — ce serait intéressant même que ça se fasse plus souvent — de savoir comment les députés ont voté sur des questions particulièrement importantes, par exemple, je ne sais pas, une loi sur l'impôt rétroactif. Ce serait important que les gens sachent quel député a voté en faveur, lequel a voté contre cette loi-là. Ensuite, au moment des élections, les gens seraient plus aptes à demander des comptes aux candidats qui se présentent aux élections. En tout cas, pour ma part, la question du secret m'apparaît un petit peu problématique.

M. Vaugeois (Denis): Écoutez, j'aurais un compromis là-dessus. On pourrait tenir deux votes: un secret et un ouvert, hein? Alors, ce serait intéressant de comparer les deux. Je serais prêt à un compromis.

Deuxièmement, vous me faites penser à une autre chose que j'ai vue en France. Il y a des revues, des journaux qui font ça une fois par année ou périodiquement: ils évaluent les parlementaires. Ça donne des résultats très, très intéressants. Parce qu'il ne faut pas se tromper, là — et je le dis également pour M. D'Amours — le travail du Parlement pose des problèmes, mais ça ne veut pas dire que le parlementaire est à ne rien faire, qu'il n'a rien à faire et qu'il ne fait rien d'utile. Il y a une partie de son travail que je n'ai pas abordée: le lien avec le comté, la courroie de transmission, le déblocage d'une infinité de dossiers. Dans tout l'appareil gouvernemental, souvent, le député est le dernier qui s'adresse aux individus comme étant des personnes, qui reçoive encore des gens dans son bureau sans tenir compte des liens politiques ou des allégeances politiques, en s'intéressant à leurs vrais problèmes et en ne leur donnant pas un numéro, en les appelant encore par leur nom. Ça, c'est très fort dans Trois-Rivières, en particulier, comme tradition. Il reste que c'est une caractéristique des parlementaires.

En France, on le fait, ce travail-là; donc, on classe les parlementaires. Évidemment, quand on arrive au travail parlementaire, là-bas c'est déjà moins pire qu'ici; donc, on peut également signaler que tel parlementaire a une performance exceptionnelle à la commission des lois ou à la commission des finances, etc. Mais, très souvent, c'est par leur action, leur présence, leur identification à des causes, parce qu'il reste que le parlementaire peut aussi s'identifier à des causes qui ne sont pas encore rendues au Parlement, par exemple.

M. Lambert (Luc): Mme Lanoville.

Mme Lanoville (Carole): J'aimerais que vous me parliez d'imputabilité des hauts fonctionnaires. On sait qu'il y a une certaine forme d'imputabilité qui a été établie, en particulier sur les décisions à incidence budgétaire. Mais comment pourrait-on établir une véritable imputabilité des hauts fonctionnaires tout en maintenant la responsabilité ministérielle? Parce qu'on pourrait se retrouver dans une situation où, dans le fond, on créerait une double légitimité, celle de l'élu et celle du non-élu, face à la décision.

M. Vaugeois (Denis): Ça me prendrait du temps pour répondre à ça. Mais disons que, en bref, la question est soulevée pour plusieurs raisons. Disons que le ministre, souvent, se fait proposer un ou deux choix, puis il va procéder à partir de ce qu'on lui propose. Mais les choix sont fondés sur quelque chose. Il y a un certain nombre d'examen et d'analyses qui sont faits, que le ministre n'est pas bien placé pour expliquer, alors que le fonctionnaire peut le faire. Après ça, il y a le fonctionnaire qui est en contact avec les gens et à qui on ne donne jamais l'occasion d'exprimer ce qu'il entend. Puis ça ne se rend jamais jusqu'en haut.

Je prendrai l'exemple tout simple d'un inspecteur du bâtiment. Lui en entend des belles, puis il sait que ce qu'on lui fait faire n'a pas d'allure. Mais on ne lui demande pas de dire ça. On ne lui demande jamais. Lui, il ne faut pas qu'il le dise. Et ça ne se rendra jamais jusqu'en haut. Les parlementaires, eux autres, le diront éventuellement au ministre. Mais, avec la structure, les fonctionnaires qui pourraient dire des choses importantes n'ont pas l'occasion de le dire.

Alors, à Ottawa, ça se fait déjà. D'ailleurs, les fonctionnaires viennent en comité parlementaire et sont questionnés par les hommes politiques. Je crois, d'instinct, de toute façon, que les parlementaires savent ce qu'on peut demander au ministre, sur quoi il peut rendre des comptes. Sur le choix final, on ne peut pas demander des comptes aux fonctionnaires, mais sur la gestion du choix par exemple, on peut leur en demander.

De toute façon, là, il ne faut pas se tromper, si on ne fait pas quelque chose dans cette direction, c'est que ça devient doublement un leurre que de parler de responsabilité ministérielle. D'une part, le ministre ne rend pas vraiment de comptes, parce qu'il va s'en tirer au moment du vote, puis, deuxièmement, on le rend responsable de choses qu'il pouvait, à la limite, ignorer. Ce n'est pas normal, mais c'est trop gros maintenant pour qu'on puisse s'attendre à ce qu'un ministre sache tout. Puis si jamais un ministre décide de vouloir tout savoir, il paralyse.

M. Lambert (Luc): Mme Tourigny.

Mme Tourigny (Yvonne): M. Vaugeois, dans les années quatre-vingt, vous disiez que, pour vous identifier ou vous mettre en valeur, vous aviez deux comportements très spécifiques: celui de vous abstenir ou celui d'aller prendre une marche. Si vous aviez été élu le 12 septembre 1994 comme simple député, quelle déviation, entre guillemets — ce n'est pas une déviation — auriez-vous utilisée pour être vu en 1994?

M. Vaugeois (Denis): Je vous remercie de votre question parce que ça va me permettre de mettre une chose au clair. Je n'ai pas un besoin viscéral de me faire nommer dans les journaux. J'ai toujours peur, au contraire, quand on me dit: Ton nom est dans le journal, ou tu passes au bulletin de nouvelles. J'ai peur de ça. Mais, quand on est en politique, c'est clair que ça fait partie du jeu. Le pouvoir qu'on a, la force qu'on a tient un peu à l'image publique que nous cultivons. On est un peu obligé, sans ça on n'est rien. Donc, il faut qu'on nous craigne un peu, puis il faut qu'on ait une certaine présence. Les moyens que j'ai évoqués tout à l'heure, je les ai eus par accident, et je ne les apprécie pas. J'aurais aimé qu'on me cite pour autre chose.

Mais j'ai fait des choses importantes. Par exemple, la commission, avec Richard French, qu'on a faite sur la législation déléguée. On a travaillé pendant un an et puis on n'a jamais fait les manchettes avec ça. On a reçu des gens importants pendant des dizaines, des centaines d'heures, je crois bien, et on a un rapport. Je ne me rappelle pas qu'il ait été mentionné dans les journaux. Ce n'était pas du sensationnel. Voilà. Et tous les parlementaires sont dans ce cas-là. Ils font des choses très importantes, et on n'en parle jamais.

M. Lambert (Luc): Oui. M. Desrochers.

M. Desrochers (Jean): Vous avez proposé un type de commission parlementaire, on en a établi un autre type. Pouvez-vous nous expliquer comment la transition s'est faite entre vos propositions et la réalité? Qui est intervenu et pourquoi?

M. Vaugeois (Denis): J'ai des hypothèses là-dessus que je ne donnerai pas publiquement et à haute voix, pour ne pas faire les manchettes. Mais je crois que la principale explication, c'est que, généralement, les commissions que nous proposons prévoyaient que seuls des parlementaires en étaient membres. Et je crois que c'était ça qui était le plus difficile à faire passer. Ça ne passait pas facilement, ce qui était normal, c'est que les commissions restaient sectorielles, à peu près sur le modèle qu'on avait connu et qui colle également à la réalité des ministères. Alors, aussi longtemps qu'on colle à la réalité et aux secteurs attribués à des ministres, c'est inévitable que les ministres prennent la première place, parce qu'ils sont «superéquipés» pour venir en commission. Et, même si on équipait les commissions raisonnablement, on ne peut pas imaginer les commissions équipées comme les ministères et être à armes égales, d'autant plus que le président de commission, s'il est de la même formation politique que le ministre, n'a quand même pas le goût de rentrer en conflit ouvert avec le ministre, tandis que, si on lui confie un projet de loi à étudier, bien, techniquement, avec une approche juridique, une approche de contenu, en toute liberté, on peut faire un bon millage.

Un jour, j'avais défendu, au Parlement, en commission parlementaire... Mais on avait siégé dans l'Assemblée nationale, c'était vers la fin de la session, et puis notre commission était restée là. Je ne me rappelle plus comment on appelle ça, Jean-Noël Lavoie pourrait me dire ça. Richard, comment on appelle ça quand une commission parlementaire reste en Chambre pour étudier un projet de loi?

Des voix: Plénière.

M. Vaugeois (Denis): En plénière. Bon. Sauf qu'on change de position, on se rapproche, et puis l'échange est beaucoup plus facile. Et on était à la télévision. J'en ai entendu parler autant comme autant, de cette fameuse commission-là. J'étais avec Goldbloom. Alors, Goldbloom, qui est un homme adorable, moi aussi... Alors, on échangeait. On essayait de bonifier ce qu'on avait entre les mains. Les députés qui étaient de chaque côté sortaient leurs idées, et M. Goldbloom était toujours positif. Mais il reste qu'on n'était pas figés par ce qu'on avait dans les mains. On travaillait ensemble. Les gens n'en revenaient pas. Ils nous voyaient tout d'un coup non pas s'engueuler, mais travailler.

M. Lambert (Luc): M. Vaugeois, vous aviez demandé un cinq minutes pour terminer.

M. Vaugeois (Denis): Oui, ma finale. C'est une lettre du bâtonnier du Québec datée du 2 février 1993, adressée au premier ministre. Puis je ne fais pas de politique en lisant cette lettre-là: Le Barreau du Québec tient à vous exprimer son mécontentement et sa vive déception pour la façon dont certains projets de loi ont été adoptés en décembre dernier à l'Assemblée nationale, plus particulièrement en regard des projets de loi 55 sur la fiscalité municipale, 57 sur la voirie, 59 sur les heures d'ouverture des commerces et 61 sur l'évaluation environnementale. Ces projets de loi ont été adoptés sans égard aux règles habituelles de l'Assemblée nationale. Ils ont fait l'objet d'une motion omnibus de suspension des procédures d'adoption du leader du gouvernement sans que l'urgence n'ait été démontrée — elle n'a plus à être démontrée, on n'a plus à faire de discours là-dessus. Le projet de loi 55 apportait, par ses articles 2 et 26, un important amendement rétroactif.

Vous voyez ça, là, en plus d'avoir une motion omnibus de suspension, en plus de ne pas avoir expliqué l'urgence, on a un projet de loi qui va être adopté dans ce contexte-là, avec un amendement rétroactif à la loi de la fiscalité municipale. Dans sa version initiale, le projet de loi déposé prévoyait que cet amendement rétroactif ne s'appliquerait pas aux causes pendantes. À la toute dernière minute, en dérogeant à toutes les règles possibles, un amendement a été apporté en commission parlementaire afin de rendre l'article 2 applicable aux causes pendantes.

Et la lettre continue comme ça. Quelle urgence justifiait l'adoption de ce projet de loi? Prenez celui sur les heures d'ouverture des commerces, qui a l'air anodin mais qui est un changement à nos habitudes, un changement à nos traditions et qui a un impact incroyable sur l'organisation de vie, sur la vie des villes, sur toute une catégorie de citoyens: pas de débat. On l'avait reporté. On l'amène à la dernière minute. Moi, je dis: C'est pour ça que, au fond, quand on m'invite à revenir parler de ces choses-là, je ne m'occupe plus vraiment de ça. Je ne m'intéresse plus vraiment à ça, sauf comme un citoyen puis comme quelqu'un qui a investi du temps, autrefois, là-dedans. Mais quand des incidents arrivent comme ça, je ne peux pas me contenir et je trouve ça dramatique, inacceptable. Je fais ce que je peux, si vous voulez, pour qu'on ait honte de ce genre de choses, puis que, si on est prof d'université, on ne les tolère pas puis, qu'on soit n'importe quoi dans la société, si vous voulez, qu'on ne tolère pas ça.

Ce n'est pas pour rien que, dans les mois qui ont suivi, les gens sont descendus dans les rues de Montréal, ont donné l'assaut à l'hôtel de ville. Mais les pauvres qui ont donné l'assaut, ils ont été victimes d'une loi, dans leur Parlement, qui a tout écarté comme règles pour leur enlever quelque chose rétroactivement. Ces gens-là avaient investi pour monter des dossiers. Tout ça, ça ne compte plus.

Oublions les cas eux-mêmes. Toutefois, il y en a un que je ne peux pas oublier, celui des heures d'ouverture — ça, c'est très personnel — mais disons que je vais faire un effort momentané pour oublier toutes ces affaires-là. Il reste qu'on ne peut pas fonctionner comme ça. On ne peut pas ramener notre Parlement à une situation comme celle-là. Qu'on soit de n'importe quelle formation politique, qu'on soit de n'importe quel métier, qu'on soit n'importe qui, quand on est rendu là, vous pouvez redevenir pessimiste.

M. Lambert (Luc): M. Trudeau.

M. Trudeau (André): Je voudrais vous remercier, M. Vaugois, au nom de tous les participants. Et, si vous le voulez bien, maintenant nous allons faire une pause de 15 minutes. Merci.

DEUXIÈME PARTIE
LA TABLE RONDE

LES ÉLUS FACE AUX GROUPES DE PRESSION
Le vendredi 30 septembre 1994

**Table ronde présidée par
Monsieur Michel Gratton**

RAPPORTEUR

Monsieur Denis Simard

CONFÉRENCIERS

Monsieur Raymond Hudon
Monsieur Jean-François Bertrand
Monsieur Serge Belley
Monsieur Fabien Roy

MONSIEUR MICHEL GRATTON
Ancien leader parlementaire
Ancien ministre

Les élus face aux groupes de pression
Table ronde présidée par M. Michel Gratton

M. Gratton (Michel): Alors, bonjour messieurs, dames. Je ne sais si c'est parce que j'ai eu l'occasion de présider quelques commissions parlementaires qui avaient l'heur d'attirer les groupes de pression, notamment, je me rappelle la loi 22 où, à l'étude article par article, certaines personnes étaient venues s'enchaîner à leur chaise, dont la soeur du ministre parrain du projet de loi, à l'époque, François Cloutier, que nous avons dû faire évacuer la salle, alors je me permets de vous demander d'être un peu plus généreux avec nous cet après-midi.

Je voudrais vous présenter d'abord les membres de la table ronde, peut-être en commençant à mon extrême gauche: M. Serge Belley est professeur de science politique à l'École nationale d'administration publique; à sa droite, M. Fabien Roy, qui a un long curriculum vitae que vous me permettrez de résumer de la façon suivante, en disant qu'il a été député de Beauce-Sud ici à l'Assemblée nationale, leader, whip et qu'il a également siégé au Parlement fédéral; à mon extrême droite, M. Raymond Hudon est professeur de science politique à l'Université Laval; M. Jean-François Bertrand, comme vous le savez, a été membre du gouvernement, leader parlementaire. Nous avons d'ailleurs croisé le fer à une certaine fin de session où le pauvre Jean-François avait perdu la voix. Et, finalement, M. Denis Simard agira comme rapporteur de la table ronde.

Le sujet de la table ronde... J'ai trouvé une citation de M. Marcel Gilbert qui, dans la revue *Relations*, disait: La démocratie peut se définir comme l'emprise des citoyens sur ce que fait l'État. Il y a donc entorse à la démocratie dès que les citoyens se trouvent privés de cette emprise. Or, globalement, les citoyens disposent de trois instruments: les élections, l'opinion publique et les groupes de pression. C'est donc de ce troisième élément dont nous discuterons cet après-midi. Chaque intervenant disposera de cinq minutes pour faire une présentation, et je dois tout de suite excuser l'absence de M. Gilles Lesage, courriériste parlementaire au *Devoir*, qui malheureusement a subi un accident et qui, semble-t-il, s'est fracturé la jambe hier. C'est ce qui explique son absence aujourd'hui, et nous nous voyons privés d'une contribution fort importante.

Alors, on nous a laissé le choix d'intervenir dans l'ordre. Peut-être, M. Hudon, nous feriez-vous le plaisir de commencer la discussion. Des présentations de cinq minutes, un échange entre les panélistes qui durera environ 30 minutes et, ensuite, un échange des panélistes avec l'auditoire qui est prévu pour un quarantaine de minutes. Alors, M. Hudon.

Monsieur Raymond Hudon
Professeur de science politique
Université LAVAL

Exposé de M. Raymond Hudon

M. Hudon (Raymond): Merci, M. Gratton. C'est commode, faire ouvrir le débat par un prof de science politique, on va dire des généralités. Mais je vais essayer quand même d'être assez concret, de ne pas vous perdre dans la théorie. Je pense que ce n'est pas l'objet de notre rencontre. Comme je n'ai que cinq minutes, je veux tout de suite faire deux mises au point. Une première: je vais tout simplement confesser mon préjugé favorable pour l'intervention des assemblées démocratiquement élues et pour les partis politiques, qui, généralement, m'apparaissent plus aptes à définir l'intérêt général — je ne parlerai pas de l'intérêt de la nation — ou, du moins, qui se montrent peut-être plus sensibles à cette dimension de l'activité politique. Parce que, malgré la mauvaise réputation qu'on leur fait, je crois que les partis remplissent encore des rôles très importants. Mais ce n'est pas là mon sujet.

Deuxième mise au point: les élus face aux groupes de pression. Tout de suite, ça soulève une interrogation, en tout cas pour moi: seraient-ils tant sur la défensive? Pourquoi pas tout simplement: Les relations entre les élus et les groupes de pression? Les élus face aux groupes de pression, donc, comme si les groupes de pression, aussi, ne faisaient affaire qu'avec les élus, comme s'ils ne passaient pas plus souvent et très souvent par le public, par des campagnes d'opinion publique. D'ailleurs, les lobbyistes se font souvent appeler agents de relations publiques, parfois agents de relations gouvernementales. Maintenant, à Ottawa, on peut dire ouvertement, parce que c'est dans une loi, «lobbyiste».

Pourtant, et je pense que c'est important de le souligner dès ce moment-ci, les parlementaires, au contact des groupes, même s'ils n'osent pas l'admettre toujours très ouvertement, apprécient souvent l'information que ces groupes véhiculent pour éclairer les décisions, pour apporter différents points de vue. Dans certaines cultures, même, ailleurs, les représentants d'associations siègent directement dans les assemblées. Il n'y a pas si longtemps encore, il y a seulement quelques années, en Allemagne par exemple, le ministre de l'Habitation était président d'une association de constructeurs. Donc, il n'y a pas une incompatibilité absolue, du moins pour d'autres pays qu'on considère démocratiques.

Il n'est pas question de légitimer à tout prix l'action des groupes. On le sait, ça fait souvent les manchettes, il y a des crapules dans le milieu. Il y a des crapules dans le milieu de la représentation par pression, mais il serait nettement abusif, et très nettement abusif, de réduire cette réalité à cette dimension, à savoir mettre tout le monde dans le même sac, d'autant plus qu'il s'agit d'une réalité importante. Par exemple, selon un sondage fait en 1981 par Gallup, 20 000 000 d'Américains se déclaraient membres d'un groupe d'intérêts dit spécial, d'intérêts particuliers, un groupe d'intérêts pour lequel ils avaient fait l'effort, ils avaient pris l'initiative d'adhérer. On ne parle pas des syndicats, on ne parle pas de la chambre de commerce, on parle de groupes de consommateurs, par exemple, où l'adhésion n'est pas automatique. Vingt millions d'autres Américains avaient aussi fourni une contribution à des groupes de pression, ce qui fait que 26 % des Américains étaient membres de groupes d'intérêts dits spéciaux ou particuliers.

Mais étendons encore la réalité. Plus de sept Américains sur 10 sont membres d'un groupe d'intérêts. Et là on inclut les syndicats, on inclut l'association d'affaires. Bon. Plus de 40 % de ces mêmes Américains sont membres de quatre associations ou plus. Il y a des partis politiques qui seraient heureux d'avoir de tels «memberships».

Dans les répertoires d'associations aux États-Unis, on recense, bon an mal an, 23 000 associations. On dit: Oui, c'est américain. Au Canada, les répertoires publiés, bon an mal an, recensent environ 20 000 associations. Le dernier répertoire publié au Québec: 3500 associations. En France, on en recense 50 000. Mais on ne parle pas de pression, on parle de vie associative. Et, comme si ce n'était pas suffisant, les gouvernements se créent des groupes de pression.

Le cas des agriculteurs est connu historiquement. Lisez Les Pal, «Interest of State», multiculturalisme, féminisme et la politique des langues au Canada, combien ça a permis de mettre de groupes sur pied, d'en financer. Les agriculteurs, oui, regardons, tiens, le débat lors de la révision de la loi sur les subventions au transport des grains de l'Ouest, le fameux accord du passage du Nid-de-Corbeau. Qu'est-ce qu'Ottawa a fait? On n'a pas suscité l'intervention de l'UPA, on ne l'a même pas aidée pour contrer, contrebalancer un peu. On savait d'avance qu'il y aurait une résistance acharnée de la part des agriculteurs de l'Ouest, etc.

Et que dire de la pratique du lobbying, maintenant, version institutionnalisée? À Washington par exemple, dans les années soixante, selon les registres d'enregistrement, on recensait 800 à 1000 lobbyistes, et c'est une industrie en pleine croissance, croyez-moi. En 1981, 5662 lobbyistes enregistrés; en 1987, 23 011. Dans le cas de la Californie, tiens, pour prendre des développements plus récents, en 1989, 783 lobbyistes enregistrés; en 1993, 1024. C'est une croissance de 30 % en l'espace de cinq ans. Pour les groupes qui emploient des lobbyistes, dans la même période, 1989-1993, 50 % plus de groupes employaient un lobbyiste. Pour les entreprises, 25 % de plus qu'en 1989 employaient un lobbyiste en 1993. Et, à Ottawa — rapprochons-nous de chez nous — au 31 mars 1994, selon les rapports de la Direction de l'enregistrement des lobbyistes, 944 lobbyistes de première catégorie, c'est-à-dire ceux qui sont à contrat, ceux auxquels on donne un contrat pour se faire représenter auprès du Parlement ou des ministres, 944 lobbyistes enregistrés au 31 mars 1994. C'est une croissance de 12 % par rapport à l'année précédente. 1815 lobbyistes de deuxième catégorie, c'est-à-dire directement payés par la compagnie ou par l'association; une diminution de 4 %. Il y a une évolution du phénomène qui est intéressante, aussi: on donne la représentation à contrat. Durant l'année 1993-1994, 6236 interventions ont été déclarées auprès de différentes instances politiques au Parlement fédéral.

C'est une réalité importante qu'on ne peut tout simplement pas se cacher. On n'a pas simplement des principes et des jugements éthiques à faire là-dessus. Il faut reconnaître cette réalité.

Il y a un projet de loi actuellement en discussion devant la Chambre des communes qui fait suite à un rapport préparé relativement aux cinq ans d'application de la loi, parce que la loi fédérale a été adoptée en 1988. Ce rapport était intitulé «Sur la voie de la transparence». Le projet de loi a été déposé en juin 1993, il est actuellement en discussion. Or, vous avez vu, pas plus tard que cette semaine, dans *Le Soleil*, lundi, mais il y avait aussi un entrefilet dans *Le Devoir*: «Les lobbyistes ont mis le paquet pour contrer une loi les encadrant» et certains projets qu'il y avait dans la loi. Les lobbyistes eux-mêmes sont devenus groupes d'intérêts. Et je pourrais continuer en citant tout simplement *L'actualité*. Vous avez déjà un recueil, ceux qui ont la pochette qui vous a été remise au début, vous avez des articles et des coupures de presse là-dedans. Bien, tiens: Hydro-Québec, quatrième plus gros client des lobbyistes à New York, etc.

Je vais tout simplement formuler deux ou trois autres remarques. J'ai dit tout à l'heure, j'ai ouvert avec ça en disant que les législateurs étaient souvent heureux de rencontrer les représentants de groupes d'intérêts, ou les lobbyistes, porteurs des messages des groupes d'intérêts, parce qu'ils rapportaient une information qu'ils n'avaient pas autrement ou qu'il leur serait trop onéreux d'aller chercher par leurs propres moyens. Par exemple, au cours de la dernière année, bien sûr ce sont des intérêts liés à l'industrie qui occupent le premier rang. Le commerce international, les impôts, la science et la technologie, les affaires commerciales, mais on a aussi, au neuvième rang, les questions touchant les consommateurs, les transports, la santé, les affaires extérieures, la propriété intellectuelle, la politique fiscale, etc. Donc, ce sont des sujets très variés. Bien sûr, il peut y avoir quelques préjugés parfois favorables ou défavorables, mais la représentation n'est pas faite simplement à partir d'un petit segment ou d'un secteur très précis ou très restreint de la société.

Il reste que, et je termine là-dessus, il ne faut pas se cacher non plus les problèmes, les distorsions que cela peut introduire. Il y a un petit livre qui vient de sortir, qu'il ne faut peut-être pas lire avant de s'endormir parce qu'on peut faire des cauchemars, «Demosclerosis», qui montre comment toute cette pratique-là de représentation des intérêts peut mener à une certaine sclérose. On se retrouve, d'une certaine façon, dans un État où il devient presque impossible de faire bouger, c'est-à-dire, si tu touches à tel secteur, à tel groupe ou à tel segment de la société, on dit: Non, non, non! Vous êtes en train de

modifier tout simplement l'état des relations au sein d'une société donnée. Puis là, en même temps, on a des alliés, parfois, qu'on n'imaginerait pas de prime abord, parce que, si on laisse l'attaque porter de ce côté-là, qui dit que demain elle ne viendra pas de l'autre côté et qu'on sera les prochaines victimes? C'est un peu la thèse qui est développée dans cet ouvrage.

Alors, qu'est-ce qui se passe? C'est un peu ça qui devient pervers, comme système, qui risque de se passer. C'est ce qui se passe, effectivement. On est en train de scléroser le processus démocratique qui est vicié parce que tous les intérêts veulent être présents. Et, comme on ne peut pas toucher aux intérêts établis, donc on en crée d'autres et d'autres groupes apparaissent, etc. Il y a, à ce moment-là, un tableau qui est hallucinant, mais il fait le parallèle, par exemple, entre la croissance des déficits, moyenne par décennie, aux États-Unis, et il établit le lien direct. C'est peut-être abusif, là, mais au moins ça suscite la réflexion.

Alors, voilà. Je vous laisse avec ça. C'est plus problématique que rassurant, mais on aura le temps peut-être d'y revenir.

M. Gratton (Michel): Merci, M. Hudon. M. Bertrand.

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BERTRAND
Ancien leader parlementaire
Ancien ministre

Exposé de M. Jean-François Bertrand

M. Bertrand (Jean-François): Merci, Michel. Merci, M. Hudon, de nous avoir donné une approche assez scientifique et statistique du phénomène des groupes de pression. Je vais en parler à partir de mon expérience, de mon vécu comme ex-député et ex-ministre pendant neuf ans, de 1976 à 1985, et affirmer d'abord deux choses, essentiellement. Je crois qu'au Québec nous vivons dans une société où l'équilibre des pouvoirs est relativement satisfaisant et permet un fonctionnement démocratique de notre société. Je ne crois pas que les groupes de pression, ni par leur nombre ni par leur influence, soient disproportionnés, et je pense que, dans l'ensemble, les relations entre les différents pouvoirs, que ce soient le gouvernement, le Parlement, le système judiciaire, bien sûr, et surtout les médias d'information, sont, dans l'ensemble, relativement valables. Première chose.

Deuxième chose, quand les élus traitent avec les groupes de pression, je crois qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit que les groupes de pression parlent nécessairement — c'est dans leur vocation même, dans leur définition même — au nom d'intérêts privés, sectoriels et limités et que l'élu doit toujours avoir présent à l'esprit qu'il doit représenter l'intérêt commun et l'intérêt général et que, lorsqu'il traite avec un groupe de pression, c'est que, forcément, il y en a un second qui n'est pas du même avis, et que si, pour une part, il est vrai que le législateur doit, dans certains cas, exercer une fonction d'arbitre, arbitrer des intérêts opposés, divergents, il doit toujours avoir présent à l'esprit qu'il est le représentant de l'ensemble de la communauté de son comté.

Il est évident que, dans certains contextes assez particuliers — je ne dis pas ça de façon péjorative, je ne veux pas porter un jugement — mais certains députés sont comme handicapés par la situation particulière dans laquelle ils se retrouvent. Par exemple, et sans vouloir porter de jugement sur le fond même des dossiers, on n'imagine pas Jean Garon, député de Lévis, se questionner publiquement sur l'existence d'un chantier maritime au Québec quand vous avez 3000 de vos travailleurs et de vos électeurs, avec toute leur famille, qui travaillent dans une des activités économiques les plus importantes de votre comté, sans vouloir mettre en doute les opinions mêmes du député ou les opinions mêmes du groupe de pression. C'est un contexte particulier dont il faut tenir compte. On n'imagine pas le député Roger Lefebvre, à Thetford Mines, se poser des questions sur les problèmes de santé relatifs à la production de l'amiante comme on le fait aux États-Unis. On n'imagine pas André Boulerice, dans Saint-Jacques, à Montréal, se poser des questions sur la volonté de la communauté gaie d'avoir un traitement égalitaire au niveau des programmes sociaux qui existent dans notre société. Ces députés sont — et je ne porte pas de jugement, encore une fois — condamnés à tenir compte de ces situations particulières qui caractérisent leur électorat, et c'est sans doute normal aussi que, dans une société, ces députés se sentent davantage une courroie de transmission pour exprimer les besoins et les doléances de ces groupes sociaux ou économiques particuliers.

Mais, dans l'ensemble, pour la grande majorité des députés, ils doivent avoir présent à l'esprit que les groupes de pression avec lesquels ils traitent, qu'ils rencontrent, dont ils essaient d'évaluer la validité des arguments, sont des groupes qui défendent des intérêts privés, sectoriels et limités et que le député doit défendre l'intérêt commun, l'intérêt général et penser au bien public dans son ensemble. En ce sens, le député ne doit pas être une simple courroie de transmission entre les groupes de pression et le Parlement et le gouvernement. Ce serait trop facile, trop banal, trop simple.

Il faut aussi considérer que les groupes de pression qui s'adressent au député ont des moyens disproportionnés les uns par rapport aux autres. J'ai été frappé récemment, par exemple par l'importance du lobby de notre National Rifle Association canadienne devant le Parlement d'Ottawa qui, avec organisation, moyens et argent, était capable d'organiser une manifestation d'ampleur pour accuser le ministre d'aller trop loin dans sa volonté de contrôler les armes à feu, profitant d'un Parti réformiste qui est, à toutes fins pratiques, la courroie de transmission de ces gens-là. Mais on disait, dans les mêmes

articles de journaux qui relataient l'événement, que les victimes, elles, de ceux qui plaident ces politiques n'étaient pas organisées, n'avaient pas beaucoup de moyens au niveau de l'argent, n'avaient pas de lobby, mais avaient des voix à faire entendre, et ce n'était pas facile, dans le contexte de la disproportion des moyens.

Vous avez eu raison, M. Hudon, de faire état de l'ampleur de l'organisation des groupes d'intérêts aux États-Unis, du lobbying aux États-Unis, de la — comment est-ce qu'ils appellent ça? — «gridlock politics» à Washington. C'est effarant de voir qu'aux États-Unis, par exemple, la National Rifle Association peut faire bloquer un projet de loi qui interdirait 19 armes à feu et un autre pour combattre la criminalité, quand on connaît l'importance de ce problème dans ce pays.

Ici, au Québec, oui, les groupes de pression ont des moyens, sont organisés et ont un pouvoir. Mais les avocats, les assureurs n'ont pas réussi à empêcher l'adoption de la Loi sur l'assurance automobile à la fin des années soixante-dix, ce qui prouve qu'il existe un équilibre des pouvoirs, entre guillemets, je le dis toujours, relativement satisfaisant dans la société québécoise. Je regarde comment, en ce moment aux États-Unis, tous les groupes d'intérêts, avec l'appui des lobbies, réussissent à bloquer toute velléité de réforme du régime de la santé.

Ici, au Québec, heureusement, malgré l'importance des groupes professionnels, des groupes d'intérêts intéressés par ces questions, on peut réformer des systèmes. On a pu apporter le zonage agricole, on a pu apporter la réforme de l'assurance automobile et bien d'autres réformes que j'oublie indépendamment des gouvernements qui les ont pilotées.

Donc, élu, face aux groupes de pression, il m'apparaît que, dans l'ensemble, il existe un heureux équilibre et qu'il n'y a pas une disproportion des pouvoirs. Par contre, pour assurer à l'élu une relative liberté face aux groupes de pression, il m'apparaît qu'il y a un certain nombre de critères fondamentaux qu'il faut réunir. J'en ai identifié quatre. Il y en a peut-être davantage, peut-être aussi différents de ceux que j'apporte, mais je les apporte à partir de mon vécu personnel.

D'abord, et notre régime le permet, à mon avis, assez bien, il faut qu'un député puisse s'asseoir de façon assez confortable sur le programme de son parti. Quand vous avez des orientations précises et des objectifs clairs, vous savez comment traiter avec les groupes de pression parce que vous avez un point de référence, vous avez un point d'appui qui vous permet, dans quelque secteur d'activité que ce soit, de dire: Bien, nous, dans notre parti politique, à travers différentes instances démocratiques, on a décidé qu'on voulait faire ça. Ce que vous proposez ou va à l'encontre complètement ou bien apporte un certain nombre de modifications qu'on est prêts à regarder, mais au moins la dynamique de la discussion est précisée parce que l'élu peut se raccrocher à un élément qui est fondamental dans l'existence de son parti qui est le programme du parti. Premier élément.

Deuxièmement, il faut avoir à l'esprit toujours — je l'ai dit tantôt en introduction — l'intérêt commun. Il y a des députés qui s'imaginent très souvent que c'est en se faisant le plus possible la courroie de transmission des groupes de pression qu'ils ont le plus de chances d'être élus. Sans dire exactement le contraire, je dirai que, chaque fois qu'un député a d'abord à l'esprit l'intérêt commun, le bien commun, l'intérêt général et que, dans certains cas, il doit se distancer des groupes de pression, je pense que les chances de réélection sont la plupart du temps meilleures que lorsqu'il se commet toujours en fonction des groupes de pression.

Troisième élément: il faut avoir des convictions personnelles solides. Le député qui se laisse balloter continuellement entre tel groupe de pression ou tel autre... Prenons la question de l'avortement. Si vous n'avez pas des convictions personnelles solides en faveur du pro-vie ou du pro-choix, pour ou contre l'avortement, si vous n'avez pas des convictions solides là-dessus, forcément vous allez être ballotté entre les deux, parce que les deux sont très organisés, les deux ont des arguments qui, chacun dans sa logique, peuvent se tenir. Mais si, vous-même, vous n'avez pas de convictions ou pas d'arguments ou rien comme plate-forme électorale ou programme politique comme point d'appui pour vous référer, il est évident que vous allez continuellement être ballotté.

Et le quatrième point qui m'apparaît fondamental, c'est que le député, l'élu ait les mains libres, d'où l'importance, comme on l'a au Québec, et là-dessus on est vraiment à l'avant-garde, d'avoir une loi sur le financement populaire des partis politiques.

En neuf ans d'activités politiques comme député, on a tenté de me soudoyer deux fois, au grand total. Première révélation que je fais ici aujourd'hui. Deux fois au grand total. Ce n'est pas beaucoup quand on considère que les gens ont l'impression, très souvent, qu'on l'est presque quotidiennement. Mais je me rappelle très bien que si, dans ces deux cas-là, j'avais accepté de jouer le jeu en faveur d'un groupe de pression en particulier, parce que, dans les deux cas, c'étaient des groupes de pression, je sais bien que je n'aurais pas eu les mains libres et que j'attachais, à toutes fins pratiques, ma liberté à un groupe en particulier. Il faut avoir les mains libres, et une des façons d'avoir les mains libres, c'est de pouvoir s'appuyer sur un financement démocratique des partis politiques. Et, fort heureusement, depuis maintenant une bonne quinzaine d'années, c'est entré dans nos moeurs au Québec et ça permet à l'élu de garder toute sa liberté et son indépendance d'esprit, ce qui ne veut pas dire que vous êtes à l'abri de ce genre de sollicitation. J'ai déjà vu un assisté social venir me demander un HLM et prendre comme point d'appui qu'il avait donné 5 \$ à notre parti politique, de la même façon que j'ai reçu un gros groupe de pression qui est venu m'en offrir 40 000 \$. Le montant du don ne vous met pas à l'abri des influences, et toute personne qui vous a donné un coup de main de quelque façon que ce soit, même bénévolement, va vous le rappeler. Mais je pense que cette notion de l'indépendance et de la liberté du député est fondamentale.

Et puis je conclurai rapidement, Michel, parce qu'on aura un échange tantôt qui, je l'espère, sera bénéfique. Je conclurai que, dans la société québécoise, probablement qu'un des phénomènes à côté desquels on passe le plus quand on analyse l'importance des groupes de pression, c'est l'importance des médias d'information.

Michel disait en introduction tantôt que le citoyen pouvait s'exprimer par les élections, par les phénomènes d'opinion publique et par les groupes de pression. Il y a aussi les médias d'information qui sont extrêmement importants, phénomène à côté duquel ce colloque passe, parce que ce n'est pas son objet, mais qu'on devrait peut-être évoquer plus souvent.

Pour avoir été du côté politique pendant neuf ans et du côté des médias d'information pendant sept ou huit ans, je peux vous dire que contrairement à ce qu'on dit souvent en science politique, que l'information, c'est le quatrième pouvoir, j'oserais dire que l'information, c'est le premier pouvoir et que les groupes de pression qui réussissent à monopoliser l'attention des médias d'information, parce que les médias recherchent ce genre d'intervention publique qui va contre les gouvernements, les Parlements et les autorités politiques, les médias d'information jouent un rôle considérable dans une société démocratique. Et, à l'occasion, si on fait le procès des Parlements ou des gouvernements ou des corps intermédiaires et des groupes de pression, on pourrait peut-être aussi, de temps en temps, faire le procès des médias d'information parce qu'il y a là un fait, un phénomène extrêmement important, une influence grandissante dans nos sociétés. Et, si j'avais à dire aujourd'hui qu'il y a une forme de déséquilibre des pouvoirs dans notre société, c'est peut-être dans le sens où les médias d'information ont pris une place très, très, très importante pour façonner l'opinion publique. Et à un point tel, d'ailleurs, qu'aucun élu n'est à l'abri de ce genre de phénomène, aucun groupe de pression, aucun corps intermédiaire quel qu'il soit.

Alors, c'est une réalité moderne avec laquelle il faut savoir composer, et j'espère qu'un jour les gens responsables des suites à donner au Bicentenaire des Institutions parlementaires québécoises auront le plaisir de s'attarder à ce phénomène plus qu'important. Voilà! merci.

M. Gratton (Michel): Merci, Jean-François. M. Belley.

MONSIEUR SERGE BELLEY
Professeur de science politique
École nationale d'administration publique

Exposé de M. Serge Belley

M. Belley (Serge): Merci, M. le Président. Mesdames, messieurs. Alors, j'ai choisi, ou j'ai décidé d'aborder le thème de cette table ronde en puisant à deux sources, ou en m'inspirant de deux sources: bien sûr, la littérature sur les groupes, qui est très abondante, mais, deuxième source, je m'inspirerai, un peu comme Jean-François Bertrand, de ma propre expérience, non pas comme élu mais plutôt comme conseiller permanent, dans un passé encore récent, au sein d'un important groupe de pression au Québec. Je vous laisse deviner lequel. Pour les fins de ma démonstration, ce n'est pas vraiment utile de le savoir.

Je tenterai de répondre, pour aborder le thème, à deux questions, ou je me risquerai à répondre à deux questions. La première: Pourquoi les élus, à tous les niveaux, si on pense au Canada, par exemple, fédéral, provincial, municipal, scolaire, sont amenés, à un moment ou à un autre dans l'exercice du pouvoir, à faire face et à composer avec des groupes de pression? Deuxième question, plus difficile: Pourquoi, en dépit de la force indéniable de certains groupes de pression, les élus, à la condition qu'ils le veulent, auront toujours l'avantage sur les groupes?

Première question. Les élus sont amenés, à un moment ou à un autre dans l'exercice du pouvoir, à faire face et à composer avec des groupes de pression pour quatre raisons:

Premièrement, parce que, dans des sociétés dites de démocratie libérale comme la nôtre, les citoyens ont acquis depuis un bon moment des droits fondamentaux qu'on appelle la liberté d'expression et la liberté d'association; des droits d'ailleurs qui, au Canada et au Québec, sont inscrits dans les chartes des droits et libertés. Partant de là, on voit mal comment les élus pourraient nier, voire réprimer des droits aussi fondamentaux sans saper eux-mêmes leur propre légitimité.

Deuxième raison, parce que les groupes — et ça a été dit par Raymond Hudon, mon collègue — sont des agents de médiation importants entre les citoyens et le système politique, parce que les groupes sont des rassembleurs, des porte-parole de milliers d'intérêts privés individuels. Les groupes intègrent des intérêts divers qu'ils transforment en demande auprès des élus. De ce point de vue, les élus trouvent, dans les groupes de pression, des canaux de transmission extrêmement utiles pour se faire une opinion sur ce que pensent certains segments de la population ou encore pour tester certaines idées, certains projets auprès de ces mêmes segments de la population.

Troisième raison, parce que les élus ont besoin des groupes pour trouver ou imaginer des solutions aux problèmes qu'ils ont à résoudre. Les élus et leur bureaucratie, leurs fonctionnaires, n'ont pas le monopole de la vérité, non plus que celui de l'information. Les élus et les gestionnaires publics ont besoin des connaissances, de l'expertise des groupes dans la préparation ou la formulation des politiques publiques. C'est d'ailleurs pourquoi la consultation formelle et informelle des groupes est si importante, voire indispensable pour les élus et leurs fonctionnaires.

Enfin, quatrième raison, parce que les élus eux-mêmes, par leurs promesses, leur accueil sympathique, leurs discours enflammés, créent des attentes chez de nombreux groupes. Ces promesses et ces discours ne tombent jamais dans le vide. Il se trouvera toujours en effet un groupe pour rappeler aux élus, le bon moment venu, une promesse ou un discours passé sur tel ou tel problème. Les élus pourront toujours, bien sûr, invoquer mille raisons pour ne pas livrer la marchandise, mais ils devront quand même se justifier auprès des groupes.

Deuxième question: Pourquoi les élus, malgré ou en dépit de la force incontestable et indéniable de certains groupes, auront toujours l'avantage sur les groupes? Essentiellement, pour trois raisons:

La première, parce que les élus ou, plus généralement, l'État, possèdent, comme le disait si bien, ou l'écrivait si bien le politologue Gérard Bergeron, deux privilèges qu'aucun groupe, aussi puissant soit-il, n'aura jamais, ces privilèges étant ceux du premier et du dernier mot. Autrement dit, les élus auront toujours ce pouvoir d'initiative, ce pouvoir de veto qui leur permettront en dernière instance de décider si, oui ou non, ils vont se rendre aux vœux, aux demandes des groupes.

Deuxième raison, parce que les groupes, qui sont très nombreux — Raymond Hudon nous le disait tout à l'heure, ou nous le rappelait — sont non seulement spécialisés, mais également et le plus souvent en opposition à d'autres groupes sur des politiques ou des enjeux qui les intéressent. L'habileté des élus consiste alors à jouer ces rivalités de telle sorte qu'elles leur permettront de s'ériger en arbitre au-dessus de la mêlée, ce à quoi les élus, quand ils le veulent, sont généralement habiles.

Troisième raison, parce que les groupes sont vulnérables, du fait même de la composition de leur membership et, en même temps, du fait de l'obligation qu'ils ont de préserver leur propre crédibilité et légitimité. Dans les actions qu'ils mènent, les groupes doivent s'assurer de maintenir un minimum de cohésion interne et, en même temps, de voir à ce que leur position, ou leurs demandes aient des chances d'être satisfaites. Ainsi, les groupes, et surtout leurs dirigeants, sont-ils amenés à pratiquer un certain réalisme politique. Les groupes ne peuvent se permettre de défendre continuellement des positions qui sont vouées d'avance à l'échec. Il en va de leur crédibilité face à leurs membres, face aux élus et face à l'opinion publique. Encore là, les élus, aidés en cela par leurs nombreux experts, sont généralement habiles pour définir les contours de ce qui est, de leur point de vue, politiquement acceptable ou faisable. Merci.

M. Gratton (Michel): Merci, M. Belley. M. Roy.

MONSIEUR FABIEN ROY
Ancien leader parlementaire
Ancien whip

Exposé de M. Fabien Roy

M. Roy (Fabien): Merci, M. le Président. Alors, à la suite de mes collègues à cette table, élaborer et commenter sur un sujet aussi complexe pendant une période aussi courte — parce qu'on nous a limités à cinq minutes, je vais tenter de me limiter, à l'intérieur du temps qu'on m'a fixé, quoique je pourrais peut-être faire rire et rappeler certains souvenirs, à vous-même et à d'ex-présidents de l'Assemblée nationale, M. Richard et M. Lavoie — sans apporter les nuances nécessaires, ça risque d'ouvrir la porte à une pléiade de commentaires et même contredire les énoncés de base. Devant cette limite et compte tenu de ce qui a été dit par mes prédécesseurs, je me contenterai de faire un léger survol, en tentant de cerner le mieux possible, en tenant compte d'une expérience personnelle en tant que député et représentant d'un tiers parti, de cerner, dis-je, le mieux possible le sujet en discussion, c'est-à-dire les élus face aux groupes de pression.

En premier lieu, il faut définir le groupe de pression, et il y a lieu de trouver les méthodes pour le définir. S'agit-il d'un groupe organisé et reconnu, d'un groupe de circonstance? Parce qu'il y a une multitude de groupes de pression. Il y en a de toutes les sortes. Il y en a d'envergure nationale, régionale, etc. S'agit-il d'un groupe local, provincial? Qui sont-ils et que veulent-ils? S'agit-il d'un problème local, régional? S'agit-il d'un problème qui touche un petit groupe en particulier, donc qui fait des demandes et des représentations au sujet de ses intérêts personnels? Ses revendications sont-elles légitimes? Quelles en seraient les conséquences par rapport à l'ensemble?

Après 10 ans de vie parlementaire, j'en conclus qu'il n'y a pas de réponse globale, il n'y a pas, non plus, de formule unique ou de formule magique. Un parlementaire responsable se doit d'abord d'être informé. Et c'est sa responsabilité de s'organiser en conséquence. Sinon, il risque d'être pris en otage trop souvent. Et cela risque, à un moment donné, de lui créer de sérieux problèmes et, par voie de conséquence, de créer de sérieux problèmes au Parlement lui-même. Cela n'exclut pas les services que doit lui fournir l'Assemblée nationale en matière d'information lorsqu'il s'agit de problèmes à l'échelle de la province ou nationaux.

Être informé, cela veut dire aussi savoir à qui on a affaire et quelles sont leurs revendications. Depuis plusieurs années — aussi, il y a quelques points qui n'ont pas été soulevés — la prolifération des sondages est devenue une forme de pression permanente sur les élus. Et on pourrait parler aussi des lignes ouvertes et des animateurs d'émissions d'opinion publique. D'ailleurs, j'en sais quelque chose, j'ai été collègue de M. Bertrand pendant près de trois ans à ce niveau-là et j'ai été en mesure de constater le pouvoir, effectivement, qu'un animateur de ligne ouverte ou un animateur d'émission d'information publique peut avoir et jusqu'à quel point il peut influencer l'opinion publique.

Alors, la non-réglementation, la publication et l'interprétation qu'on fait de plus en plus de la vie parlementaire... On oublie trop souvent que les réponses fournies à ces occasions sont basées — et là je parle des sondages — sur l'information qui est donnée et accessible, trop souvent incomplète et biaisée. Je ne crois pas qu'il faille attendre un règlement quelconque. D'ailleurs, je ne vois pas non plus comment on pourrait l'appliquer pour se soustraire à cette pression.

L'élu doit agir en personne responsable et capable de faire les distinctions qui s'imposent dans l'intérêt public, comme disait M. Bertrand tout à l'heure. Et si gouverner c'est prévoir, il faut prévoir les conséquences de ses décisions, dans un sens comme dans l'autre. Un père ou une mère de famille qui cède devant toutes les demandes de ses enfants court vers la ruine à plus ou moins brève échéance.

Pour un élu, ce n'est pas toujours facile. Ça fait partie de la fonction, et il en sera toujours ainsi. Il faut savoir faire les distinctions qui s'imposent. Au cours des années soixante-dix, il y a eu des groupes de pression fort bien organisés, et on se rappellera qu'ici, de 1973 à 1976, le parlement a pratiquement été

pris en otage, parce que les touristes qui passaient se demandaient pourquoi il y avait autant de clôtures autour de l'édifice.

Alors, on a vécu des périodes où les groupes de pression agissaient de façon constante, agissaient avec énormément de pression et avec l'appui de l'information publique. Il y a eu des groupes de pression fort bien organisés, très actifs, avec une présence constante à l'Assemblée nationale, même pendant les repas. Je me souviens, moi, à l'occasion de l'étude d'une loi, qu'un certain nombre de personnes que je connaissais, de mon comté et de la région, s'étaient organisé un horaire à un moment donné pour occuper mes temps de loisir, c'est-à-dire pendant mes repas. Alors, le matin, j'avais quelqu'un pour m'accompagner au déjeuner, j'en avais d'autres le midi et d'autres le soir, toujours pour la même raison. Et on a fini, parce qu'il s'agissait d'amendements dans un projet de loi, par faire comprendre à ces gens qu'il était même dans leur intérêt de modifier leurs représentations, mais pour cela, je dois vous dire que ce n'est pas facile, il faut être informé et il faut être organisé.

Alors, au risque d'en scandaliser plusieurs, il y a des groupes bien organisés et bien alimentés à l'intérieur même de l'appareil gouvernemental. On en a souligné tout à l'heure. Ce serait trop long, bien sûr, d'élaborer sur le sujet. On pourra y revenir. Il faut savoir les déceler et toujours agir en conséquence. Pour le gouvernement en place, c'est la même chose et ce sont les mêmes réponses. Pour l'ensemble des élus, l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers, aussi bruyants soient-ils.

Et je dirai, en terminant, que j'ajouterais un cinquième point à ce que Jean-François Bertrand disait tout à l'heure, c'est que, devant les groupes de pression, un parlementaire, un élu du peuple se doit d'être franc et honnête envers ses interlocuteurs, et cela prend souvent du courage et même beaucoup de courage. Merci.

Discussions entre les conférenciers

M. Gratton (Michel): Merci, Fabien. Alors, nous passons maintenant à la période d'échanges entre les conférenciers. Et on me permettra peut-être, je le souhaite, de faire état d'une expérience personnelle. On parle de l'élu face aux groupes de pression, on ne pense pas que, à l'occasion, c'est l'élu qui se sert des groupes de pression. J'ai moi-même dû y recourir à un moment donné dans ma carrière. On avait eu une inondation dans le comté de Gatineau. Il y avait eu énormément de victimes. Le gouvernement, qui était mon gouvernement à l'époque, se traînait les pieds pour donner des réponses aux citoyens, et on avait trouvé comme seul moyen de faire bouger le gouvernement d'organiser une manifestation des victimes à mon bureau de comté, ce qui avait eu pour résultat d'avoir des réponses dans les 24 heures, et ce, après plusieurs semaines d'attente.

J'aimerais soulever deux choses qu'on a peut-être dites de façon différente, mais sur lesquelles on pourra engager la discussion. Premièrement, on reconnaît tous, je pense, que les groupes de pression ont leur rôle à jouer et qu'ils sont légitimes. Qu'en est-il, par contre, des groupes qui n'ont pas les moyens de s'organiser? Et, deuxièmement, pour ceux qui ont les moyens, qu'en est-il de l'impossibilité qu'ils ont d'intervenir en campagne électorale ou en campagne référendaire, puisque la loi ne le permet pas? La question est posée. Vous pouvez y répondre ou non. Je demanderais que quelqu'un m'indique qui veut lancer la première pierre sur tout sujet.

M. Bertrand (Jean-François): Moi, j'y reviens, parce que j'avais évoqué, Michel, le premier point, pas le deuxième, qui est effectivement un débat très important, sur la disproportion des moyens. Ça me frappe, encore une fois, dans ce qui se passe aux États-Unis en ce moment sur deux dossiers spécifiques, la criminalité et la réforme du système de santé, de voir la disproportion des moyens et la capacité des groupes très organisés et très financés d'empêcher les réformes. Ce n'est pas le cas au Québec. C'est là que je parlais tantôt d'un relatif équilibre des pouvoirs. Les groupes de pression existent, mais quand il y en a un qui est pour, il y en a un qui est contre, la plupart du temps. L'élu, là-dedans, je pense, réussit assez bien dans l'ensemble à faire son travail d'arbitre ou à indiquer dans quel sens lui semble aller l'intérêt commun.

Mais, dans certaines sociétés, ça me frappe de voir le déséquilibre des moyens. Les 37 000 000 d'Américains privés en ce moment de toute couverture sociale ne sont pas organisés, ne sont pas financés, ne sont pas structurés. Ils n'arrivent pas à faire entendre leur voix face aux compagnies d'assurances, face aux groupes de professionnels de la santé, et on voit bien à quel point ça réussit à paralyser le débat politique et la volonté politique pour une réforme qui, vue d'ici, vue du Canada, vue du Québec, nous apparaît tellement élémentaire. À l'occasion, on aurait presque le goût de leur demander d'être moins chauvins puis de regarder simplement un petit peu plus au nord comment on a réussi, en y mettant l'argent, bien sûr, à établir un tel système social.

Dans le secteur de la criminalité aussi, ça me fascine de voir comment une organisation comme la National Rifle Association aux États-Unis et avec son pendant canadien, qui est à peu près du même ordre, peut empêcher une réforme sur des enjeux aussi élémentaires que la criminalité. Ça m'apparaît aller de soi qu'il y a des choses à faire et qu'elles ne vont certainement pas dans le sens des objectifs formulés par ces organisations-là.

Alors, comment suppléer à cette disproportion des moyens entre les groupes? Je pense que ce n'est pas en suscitant de monter des organisations de victimes ou de gens qui ne sont pas, au départ, organisés. Il faut que le député lui-même, l'élu lui-même s'assure qu'il est, comme disait Fabien Roy tantôt, bien informé de l'ensemble des enjeux relatifs à une question quelconque.

Si Fabien Roy, dans son comté, n'écoute que les producteurs de sirop d'érable — je sais bien que toute sa réélection est attachée à ça — il y a peut-être un autre aspect du dossier dont il n'a pas été informé et pour lequel les gens ne sont pas organisés. C'est son rôle à lui, son travail à lui, comme élu, d'aller chercher cette information là où elle se trouve. Il faut donc que le député ait quand même une conscience très développée, que lorsqu'un groupe de pression le rencontre, il y a forcément un envers de la médaille dont il devra tenir compte et sur lequel il doit s'informer. Mais il ne m'apparaît pas que le

député puisse lui-même, sauf exception, comme tu as fait, Michel, pour ton cas particulier dans ton comté, susciter lui-même l'organisation de ces groupes-là, trouver les moyens de les financer, leur proposer des façons de faire pression sur les gouvernements. Mais il m'apparaît que l'élu doit avoir présent à l'esprit que quand il rencontre un groupe de pression, s'il n'entend pas l'autre côté de la médaille, ce n'est pas parce qu'il n'existe pas, et il doit se faire un devoir d'aller chercher cette information là où elle se trouve.

M. Roy (Fabien): Moi, je pense, puis je reviens un peu à ce qu'on disait tout à l'heure, qu'un député se doit d'être informé. C'est un des rôles, c'est une des fonctions premières d'un député, d'être capable de représenter ses électeurs. Et, ceux qui ont le plus besoin d'être représentés, ce sont ceux qui ont le plus de problèmes, qui ont le plus de besoins et ce sont ceux qui sont justement les moins organisés. Michel Gratton a dit tout à l'heure une chose que je n'aurais jamais osé dire, mais que je vais me permettre de dire aujourd'hui: J'ai organisé deux fois des manifestations.

M. Gratton (Michel): On s'en doutait.

M. Roy (Fabien): Vous vous en doutiez? Alors, parfois il faut faire bouger les choses. Mais, encore là, c'est le rôle du député, c'est sa fonction, sa raison d'être et, effectivement, notre régime démocratique veut qu'il y ait des comptes à rendre, et c'est la raison pour laquelle les élections existent. Alors, moi, je pense encore et je soutiens que le député doit avoir des outils dans l'exercice de ses fonctions, doit avoir du personnel et des budgets qui lui permettent justement d'être capable de travailler puis de représenter ses électeurs le mieux possible.

Je serais tenté de toucher un sujet, mais le président va me dire que je suis hors d'ordre. Ça implique aussi un autre moyen. Il faut aussi qu'il y ait de l'accessibilité à un député. Quand je constate, actuellement dans certaines régions, que des députés ont des territoires de 200, 300 milles de long, qui se retrouvent avec 80, 90 municipalités, puis c'est justement dans ces régions-là que les groupes organisés n'existent pas ou n'existent pratiquement pas, c'est dans ces régions-là qu'il y a le plus de problèmes, parce que les gens ne peuvent pas se regrouper, se réunir et travailler ensemble parce qu'il y a des distances trop grandes, des distances trop longues à parcourir.

Alors, il faudrait peut-être, à un moment donné, dans l'exercice des fonctions de député, qu'on pense aussi à la représentation et aussi aux possibilités et aux services qu'un élu doit avoir pour être capable de représenter effectivement ses électeurs, en tenant compte du territoire dans lequel il se trouve, du territoire qu'il a l'obligation ou qu'il a la responsabilité de représenter.

M. Gratton (Michel): M. Hudon, je crois que vous avez demandé la parole.

M. Hudon (Raymond): Oui. En prolongement des deux commentaires qui viennent d'être faits, moi, je crois que, quelque part, il convient de faire confiance non seulement au flair politique — parce que je pense que c'est une habileté élémentaire pour tout politicien — mais aussi au jugement des gens qui sont politiquement actifs, qui sont élus. Savoir que, bien sûr, si on reçoit un groupe puis on présente un point de vue, on peut soupçonner que la démarche n'est pas gratuite, que, si tout allait de soi, qu'il n'y avait pas un point de vue opposé, on n'investirait pas dans des démarches auprès du député pour le convaincre que c'est le bon point de vue. Il y a un compte. Et cela, je pense que le moindre flair politique invite les élus à chercher ailleurs.

Donc, dans ce sens-là, je ne suis pas trop défaitiste. Aussi, quand Fabien Roy dit: C'est le rôle du député. C'est peut-être là un des moyens de rétablir un certain équilibre, bien imparfaitement, j'en suis tout à fait conscient, mais de rétablir un certain équilibre. C'est que le député supplée au manque d'organisation de certains groupes dans la population. Aussi, il ne faut pas en faire — et, ça, ça m'apparaît important de le signaler — simplement une question de moyens monétaires, une question d'argent. Il y a des causes à la mode aussi qui sont repêchées, qui sont véhiculées par les médias. Et, ça, c'est aussi dommageable que certains secteurs qui sont tout simplement négligés parce qu'on n'y pense pas ou on n'en parle pas. Il y a des causes à la mode qui provoquent aussi des déséquilibres. Et, ça, je pense qu'il faut en être conscient.

Donc, finalement, la deuxième question, on n'y a pas touché. En campagne électorale, en campagne référendaire — j'ai bien de la misère à trancher là-dessus — j'ai déjà posé la question. On était ensemble à une table ronde, j'ai déjà posé la question sur ce point, parce qu'il y a eu une commission sur la réforme électorale et le financement des partis, au fédéral. Ça a le mérite d'avoir été un des rapports les plus rapidement tablettés, mais, enfin, au-delà de ça, il y a eu des discussions intéressantes qui se sont faites autour de cela. Et je me rappelle, lors d'un «brainstorming» auquel on participait, M. Gratton et moi, la question: En vertu de quoi on empêcherait aussi la liberté d'expression? En fait, je retourne le fardeau de la preuve, parce que si j'empêche quelqu'un de parler, j'empêche tout le monde de parler. On part de l'hypothèse qu'il y a forcément distorsion, qu'il y a forcément déséquilibre. Est-ce qu'on a fait véritablement la preuve que la distorsion ou le déséquilibre va toujours dans le même sens? Je n'ai pas de réponse. Si j'avais une réponse, ce serait simple. Mais, poser la question, ça m'incite à poser son contraire, parce que je dis: En vertu de quoi je définis la liberté d'expression à des moments, et je la limite à d'autres moments? Bien sûr, il y a eu une époque, au Québec, où on avait des idées assez claires là-dessus.

Ceci m'amène à signaler un dernier point. Au fond, l'action autorisée des groupes, comme des partis, ça tient à un contexte culturel. Les groupes font ce qu'on leur permet de faire; les partis font ce qu'on leur permet de faire comme collectivité. Si on ne les sanctionne pas... C'est bien beau de faire porter le fardeau de la preuve sur tout le monde sauf sur soi.

Comme citoyens, comme collectivité, comme société, on autorise les groupes à agir de telle façon; on autorise les partis à agir de telle façon. On laisse faire, et ça m'apparaîtrait trop simple de tout simplement juger de l'extérieur en se dégageant et en disant: Comme citoyen, moi, je n'ai rien à dire là-dessus, j'ai simplement à juger. Je n'ai rien à faire là-dedans, j'ai simplement à juger. Oui, mais quand mon intérêt particulier va être visé, par exemple, qu'est-ce que je ferai ? Qu'est-ce que je serai le premier à faire? C'est peut-être là qu'il faut commencer à s'interroger.

M. Gratton (Michel): M. Belley.

M. Belley (Serge): Oui. Je dirai seulement là-dessus, sur la dernière question de l'absence, de l'intervention, plutôt, des groupes en campagne électorale: Je pense qu'il faut être bien conscient d'une chose, c'est que les groupes, les groupes organisés, qui ont des demandes à formuler auprès des gouvernements, il est très clair qu'ils les ont formulées bien avant le déclenchement des campagnes électorales par toutes sortes de moyens; donc, ils se sont assurés de ne pas avoir besoin d'intervenir en campagne électorale pour rappeler aux élus ce que sont leurs demandes.

Même en campagne électorale, il existe également des moyens subtils à la disposition des groupes pour informer les élus de leurs demandes. Je donne un exemple très concret qui est, je dirais, l'expérience des groupes, plusieurs groupes font ça: poser des questions ou envoyer une liste de questions aux partis politiques pendant les campagnes électorales. Vous savez bien que quand on pose une question, il est facile, bien sûr, de communiquer ce qu'on veut. Les questions sont toujours forcément orientées vers ce qu'on recherche ou ce qu'on cherche à obtenir. Dans ce sens-là, le fait que les groupes n'aient pas ce pouvoir d'intervenir en campagne électorale formellement n'est pas un empêchement important pour eux de faire connaître leurs attentes et d'obtenir ce qu'ils souhaitent par d'autres voies ou tout au moins d'informer les élus de leurs attentes. Dans ce sens-là, ça ne me semble pas être un problème très important pour les groupes.

M. Bertrand (Jean-François): Si vous me permettez d'ajouter un mot, Michel, sur cette deuxième question que vous avez posée?

M. Gratton (Michel): Oui.

M. Bertrand (Jean-François): Pour enchaîner sur les propos de deux collègues précédents, il faut faire attention. Ils ne sont pas empêchés, d'aucune façon, de s'exprimer. On parle de liberté d'expression. Il n'y a absolument rien qui les empêche de s'exprimer. Il y a l'impossibilité de participer au financement de campagnes de publicité. Cela m'apparaît tout à fait normal. S'il est vrai, autant il est vrai qu'une

campagne électorale c'est l'occasion de choisir entre deux, trois, quatre ou cinq partis politiques différents, bien, il faut qu'on sente que le débat se fait entre ces deux, trois, quatre ou cinq partis différents.

Si, au moment d'un référendum, d'une consultation populaire, il y a un groupe du oui et un groupe du non, peu importe l'enjeu, il faut sentir que l'essentiel de l'information publicitaire se fait à travers ces deux camps, mais les groupes ne sont pas empêchés, d'aucune façon. Parlez-en à M. Parizeau et à M. Johnson, s'ils n'ont pas été talonnés par les travailleurs de la MIL Davie pendant la campagne électorale. Regardez ce que la FTQ a fait de son congrès pour obtenir de M. Parizeau un engagement sur la loi 142.

Prenez n'importe quel exemple. Les groupes d'intérêts organisés, inorganisés, par quelque moyen que ce soit, ne se privent pas durant une campagne électorale. Les employés de la fonction publique, dans la région de Québec, ne se sont pas privés de faire connaître leur mécontentement sur les coupures ou les compressions. Alors, il faut être extrêmement conscient que la liberté d'expression n'est en rien handicapée.

Il y a un élément où elle ne peut pas se faire valoir, si je peux prendre cette expression, c'est l'aspect publicitaire des choses. Quant à moi, ça m'apparaît correct pour qu'on établisse clairement que c'est entre des organisations partisans que se fait le choix au moment d'une élection, ou entre les camps du oui ou du non au moment d'une consultation populaire. Sinon, on sait ce que c'est, la publicité, avec les moyens que certaines organisations peuvent se donner, il peut y avoir, là, carrément un débalancement au niveau de l'expression des opinions, et je me demande si la démocratie est mieux servie dans ce temps-là.

M. Hudon (Raymond): Oui, mais, quand même, une note en bas de page, là, si vous voulez. Il ne faudrait peut-être pas sous-estimer non plus la capacité de jugement des citoyens et des citoyennes. Écoutez, la publicité, je veux bien... Moi, je n'ai pas dit que la liberté d'expression était actuellement brimée. On m'a posé une question, et je dis: Je réponds par une question. Alors, je n'ai pas fait un constat.

Cependant, en réfléchissant sur le sujet, ça m'agace un petit peu qu'on ne fasse pas plus confiance aux citoyens et à leur capacité de jugement face à la publicité. De toute façon, à un moment donné, on sait une chose, c'est que trop d'information et trop de publicité, c'est comme s'il n'y en avait pas du tout, parce que les gens ne s'y retrouvent plus, puis ils se refont leur idée indépendamment de cela.

M. Gratton (Michel): Si je peux me permettre aussi, et je le fais en toute aise puisque j'y ai participé et contribué moi-même comme ministre de la réforme électorale, il me semble qu'on a instauré une disproportion entre ce que les partis représentent à l'Assemblée nationale — à toutes fins pratiques, depuis quelques années ça se limite au Parti québécois et au Parti libéral — les moyens financiers et les moyens qu'on leur fournit, et les moyens qu'ont les tiers partis ou les autres regroupements de citoyens qui voudraient faire valoir leurs points de vue à l'occasion d'une campagne électorale aussi bien qu'à l'extérieur d'une campagne électorale.

Je sais que ce n'est pas le sujet de notre discussion cet après-midi, mais il en va de la capacité des citoyens de s'exprimer. Il faut bien le dire, je pense que si on ne se retrouve pas militant, soit du Parti québécois ou du Parti libéral aujourd'hui, la tâche est plus ardue qu'elle l'est pour les deux partis représentés à l'Assemblée nationale. Et je pense qu'on aurait avantage à scruter ça d'un peu plus près au moment des révisions de la loi qu'on pourra faire. C'est une opinion personnelle.

M. Roy (Fabien): D'ailleurs, je pourrais peut-être remercier le président de parler du rôle des tiers partis. Je ne veux pas revenir en arrière, puis, comment dirais-je, jouer au héros, ce n'est pas ça du tout. Mais les tiers partis ont quand même permis l'évolution, d'apporter de nouveaux dossiers, de nouvelles études puis une nouvelle façon de voir les choses. Et, regardez, l'histoire est là pour le démontrer, lorsqu'il y a eu des tiers partis dans les Parlements, je pense que les gouvernements ont été plus surveillés, mieux surveillés, peut-être plus efficaces. Là, je suis en train de rentrer dans le débat politique, dans le débat partisan.

Je pense que vous touchez un point, M. le président, qui est bien important, c'est que si on veut permettre, justement, à l'électeur et au citoyen d'être capables de se faire entendre, il faut que non seulement les groupes de pression aient le droit d'exister, mais il faut également le droit de permettre à des gens d'être représentés et de se trouver des représentants, quitte, si nécessaire, à y aller via de nouvelles formations politiques ou de nouveaux groupements, ne serait-ce que des groupements de circonstance et des groupements très temporaires.

M. Gratton (Michel): Remarquez bien, je m'exprime comme ça aujourd'hui parce que je ne suis plus en politique depuis cinq ans. Alors, on ouvre la discussion avec l'auditoire.

Discussion générale

M. Juneau (Michel): Je m'adresse à M. Gratton et à M. Bertrand, parce que vous avez été à la fois simples députés et ministres. Parce qu'on s'intéressait, cet après-midi, au rôle du simple député, comment le revaloriser, et tout ça. Les pressions de la part des groupes, est-ce qu'elles ne s'exercent pas davantage à l'égard des ministres qu'à l'égard des simples députés? On n'a pas fait trop cette distinction-là cet après-midi. J'imagine que la réponse va nous indiquer où se situe le pouvoir, ce qu'on peut soupçonner, hein?

M. Gratton (Michel): Bien, essentiellement, je pense que quand on devient ministre, le nombre des représentations qu'on reçoit est beaucoup plus grand que comme simple député, mais on a l'avantage d'avoir un personnel politique qui les filtre. Donc, je ne serais pas à même de statuer si les pressions sont plus fortes ou plus grandes. Chose certaine, les groupes qui ont des revendications à faire sont plutôt portés, oui, à contacter les ministres que les simples députés, à moins qu'il s'agisse d'un vote à l'Assemblée nationale, mais ça s'est très rarement produit, dans mon cas.

J'ai plutôt tendance à croire que les députés et les ministres sont assujettis aux mêmes représentations, si vous voulez, ou aux mêmes pressions, mais à des niveaux différents. Le président d'un organisme va rencontrer le ministre, alors que les députés, ce sont des membres de l'organisation qui vont les rencontrer.

M. Bertrand (Jean-François): Je n'établirais pas une distinction aussi évidente entre député et ministre pour ce qui est de la représentation des groupes, parce que c'est du donnant-donnant. Le député opère sur une base territoriale, qui est son comté, mais il peut très bien arriver, par exemple, si le gouvernement s'apprête à effectuer des coupures dans la fonction publique, que dans votre circonscription électorale vous ayez des fonctionnaires qui sont mécontents de cette décision gouvernementale et qui viennent vous voir à votre bureau de comté, mais qui ne s'empêchent pas pour autant d'aller voir le ministre de la fonction publique ou le président du Conseil du trésor.

À l'inverse, quand j'ai été ministre des Communications... Il est évident qu'il y a des groupes qui traitent avec le ministère des Communications. Je vais en donner un exemple: les gens qui, dans les régions, opèrent des médias communautaires. Par exemple, les télévisions communautaires, les radios communautaires, les journaux communautaires. Ce sont des interlocuteurs privilégiés du ministère, donc ils viennent faire des représentations. Mais les députés qui sont dans ces circonscriptions électorales traitent quotidiennement avec une télévision communautaire, une radio communautaire, un journal communautaire, et sont donc, eux aussi, un élément additionnel de pression auprès du ministre. Alors, on peut être ministre, avoir des interlocuteurs nouveaux comme groupes de pression, mais vous les auriez comme député sans être ministre. Et, à l'inverse, vous êtes député, vous avez des groupes de pression, mais ça n'empêche pas le ministre d'être visité la semaine suivante ou le mois suivant.

Le ministre représente un secteur d'activité et, forcément, il a des interlocuteurs privilégiés; le député représente un territoire particulier et, forcément, a des interlocuteurs privilégiés, mais l'un n'empêche pas l'autre. Je n'établirais pas une distinction trop nette entre le fait qu'on en a plus parce qu'on est ministre ou moins parce qu'on est député. Ce n'est pas aussi évident que ça. Je pense qu'on a des représentations quotidiennement de plusieurs personnes, de plusieurs groupes, qu'on soit député ou ministre. Fabien Roy n'a jamais été ministre, mais je vais vous dire une chose, il y a des gens qui sont passés par le bureau de Fabien Roy, justement parce qu'il était dans un tiers parti et qu'ils avaient l'impression que les deux partis traditionnels ne les entendaient pas, il servait peut-être de courroie de transmission pour tout le Québec! Il en sait quelque chose pour l'avoir vécu.

M. Gratton (Michel): M. Hudon.

M. Hudon (Raymond): Si on me permet une petite blague: Les députés, s'ils aiment faire l'objet de pressions, on a seulement à instaurer le vote secret de Denis Vaugeois!

M. Gratton (Michel): Mme Brouillet.

Mme Brouillet (Louise): Je trouve cette discussion-là très intéressante, parce que c'est des choses qui reviennent souvent dans mes cours. Quand je parle des groupes de pression, je donne souvent l'exemple de la grille d'Easton, comme quand il y a des outputs, des inputs qui rentrent dans le système. Il y a le filtre des médias, qui reçoivent l'information et qui, eux aussi, diffusent l'information au grand public. Après, ça rentre, il y a les fonctionnaires, les hauts fonctionnaires, et ça se rend jusque dans la petite boîte noire qu'Easton a identifiée puis ça ressort après sous forme d'outputs et de rétroaction.

La question que je me pose... Je donne l'exemple du groupe MATRAC. Tout le monde connaît le groupe MATRAC, qui, en fin de compte, a réussi, d'une certaine façon, à faire baisser les taxes sur les cigarettes au détriment, évidemment, du bien-être d'un ensemble, d'une société, si on prend la santé publique. Parce qu'on parle du bien commun; je pense que le bien commun n'était pas respecté. Est-ce que là on n'a pas un exemple, justement, qui va à l'encontre de ce que vous disiez tantôt, à savoir qu'il faut tenir compte des intérêts particuliers de chacun.

Là, c'est vraiment les intérêts particuliers d'un groupe, bien sûr, de l'ensemble des citoyens fumeurs. J'en suis une en ce moment et je pense que le fait que le prix des cigarettes ait baissé, ça a sûrement donné le goût à plusieurs citoyens de recommencer à fumer. Ce ne sont pas des blagues. Ça a un impact quand même sur le bien-être de l'ensemble de la société, et là les groupes de pression ont été vraiment efficaces. En même temps, on n'a pas réglé la question autochtone. Bien sûr, on est dans un Parlement québécois et on parle de situation canadienne, mais quand même, on en fait encore partie et ça a un impact sur notre société. Ça émane du Québec, cette situation-là, et je pense qu'on ne résout pas nécessairement les problèmes en répondant toujours à des phénomènes de groupes de pression.

Alors qu'à l'exemple du Parti québécois qu'on connaît très bien, qui, dans les années quatre-vingt, a répondu d'une façon défavorable aux pressions de la fonction publique, eux ont été pénalisés par le désenchantement de ce groupe d'électeurs. Alors, on voit deux poids, deux mesures dans les groupes de pression. Je vous remercie.

M. Bertrand (Jean-François): Si vous permettez, Michel, votre remarque est très importante, parce que s'agissant du cas du MATRAC. Il faut faire attention, par contre. Vous avez parfaitement raison de dire — je pense, j'espère — qu'il y a un consensus national sur le fait de combattre le tabagisme et s'assurer que, malgré leur propre volonté, on protège les gens contre eux-mêmes, mais je pense qu'il y avait aussi opposition d'objectifs là-dedans; il faut faire bien attention. Il y a un autre objectif qui était très important, c'était de combattre la contrebande de cigarettes et de rapatrier ces centaines de millions de dollars dont l'État québécois a plus que besoin à ce moment-ci, et ensuite, une fois réglé ce problème, progressivement, de tenter de se réorienter sur l'objectif fondamental dont vous parlez et que j'épouse.

Mais ce n'est pas pour rien que vous avez eu un consensus au niveau du Parlement: le Parti libéral, au gouvernement, et le Parti québécois, dans l'Opposition, ont fait corps en choisissant peut-être l'objectif le moins louable au niveau humain, social, mais qui, dans le contexte précis qui était vécu par la société québécoise, se devait d'être atteint. Parce qu'on ne décourageait ni le tabagisme, en laissant la contrebande se poursuivre, on laissait un phénomène de criminalité se poursuivre sous nos yeux, sans intervention, et on perdait des centaines de millions. Alors, on commence où? Bien, on commence par s'attaquer à court terme, et à courte vue peut-être, à ce qu'il faut d'abord régler et, ensuite, le plus rapidement possible, se réorienter vers les efforts malheureusement à refaire pour s'attaquer à un problème social réel.

Ce n'est pas facile, sauf que vous n'avez pas raison de dire qu'il n'y avait qu'un objectif à viser; il y en avait deux, et peut-être même trois. Et l'effort des législateurs, c'était d'arbitrer dans tous ces objectifs. Je comprends qu'il y a eu un débat, mais je pense qu'il y avait un consensus assez large quant à la façon de s'y attaquer.

Une voix: Le problème était la question autochtone d'abord, qui ne s'est pas réglé.

M. Bertrand (Jean-François): Non, je pense que ce n'était pas de régler la question autochtone d'abord. Je veux dire, la question autochtone est une autre question à côté de ça là, plus large.

M. Gratton (Michel): M. Hudon.

M. Hudon (Raymond): Pour aller dans le même sens, mais juste une petite précision. Ce qui est apparu comme une intervention dans le court terme avait aussi des effets de long terme. Parce que donner l'impression qu'on tolère une activité illégale, c'est également dommageable et, à mon avis, ça fait partie de la poursuite du bien commun aussi.

M. Gratton (Michel): M. Trottier.

M. Trottier (Denis): On parle beaucoup des groupes de pression, des groupes d'intérêts. Je pense que M. Gratton l'a un peu abordé en disant que peut-être que le premier groupe de pression qui existe au Parlement, ce sont les deux plus grands partis eux-mêmes. Et, dans ce sens-là, on voit, avec la réforme de la Loi électorale qu'il y a eu au niveau du financement, que ça protège les deux grands partis.

Vous avez mentionné qu'il faudrait faire plus de place peut-être aux petits partis, parce que, finalement, la démocratie, c'est peut-être justement la diversité. Mais ce que je me demande, c'est: Est-ce qu'on ne devrait pas aller plus loin que ça? Parce que, entre autres, depuis hier, un des grands problèmes qu'on semble noter à l'Assemblée nationale, c'est la discipline de parti. À ce moment-là, est-ce qu'on n'encourage pas que ça continue dans le même sens? Parce qu'il y a des chicanes de partis, il y a des problèmes à ce niveau-là. Est-ce que, dans la réforme du financement, on ne devrait pas favoriser l'élection de candidats indépendants? Parce que, présentement, si tu n'es pas dans un parti, tu ne peux pas bénéficier de grand-chose, alors que si on modifiait la loi, peut-être qu'on pourrait avoir plus de candidats indépendants, puis il y aurait peut-être moins de discipline de parti, puis il y aurait peut-être moins de problèmes de discipline de parti. Et je voudrais avoir votre opinion là-dessus, est-ce qu'on ne devrait pas ouvrir ça à des candidats indépendants?

M. Gratton (Michel): Si vous me demandez mon opinion à moi, je partage tout à fait votre point de vue. On a tenté, autant que faire se peut, de faciliter l'accès aux candidats indépendants aux élections, au processus électoral, mais ce n'est pas facile de le cerner et de le traduire en gestes concrets. N'importe qui, à toutes fins pratiques, peut être candidat à une élection présentement. Les exigences de dépôt en argent et les conditions difficiles à remplir qui existaient dans la loi antérieurement n'existent plus. On a tenté de faciliter la chose. Mais il s'agit presque d'une question de marketing, à savoir comment tu réussis à te faire élire: soit comme individu dans un comté ou soit comme membre d'un groupe. Et, alors, c'est la loi du marché qui s'applique.

Quant à moi, il faut faire les regroupements qui s'imposent. Quelqu'un parlait plus tôt du rôle que jouent les médias. Moi, ça m'a toujours fait sourire que les politiciens blâment les médias. C'est toujours la faute aux médias, qui ont mal interprété, qui ont un agenda caché. Règle générale, ceux qui s'en plaignent le plus sont ceux qui ne font aucun effort pour travailler avec les médias ou, en tout cas, pour les manipuler — appelons les choses par leur nom. Il y en a qui étaient passés maîtres en la matière et d'autres qui sont moins habiles, et ce sont ceux-là, finalement, qui s'en plaignent.

Vous avez tout à fait raison. Nous, on n'avait pas trouvé le moyen. Et comme on avait adopté comme principe qu'on n'adopterait aucun amendement à la Loi électorale qui ne rencontrerait pas l'approbation des deux partis en Chambre. Parce qu'on avait eu des auditions publiques, des groupes étaient venus faire leurs représentations. Mais, moi, à titre de ministre responsable, j'avais déjà donné la garantie: on n'adoptera rien qui ne fasse pas l'unanimité des deux partis représentés à l'Assemblée nationale. Alors, c'est évident que les deux partis représentés à l'Assemblée nationale ont protégé d'abord leurs intérêts — c'est tout à fait légitime — et ont peut-être perdu de vue un peu l'intérêt des tiers partis ou des candidats indépendants.

M. Roy (Fabien): Moi, si vous permettez, j'aurais peut-être une petite nuance à apporter. C'est que, dans le cas des tiers partis et des candidats indépendants, le problème n'est pas le même; les exigences

ne sont pas les mêmes et les besoins non plus. Un candidat indépendant, c'est un candidat d'une région, d'une localité; le territoire est bien limité. Alors, sa publicité et les services qu'il peut obtenir sont strictement locaux.

Tandis que dans les tiers partis... Il faut aussi faire attention. J'ai fait une farce pour taquiner mon collègue tout à l'heure, mais dans les tiers partis, s'il y en a huit, 10, 12, 15 tiers partis qui se fondent, à un moment donné il faudrait faire attention pour ne pas dilapider non plus les biens publics. Un tiers parti doit trouver sa justification, et pour trouver sa justification, il faut qu'il subisse une première épreuve, l'épreuve de l'électorat. Une fois qu'il a subi cette première épreuve, bien, effectivement, je pense qu'il devrait avoir des droits, qu'on lui reconnaisse certains services; d'ailleurs, ce que l'Assemblée nationale a toujours reconnu à venir jusqu'à présent. Mais, entre un tiers parti qui ne fait élire personne et un tiers parti qui fait élire des candidats, je pense qu'il y a une nuance à apporter qui est extrêmement importante parce qu'elle fait toute la différence.

M. Bertrand (Jean-François): Il ne faudrait pas donner l'impression que les Parlements ont ostracisé les tiers partis. D'abord, il faut savoir qu'on vit dans une culture nord-américaine, où on a fait, entre guillemets, le choix culturel du bipartisme. Et ça a tellement toujours été vrai que, chaque fois qu'un tiers parti a émergé, il y en a un qui est disparu. L'Union nationale est arrivée en 1936. Ça a permis un réaligement des forces politiques, pour reprendre une expression de Vincent Lemieux. Quand le Parti québécois est arrivé en 1968, avec sa première élection en 1970, c'était d'abord un tiers parti qui a formé le gouvernement six ans après.

Comme le disait Fabien, il y a donc une période de rodage pour savoir si, oui ou non, on correspond à quelque chose dans la société. Il ne s'agit pas de dire: On va favoriser par toutes sortes de moyens financiers l'émergence des indépendants et des tiers partis et — je m'excuse de l'expression — «fucker» le système. Il y a un choix culturel qui fait que les gens, d'une façon générale, au Canada et au Québec — et c'est vrai aussi aux États-Unis — acceptent, dans leur système politique, de fonctionner en régime bipartite, mais sans empêcher l'émergence des tiers partis.

Sauf qu'une fois qu'un Mario Dumont, par exemple, arrive comme président d'une formation politique, chef de parti d'une formation politique jeune et récente, avec 250 000 votes derrière lui, et pas seulement son élection personnelle dans Rivière-du-Loup, je ne comprendrais pas un Parlement de ne pas reconnaître cette nouvelle réalité et d'adapter les moyens qu'on lui fournit au fait que cet individu n'est pas seulement le représentant de sa circonscription, mais le chef d'un parti qui représente maintenant un quart de million de personnes au Québec.

Et Fabien a déjà été lui-même placé dans cette situation. Je ne sais pas comment le Parlement avait répondu à ses demandes à l'époque, mais j'espère que ça a évolué depuis.

M. Roy (Fabien): Je n'ai pas eu à me plaindre. Lorsque j'ai eu des représentations à faire, je les ai faites au bon endroit, sans faire trop trop de bruit. Je dois dire que, de ce côté-là, je n'ai pas eu à subir de persécution comme telle. D'ailleurs, une collaboration des présidents, je ne veux pas dire «une complicité», parce qu'ils pourraient prétendre, à un moment donné, que je vais trop loin. Non, je pense que le Parlement de Québec, si on parle de notre institution parlementaire, qui est l'Assemblée nationale, a été correct là-dessus.

M. Gratton (Michel): Et le parlementarisme, comme système, c'est toujours très souple, n'est-ce pas?

M. Clavet (Adrien): Une brève remarque et une petite question. Au sujet des tiers partis, je comprends, ça peut être un choix culturel, une tradition britannique. Depuis ce matin qu'on nous dit à peu près ces mêmes arguments, mais j'aimerais ça aussi que le gouvernement en place et le Parlement se basent non seulement sur un choix culturel, mais moins sur un choix électoraliste rentable; parce que les deux gros partis, ça fait leur affaire aussi. Brève remarque.

Ma question s'adresse particulièrement à M. Gratton et à M. Bertrand. Vous avez fait allusion à la disproportion entre les groupes de pression. Et, ça aussi, si on se replace dans une perspective de

démocratie, ça m'inquiète beaucoup, pas nécessairement dû aux ressources des groupes de pression, mais sur un autre aspect, et j'aimerais avoir votre opinion.

Je vais vous donner trois groupes de pression, et on va faire un hit-parade. Vous allez voir comment les gouvernements en place réagissent rapidement, plus ou moins rapidement selon le type de groupes de pression. Je prends les médecins, un; les infirmiers, les infirmières, deux; et les professeurs.

Regardez bien ce qui se passe. Bien, oui, vous allez dire que je joue aux groupes de pression, je suis professeur. Lorsque les médecins revendiquent quelque chose, non seulement les gouvernements en place sont rapides, peu importent les gouvernements, mais ils reculent très rapidement, y compris certains ministres qu'on disait forts.

Quand ce sont les infirmiers et infirmières, les gouvernements réagissent relativement rapidement; ils vont réagir plus rapidement, même si ce groupe fait partie du même front commun, parce que, là aussi, il y a un élément qui joue. Et je vais vous soulever une hypothèse à ce sujet.

Quand ce sont les professeurs, les gouvernements sont très lents. Ou quand ils bougent, c'est parce que les parents — et je ne veux pas être méchant — sont tannés d'avoir leurs «flos» à la maison. L'hypothèse que je soulève est la suivante. En termes de disproportion — et, ça aussi, c'est un accroc à la démocratie — je pense aussi que les gouvernements réagissent non seulement sur le plan électoral, ou de la rentabilité électorale, mais en fonction aussi de ce que j'appelle des secteurs stratégiques, c'est-à-dire des valeurs en place. Moi, j'ai trouvé qu'on n'a pas beaucoup parlé de cette dimension, c'est-à-dire: la valeur santé physique, dans une société comme la nôtre, est beaucoup plus importante que la santé intellectuelle. Et c'est ce que je trouve un peu regrettable.

M. Bertrand (Jean-François): Moi, je ne suis pas d'accord du tout avec votre diagnostic, avec tout le respect que je vous dois, M. Clavet, pour des rencontres passées, dans le contexte que vous savez. Au contraire, je pense que vous venez d'identifier trois groupes très organisés dans notre société, avec des syndicats forts, que ce soit une corporation professionnelle comme celle des médecins, ou des organisations comme celle des infirmières et infirmiers, ou comme celle des enseignants, des professeurs au Québec. Et vous ne vous gênez pas pour faire connaître vos opinions, et vous ne vous gênez pas, quand vient le temps de l'élection, pour le faire savoir au gouvernement qui vous a cogné dessus.

On l'a vécu en 1985, probablement, pour certaines considérations, avec raison, sur la façon de faire les choses et sur le discours à l'endroit des enseignants en particulier, mais aussi peut-être des employés du secteur public et parapublic. Le gouvernement libéral vient de le vivre, en particulier dans la région de Québec, au moment de l'élection du 12 septembre. Alors, je pense que vous avez les tribunes et le poids politique qu'il faut pour affirmer vos opinions quand vient le temps de le faire.

Si vous m'aviez dit: Est-ce que les pauvres ont une voix dans notre société? Est-ce que la pauvreté est organisée pour s'exprimer? Je vous aurais dit: Là, vous identifiez un groupe intéressant. Qui s'est fait le porte-parole autorisé, organisé et financé, pendant la campagne électorale, pour parler d'un problème social criant de pauvreté et de distorsion dans l'organisation de notre société entre ces quelque 750 000 personnes qui dépendent de l'aide sociale et ces quelque 500 000 qui sont en chômage, 1 200 000 personnes au Québec?

Alors, je pense que là, quand vous parlez de disproportion, je préfère l'établir entre vos groupes et ça, qu'entre les trois groupes que vous avez mentionnés, vous incluant comme professeur, avec tout le respect que j'ai pour vous. Ma femme, que j'ai épousée en 1986, m'a rappelé, à partir même du mariage, qu'elle était enseignante et qu'elle se rappelait les décrets de 1982.

M. Gratton (Michel): M. Hudon, vous vouliez ajouter quelque chose?

M. Hudon (Raymond): Le réflexe qu'on a, c'est le réflexe le plus courant, c'est celui de dire: Bon, il y a des groupes puissants, d'autres moins puissants. Voilà. Il y en a qui exercent une influence, d'autres qui ont moins de chance. Il y a aussi d'autres dimensions dont il faut tenir compte. On a un beau cas. On

a beau dire que les Américains, ce n'est pas nous, oui, mais on ne fait pas la politique si différemment que ça. Les règles changent un peu, mais les hommes et les femmes sont des hommes et des femmes un peu partout et ont des intérêts à défendre.

L'échec que vient de connaître Clinton avec l'assurance-maladie. Bien sûr que les médecins ont été extrêmement puissants là-dedans, mais ce n'est pas la première fois qu'on le réalise. Medicare a été ce qu'il a été en 1965 parce que les médecins sont intervenus. Voilà pour un constat. Mais il n'est peut-être pas mauvais de poursuivre un petit peu l'analyse.

Pourquoi les compagnies d'assurances ont réussi contre Clinton et Hilary? Pourtant, il avait un bon atout et ça marchait au début. Les premiers mois, Clinton disait: Ça va passer, enfin! Ce sera le premier président qui ne se cassera pas les dents là-dessus. Mais si on poursuit un petit peu l'analyse, on constate une chose, c'est que les compagnies d'assurances, elles, se sont réorganisées, se sont décentralisées, ont réorganisé leurs services pour être à l'affût et à l'attention des besoins, des nouveaux besoins des Américains. Medicare, il n'a pas bougé depuis 1965. Et, comme on dit, c'était «the state of the art» en 1965, mais ça ne convient plus maintenant; c'est sclérosé, ça n'a pas bougé.

Alors, les Américains, bien sûr, ils ont été attentifs aux médecins, et Clinton s'est encore cassé les dents comme les autres avant, mais parce que les Américains, ce n'est pas seulement qu'ils croyaient les médecins, c'est qu'ils voyaient aussi qu'il y avait quelque chose qui ne bougeait pas et qu'on leur offrait un service de même nature. Dans leur esprit, on leur offrait un service de même nature, sauf qu'il était plus gros.

M. Bertrand (Jean-François): Il y a un autre point, M. Hudon, qu'il ne faudrait pas mésestimer, aux États-Unis. Et, comparativement au Québec, je suis heureux de vivre dans la société québécoise quand je regarde ce qui se passe là-bas. Les élus, aux États-Unis, sénateurs ou représentants, qui sont toujours en élection, la Chambre des représentants, on sait à quelle périodicité c'est remplacé, cette affaire-là, aux deux ans; toujours en élection — sont, dans mon livre à moi — c'est peut-être un jugement de valeur que je porte, mais je le porte — des représentants d'intérêts privés. Mais, là-bas, vous représentez des intérêts particuliers, des intérêts privés, parce que vous êtes, au départ, attaché à des intérêts particuliers et privés, parce que le financement des partis se fait comme ça. Il faut voir comment ça marche, aux États-Unis. Alors, quand on parle du «gridlock», à Washington, qu'est-ce que vous voulez, c'est le lieu privilégié des lobbies parce qu'on peut attacher n'importe quel sénateur ou n'importe quel représentant grâce à l'affaire d'argent. Alors, quand vient le temps de décider de grandes réformes comme celle du système de santé ou de parler de réforme pour combattre la criminalité, il ne faut pas se surprendre de ce qui se passe à la Chambre des représentants et au Sénat américain. Le système est bâti autour de ça.

Et, ensuite, on se surprend qu'à peine 50 % des Américains aillent voter pour choisir leur président. Ils étaient tout fiers, le soir de l'élection de Clinton, de dire: On a été 52 % à aller voter pour le choix du président. Ça, c'est la société qu'on dit la plus avancée, la plus civilisée et la plus démocratique au monde!

M. Gratton (Michel): Si on me permet, M. Belley avait demandé d'intervenir; ensuite, on retournera au micro. M. Belley.

M. Belley (Serge): Oui. En fait, la question qui était posée, c'était celle de la force relative des groupes. Moi, je pense que j'apporterais quand même une nuance importante dans la question qui a été posée, en comparant les médecins, les profs et les infirmières. Il ne fait absolument aucun doute que les médecins et les infirmières sont des groupes importants, mais à cette nuance près qu'ils sont importants dans un secteur précis des affaires publiques, c'est-à-dire les politiques sociales. Autrement dit, les médecins ne sont pas un groupe important dans les débats, par exemple, en matière d'énergie ou dans les affaires municipales. Alors, dans ce sens, je pense qu'il est important d'apprécier les groupes, la force relative des groupes en fonction des secteurs dans lesquels ils sont spécialisés. C'est une des raisons pour lesquelles je disais un peu plus tôt que l'avantage des élus par rapport aux groupes, c'est que les élus sont des généralistes et ils interviennent dans tous les secteurs, alors que les groupes sont

spécialisés dans certains secteurs et, pour eux, c'est effectivement une lacune importante par rapport aux élus.

M. Gratton (Michel): Clément.

M. Richard (Clément): M. le Président, très brièvement, je voudrais raconter un peu mon vécu, qui a été partagé par certains d'entre vous, notamment, peut-être, Fabien, Michel et Jean-François. À l'hiver 1977, au moment où j'étais président de l'Assemblée nationale, il y avait, dans les locaux de l'Assemblée nationale, quelqu'un qui s'y promenait du matin au soir en se décrivant ouvertement comme lobbyiste et qui était venu me trouver pour me demander de lui fournir un bureau qu'il était disposé, d'ailleurs, à payer. J'ai été absolument scandalisé, et j'avoue honnêtement qu'à l'époque j'étais tout à fait allergique à l'existence des lobbyistes, un peu pour les raisons que, Michel, vous avez évoquées tantôt. Je me disais: Oui, mais les autres, ceux qui n'ont pas les moyens, où on va les retrouver là-dedans?

Sauf que j'ai cheminé, avec le temps, et l'une des raisons qui m'a amené à cheminer, c'est que je me dis que le prérequis à l'exercice valable de la démocratie, c'est l'information; vraiment un prérequis. Or, et cela est important, la presse écrite au Québec, présentement, dans la quasi-totalité, appartient à deux propriétaires, deux sociétés, dans sa quasi-totalité. C'est extrêmement périlleux et ça m'apparaît, en soi, justifier l'existence de lobbies qui vont donner une information autre que celle qui est véhiculée par deux grandes sociétés, en ce qui a trait à la presse écrite. La presse électronique, les lignes ouvertes, on l'a évoqué tout à l'heure, tout le monde le reconnaît, de façon générale, elles sont accordées, elles appartiennent à des démagogues; de façon générale. Il y a des exceptions, mais, de façon générale, ce sont des démagogues, et la seule chose qui compte, c'est la cote d'écoute, on le sait.

Dans ces conditions, dans un pareil contexte, il m'apparaît important maintenant, et c'est un cheminement que j'ai fait au fil des années, de dire, et là je suis moins d'accord avec Jean-François: Je pense qu'il y a un certain temps, les groupes les plus pauvres étaient toujours désorganisés... pas désorganisés, mais non organisés. Maintenant, c'est un petit peu moins vrai. On retrouve, par exemple, des associations d'assistés sociaux qui commencent à se faire entendre, des groupes moins favorisés. À mon avis, les lobbies, au fil des années, sont devenus peut-être un mal nécessaire, mais, en tout cas, il y a une certaine nécessité de les avoir pour l'information.

Souvenez-vous quand André Pratte, journaliste à *La Presse*, a osé dire quelques mots contre Power Corporation: il a été immédiatement censuré. L'autocensure se pratique, et jamais on ne me prouvera le contraire. Il y en a dans la presse écrite, et dans la presse électronique, l'information, c'est les lignes ouvertes aux mains des démagogues. Il va falloir faire attention à cela. Je pense que ça pose tout un problème et, ça, c'est très sérieux, le problème de la concentration de l'information, de la propriété des moyens d'information au Québec.

M. Gratton (Michel): Merci, Clément. Est-ce qu'il y a des commentaires ou réactions? Monsieur, je vous en prie.

M. Simonnet (Joël): Dans les organismes parapublics, de type régie, souvent, on fait appel à des gens intéressés au sujet qui proviennent de groupes de pression. On peut penser à la Régie des transports, à la défunte Régie des services publics. Souvent, la réglementation va dans le sens des groupes de pression importants, et c'est organisé, et c'est, dans le fond, appuyé par l'État. La pression est suscitée aussi. L'État concourt. M. Fabien Roy, vous avez soulevé un peu les thèmes, mais c'est très vrai, dans le fond, que ceux qui gèrent dans ces organismes-là sont issus du milieu intéressé, parce qu'ils sont experts, c'est vrai, mais ils gèrent dans le sens voulu pour leurs membres, beaucoup plus que pour l'ensemble de la collectivité.

M. Gratton (Michel): M. Hudon?

M. Hudon (Raymond): Bien, par rapport à la dernière intervention, je veux dire que, encore une fois, je ne suis pas là pour faire la promotion des lobbyistes, absolument pas, et je ne suis pas là non plus pour faire la promotion du système américain, bien sûr. Sauf que j'observe des faits. Ce que je voulais

signaler tout à l'heure, c'est que les réalités sont beaucoup plus complexes parfois que ce qu'on en dit, un.

Le dernier point, là-dessus, m'apparaît offrir l'occasion, encore une fois, de revenir là-dessus. Par exemple, c'est sûr que des associations d'investisseurs, d'entrepreneurs, de grandes entreprises ont plus de pouvoir, si vous voulez, dans les décisions sur un certain nombre de points que, par exemple, les groupes environnementalistes, mais on ne peut pas demander aux élus de ne pas respecter ce que la population veut. Puis, à la limite, on les veut représentatifs ou pas?

On sait que les Québécois, les sondages le mesurent coup après coup, sont très partisans de la protection de l'environnement, jusqu'au jour où ça touche leurs jobs. Puis, c'est un peu normal, parce que les jobs, c'est fragile dans le contexte actuel. Mais je me vois mal placé — non pas pour me faire des amis, absolument pas — de reprocher à des élus de ne pas vivre avec ça, ce sont aussi des élus de la population du Québec.

M. Gratton (Michel): M. Lelièvre.

M. Lelièvre (Guy): Bonjour. Je suis le nouveau député de Gaspé. J'entendais M. Roy parler des régions tout à l'heure. Gaspé, c'est un comté qui a environ 400 km de côte. On se promène, et ça nous prend environ trois heures, trois heures et demie pour faire le tour. Et ce que j'ai remarqué durant la campagne électorale, c'étaient les demandes des gens pour être accessible après l'élection. On me disait: On te voit pendant la campagne électorale, est-ce que tu vas être présent après? Je pense que ça pose aux députés un problème d'accessibilité. Comment les députés vont se rendre accessibles à la population? Vous soulevez le fait des régions éloignées, des grands comtés. Moi, je ne suis pas encore installé, puis j'ai de la difficulté à m'installer partout. Pour pouvoir desservir les électeurs du comté de Gaspé, ça me prend deux bureaux; j'ai les moyens pour en faire vivre un et demi actuellement. Ça pose un problème.

Je pense, au niveau des groupes de pression, que les électeurs veulent se faire considérer comme des individus, comme des personnes et avoir un accès équivalent et aussi juste à leur député qu'un groupe organisé. Je pense que c'est ce qui est important, c'est de pouvoir transmettre, en fin de compte, et de canaliser les revendications de chacun dans un ensemble, d'avoir une bonne connaissance de son tissu social. Il y a des députés qui me disent: Je fais du bureau quotidiennement pour apprendre les problèmes de gens. Je trouve ça difficile à concevoir, tu sais.

J'ai pratiqué pendant 15 ans à l'aide juridique et j'ai rencontré des gens avec toutes sortes de problèmes. On dit que 1 200 000 personnes sont sans emploi, mais il faut penser aussi à tous ceux qui sont au salaire minimum qui, eux non plus, ne sont pas organisés. Alors, c'est presque plus du tiers de la population qui n'est pas organisé. Et je pense qu'il faut tenir compte de cela.

Durant la campagne électorale, on a subi des pressions. Les candidats et tous ceux qui l'ont faite le savent, ça rentrait avec la télécopie: de la part des distillateurs, puis concernant la mise en marché ou les vidéopokers. Je pense que c'est un outil, aujourd'hui, d'accessibilité dans un bureau de député ou dans un bureau de candidat, le télécopieur. À peu près tout ce qu'on pouvait recevoir est arrivé au bureau, et on nous demandait de prendre position rapidement. Et, ça, c'est dans le but de créer une espèce de distorsion aussi quelque part. On s'est essayé dans tous les comtés, les 125 comtés ont été sollicités, les 125 candidats de chacune des formations politiques.

Alors, tout ça pour vous dire qu'il faut tenir compte aussi de l'accessibilité à l'information. Chez nous, il n'y a plus de télévision, Radio-Canada a fermé à Matane, et il reste une télévision qui dessert une partie de la Gaspésie puis une autre qui a un autre secteur. Il n'y a plus d'ensemble, on ne peut plus rejoindre tout le monde dans un seul bloc. Alors, ce sont des facteurs à considérer aussi, lorsque les gens font des pressions. Est-ce qu'ils se sont vraiment entendus lorsqu'ils tentent d'exercer des pressions quelque part? Je vous laisse là-dessus.

M. Gratton (Michel): Fabien.

M. Roy (Fabien): Oui. Je pense que le point que vient de soulever le député — c'est le nouveau député du comté de Gaspé — est extrêmement important, parce qu'on parle de groupes de pression. Moi, je regarde depuis plusieurs années de quelle façon les gens réagissent dans certaines régions face à des problèmes, des problèmes majeurs, des problèmes extrêmement importants. J'ai remarqué que dans les régions éloignées, justement du fait de cette carence, du fait qu'ils ne peuvent pas avoir accès à des services, ou encore le député en a trop et il est complètement débordé, ces gens-là, si vous avez remarqué, ont des recours extrêmes. On prend des moyens extrêmes pour essayer d'attirer l'opinion publique, pour faire déménager la télévision et les médias d'information. S'il y a prolifération de ce genre d'événements, de ce genre de recours, nous nous dirigeons vers quoi? Alors, il va falloir qu'on se pose de sérieuses questions à ce sujet.

Aussi, dans un comté rural comme celui-là, je dois vous dire qu'il n'y a aucun service gouvernemental, ou pratiquement pas. Tandis que si vous êtes dans des comtés urbains, les services gouvernementaux sont en place et ils sont organisés. Même dans des comtés semi-ruraux, comme le comté de Beauce, jusqu'à ce qu'il y ait un bureau de Communication-Québec, c'était le bureau du député qui offrait, qui fournissait toute la documentation et les explications aux citoyens et aux citoyennes. Et, un jour, je me suis rendu compte, en discutant avec un collègue de Montréal, que, moi, je recevais 60 personnes à mon bureau en fin de semaine, alors que lui, la semaine précédente, en avait eu deux.

J'avais dit au maire Drapeau un jour: Je ne sais pas lequel entre vous et moi est le plus chanceux. Moi, j'ai 34 «M. le maire», et vous avez 12 «M. le député».

Et quand on parle de groupes de pression, je pense qu'il y a un point qui a été touché, qui est extrêmement important, et il va falloir, je pense, qu'on se penche là-dessus de façon sérieuse. Les gens en région ont les mêmes droits que les autres citoyens, il faut qu'il y ait des possibilités, des services à leur disposition.

M. Gratton (Michel): Alors, le temps est écoulé. Je permets une dernière intervention, après quoi on conclura.

M. Berbéry (Joseph): Un commentaire très bref, si vous permettez, pour dire que je ne suis pas d'accord du tout avec l'explication que M. Bertrand et M. Hudon ont donnée quant à l'exemple de la dame sur le MATRAC, la cigarette. Il me semble qu'il y a une sorte d'amalgame de deux problèmes qui sont différents. Il y a un problème de santé publique, lié à la cigarette, et il y a un problème de contrebande de cigarettes, d'alcool, d'armes et autres. Donc, on ne règle pas un problème en en créant un autre, à mon avis. Merci.

M. Gratton (Michel): Messieurs les panelistes: M. Hudon, M. Bertrand, M. Belley, M. Roy, merci de votre participation. Merci à notre rapporteur, M. Simard, et merci à vous tous. À demain!

TROISIÈME PARTIE

LES ATELIERS

ET

LE DÉJEUNER-CONFÉRENCE

TROISIÈME PARTIE

L'ATELIER A

ATELIER «A»

Le samedi 1^{er} octobre 1994

***LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF:
TANDEM INDISSOCIABLE?***

**Atelier présidé par
Monsieur Clément Richard**

RAPPORTEUR

Monsieur Jean Karam

CONFÉRENCIERS

Monsieur Michel Clair
Monsieur Vincent Lemieux
Monsieur Louis Borgeat
Monsieur Jean-Guy Lemieux
Monsieur Rhéal Séguin

MONSIEUR CLÉMENT RICHARD
Ancien Président de l'Assemblée nationale
Ancien ministre

Le législatif et l'exécutif: tandem indissociable?
Atelier présidé par M. Clément Richard

M. Richard (Clément): Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cet atelier plutôt matinal, dont le thème est «Le législatif et l'exécutif: tandem indissociable?»

Il y aura ce matin cinq conférenciers, que je vous présente à l'instant. À ma gauche, professeur de science politique à l'Université Laval, M. Vincent Lemieux; à sa droite, M. Louis Borgeat, qui est professeur de droit administratif à l'École nationale d'administration publique; à ma gauche, M. Jean-Guy Lemieux, que j'ai décrit tout à l'heure en son absence comme ex-membre turbulent du caucus libéral, qui a été député de Vanier jusqu'aux dernières élections; à mon extrême droite, et je pense que je vais commettre une indiscretion, qui a exigé de parler le dernier parce qu'il est peu habitué à rendre des comptes, M. Rhéal Séguin, qui est journaliste et correspondant parlementaire du *Globe and Mail*; à sa gauche, M. Michel Clair, élu député de Drummond en 1976 et qui a par la suite été ministre et, notamment, président du Conseil du trésor dans les années quatre-vingt; et le rapporteur, M. Jean Karam, qui est professeur au cégep Ahuntsic.

Chacun des conférenciers aura 10 minutes pour s'exprimer. S'il reste du temps à la fin, peut-être qu'on pourra permettre des échanges entre les conférenciers, mais je souhaiterais surtout solliciter des échanges entre les participants, compte tenu du peu de temps dont on dispose. Alors, je cède immédiatement la parole à M. Michel Clair.

MONSIEUR MICHEL CLAIR
Ancien ministre

Exposé de M. Michel Clair

M. Clair (Michel): Merci, M. le président et ami, Clément. Mesdames, messieurs, bon matin. J'entre immédiatement dans le vif du sujet pour répondre à la question, parce que c'est bel et bien sous forme de question. Le législatif et l'exécutif constituent-ils un tandem indissociable? Je réponds personnellement, spontanément et d'emblée: Oui. Pourtant, l'image d'un tandem, c'est-à-dire, en langage populaire, et même selon le Petit Robert, une «bicyclette à deux sièges et deux pédales placés l'un derrière l'autre», cette image d'un tandem s'oppose pas mal, à première vue, à la théorie traditionnelle du partage des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif et du contrôle de l'exécutif par le législatif.

En effet, nous savons tous que la tendance est un peu à l'opposé de ça, hein? D'une part, les lois-cadres donnent de plus en plus à l'exécutif un véritable pouvoir de faire les lois. Des lois qui s'appellent des «règlements», mais, pour le commun des mortels, l'ensemble de ce corpus constitue ce qu'on appelle, en langage populaire, les «lois du gouvernement». Vous remarquez d'ailleurs en passant que, dans le langage du peuple, on parle rarement des lois du Parlement, on parle des lois du gouvernement.

D'autre part, le contrôle de l'exécutif par le législatif, par le Parlement, se fait par la période de questions, par l'adoption des crédits budgétaires, par l'adoption du budget présenté par le ministre des Finances représentant l'exécutif, mais, bien souvent, dans la vraie vie, c'est plus l'exécutif qui contrôle le législatif. C'est lui qui, en système parlementaire, par la majorité ministérielle, la discipline de parti, tous des mécanismes que vous connaissez bien, fait en sorte que, finalement, alors que, dans la théorie, c'est supposé être le législatif qui contrôle l'exécutif, dans la vraie vie, c'est souvent le contraire.

Néanmoins, je vous ai dit que je répondais oui à la question de savoir si le législatif et l'exécutif constituaient un tandem indissociable. Je réponds: Oui, dans une société moderne et démocratique, ils peuvent et doivent constituer, dans leur intérêt réciproque, un tandem. Il faut garder, bien sûr, les rôles traditionnels du Parlement et du gouvernement, qui sont distincts, et laisser ces rôles traditionnels évoluer comme ils l'ont fait au cours des dernières décennies. La façon dont ces rôles sont assumés, en 1994, est très différente de ce qu'elle était en 1976, par rapport à ce que j'ai connu, et sans doute par rapport à ce qu'elle était en 1950.

Je suggère cependant, parce que je veux en venir à mon point, que ces rôles traditionnels qui placent l'exécutif et le législatif en apparence comme deux vélos distincts, pour reprendre mon image, ne devraient pas empêcher le développement d'un tandem essentiel, d'une complémentarité indispensable entre ces deux pouvoirs pour relever deux des défis les plus considérables que notre société démocratique a devant elle. Ces deux défis, je les résume de la manière suivante: le développement de consensus sur des enjeux fondamentaux est de plus en plus difficile. C'est de plus en plus dur de dégager des consensus sur des questions fondamentales dans une société de plus en plus éclatée, pluraliste, cosmopolite, pour ne pas dire émietlée. Premier grand défi.

Deuxième grand défi, c'est de faire des choix budgétaires qui sont extrêmement difficiles, auxquels l'adhésion d'une pluralité de citoyens est indispensable pour en assurer la légitimité et le succès.

À mon avis, pour ces deux défis-là, l'exécutif seul, malgré les plus belles analyses rationnelles, les meilleurs ministres, les meilleures idées, les plus beaux projets, les plus belles démonstrations, ne peut plus parvenir à dégager seul et rapidement des consensus sur de grandes questions de société sans débats fondamentaux.

De son côté, un Parlement qui placote sur les grands enjeux mais qui ne cherche, quand vient le moment de l'action, qu'à embêter l'exécutif, qu'à le dominer et à démontrer que celui-ci n'a pas la solution,

cela ne mène nulle part non plus et dévalorise toute la classe politique, comme on le voit dans certains grands pays, et même certains pas très loin de chez nous.

Je suggère qu'il faut accroître les occasions de débats ouverts, transparents — et c'est un souhait le moins partisan possible — sur les grands enjeux de notre société et sur toute la question du processus budgétaire. C'est en tandem que le législatif et l'exécutif peuvent jouer un rôle, entre guillemets, de facilitateur et d'accélérateur de consensus dans notre société par des débats où toute l'information est sur la table.

Plus une société est démocratique, diversifiée et moderne comme la nôtre, plus elle a besoin de forums, de lieux d'échanges, d'échanges entre elle-même, mais d'échanges aussi avec les élus, d'une sorte de, entre guillemets, machine à fabriquer petit à petit des consensus. C'est exigeant, mais c'est essentiel, indispensable.

Cela est vrai aussi sur le plan des choix budgétaires de l'État. J'ai déjà suggéré, à la fin de mon mandat de président du Conseil du trésor, que le budget soit déposé un an à l'avance à l'Assemblée — oui, j'ai bien dit: un an à l'avance — donnant à l'Assemblée nationale et à l'ensemble de la population le temps de débattre beaucoup plus longuement et beaucoup plus en profondeur des choix qui sont faits par l'exécutif.

Je demeure convaincu que, malgré les complexités administratives que ça peut représenter, ce serait une des façons à envisager pour donner plus de légitimité, et donc plus de solidité, plus d'adhésion populaire aux choix budgétaires qui sont faits par l'exécutif. L'important, en tout cas, c'est que ces choix budgétaires soient mieux, et plus régulièrement et plus en profondeur, débattus.

Ainsi, je vois tout à la fois que le législatif et l'exécutif peuvent continuer à pédaler chacun de leur côté, mais qu'ils ont aussi intérêt à développer leur complémentarité, à pédaler en tandem pour permettre à notre société démocratique d'avancer plus vite, de faire des choix, de les assumer et de conserver un niveau élevé de respect pour le Parlement et le gouvernement.

Ainsi, tant le Parlement, les élus, les membres de l'Exécutif que l'intérêt public ont, en quelque sorte, un même intérêt. Autrement dit, le tandem que je décrivais est de l'intérêt du peuple et des élus eux-mêmes.

Je termine en disant qu'à mon avis — et je parle d'expérience d'ancien ministre, comme parlementaire membre de l'Exécutif — mieux vaut vivre les inconvénients du tandem que de faire un «flat» — excusez-moi le mot — au beau milieu d'une randonnée en solo qui s'annonçait pourtant si bien.

Je vous raconterai une petite expérience d'une telle crevasse que j'ai faite en 1983 comme ministre des Transports, si la chose vous intéresse, à la période de questions. Merci.

M. Richard (Clément): Merci, Michel. Je cède maintenant la parole à M. Vincent Lemieux.

MONSIEUR VINCENT LEMIEUX
Professeur de science politique
Université Laval

Exposé de M. Vincent Lemieux

M. Lemieux (Vincent): Oui. Alors, je vais aussi partir de la définition du tandem, c'est-à-dire bicyclette à deux sièges et à deux pédaliers, avec un système d'entraînement qui est partagé par deux personnes, pour dire que, du point de vue de la science politique, le tandem en question m'apparaît être un tandem à quatre sièges, si on peut concevoir un tel tandem, en ce sens que, quand on considère le pouvoir dont dispose les élus, les parlementaires en général, les uns par rapport aux autres, mais aussi leur pouvoir dans la société ou dans le système politique, il me semble que c'est une distinction en quatre composantes ou en quatre cercles concentriques qu'on peut voir là-dedans.

Je dirais que celui qui pédale à l'avant ou qui est dans le premier cercle concentrique, c'est le premier ministre et son entourage. Dans un deuxième cercle concentrique, ou sur un deuxième siège, si vous voulez, je verrais les ministres. Sur le troisième siège, ou dans le troisième cercle concentrique, je placerais — maintenant, c'est peut-être discutable — les députés de l'Opposition. Et, finalement, j'aurais tendance à voir les simples députés du parti ministériel comme occupant le quatrième siège, ou occupant le quatrième cercle concentrique.

Alors, c'est peut-être discutable, de placer les députés de l'Opposition en troisième place et ceux du parti ministériel en quatrième, mais, moi, c'est l'impression que j'ai. Je pense que, aussi bien au Parlement que dans le système politique, les députés de l'Opposition disposent probablement d'un plus grand pouvoir que les simples députés du parti ministériel.

Dans les textes qu'on nous a distribués avant ce colloque, il y en avait un de M. Guy Chevrette qui tendait à confirmer ma thèse, à savoir qu'il n'y a peut-être rien de pire que d'être un simple député du parti ministériel, ce qui laissait entendre que c'était peut-être mieux d'être un simple député du parti de l'Opposition.

Ces positions respectives, je pense que ça se manifeste assez bien quand on observe la façon dont se déroulent les politiques publiques, ou plus particulièrement, disons, le processus d'adoption et de mise en oeuvre des lois. Nous avons l'habitude, en science politique, de distinguer trois grandes étapes dans ce processus: l'émergence, la mise à l'agenda du gouvernement; deuxièmement, la formulation des politiques; et, troisièmement, leur mise en oeuvre.

Je pense que, dans l'émergence des politiques, des lois, le rôle primordial, disons, des ministres et du premier ministre se manifeste assez bien. Souvent, les députés de l'Opposition et ceux du parti ministériel n'ont pas un très grand rôle là-dedans, sauf exception. Au moment de la formulation, par contre, les deux derniers cercles concentriques, ou ceux qui occupent les deux derniers sièges du tandem, jouent un rôle, je pense, plus actif, dans la mesure où on a cherché à améliorer ici le fonctionnement des commissions parlementaires. Je ne sais pas quelle évaluation a été faite ou sera faite de cela, mais il reste que des efforts ont été faits pour faire en sorte que les simples députés, que ce soient ceux de l'Opposition ou du parti ministériel, jouent un rôle plus actif. Mais, quand il m'est arrivé d'observer ce fonctionnement, je suis resté un petit peu sceptique, parce qu'il est bien sûr que ces débats, vous le savez, sont généralement dominés par le ministre et son entourage ou encore par le porte-parole officiel de l'Opposition, sans que la participation des simples députés soit aussi grande qu'on pourrait le souhaiter.

Dans la mise en oeuvre des politiques ou l'administration des lois, il est bien évident que les ministres et leur entourage et le premier ministre, à l'occasion, quand on cherche à avoir recours à celui qui peut modifier des choses, sont les acteurs dominants. Ça n'a pas toujours été ainsi. Il fut un temps où les simples députés du parti ministériel, grâce aux pouvoirs qu'ils avaient, de patronage, jouaient un rôle relativement actif dans la mise en oeuvre des politiques. Ils se chargeaient de faire en sorte que les

politiques, que les lois, que les décisions gouvernementales soient appliquées de façon un peu plus personnalisée, un peu plus localisée sur le terrain. Et on peut considérer qu'à ce moment-là, du moins dans la mise en oeuvre des politiques, entendue au sens large, les occupants du dernier banc jouaient un rôle plus actif, et peut-être qu'à ce moment, d'ailleurs, ils occupaient plutôt le troisième banc. Les députés de l'Opposition, qui, eux, étaient plus ou moins impuissants quant à l'administration du patronage, étaient probablement, à ce moment-là, au quatrième banc.

Je pense que cette situation, pour me résumer brièvement, est due à trois grands ensembles de facteurs. Le premier, c'est évidemment le régime politique, les règles du régime politique et les autres règles du jeu dans le système politique, par exemple la place qu'occupe le caucus, la possibilité, comme je l'ai signalé, d'avoir du patronage ou non. Mais les règles mêmes du régime politique, évidemment, font une différence. C'est sûr que, dans un régime présidentiel comme le régime américain ou même dans un régime dit parlementaire comme celui de la Suisse, où vous avez un conseil fédéral qui est l'exécutif mais qui est fait de représentants de différents partis, les principaux partis représentés au Parlement, ça ne se joue pas tout à fait de la même façon.

La deuxième grande catégorie de facteurs, je pense, ou de causes qui expliquent ça, c'est ce que j'appellerais — et, ça, il ne faut pas l'oublier, je pense — «les exigences de gestion ou de gouverne des grandes organisations». Finalement, cette domination ou cette prépondérance de l'exécutif sur le législatif, c'est, dans des termes peut-être un peu différents, la situation qui existe dans toutes les grandes organisations. J'ai été appelé récemment à produire, à la demande de M. Béland du Mouvement Desjardins, un avis sur la façon d'améliorer les rapports entre la direction du Mouvement et les membres ou les différentes instances qui regroupent les membres. Et, finalement, le problème, dans Desjardins, et toutes choses étant égales, par ailleurs, mutatis mutandis, devrais-je dire, est un petit peu du même ordre. C'est-à-dire que, dans les grandes organisations, il est plus ou moins inévitable que l'exécutif ou que la direction, évidemment, ait, à cause des ressources dont elle dispose, à cause de la complexité des tâches, une prépondérance sur les instances qui sont davantage, disons, du type législatif, du moins si on fait l'analogie avec la situation dans les Parlements.

Je pense que c'est aussi un effet du système de partis, évidemment, et là c'est davantage propre, bien sûr, au Parlement, parce que, dans ces grandes organisations auxquelles je viens de faire allusion, il n'y a généralement pas de divisions, disons, du moins formelles ou organisées, entre les partis politiques, alors que, au Parlement, il y en a. Évidemment, selon que vous avez un système, comme c'est le cas au Québec depuis quelques années, avec quelques exceptions temporaires, quand vous avez un système à deux grands partis, et j'ajouterais que vous avez un mode de scrutin aussi qui assure généralement un avantage assez net au parti le plus fort sur le parti le plus faible — vous avez une situation différente que si vous avez un système à quatre, cinq, six ou sept partis, où il y a nécessité d'établir des coalitions pour former l'exécutif. À ce moment-là, les cinq députés, en particulier des partis qui forment la coalition, ont peut-être plus d'importance parce qu'il est important de les maintenir dans le rang, en fait, de tenir compte de leurs points de vue pour maintenir la coalition gouvernementale. Mais ici, au Québec, bien sûr, ça se présente différemment. Donc, ça me semble être l'effet, pour me résumer, du régime politique que l'on a, des principales règles de ce régime.

Deuxièmement, des exigences de la gouverne, de la complexité des tâches. C'est Bertrand de Jouvenel, je pense, qui disait un jour: Si les gouvernements étaient un peu moins actifs, s'il y avait, disons, moins de lois qui étaient adoptées par les Parlements, il est probable que les députés pourraient participer davantage à la législation parce que, comme on débattrait moins de lois, on pourrait se concentrer davantage sur quelques lois importantes et, à ce moment-là, ce serait peut-être plus facile d'organiser la participation des simples députés que lorsqu'on légifère dans toutes sortes de domaines et qu'il est à peu près impossible, finalement, aux députés de s'intéresser de façon active aux différents projets de loi.

Et le troisième facteur, je l'ai dit, c'est le système de partis, le système électoral qui est derrière. Alors, je pense que si on estime que la situation actuelle, si on est moins optimiste que M. Clair, bien que M. Clair était à la fois optimiste, mais peut-être aussi un peu pessimiste, dans ce sens qu'il était bien conscient des limites de cette situation de tandem, mais si on estime qu'il faut changer des choses, je

pense que c'est en agissant sur l'une ou l'autre de ces trois grandes catégories de facteurs qu'on peut le faire.

Alors, c'est ce que je voulais dire d'entrée de jeu, et j'espère qu'on aura l'occasion de discuter de tout ça par la suite.

M. Richard (Clément): Merci, M. Lemieux. Maintenant, je dois vous indiquer que, malheureusement, M. Louis Bernard, qui est, comme vous le savez, le nouveau secrétaire général du Conseil exécutif, a dû se désister au dernier moment. Il ne sera donc pas conférencier ce matin. M. Borgeat, vous avez maintenant la parole.

MONSIEUR LOUIS BORGEAT
Professeur de droit administratif
École nationale d'administration publique

Exposé de M. Louis Borgeat

M. Borgeat (Louis): Merci, M. Richard. Bien sûr, par déformation professionnelle, étant juriste de formation, le point de vue que je présente, c'est celui d'un observateur qui n'appartient ni au législatif ni à l'exécutif. J'ai déjà été fonctionnaire pendant quelques années et je suis maintenant dans le monde universitaire et, par spécialisation, je m'intéresse beaucoup plus au gouvernement qu'au Parlement, parce que le droit administratif, qui est mon champ d'intérêt, c'est le droit qui régit l'organisation, le fonctionnement, les structures de l'appareil. Alors, je suis en mesure, en observant l'exécutif de l'extérieur, de constater sa très grande puissance, et je ne peux m'empêcher quelquefois de constater sa domination très forte sur le législatif, ce qui va teinter un peu mes propos, qui pourront peut-être paraître un peu excessifs à certains.

Mais, en tout cas, partant de cette perception de base qui est plus intuitive que toute autre chose sur les relations générales de l'exécutif et du législatif, j'ai choisi d'aborder la réflexion libre qu'on nous proposait ce matin — enfin, c'est comme ça que je l'ai compris, d'y aller avec des idées plus qu'avec des recherches appuyées de ci et de ça — en me posant la question suivante: si le principe de la séparation des pouvoirs est un principe de base dans notre système politique qui assure l'équilibre des fonctions, pourquoi sommes-nous si tolérants au fait qu'il y ait une emprise aussi ferme de l'exécutif sur le législatif?

Commençons en regardant l'ensemble de la situation en parlant du judiciaire. Ces temps derniers, on a été en mesure de constater à quel point le principe de l'indépendance judiciaire — c'est le troisième pouvoir, qu'il ne faut pas oublier dans le portrait — est fermement implanté. Il s'est construit au fil des années, et il est toujours bien respecté par les acteurs. On sait qu'il y a des ministres qui ont péché de ce côté-là et qui l'ont payé d'une phase d'arrêt temporaire souvent dans leur carrière, et on sait que le principe est toujours vivace et que les juges cherchent même à le renforcer constamment. Ça peut prendre diverses formes. On se souvient de la célèbre affaire du stationnement des juges, qui est peut-être plus un cri du coeur lancé par la magistrature, mais il y a des manifestations qui sont plus fondamentales, comme récemment. N'oublions pas que, à l'Assemblée nationale, on a présenté l'an dernier le projet de loi 144, venant instituer un conseil d'administration des tribunaux judiciaires qui aurait été un organisme composé de huit juges et qui aurait été responsable de tout le soutien administratif aux tribunaux québécois. En fait, ce qu'on aurait fait, on aurait pris toute une direction générale actuelle du ministère de la Justice et on l'aurait transférée sous la juridiction de cet organisme contrôlé par le judiciaire pour assurer l'autonomie des juges dans la gestion au quotidien de leurs propres affaires.

Alors, à cette séparation très vivace que l'on observe entre le judiciaire et l'exécutif et le législatif — évidemment qu'il y a à cela des raisons qui s'appuient sur des motifs assez fondamentaux dans notre système — on constate qu'il existe une relation de beaucoup plus grande promiscuité entre l'exécutif et le législatif. Bien sûr, il y a des raisons tout aussi fondamentales à cette relation très étroite qu'il y a entre l'exécutif et le législatif, comme l'identité des acteurs et la complémentarité des fonctions.

Mais ces forces naturelles qui militent en faveur d'une relation plus intime n'ont-elles pas été laissées un peu à elles-mêmes, et l'exécutif ne s'est-il pas exagérément développé par rapport au législatif? Là-dessus, je vais vous donner quelques chiffres qui sont, à certains égards, caricaturaux, mais qui donnent une impression qui devrait quelquefois nous guider. Regardons d'abord quantitativement la comparaison 1867-1994 de ce qu'était l'exécutif et de ce qu'était le législatif. Prenons l'exécutif. En 1867, il y avait, au gouvernement du Québec, à peu près 90 fonctionnaires, disons une centaine pour faciliter les comparaisons, pour une population de 1 150 000 personnes. En 1994, l'exécutif est rendu, grosso modo, à 60 000 fonctionnaires, à l'exclusion des sociétés d'État, ce qui fait une expansion, un multiplicateur de 600.

Regardons maintenant le Parlement. En 1867, il y avait 65 députés et 57 employés à la Législature. Aujourd'hui, on a doublé le nombre de députés, grosso modo, disons 130 pour les fins de la discussion, donc deux fois le nombre de députés de l'époque, et 580 employés à l'Assemblée nationale, soit 10 fois ce que c'était en 1867. Donc, l'exécutif s'est développé sur une base, un multiplicateur de 600, et la Législature et son support de fonctionnaires se sont multipliés par 10. Alors, l'un s'est multiplié 60 fois plus que l'autre depuis le début de la Confédération.

Évidemment, je ne prétends pas ici que le ratio de l'un devrait être le ratio de l'autre, pour toutes sortes de raisons, mais il reste que le décalage est, malgré tout, très considérable et devrait nous amener quelquefois à réfléchir sur l'expansion observée. Ça, c'était quantitativement.

Regardons, qualitativement, ce que l'exécutif est devenu. Évidemment, il a occupé son propre champ. Il exécute fort bien, avec une vingtaine de ministères. Ça a été déjà beaucoup plus. On parle de 175 organismes, pour bien marquer la fonction exécutive. Cependant, il faut constater que l'exécutif, aussi, s'est trouvé à exercer les fonctions des deux autres pouvoirs de l'État. L'exécutif, premièrement, rend justice. C'est tout le phénomène de la justice administrative, des tribunaux administratifs, qui exercent des fonctions judiciaires, quasi judiciaires, qui règlent des litiges entre l'administration et les citoyens. C'est tout le phénomène, donc, de la justice administrative, des organismes qui relèvent de l'exécutif, ne l'oublions pas. Ils n'appartiennent pas au monde judiciaire.

Deuxièmement, l'exécutif légifère. On l'a dit, on l'a souligné, il exerce la fonction législative par délégation qui lui est faite, ce qu'on appelle «le pouvoir réglementaire», une masse de textes, d'ailleurs, extrêmement importante. En 1993, dans les lois du Québec, les projets de loi publics, les lois du Québec avaient 1750 pages. Et la *Gazette officielle* avait 2750 pages pour sa partie «règlements», soit une fois et demie — encore une fois, il y a quelque chose d'un peu caricatural dans tout ça — la production de l'Assemblée nationale au niveau de la réglementation.

À ce rôle direct de législation de l'exécutif s'ajoute évidemment le contrôle qu'il exerce sur les lois elles-mêmes, sur la conception même des projets de loi, ici à l'Assemblée nationale, qui doivent évidemment avoir l'aval du Conseil des ministres avant d'être acheminés. Donc, l'exécutif déborde de ses fonctions propres et se trouve maintenant actif aussi bien dans le domaine judiciaire que dans le domaine législatif. Et tout ça s'est fait à travers un ensemble de glissements progressifs et bien naturels, avec le résultat que, évidemment, cette structure gouvernementale est, on peut le dire, hypertrophiée par rapport à ce qu'est le législatif.

Cela dit, que peut-on faire pour remédier à la situation? Dans l'esprit d'un principe qui est la séparation des pouvoirs, ne pourrait-on pas renforcer l'autonomie du Parlement sur sa fonction essentielle qui est la législation? C'est la question que je soulève ce matin. Est-ce qu'on ne pourrait pas redonner au Parlement sa responsabilité première en législation?

Actuellement, regardons la réalité. L'exécutif initie, conçoit et peaufine les projets de loi. Ils sont ensuite acheminés au Conseil des ministres, qui donne son accord, et l'Assemblée nationale, c'est le lieu de défense publique des projets de loi. On les explique au public. Ils ont été confidentiels jusqu'à ce moment-là. Ils arrivent ici, à l'Assemblée, ils sont connus, on les explique, on les dévoile et on procède à la passation officielle avec l'Opposition, qui surveille, qui s'oppose et qui résiste. Alors, c'est le processus, donc, d'explication et de passation officielle qui est sous la responsabilité de l'Assemblée nationale. À tel point même que, lorsqu'il y a des amendements aux projets de loi, à l'occasion d'études article par article, la règle veut qu'on aille au Comité de législation, qui est un comité de l'exécutif, pour obtenir l'assentiment, en quelque sorte, de l'exécutif, avec le résultat qu'entre le projet de loi et le projet final, la loi comme telle, on peut constater que les changements sont relativement peu importants et que le rôle de l'Assemblée nationale a été de publiciser, de permettre un débat, mais pas, fondamentalement, de permettre une révision fondamentale des orientations gouvernementales.

Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas se demander, dans une perspective de renforcement et de réforme de l'Assemblée nationale, si le rôle de conception et de préparation même des politiques législatives ne pourrait pas être directement pris en charge par des instances de l'Assemblée nationale? Alors, ce pourrait être les commissions parlementaires qui sont actuellement structurées, dont il faudrait évidemment augmenter largement les supports, des députés beaucoup plus présents, beaucoup plus impliqués et, bien sûr, un support de fonctionnaires, parce que le travail qui est fait actuellement à l'intérieur des ministères, bien, il y a des fonctionnaires qui le font, et ça prendrait ce support-là qui pourrait provenir des ministères. On pourrait renforcer, si vous voulez, le Parlement, à partir d'effectifs gouvernementaux. Alors, somme toute, rapatrier l'expertise de conception des politiques législatives sous l'autorité directe du législateur.

Quel serait l'effet de cette façon de procéder? Premièrement, évidemment, on aurait un meilleur équilibre du législatif et de l'exécutif. Le Parlement aurait plus de pouvoirs. Retour à ses fonctions inhérentes de législateur, plus de personnel, plus d'impacts sociopolitiques, plus de visibilité, plus de crédibilité pour une institution qui incarne pour plusieurs la démocratie dans son ensemble.

Évidemment, rien ne se perd, rien ne se crée. Ce que le Parlement gagnerait, l'exécutif le perdrait. Alors, l'exécutif perdrait des pouvoirs, le forçant à se recentrer sur ses fonctions inhérentes d'application des lois, moins de personnel, moins d'impacts, moins de force à la bureaucratie et, bien sûr, une nécessité pour l'exécutif de travailler moins en vase clos et plus en concertation avec le législatif, parce qu'il y aurait, évidemment, des collaborations, des communications essentielles à établir entre les ministères et les équipes de législation ici, à l'Assemblée nationale.

Deuxièmement, évidemment, dans l'ensemble du système, un meilleur contrepoids des trois pouvoirs de l'État; troisièmement, une revalorisation du rôle du Parlement comme institution; quatrièmement, revalorisation des élus comme acteurs du système et, cinquièmement, une distinction plus nette entre la formulation des politiques publiques et leur exécution par les fonctionnaires faciliterait le renforcement d'un principe dont on parle beaucoup depuis quelques années, qui est l'imputabilité des fonctionnaires. L'imputabilité sur les questions administratives serait d'autant facilitée s'il y avait une plus grande césure, si vous voulez, entre la formulation des politiques, un domaine qui relève essentiellement du politique, et leur application relevant des fonctionnaires.

Et, finalement, peut-être même qu'on pourrait penser que cette équipe de législation, cette équipe axée sur la politique législative à l'Assemblée nationale permettrait de faire en sorte que les règlements, que l'on délègue actuellement massivement à l'exécutif, pourraient être délégués à des commissions parlementaires. Le pouvoir réglementaire, actuellement, le réflexe, dès qu'on en crée un, est-ce qu'on le confie au gouvernement, à un organisme administratif, à un ministre? Pourquoi ne déléguerait-on pas des pouvoirs législatifs aux commissions parlementaires, en supposant qu'elles sont évidemment mieux équipées, mieux supportées pour effectuer un travail d'analyse, de concertation, ce qui permettrait évidemment d'accélérer le processus de renforcement du Parlement et de récupération de sa fonction législative?

Alors, voilà, je m'arrête là-dessus, et j'espère avoir répondu, du moins indirectement, à la question de l'indissociabilité du tandem. Merci.

M. Richard (Clément): Merci, M. Borgeat. Maintenant, je cède la parole à M. Jean-Guy Lemieux.

MONSIEUR JEAN-GUY LEMIEUX
Ancien député

Exposé de M. Jean-Guy Lemieux

M. Lemieux (Jean-Guy): Merci. Vous savez, je me demande parfois, à vous écouter, pourquoi je me suis fait élire. Vous savez, je trouve qu'on demande beaucoup à nos institutions. On leur demande d'évoluer aussi très rapidement, peut-être à la manière dont on a évolué dans le domaine sportif. Souvenez-vous de vos fixations de ski voilà 10 ans et de vos fixations de ski d'aujourd'hui, de vos raquettes d'il y a 10 ans et de vos raquettes d'aujourd'hui, du domaine informatique. Même nos clichés changent. Nos clichés changent, parce que je me rappelle que, tout récemment, il m'est arrivé d'aller à la caisse populaire, et ma petite fille de cinq ans m'accompagnait. Elle me harcelait pour avoir de l'argent. Alors, comme mes parents me disaient, à moi, je lui dis: L'argent ne pousse pas dans les arbres, et elle me répond: Je le sais, il sort des murs.

Alors, vous voyez que l'évolution même des clichés parfois aussi peut être différente. J'écoutais M. Clair faire état qu'effectivement le législatif et l'exécutif, c'est un tandem indissociable. Et je dirais qu'il a raison, c'est vrai, c'est oui, mais il y a des nuances importantes à apporter. Il y a des choses qui ont changé. Je l'ai vécu comme parlementaire pendant neuf ans. L'imputabilité dont on a tant parlé s'est concrétisée. On a exécuté le premier mandat d'imputabilité tout récemment, il y a peut-être environ six mois à un an.

Il est évident que ceux qui nous ont précédés — je pense à M. Richard, M. Clair, l'ancien ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, le rapport de M. Vaugeois et de M. French — ont laissé des marques. Mais on ne peut pas tout bouleverser, tout changer d'un seul coup, en un seul mois ou en une seule année. Alors, c'est tout simplement des petites nuances que je voulais vous faire.

Et je vais m'attaquer immédiatement au thème comme tel, le législatif et l'exécutif, tandem indissociable? Alors, comme tout le monde, j'ai consulté «Le Petit Robert» — je ne dirai pas le «Grand Robert». Alors, ça fait penser à ces bicyclettes à deux sièges situés effectivement l'un derrière l'autre. Mais son premier sens — je suis allé un petit peu plus loin — c'est celui d'une voiture qui est tirée par deux chevaux. Les deux chevaux, ils sont attelés de concert. Ils sont là côte à côte. Puis, en principe, ils devraient permettre à la voiture d'avancer plus rapidement.

Cette image est ou elle devrait être celle que l'on évoque lorsqu'on parle du tandem législatif et de l'exécutif, puisque ces deux pouvoirs sont effectivement inscrits dans notre structure constitutionnelle, et leur fonction, c'est de faire en sorte que la voiture de l'État puisse fonctionner, l'État dans sa globalité politique, juridique et constitutionnelle.

Il y a même eu longtemps au Québec un pouvoir législatif à deux Chambres. Vous vous souvenez. Ici, c'était l'ancien Conseil législatif, ce qui ajoutait, d'une certaine façon, un troisième cheval au tandem. Mais, pour les besoins de l'exposé, je ne vais considérer que le double attelage.

Dans notre histoire politique, il est évident que les deux chevaux n'ont pas toujours tiré dans la même direction. Et, jusqu'à la reconnaissance du gouvernement responsable, en 1948, on a assisté à des conflits qui ont, à l'occasion, paralysé le fonctionnement de l'État québécois, qui poussait alors ses premiers vagissements.

Depuis que les ministères sont soumis à la censure des représentants du peuple, la couronne n'a jamais pu imposer un Conseil exécutif n'ayant pas la confiance des élus de l'Assemblée. L'exécutif est tenu, comme on l'a vu à l'Assemblée nationale souvent, dans son exercice quotidien du pouvoir, il doit rendre des comptes, il doit produire des rapports et des documents qui sont réclamés par la Chambre, il doit lui soumettre ses intentions législatives et il doit répondre aux questions relatives à l'administration.

Paradoxalement, à mesure que ce principe de responsabilité ministérielle s'imposait dans notre parlementarisme, le pouvoir — évidemment, le pouvoir des législateurs — notre pouvoir diminuait, s'étiolait. Ses ministres-députés, officiellement soumis à l'Assemblée, ont fait d'elle, en réalité, une servante, une douce servante, devrais-je dire. Le Parlement est certes souverain, puisqu'il est toujours l'autorité suprême en matière législative. C'est ce qu'on nous dit dans les livres. Vous savez, il y a tellement de différences entre la politique et la science politique. Et je me souviendrai, seulement un obiter dictum, une anecdote. Quand je me suis présenté la première fois en politique, c'était dans le comté de Portneuf, à une convention fédérale. Et Mme Bacon m'avait dit: Vas-y, vas-y! Vas faire un tour. Ça va te faire du bien. Alors, j'y suis allé. Je peux vous dire une chose, j'en ai mangé une maudite. J'ai compris la différence entre la science politique et la politique. Vous pouvez être assurés de ça!

À environ deux semaines d'une convention! Mais je dirais que cette suprématie en matière législative a été vidée de toute substance puisqu'elle se réduit maintenant à la critique, à la modification et surtout à l'approbation des projets de loi qui n'émanent pas de l'autorité législative, mais d'un comité restreint groupé autour du premier ministre.

En d'autres termes, il est vrai que le Parlement est toujours souverain, car il demeure la seule instance habilitée à voter des lois, mais cette souveraineté, malheureusement, se réduit effectivement à un rôle qui est davantage passif. Il n'a pas un véritable pouvoir d'initiative en matière de législation, et c'est le Conseil des ministres qui définit pratiquement le programme législatif qui est soumis ensuite à la ratification du Parlement.

Mais il y a autre chose dans tout ça. Ce que j'ai constaté aussi, c'est que plus les partis politiques se sont structurés et plus la tradition d'un bipartisme s'est imposée au Québec, sauf à quelques occasions que M. Roy a vécues, il est devenu très facile de gouverner. Pourquoi? Parce que, désormais, les députés doivent leur siège beaucoup plus à l'organisation du parti et à leur affiliation partisane qu'à leur seul mérite personnel.

Comme corollaire nécessaire, les partis renforcent leur emprise et imposent leur discipline au député, qui est pratiquement dépouillé de son indépendance. Cette discipline du parti qui, pour certains, les conduisait à Paris, et, pour des gars comme moi, disons — restons dans les «i» — à Chicoutimi ou Rimouski... Mais il n'en demeure pas moins que cette discipline du parti est d'autant plus forte que l'on a un système bipartisan, puisque, dans un tel cas, si le parti de l'Opposition l'emporte en Chambre, c'est lui qui, nécessairement, désormais, sur certaines questions primordiales, pensez au budget, pourrait former le gouvernement. C'est pourquoi les députés ministériels servent — et, ça, c'est malheureux — avant tout, peut-être, de paravent protecteur au gouvernement, ce qui accroît davantage la rigidité du gouvernement de cabinet et rend impuissants, sur le plan législatif, tant les députés de la majorité que ceux de l'Opposition.

On peut conclure que la férule partisane est venue assurer les assises parlementaires du gouvernement, lui garantissant une autorité politique quasi illimitée. Le partage des eaux parlementaires, il est tracé le jour du scrutin, et point n'est besoin d'être un grand clerc politologue pour prédire presque sans erreur... Moi, je peux vous dire facilement le résultat des votes à l'Assemblée nationale pendant la Législature. Je ne me tromperai pas beaucoup, vous allez voir. C'est plus facile pour moi de vous dire ça que de gagner à Loto-Québec.

Les caucus acceptent aussi très mal, très, très mal les défections. Quiconque a pratiqué des sports d'équipe le sait parfaitement; le membre récalcitrant ne subit pas les foudres du chef du parti, non, ce n'est pas grave, ça, du ministre membre du cabinet, non, ou du whip, non, mais le pire, c'est que ce sont celles de ses collègues. Et, ça, c'est une autre paire de manches, moi, je peux vous le dire. Il faut se rappeler que c'est le gouvernement qui est responsable, dans notre régime parlementaire. Le fardeau du devoir qui pèse sur tous les membres du parti au pouvoir, il est très lourd, surtout maintenant que les finances publiques sans fond sont révolues. Par conséquent, lorsqu'un membre décide de ne pas respecter le mot d'ordre du parti, ce n'est pas son chef ni son whip qu'il contrarie, mais bien la plupart de ses collègues dénudés de tranchée. Vous savez, souvenez-vous, je crois que c'est Bonaparte, qui disait: Protégez-moi de mes amis, et mes ennemis, je m'en charge.

Il est vrai que la marge de manoeuvre du gouvernement s'est accrue. La voiture roule beaucoup plus vite. Comme le deuxième cheval peut difficilement imposer son pas, il est très difficile pour le législatif de suivre. C'est un lieu commun de toutes les oppositions de parler des majorités dociles, qui votent toujours avec le gouvernement, mais force est de constater que les minorités sont aussi très dociles. Il faut évidemment désormais poser le problème de la revalorisation du rôle du député, particulièrement de son rôle législatif. Mais permettez-moi de vous dire que les structures sont moins en cause, à mon avis, que les changements que l'on doit apporter dans les attitudes et dans les comportements. À titre d'exemple, le débat sur le discours sur le budget. Pendant une décennie, il a été convenu entre parlementaires que c'était effectivement à l'Opposition à jouer ce rôle-là pour une période de 90 % du temps. La tradition, à la commission du budget, a changé; maintenant, c'est 50-50 % du temps. Les ministériels peuvent intervenir. J'ai vu, à l'occasion, certains ministres se présenter avec un bill et les ministériels refuser d'y donner suite. C'est évident que le whip est parti d'en haut, du troisième, et est descendu en Chambre. C'est évident, et vite, évidemment. Mais ça a permis à certains ministériels de se défouler et de dire à un ministre ce qui en était. Des bills qui nous arrivent 10 minutes avant, ayant des incidences financières importantes, on n'en veut plus. Ça s'est fait et ça se fait.

Alors, les mentalités évoluent, les comportements aussi changent. Je ne vous dis pas que c'est très rapide, mais il y a de petites choses qui se font. Ce qui est certain, c'est que le cadre d'action législative, il exclut en grande partie les députés. L'élaboration et la formulation des politiques reviennent au Conseil des ministres, secondé par l'appareil administratif, en accord habituellement avec le programme du parti. Au Parlement revient le pouvoir d'amender la législation et de l'approuver, habituellement selon la ligne des partis représentés à l'Assemblée nationale.

Ma question est peut-être la suivante: Est-ce utopique d'imaginer une évolution parlementaire qui redonne à l'Assemblée une certaine cohésion qui se situe au-delà des partis, une force retrouvée, comme celle que l'Assemblée affichait à l'époque où elle réclamait cette responsabilité ministérielle?

Moi, je vous dis aujourd'hui, avec l'expérience de neuf ans de parlementarisme, que, oui, c'est possible; que les députés, les simples députés ministériels, comme vous les appelez à l'occasion, jouent un rôle important dans la mesure où ils veulent bien exercer les pouvoirs qui leur sont donnés. À ce titre, la réforme administrative de 1984 a, je dirais, changé, sur le plan des structures, beaucoup de choses. Les mandats d'initiative peuvent très, très, très bien se faire. Le fait que nous puissions convoquer pour examiner, je dirais, certaines sociétés d'État d'une manière annuelle sur ses objectifs, sur ses orientations, fait en sorte que le député ministériel a un rôle qui est beaucoup plus actif maintenant sur le plan des finances publiques comme telles. De là à dire que ces gens ou ces personnes ne sont là que pour voter des lois, moi, je vous dis non, ce n'est pas vrai. Non seulement sont-ils les intermédiaires versus la population et l'administration publique, mais ils jouent un rôle de contrôleur des finances de plus en plus important. Et c'est heureux que ce soit ça. Et, si les choses ne changent pas à la vitesse qu'on le voudrait, dites-vous que, maintenant, il y a une évolution qui est certaine et qui est irréversible. Je pense qu'on ne peut pas éternellement masquer l'évidence et faire en sorte que le législatif n'ait qu'un rôle de second ordre, de paravent, parce que tout à l'heure, j'avais l'impression de n'être même pas sur le tandem, alors que je vous dis que dans les faits, dans la réalité, les députés ministériels comme les députés de l'Opposition jouent maintenant un rôle assez actif.

Alors, c'est la réflexion que je voulais vous laisser, simplement vous dire que les choses changent, pas à la vitesse qu'on le voudrait, mais c'est davantage plus positif que négatif. Merci.

M. Richard (Clément): Merci, M. Lemieux. Et maintenant, M. Séguin. Vous avez la parole.

MONSIEUR RHÉAL SÉGUIN
Correspondant parlementaire pour The Globe and Mail
Tribune de la presse à l'Assemblée nationale

Exposé de M. Rhéal Séguin

M. Séguin (Rhéal): Merci, M. Richard. Au tandem indissociable de l'exécutif et du législatif, j'ajouterais celui des médias, des organisations de médias, qui jouent un rôle prépondérant pour véhiculer l'idéologie non seulement des partis politiques, mais des gouvernements en place et qui jouent un rôle très important dans ce qu'on peut appeler «le maintien de cette hégémonie idéologique». Et c'est la raison qui explique, je crois, pourquoi l'exécutif a un rôle aussi important et la raison pour laquelle il y a moins de débats qu'il pourrait y en avoir. Et je vais m'expliquer.

Et, là-dessus, je vais également parler du rôle du journaliste à travers tout cela, parce que je pense qu'il y a une distinction à faire entre les organisations des médias et les journalistes, une nuance à faire dans le travail que fait le journaliste à l'intérieur des médias en question.

Et ça m'amène à ce qu'on appelle en anglais l'espèce de «agenda building», c'est-à-dire le rôle des médias pour faire en sorte que les grandes questions sociales définies en termes de politiques par l'exécutif et qui sont traduites en termes de lois par le législatif, eh bien, les organisations de médias jouent là-dedans un rôle de premier plan pour passer le message des partis politiques et passer le message du gouvernement. Et ce sont d'abord et avant tout ces entreprises qui cherchent à véhiculer l'idéologie de l'establishment. Donc, ça peut être l'establishment politique, financier, et, ce qu'on a discuté hier un peu, les groupes de pression, qui jouent également un rôle très important pour influencer les débats.

Pour prendre un exemple très concret, lorsque le Business Council on National Issues, le fameux BCNI, qui représente les grandes entreprises, a décidé de promouvoir le libre-échange après le rapport McDonald durant les années soixante-dix, eh bien, les médias ont embarqué. Ils ont joué un rôle très important pour préparer l'opinion publique. Ils ont joué un rôle clé dans ce qu'on appelle le «agenda building». Alors que, les médias, leur rôle ne devrait peut-être pas être celui-là, les entreprises de presse ont décidé volontairement de jouer ce rôle et de promouvoir le libre-échange à travers les années quatre-vingt, de préparer le terrain pour l'opinion publique, pour assurer que le libre-échange soit accepté environ huit ans plus tard. Et, ça, on l'a vu également lorsqu'il a été question de débattre toute la question du déficit. Et, là-dessus, je ne pose pas un jugement moral ou ne mets en question l'importance du libre-échange ou du déficit, mais je m'interroge quant à la façon dont on a utilisé ces grandes questions sociales et économiques en ayant recours aux organisations des médias pour promouvoir des politiques mises de l'avant par l'exécutif et le législatif.

Et, lors de la crise des années quatre-vingt, le rôle important qu'ont joué les médias pour promouvoir le modèle économique du libre-échange et, également, l'importance du déficit dans la définition des politiques sociales et économiques. On a vu les résultats de tout cela par la suite. D'abord, il y a eu la privatisation. On a décidé qu'une des solutions pour attaquer ces problèmes-là, c'était la privatisation, un choix idéologique, si vous voulez, mais qui était très important, et, à certains égards, on a défendu ce choix social en utilisant le libre-échange et la lutte contre le déficit. Si les deux étaient reliés, ça, c'est une autre question, mais on ne s'est peut-être jamais questionné en profondeur là-dessus en tant qu'organisation des médias.

L'autre chose aussi, les coupures dans les services gouvernementaux, les choix qui ont été faits à ce moment-là pour tenter de privatiser certains services gouvernementaux, encore là, c'est un choix idéologique dans lequel les médias ont joué un rôle très important pour véhiculer et faire accepter cela. La TPS, comme on l'a vu aussi, voulant faire en sorte que le champ de taxation soit égal pour tout le monde, on a introduit, on a préparé le terrain pour faire accepter la TPS à l'encontre de la volonté de la majorité des payeurs de taxes. Et, là également, les médias, les entreprises de presse ont joué un rôle très important pour faire accepter cette notion-là, de la TPS, plutôt que de promouvoir d'autres solutions.

Si on revient à la question du débat constitutionnel, qui est un autre exemple très concret pour démontrer le rôle de premier plan que jouent les médias pour préparer l'opinion publique. Il y a eu, après l'échec du lac Meech, une pression énorme au Canada anglais et ici même au Québec pour changer le processus constitutionnel, permettre une plus grande ouverture, et on a commencé à parler d'assemblée constituante. L'assemblée constituante, c'était une idée qui avait été véhiculée par le Parti québécois durant les années soixante-dix, mais qu'on avait abandonnée à ce moment-là. Et ce qu'on voulait proposer, c'est l'élection de différents groupes sociaux qui définiraient la Constitution canadienne. Et alors, on a vu les partis politiques, le gouvernement en place et, également, les médias, dénoncer cette volonté d'avoir une assemblée constituante, donc, une plus grande démocratisation pour définir la constitution du pays. Et c'est à partir de ce moment-là qu'on a tenté de vouloir vendre l'idée que, avec une plus grande participation des autochtones et d'autres groupes à la table de négociation, ceci était une façon de créer, d'avoir une plus grande démocratisation, ce qui nous a menés à Charlottetown en 1992.

Mais lorsqu'on met tous les groupes sociaux sur un pied d'égalité, eh bien, c'est vu comme étant extrêmement dangereux, dans la mesure où l'élite politique, l'élite financière et les groupes sociaux importants perdent leurs pouvoirs vis-à-vis d'autres groupes moins importants. Lorsqu'on définit une constitution et lorsqu'on met de l'avant des programmes sociaux ou des programmes tels que les services de garde universels, ça coûte cher et il faut alors remettre en question toute la fiscalité du système qui est en place. Et cette remise en question de la fiscalité touche de très près les élites qui sont en place et qui exercent un contrôle important sur le gouvernement et sur les partis politiques. C'est une des raisons pour lesquelles l'idée d'assemblée constituante dans le débat constitutionnel n'est jamais allée plus loin.

C'est trois exemples que je voulais soumettre pour démontrer que le système qui est là, les pressions extérieures sont très fortes sur les parlementaires et sur la façon dont l'exécutif gouverne, exerce son rôle de gouvernement et la façon dont on exerce des pressions sur le législatif pour qu'ils acceptent ces politiques-là sans en débattre en profondeur. On a parlé beaucoup au cours de ce colloque du rôle que joue l'exécutif sur le législatif, sur les pressions qu'on exerce sur les parlementaires pour accepter de jouer un rôle très passif. Et je pense, en tant que journaliste, que ce que, nous, on aimerait voir, c'est un peu les recommandations qui ont été mises de l'avant, du moins, la lecture que j'ai pu en faire, par la réforme parlementaire. En d'autres mots, de permettre une plus grande responsabilité aux électeurs, aux parlementaires de jouer leur rôle, de questionner et d'avoir une plus grande imputabilité de la part des fonctionnaires, de venir témoigner devant ces commissions parlementaires, ce qui permettrait aux législateurs de jouer vraiment leur rôle, de remettre en question certains des grands principes ou des grandes politiques sociales qui sont mises de l'avant par l'exécutif, d'une part, et qui ont souvent leur origine dans les groupes de pression ou dans l'élite financière et politique très importante que l'exécutif tente de défendre par ses politiques sociales, mais que le député, souvent, tente de remettre en question parce qu'il subit les pressions de son électorat, mais il n'a souvent pas l'occasion de pousser très loin. Et je pense que la réforme parlementaire, qui n'a d'ailleurs jamais été mise en application, du moins dans son ensemble, aura probablement ouvert la porte à ce genre de remise en question.

Le prochain atelier va aborder la question de la discipline de parti, qui est une autre question importante dans tout cela. Moi, je voulais simplement vous présenter l'idée de l'influence idéologique qui — en tant que journaliste — est exercée sur les parlementaires et la façon très difficile pour un journaliste de couvrir tout cela, puisque lui n'est souvent qu'une courroie de transmission de ces politiques sociales. Et s'il n'a pas devant lui un forum pour permettre à ces critiques de se manifester, à ce moment-là c'est très difficile pour lui de prendre position. Son rôle à lui, c'est de rapporter et d'être la courroie de transmission.

Donc, c'est un peu la réflexion que j'avais là-dessus.

M. Richard (Clément): Merci, M. Séguin. La formule prévoit un échange entre les conférenciers. Est-ce qu'il y a des conférenciers qui voudraient intervenir? Non? Alors, je fais appel aux participants, en vous demandant de vous identifier, s'il vous plaît.

Discussion générale

M. Clavet (Adrien): Mon intervention s'adresse surtout à M. Borgeat. Il y a un point où je suis plus ou moins d'accord avec lui. Et, là, en même temps — c'est beaucoup de choses à la fois — je rejoindrais un peu M. Lemieux. C'est que j'ajouterais, moi, un cinquième siège: c'est le judiciaire. Et ma réflexion est dans le sens suivant. C'est qu'il me semble — et ça se manifeste peut-être plus à Ottawa, à la Chambre des communes — que le judiciaire lui-même intervient de plus en plus dans le législatif, dans le sens suivant ou on a l'impression que, lorsque les parlementaires hésitent, pour différentes raisons, ou ne se compromettent pas, on renvoie le dossier au judiciaire, et, de plus en plus, il me semble que les cours de justice interviennent, même, je dirais, créent presque des précédents. On dirait aussi que le judiciaire intervient surtout dans des zones grises lorsqu'on n'est pas sûr de l'interprétation des lois.

Vous ne trouvez pas, justement, que le judiciaire, parfois, dans ses jugements, a un impact sur les lois? Lui aussi a un impact sur le législatif. Enfin, c'est une impression que j'ai, évidemment.

M. Richard (Clément): M. Borgeat.

M. Borgeat (Louis): Je suis autorisé à répondre, M. le président? Oui? Bien, vous avez raison tout à fait. Je pense que c'est un phénomène politique nouveau. On vit ça chez nous, au Canada et au Québec, depuis 10 à 15 ans, avec l'arrivée des chartes, sauf que c'est un changement formel dans notre système politique. Ce n'est pas quelque chose qui s'est glissé subrepticement dans les institutions. L'arrivée des chartes, bon, remarquez qu'on pourrait discuter sur l'arrivée de la Charte canadienne, parce qu'elle faisait partie du rapatriement de 1982, et on sait comment ça s'est fait, mais prenons la Charte québécoise, qui était antérieure. C'est une volonté de l'Assemblée nationale que d'avoir des balises très nettes et très claires sur l'activité du Parlement, et il est évident que les chartes sont une limite à la souveraineté du Parlement. Il faut cependant présumer que ce changement-là, on l'a désiré, puisqu'il a été adopté par l'Assemblée nationale, sauf que, évidemment, la réalité est tout autre, et on n'a peut-être pas anticipé ce que ça signifiait exactement sur l'ensemble de nos institutions.

Mais vous avez raison, le Parlement a perdu de sa souveraineté au détriment du judiciaire avec l'arrivée des chartes des droits, et, évidemment, l'opinion de chacun là-dessus peut être différente. C'est: qu'est-ce qui doit primer dans une démocratie? Est-ce que c'est le formalisme du pouvoir du Parlement? Ou, au-delà du Parlement, est-ce que la protection des droits des individus n'est pas un gage de démocratie supérieur à ce que le Parlement peut donner formellement? Et, quand on introduit une charte dans une société, on accepte implicitement le principe que, même au-dessus du Parlement, qui est pour plusieurs l'incarnation de la démocratie, il y a des principes qui sont le ciment de la véritable démocratie, qui sont les droits individuels qu'il faut protéger à tout prix. Et, comme ça prend un arbitre pour les protéger, bien, on dit: C'est le judiciaire qui va les arbitrer, et on donne un pouvoir considérable à cet organe-là, dans le pouvoir politique.

C'est ce que nous avons fait chez nous. On n'a certainement pas mesuré tout ce que ça signifiait, et là on vit avec les conséquences. Effectivement, on a des tenants de l'acceptation de cette ingérence plus forte du judiciaire; d'autres trouvent ça très irritant. Chacun peut avoir son opinion là-dessus, vous avez parfaitement raison.

Depuis le début de la Confédération, la limite à la souveraineté du Parlement, c'était le partage des pouvoirs, essentiellement. Et, depuis les chartes, c'est le partage des pouvoirs et les limites constitutionnelles qui viennent des droits et libertés de la personne.

M. Richard (Clément): Merci. D'autres interventions?

M. Desrochers (Jean): Quelque chose a été dit tout à l'heure comme quoi la séparation des pouvoirs est un principe de base de notre système politique. En fait, il y a une distinction des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif. Mais, dans notre régime parlementaire de type britannique, c'est exactement l'inverse. C'est la non-séparation des pouvoirs qui est un principe de base, parce que les membres de l'exécutif sont membres du législatif. Les ministres sont des députés qui votent avec les autres. Alors, si on fait des propositions pour que le législatif initie les lois, peut-être qu'à ce moment-là il faut dire qu'on veut vraiment changer le type d'institutions que nous avons. Mais je ne suis pas certain que ce soit tout à fait cohérent avec ce qui existe actuellement.

Mme Trudeau (Denise): Ma question s'adresse à M. Lemieux. Dans cette optique-là et dans l'objectif de rééquilibrer le tandem législatif-exécutif, M. Borgeat, tout à l'heure, a lancé l'idée de renforcer le rôle et la place des députés au sein des commissions parlementaires dans le but de réduire le pouvoir d'initiative et de formulation des projets de loi par l'exécutif. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette idée-là. Est-ce que c'est une idée qui est réaliste et qui s'applique dans le système actuel?

M. Lemieux (Vincent): Auquel des deux Lemieux voulez-vous parler? Ah, c'est à moi? Bien, c'est-à-dire, en écoutant M. Lemieux, moi, je me disais: Oui, il y a des progrès qui ont été faits, oui, on peut aller jusqu'à un certain point dans cette réforme. Je pense qu'il a raison. Mais ça ne peut évoluer que lentement. Sauf que je dirais, un peu en accord avec celui qui vient de poser la question avant vous, qu'on ne peut pas aller au-delà d'un certain point. C'est plus ou moins inscrit, je pense, dans notre régime politique de type parlementaire, avec deux grands partis dominants, et c'est plus ou moins inscrit, aussi, dans la complexité de l'appareil étatique, qui est cette domination, qu'on peut déplorer, de l'exécutif sur le législatif.

On peut, je pense, faire des progrès grâce au rôle des commissions parlementaires, grâce à un certain rôle d'initiatives qui peuvent être données aux députés — par exemple, en effet, de convoquer des sociétés d'État — mais je ne pense pas qu'on puisse aller au-delà d'un certain point, qui est peut-être difficile à fixer qui ferait en sorte, comme Louis Borgeat l'a proposé, que le Parlement retrouve sinon sa suprématie, du moins un rôle très, très important. Et, si on sort un peu du Québec, l'observation de ce qui se passe, disons, dans les systèmes politiques comparables au nôtre, c'est-à-dire de type parlementaire avec de grands partis dominants, nous montre qu'il y a des limites, je pense, au renforcement du rôle des simples députés par rapport à l'exécutif, c'est-à-dire premier ministre, ministres et leur entourage, qui s'appuient sur des appareils administratifs aux ressources considérables.

Donc, je dirais: Oui, on peut sans doute faire encore des progrès, mais je ne pense pas qu'on puisse aller très, très loin de ce côté-là et certainement pas au point de rééquilibrer les pouvoirs entre les deux.

M. Richard (Clément): Si vous me permettez une intervention pour les deux Lemieux, justement, je trouve un peu curieux que ni l'un ni l'autre, sauf vous, M. Vincent Lemieux... Vous avez à peine évoqué le rôle du caucus. Je ne sais pas ce que vous avez vécu au sein de votre caucus — je peux un peu le deviner — mais je pense que, moi, j'ai vécu des moments où le caucus a véritablement exercé des pouvoirs importants. Ça, c'est ma première observation. Et personne ne l'a noté. Pas toujours, bien sûr, parce qu'il y a l'autocensure inhérente à la formule, parce qu'on ne veut pas trop exprimer sa dissidence parce qu'il y aura des promotions qui ne viendront peut-être jamais si on est trop souvent dissident. Mais

j'ajoute à cela que les membres de l'Assemblée nationale eux-mêmes sont responsables du fait qu'ils sont dépossédés de leur pouvoir, parce que l'Assemblée et les partis politiques, je pense, ça, c'est une réforme à laquelle on pourrait aboutir très rapidement. On pourrait permettre l'expression de la dissidence à l'Assemblée nationale beaucoup plus fréquemment. Et, si ce n'était pas exceptionnel, l'expression de la dissidence, les médias et les partis politiques y accorderaient beaucoup moins d'attention.

Le problème, c'est quand il y a un député au sein d'une formation politique qui exprime sa dissidence à l'occasion d'un vote, il est immédiatement pointé du doigt par les gens d'en face, qui disent: Ha! ha! Ha! ha! vous n'avez pas l'unanimité, de votre côté! Donc, en quelque sorte, les parlementaires participent eux-mêmes à la pratique de la dépossession de leur propre pouvoir en pointant du doigt ceux qui expriment leur dissidence. Et, ça, on pourrait y aboutir très rapidement. On peut commencer demain matin à permettre aux députés des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale d'exprimer plus fréquemment leur dissidence.

Pour les ministres, c'est un autre problème. Mais, pour les députés ministériels comme pour les députés de l'Opposition, on pourrait le faire beaucoup plus fréquemment, et je pense que ça redonnerait des pouvoirs très importants aux membres de l'Assemblée nationale, notamment au sein de leur caucus.

M. Lemieux (Jean-Guy): Peut-être un bref petit commentaire, seulement pour ajouter qu'effectivement, à l'intérieur du caucus, il y a beaucoup d'initiatives qui ont été prises et qui se prennent.

M. Trottier (Denis): Je comprends bien qu'on ne peut pas redonner tous les pouvoirs aux députés. Ça m'apparaît, je pense, juste et raisonnable qu'il y ait un exécutif. Mais, dans le sens d'avoir un meilleur équilibre, est-ce qu'on ne pourrait pas procéder à la nomination des ministres par les députés et demander, dire à chacun des ministres qu'ils s'associent à un groupe de quatre, cinq députés, qu'à ce moment-là ça ferait une espèce de caucus autour de ce ministre-là?

Et j'aimerais avoir l'avis de certains panélistes là-dessus, sur le fait que le premier ministre a trop de pouvoirs, qu'il peut faire chanter ou déchanter certains de ses collègues. Et est-ce qu'on ne pourrait pas voir ça, une telle mesure, que ce soient les députés qui nomment les ministres?

M. Richard (Clément): Michel Clair, je vais vous demander de répondre à cette question.

M. Clair (Michel): Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est plus qu'une réforme parlementaire, c'est une réforme constitutionnelle majeure. Non, moi, c'est drôle, mais, dans le débat que j'entends, je trouve qu'on est un peu trop, comment je vous dirais donc... c'est comme si on mettait d'un côté l'exécutif, le gros méchant, et le législatif malmené par l'exécutif.

Moi, j'ai été dans les deux. J'ai été un député d'arrière-ban, j'ai été un adjoint parlementaire, j'ai été ministre junior, jusqu'à ministre senior, si on veut. Mais je me dis: Attention, là! Il y a un bon bout. Le législatif, s'il perd du pouvoir, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Je veux dire, à quoi aspire un député d'arrière-ban, du côté ministériel, si ce n'est d'accéder au pouvoir exécutif et de concevoir le rôle qu'il joue, en bonne partie, en fonction de ça? Puis, du côté de l'Opposition, bien, c'est d'atteindre la majorité ministérielle, non pas pour remplacer la majorité ministérielle dans son pouvoir législatif, mais pour contrôler l'exécutif.

Alors, moi, je me dis: Je pense qu'on a une vision trop traditionnelle du rôle que le législatif peut jouer dans, je dirais, la «decision making», la prise de décision sur des enjeux majeurs. Ce n'est pas en pensant que le législatif va récupérer les vieux pouvoirs de l'exécutif qu'il va jouer un rôle.

Moi, je vous donne un exemple fondamental. Prenons un sujet important, un sujet majeur, l'organisation des services sociaux et de santé au Québec, un secteur que je connais un peu, et il est question d'universalité de gratuité des soins et des services puis du panier de services. Qu'est-ce qui empêche le législatif de tenir un débat ouvert fondamental et de prendre l'initiative du débat pour — ce que M. Séguin décrivait tantôt — que ce ne soient pas les lobbies qui fassent en sorte que les décisions se prennent puis que les orientations se définissent, mais que l'Assemblée nationale joue davantage son

rôle de forum et de débat sur des enjeux fondamentaux, d'essayer d'initier des consensus, des prises de décision dans lesquelles, après ça, l'exécutif va embarquer?

Je vais vous donner un exemple — je vois M. Jacques Dufresne, de *L'Agora*, qui est ici présent — deux organisations du réseau péripublic, la Confédération que je dirige et la Fédération des CLSC. Nous, on a un objectif en tête, c'est de dire: On veut qu'il y ait du transfert de budget de ce qu'on pourrait appeler les services curatifs plus lourds vers des services plus légers, et on pense que ça prend une réorganisation du réseau hospitalier, au Québec. On se dit: Qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer d'influencer l'opinion publique québécoise? Eh bien, on s'acoquine avec un médium qui s'appelle *L'Agora*, on tient un colloque, on fait venir des gens des ministères, du Conseil du trésor, du ministère de la Santé et des Services sociaux. Et, je vous dis, on a commencé à rentrer ça dans l'opinion publique québécoise, puis, maintenant, les régies régionales de la santé et des services sociaux s'en viennent tranquillement là-dedans.

J'étais très frustré de voir que, on avait invité les députés, il y en a un qui est venu, le critique de l'Opposition, si ma mémoire est fidèle. Les autres, sur un débat aussi fondamental, ils laissent mener ça en parallèle par un groupe de lobbyistes — auquel j'appartiens — alors qu'il n'y a rien qui empêcherait l'Assemblée nationale, sur des questions comme celle-là, sur la question du déficit, je trouve que l'Assemblée nationale se comporte... Le législatif, c'est souvent comme s'il était jaloux des pouvoirs de l'exécutif puis qu'il voulait se les approprier. Mais, par ailleurs, dans la définition de grands choix sociaux qui ne se font pas juste, un bon matin, par l'exécutif qui décide comme ça, qui s'élaborent petit à petit dans la société, je trouve qu'à cet égard-là le pouvoir législatif n'assume pas pleinement son rôle. S'il était moins jaloux des pouvoirs de l'exécutif puis s'il s'orientait un peu plus vers la fabrication de consensus, l'initiative de décisions beaucoup plus fondamentales que l'application ou la rédaction mécanique d'une loi puis la rédaction d'un règlement, il me semble que ce serait intéressant.

M. Richard (Clément): Merci. M. Berbéry

M. Berbéry (Joseph): Oui. J'écoutais M. Richard, tout à l'heure, parler de débats au sein des caucus. Et M. Clair, tout à l'heure, parlait de revalorisation du rôle de député. Je me demande parfois si, en permettant aux débats dans les caucus d'être un peu moins sourds, plus publics et également plus structurés, c'est-à-dire éventuellement en tendances, ça ne pourrait pas permettre de revaloriser, justement, les grands débats en Chambre à partir des débats qui se font dans les caucus et l'apparition de tendances dans les différents partis. Et si on modifiait peut-être le règlement en Chambre pour permettre, pour donner une plus grande place à ces grands débats et peut-être moins de place aux questions et réponses, qui relèvent plus du théâtre que du travail parlementaire, je pense que tout cela réuni ne ferait pas de très grandes réformes, juste de petites «réformettes» à l'échelle des règlements et des façons de procéder, et pourrait contribuer à revaloriser énormément la fonction de député et la façon législative.

M. Richard (Clément): Merci. M. Dufresne.

M. Dufresne (Jacques): Juste une petite remarque pour compléter ce que M. Clair vient de dire. Vous savez aussi qu'on avait songé à inviter des députés. Ça m'est arrivé souvent, dans des colloques importants que j'ai organisés, de vouloir en inviter. J'ai perdu le goût de le faire, avec le temps, parce que j'étais sûr qu'ils ne parleraient pas en leur nom personnel mais qu'ils donneraient la ligne du parti. Une des raisons, donc, pour lesquelles les députés sont de moins en moins invités dans les colloques où on veut des débats, c'est qu'on craint qu'ils ne suivent la ligne du parti. Et c'est un peu ce qui est arrivé en ce qui concerne le seul député qui a participé à notre colloque. Donc, on peut retourner un peu l'argument très juste que vous avez invoqué.

M. Lemieux (Jean-Guy): Seulement pour compléter dans le sens de Michel Clair, c'est que, au niveau du règlement de l'Assemblée nationale, on peut prendre des mandats d'initiative. Mais, sur le plan pratique, pour initier ces mandats... À titre d'exemple, nous, on a eu la commission — et je vois mon collègue Jean Joly, qui sait où je m'en vais — on a eu le rapport Lemieux-Lazure. Ça a fait l'unanimité, ça a été adopté à l'unanimité, même, en Chambre. C'est vraiment exceptionnel. Mais je veux que vous nous compreniez, vous n'êtes pas sans savoir qu'habituellement, pour ces mandats d'initiative, il y a quelqu'un

qui parfois nous dit: Ça va être oui ou ça va être non. Ça remonte en haut, au leader, ça remonte au bureau du premier ministre, et ainsi de suite. Et c'est la raison pour laquelle je vous ai dit tout à l'heure que ce n'est pas rien que dans les structures. C'est dans les attitudes, dans les comportements puis dans la volonté. Et, quand ça sert la collectivité, le grand principe, c'est toujours ça, on est des élus pour servir la collectivité. Et c'est de faire comprendre à certaines personnes et à certains ministres que le fait qu'il se tienne une commission de la nature dont vous faites état, le fait que nous, on fait un mandat sur la fonction publique où le Conseil du trésor voulait voir deux des quatre thèmes disparaître. On a dit non. Ça ne relève pas du pouvoir du ministre mais ça sert la collectivité et ça peut être une complémentarité. Mais je vous dis que ce n'est pas facile à entrer dans la tête du monde, vous comprenez, sur le plan pratique.

M. Clair (Michel): Tout à fait. Et, moi, le point que j'ai essayé de faire, c'est de bien dire que, quand je dis que c'est un tandem indissociable, mon point, c'est de dire: l'exécutif et le législatif, ceux qui les composent devraient de plus en plus comprendre qu'ils ont un intérêt réciproque à travailler ensemble et à jouer un rôle complémentaire et qu'il ne s'agit pas d'une lutte de pouvoir.

M. Richard (Clément): M. Simard.

M. Simard (Denis): Dans l'analyse des relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, on est un peu prisonnier de trois concepts, trois réalités. D'abord, le concept même de la formation de nos maîtres à penser en politique, où on privilégie le pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif comme principe démocratique. La deuxième réalité, où on est prisonnier un petit peu dans notre analyse, c'est d'abord par la réalité même du fonctionnement de notre régime parlementaire britannique, où on assujettit le pouvoir législatif au pouvoir exécutif. Et une troisième réalité, aussi, qui est sur l'analyse même du pouvoir ou dans la réalité complexe du pouvoir exécutif dans ses relations avec d'abord les médias, avec la fonction publique, le pouvoir technocratique et l'ensemble des autres groupes de pression, fait en sorte qu'il est condamné à avoir du pouvoir. Bien sûr, il faut être capable de prendre des décisions ou d'en appliquer, des résolutions ou des consensus politiques. À partir de ces trois réalités, on est toujours prisonnier, comme analyste, ou penseur ou professeur de science politique, à essayer de voir ce qui ne fonctionne pas dans cette relation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Or, de toutes les analyses, lorsqu'on parle du pouvoir exécutif, bien sûr, on privilégie le maintien de ces éléments de pouvoir. Lorsqu'on est dans une position législative, on veut renforcer l'élément législatif ou, dans le pouvoir judiciaire, bien sûr augmenter l'ensemble des définitions et des outils. Mais peut-être la meilleure analyse, la plus simple, lorsqu'on pense à réformer nos institutions politiques, c'est un petit peu dans l'exercice qu'avaient fait les penseurs français autour de la rédaction de la constitution de la Ve République. On est parti d'un principe très simple: un gouvernement doit être capable de gouverner, les législateurs doivent être capables de légiférer, le pouvoir exécutif doit être capable d'exécuter, etc. Alors, on est un peu prisonnier de la réalité même de ces trois concepts, en tout cas de ces trois réalités, dans notre analyse des relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

M. Richard (Clément): Merci, M. Simard. Oui, M. Borgeat.

M. Borgeat (Louis): Oui. J'aimerais revenir un peu sur ce que je disais tout à l'heure. D'abord, j'aimerais dire que quelqu'un a dit: M. Borgeat propose. M. Borgeat ne propose pas, M. Borgeat questionne. C'est le genre d'endroit où on peut poser des questions.

Cela dit, je ne dis pas ça pour reculer par rapport à la question que je posais. Je crois qu'elle est très pertinente. Je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec mes collègues de droite et de gauche, ici. Bien sûr, il y a des améliorations, oui, les relations s'améliorent. Il y a des progrès. Beaucoup disaient: Oui, ce sont les pratiques qui sont appelées à changer. Moi, je dis: Oui, si on veut des progrès, des améliorations, on peut penser à modifier la culture, tranquillement, la façon dont les uns se comportent avec les autres. Mais, si, par ailleurs, on constate que c'est une question de degré, si on constate que le problème est minime, on peut dire: Oui, allons-y avec une question d'amélioration très progressive. Si on pense que le problème est plus majeur, qu'il y a un problème de relations entre le législatif et l'exécutif, bien, là, ce n'est pas à des améliorations ou à des progrès par des changements de pratique qu'on pense, c'est plutôt à des réformes.

Personnellement, je suis plutôt porté à penser, dans l'appréciation du degré, qu'on est rendu à une situation où le décalage entre les deux pouvoirs est à ce point qu'on peut envisager plus que des tentatives d'amélioration et qu'on devrait envisager des réformes. M. Clair disait: Ce n'est pas une lutte de pouvoir. Non, ce n'est pas une lutte de pouvoir, mais c'est un rapport de force. Ne nous racontons pas d'histoires, il y a un rapport de force entre le premier ministre, les ministres, l'Assemblée nationale et la députation. Et, moi, je me dis: Un rapport de force, on peut espérer, tenter, on peut y aller tranquillement, mais à un moment donné on peut dire: Bien, écoutez, on veut rééquilibrer les choses. Et, dans les structures, on modifie le pouvoir en attribuant des responsabilités plus spécifiques et des moyens à des instances par rapport à d'autres.

C'est cette question-là que je pense toujours pertinente.

M. Richard (Clément): M. Dion.

M. Dion (Stéphane): Est-ce que M. Clair peut nous décrire la pelure de banane sur laquelle il a glissé, aux Transports?

M. Clair (Michel): Je trouve que c'est un bon exemple, quand je dis que c'est un tandem indissociable. Quand l'exécutif ne se préoccupe pas, mais pas du tout, de l'attitude du législatif, de l'intention, de la volonté de l'Assemblée, inmanquablement ça échoue.

Je vous donne un bel exemple, à mon avis, que j'ai vécu. Le péage sur les autoroutes. On est en 1981-1982, et vous connaissez la situation financière délicate de l'État. Alors, une commande simple, c'est, tout le monde, tous les ministres, d'essayer de trouver des façons soit de baisser les dépenses ou d'augmenter les revenus. Les péages sur les autoroutes n'ont pas été revus depuis 1956, si ma mémoire est bonne. Alors, une idée, comme ça, je dis: Écoutez, savez-vous, le vingt-cinq-cents qu'on perçoit au péage des autoroutes, ça sert juste à créer de l'emploi, dans le fond, parce que les revenus et les dépenses s'équivalent. Ça ne paie plus vraiment la dette. Donc, je propose au Conseil des ministres de dire: Bien, il faudrait peut-être augmenter ça de 0,10 \$ puis faire passer le tarif de 0,10 \$, à l'heure de pointe à Montréal, ce qui est un non-sens, à 0,25 \$. Alors, là, c'est: on cherche de l'argent.

Quand j'arrive avec cette proposition-là au Conseil du trésor, mais c'est un enthousiasme débordant! On me dit: Pas 0,10 \$, Michel, 0,50 \$. Mieux, 0,75 \$, 1 \$! Les huards s'en viennent. Et puis, là, ça part. Là, moi, je suis celui qui a amené l'idée. J'essaie de retenir ça un peu, parce que je me dis: Hey! on n'a jamais parlé de ça au caucus ni à l'Assemblée, c'est un sujet qui est enterré depuis 25 ans. Il n'y a jamais eu de débat sur cette question-là. Grande tape dans le dos au Conseil des ministres: Envoie, mon ami Michel, on double le péage. On augmente de... je ne sais plus combien ça fait en pourcentage, mais on

passer de 0,10 \$ à 0,50 \$, à l'heure de pointe à Montréal. C'est une moyenne augmentation! Le caucus n'a jamais entendu parler de ça. Mais j'ai réussi, au moins, à ne pas aller à 1 \$.

Le lendemain matin, j'ai la décision du Conseil des ministres. Alors, qu'est-ce que je fais? Tu sais, tournée de conférences de presse dans les Laurentides, dans les Cantons-de-l'Est, en Montérégie, et c'est parti. Qu'est-ce qui se passe quand j'arrive à l'Assemblée nationale? Je suis assailli par le pouvoir législatif. Là j'ai vu ce que c'était, un pouvoir législatif qui décidait de s'imposer d'une certaine manière. Parce que ça a été tellement rejeté par les députés, tant de la majorité que de l'Opposition, que j'ai dû retraiter honteusement sur une période de deux ans et abolir le péage sur les autoroutes.

Alors, je donne ça comme exemple. Remarquez que ça n'a pas ruiné ma carrière, parce que c'est un événement un peu marginal. Mais, néanmoins, fondamentalement, ça a été une mauvaise décision que d'abolir les péages sur les autoroutes, à mon avis, mais c'était une très mauvaise stratégie, en voulant, dans le fond, complètement passer par-dessus ce que j'appelle les débats sur des enjeux. Ce n'était pas un enjeu de société majeur, mais c'était quand même un enjeu important. En «bypassant» complètement le pouvoir législatif, je suis passé au bout du pont.

C'est dans ce sens-là que je dis, si tous les ministres, sans égard au parti politique, comprenaient mieux l'utilisation positive pour des fins de mieux asseoir la légitimité des choix budgétaires puis des grands choix sociaux, je pense que le Parlement aurait un rôle fondamental à jouer là-dedans. Et, quand l'exécutif n'en tient pas compte, eh bien, à mon avis, il prépare sa propre défaite.

Je donne un gros exemple. À mon avis, si le Parlement avait été mieux impliqué dans la préparation du dernier budget de M. Gérard D. Levesque, je suis convaincu que ce budget aurait été très différent et que ça aurait pu contribuer à la réélection du Parti libéral. Alors, je me dis: C'est dans ce sens-là. Le jour où il va y avoir suffisamment de ministres autour de la table qui vont comprendre qu'ils ont tout intérêt à travailler en collaboration avec le pouvoir législatif, je pense que ça va donner de meilleures lois, de meilleurs choix budgétaires, puis ça va donner une chance à l'exécutif d'assurer plus longuement sa pérennité.

M. Richard (Clément): M. Bernard.

M. Bernard (André): Je m'adresse à M. Clair à nouveau. Je suis tout à fait d'accord avec cette opinion que le rôle des élus, qu'ils soient à l'exécutif ou au Parlement, est d'assurer un certain nombre de consensus dans la société sur les grandes questions. Et vous venez d'exprimer l'idée que c'est nettement le rôle qu'ils ont à jouer. La question est la suivante: Comment y arriver? Comment voyez-vous les quelques réformes qu'on pourrait imaginer qui permettraient aux membres de l'exécutif d'avoir le pouls de la population par le truchement des parlementaires? C'est quoi, les trucs?

M. Clair (Michel): Je rejoins pas mal là-dessus M. Jean-Guy Lemieux à l'effet que, d'abord et avant tout, ce n'est pas une question de règlement de l'Assemblée nationale. Je pense que c'est d'abord et avant tout une question d'attitude. Parce qu'on aura beau faire les amendements puis les réformes qu'on voudra sur le plan du règlement de l'Assemblée — par exemple, le pouvoir d'initiative des commissions parlementaires — ça a beau être dans le règlement, si l'exécutif veut contrôler non seulement le choix des débats, mais le message livré par la majorité ministérielle, par les députés, bien, il n'y a rien à faire. C'est écrit, mais c'est une autre façon plus compliquée, mais c'est tout, de l'exécutif de venir assurer sa domination sur le législatif.

Donc, je me dis: Je pense que, par exemple, toute la question de l'interpellation avec débat du vendredi, les commissions d'initiative, il faudrait que, sur ça, le Parlement ait beaucoup plus d'autonomie. Mais, pour qu'il ait plus d'autonomie, je pense que, là aussi, il y a une dynamique qui doit changer à l'intérieur de l'Assemblée, à savoir que, si l'Opposition est très partisane puis que la majorité est très partisane, bien, l'un et l'autre, dans le fond, se confinent, à mon avis, à diminuer leur vrai pouvoir. Parce que, si, à chaque fois qu'il y a un débat important qui se soulève à l'Assemblée, l'Opposition se comporte de manière partisane, puis la majorité de manière partisane, eh bien, ça ne fait pas qu'on vide les questions. Moi, je me dis: Si je me souviens bien — Clément devrait nous préciser ça — il y avait des

livres bruns, des livres verts puis des livres blancs. L'Assemblée nationale n'est toujours saisie, dans le fond, que de livres blancs, quasiment, maintenant, hein? Si elle était plus souvent saisie de livres verts, c'est-à-dire d'un choix de mesures, de politiques possibles, d'orientations possibles quant à un problème donné, quant à un enjeu donné, peut-être que les parlementaires pourraient en débattre plus souvent de façon moins partisane et, à ce moment-là, jouer le rôle d'«influenceur», comme je le disais tantôt, de fabricant de consensus dans la société. Donc, en conclusion, je dis: Ce n'est pas juste une question de règlement. Question d'attitude, puis de faire intervenir l'Assemblée assez tôt dans le processus, et pas juste quand le projet de loi est imprimé, scellé, attaché, puis que l'exécutif est figé dans le béton.

M. Lemieux (Jean-Guy): Un exemple très concret, lorsqu'on auditionne le Vérificateur général. La commission a repris ça en 1985. Le Vérificateur général, chaque année, fait certaines recommandations eu égard à certains ministères, eu égard à des déficiences parfois administratives. C'est évident qu'il ne parle pas des bons coups des ministères. Les vérificateurs, habituellement, parlent des déficiences de nature vraiment administrative. Alors, on a décidé, la commission parlementaire, d'y assurer un suivi. On a trouvé anormal qu'un ministère, pendant trois ou quatre ans, puisse se faire reprocher la même chose au niveau administratif. C'est évident que, là, une commission parlementaire joue effectivement son vrai rôle. Mais ça devient ou ça peut être aussi agaçant pour un ministre.

Maintenant, par contre, de plus en plus, ce qui va se passer, c'est que, au niveau de l'audition du Vérificateur, il y aura un suivi des mesures administratives. Alors, c'est un rôle actif, ça, que le législatif peut jouer.

M. Richard (Clément): M. Perrier.

M. Perrier (Yvan): Je pense que c'est assez facile, en tout cas, de convenir entre nous du caractère subordonné du pouvoir législatif face au pouvoir exécutif, sauf que, au cours des dernières années, il y a une loi en particulier qui m'a beaucoup étonné, parce que c'est une loi qui est le résultat d'une initiative de députés. C'est la loi 198. Cette loi, assez curieusement, a un impact majeur sur des choix budgétaires de l'État. Ça a pour effet de réduire des effectifs dans les secteurs public et parapublic. Et cette loi est le résultat d'une initiative de deux députés.

Ah oui, je vois déjà M. Lemieux qui lève la main. Alors, peut-être qu'on peut nous expliquer comment il se fait que certaines lois parviennent plus facilement que d'autres à cheminer et à atteindre l'exécutif. Est-ce à cause de la communion d'esprit qui pouvait exister entre les deux députés en question et le premier ministre? Parce que, dans ce cheminement-là, il y a quand même une chose qui a été assez extraordinaire. C'est que le Conseil du trésor en a été saisi à la toute dernière minute, et ça se répercutait à la fois sur ses choix à lui et des choix de ministères comme celui de la Santé et des Services sociaux et celui de l'Éducation.

M. Lemieux (Jean-Guy): Écoutez, je vous ai dit tout à l'heure: Il y a toujours une différence entre la théorie et la pratique. Je présidais cette commission parlementaire qui a adopté la 198. Le grand principe que les parlementaires avaient décidé de mettre de l'avant principalement, il y en avait un seul: c'était le principe de l'imputabilité, qui est maintenant concrétisé après plusieurs années de débat.

L'autre aspect de la 198, le 12 % et le 20 %, ce n'est pas la loi des députés. C'est la loi du Conseil du trésor. Pas besoin de vous lire les choses entre les lignes, vous devriez comprendre ce que je veux dire.

M. Clair (Michel): Sur ça, moi, j'ai vraiment deux versions, hein!

M. Perrier (Yvan): Bien, c'est ça, moi aussi, j'en ai deux.

M. Clair (Michel): J'ai vraiment deux versions, à compter de maintenant, parce que j'ai toujours eu la version que le Conseil du trésor avait été mis devant les faits accomplis par l'Assemblée, par les députés.

M. Perrier (Yvan): Voilà!

M. Lemieux (Jean-Guy): Permettez-moi de vous dire que, là, vous avez une autre version.

M. Clair (Michel): Vous étiez des acteurs, je vous crois.

M. Perrier (Yvan): Et si on vous disait que c'est une version du Conseil du trésor?

M. Richard (Clément): C'est la commission parlementaire qui a été mise devant les faits. M. Joly.

M. Joly (Jean A.): Merci, M. le président. Moi, j'aimerais tout simplement apporter un commentaire à ce qui a été dit par M. Clair à l'effet, dans le fond, que le message qui passait, c'est que autant l'exécutif que le législatif ont intérêt à se parler avant événement. Parce qu'il référerait aussi au budget de feu Gérard D. Levesque, lequel budget, dans le fond, était très bon, mais où il est ressorti seulement un élément, qui est celui de la taxe rétroactive, si on se souvient bien.

Moi, je dis que tout est dans la façon de faire et dans la façon de dire. Alors, compte tenu que ce budget-là, nécessairement, les élus n'y ont quasiment pas droit de regard avant la présentation, donc le vœu que M. Clair faisait tantôt, à savoir que ça devrait être présenté un an à l'avance... Sûrement qu'il y a une erreur majeure qui a été faite dans ce budget-là, c'est dans la présentation.

Qu'on revienne à l'idée de base du 10 % de taxe rétroactive au 1er juillet, c'est-à-dire du 5 % de taxe rétroactive au 1er janvier, si on avait appliqué la même taxe au 1er juillet, mais à 10 % jusqu'au 31 décembre, et si on était revenu avec 5 % au 1er janvier de l'année suivante et des années subséquentes, ça aurait passé, je dirais, comme du beurre dans la poêle et ça n'aurait pas eu le même effet, ça n'aurait pas fait les mêmes vagues. Donc, comme les députés ne se sont pas parlé et n'ont pas communiqué avec l'exécutif, on n'a pas pu éviter l'erreur. Et la présentation du budget a fait que le tollé s'est manifesté, qu'automatiquement l'exécutif a été perdant sur le législatif. Mais, par le fait même, tout le législatif a aussi été perdant.

M. Richard (Clément): Je ne sais pas, M. Joly, si une députation dûment informée aurait permis qu'on aille chercher aussi quelques sous auprès de la Régie de l'assurance automobile.

M. Joly (Jean A.): Encore là, je pense que ce sont des sujets dont on peut partager partiellement ou totalement les grands principes, les grandes orientations. Mais ce qui est quand même comique de voir dans ce qui se discute ce matin, aux niveaux exécutif et législatif, c'est qu'on en revient surtout encore à la ligne de parti. Tout ce qui a été dit, autant par l'un que par l'autre, revient encore à la ligne de parti; son respect ou son imposition. Alors, on aura sûrement l'occasion d'en jaser davantage tantôt.

M. Richard (Clément): M. Gauvin.

M. Gauvin (Germain): Toujours dans cette perspective de tandem exécutif-législatif, j'aimerais revenir à ce que M. Vincent Lemieux nous a mis sur la table au début, en parlant d'un tandem à quatre sièges. Il parlait du premier ministre et des ministres. Je ne sais pas trop, j'aimerais qu'il développe davantage là-dessus, parce que, moi, je me réfère à ce que j'ai vu comme présentation le 26 septembre dernier par le premier ministre, M. Parizeau. Il a présenté ses ministres et puis il disait à un: Tu as ça à faire, tu as deux ans pour faire ça. À l'autre: Tu as un an pour faire ça. Je voyais là, je dirais, un renforcement encore des pouvoirs exécutifs sur le législatif. En tout cas, je sentais davantage qu'on tirait dans ce sens-là. Et la perception également des gens, hein? Les jeunes de 17, 18 ans à qui je m'adresse à tous les jours ont vu là, je pense, un renforcement, je dirais, en tout cas, une présence de plus en plus forte, encore, à l'intérieur de notre société, de l'exécutif au détriment du législatif. Je dirais même que chez nous, avec les étudiants, un Parlement, ça n'existe pas beaucoup! Un gouvernement, ça existe, et, davantage aujourd'hui peut-être, un premier ministre, ça existe. En tout cas, j'aimerais, peut-être, que vous poursuiviez.

M. Lemieux (Vincent): Oui, bien, je pense que je constatais un fait qui a été constaté par beaucoup d'autres. C'est que le premier ministre, c'est en quelque sorte l'arbitre suprême à la fois entre ses

ministres, à l'occasion. On n'a qu'à penser, disons, à ce qui s'est passé lorsque les médecins ont contesté certains aspects de la loi 120. Bon, finalement, des négociations se sont engagées entre le premier ministre et les dirigeants des médecins, où M. Côté a été plus ou moins tenu à l'écart. C'est un exemple parmi d'autres. Donc, c'est l'arbitre suprême, c'est le recours suprême. C'est-à-dire, quand des groupes puissants veulent obtenir quelque chose du gouvernement, bien souvent ils ont tendance à vouloir s'adresser, du moins, au premier ministre.

Je reviens à ce que M. Séguin disait. Je pense qu'il y a un effet de médias, aussi. Je ne veux pas dire que c'est un effet déterminant, mais le fait que des médias soient tout à fait centrés sur le premier ministre ou sur le chef de parti, que ce soit en campagne électorale ou entre les campagnes électorales, ça tend à renforcer, je pense, cette prédominance, dans l'opinion publique mais aussi dans le fonctionnement interne du gouvernement, du premier ministre sur les ministres. Alors, c'est pour ça que je proposais que quand on parle de l'exécutif, il y a sans doute cette distinction qu'il faut faire. Je pense que, le plus souvent, bien sûr il y a un consensus, ou du moins, il y a une coopération entre le premier ministre et ses ministres, mais, lorsqu'il arrive des tensions ou des conflits, on sait bien que, généralement, c'est le premier ministre qui l'emporte — il peut y avoir des exceptions — si bien qu'il y a là une espèce d'instance suprême. Lorsqu'on s'interroge sur le pouvoir des acteurs politiques dans nos systèmes politiques, je pense qu'il faut quand même faire au moins une petite différence, sinon une grande, entre le pouvoir du premier ministre et de son entourage, de ses conseillers, et puis le pouvoir des ministres pris un à un ou même collectivement.

M. Richard (Clément): Merci. Une dernière intervention, Mme Brassard.

Mme Brassard (Josée): Moi, je me pose une question. C'est évident qu'il y a un déséquilibre entre l'exécutif et le législatif au profit de l'exécutif. Là, on a soumis des idées de réforme, des idées quand même intéressantes, mais je me pose la question à savoir dans quelle mesure ça peut se faire, ces réformes, dans quelle mesure l'exécutif va accepter de donner un petit peu de son pouvoir, dans quelle mesure le législatif peut gagner ce rapport de force. Le législatif semble tout petit à côté de l'exécutif. C'est ça, un peu, ma question: Quelles sont les chances du législatif, dans ce débat, dans ce rapport de force? Je suis un peu pessimiste sur les chances du pouvoir législatif.

Et je me pose une autre question. Je regarde ça, je me dis: On s'engage dans un débat sur la souveraineté du Québec. C'est évident qu'on entre dans cette période. Je me pose la question: Est-ce qu'on va en parler dans le débat sur la souveraineté, c'est-à-dire une réforme en profondeur de nos institutions politiques? Est-ce qu'on pense revoir notre système politique? Peut-être même des réformes assez radicales. C'est ma deuxième question. Est-ce que ce serait souhaitable dans le débat sur la souveraineté?

M. Richard (Clément): Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut répondre à cela?

M. Borgeat (Louis): Je pense que vous avez raison d'être pessimiste, parce que, quand on détient le pouvoir, ce n'est pas un réflexe normal que de le laisser aller. Le plus bel exemple, ça a été, au Québec, toutes les discussions sur l'adoption d'une loi pour renforcer le contrôle du Parlement sur les règlements. On a été la dernière province canadienne à l'introduire. Il y avait eu des rapports, à plusieurs reprises, qui nous disaient qu'il fallait le faire. Lorsqu'on est dans l'Opposition, on dit: Ça nous prend une loi sur les règlements. Lorsqu'on arrive au pouvoir, on dit: Bien, écoutez, ça peut toujours attendre. Et c'est parfaitement normal, il n'y a personne qui laisse aller du pouvoir spontanément sans subir une très forte pression. Je pense que, là-dessus, votre pessimisme est peut-être de bon aloi et réaliste.

M. Richard (Clément): Le mot de la fin, M. Vincent Lemieux.

M. Lemieux (Vincent): Peut-être un petit mot. Je pense qu'il se dégage quand même de nos débats et puis d'exemples qui ont été donnés que le législatif a quand même, quand il veut bien l'exercer ou quand les circonstances sont favorables, un pouvoir d'ajustement, d'adaptation, disons, des initiatives prises par l'exécutif. Parce que, bon, les ministres, il faut bien voir que ce sont des élus, mais des élus qui, avec le temps, sont plus ou moins protégés. Sans dire qu'ils sont décrochés de la population, parce qu'ils

demeurent des élus, ce sont des gens qui fonctionnent avec un entourage de hauts fonctionnaires avec des considérations du genre de celles que M. Clair a rapportées, ce qui va être rentable, ce qui va être payant.

Les députés, eux, qui ont peut-être la chance de ne pas avoir cet entourage, je pense, sentent beaucoup mieux, en fait, sentent ce qui est faisable politiquement. Moi, je ne crois pas tellement qu'on puisse aller très, très loin dans le pouvoir d'initiative des députés, mais je pense que le rôle de protestation, d'adaptation, d'ajustement, d'indiquer à l'exécutif ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, c'est un pouvoir qui n'est pas négligeable, dans nos sociétés. Et puis, si le législatif veut l'exercer, je pense qu'il a toutes les qualités pour le faire.

M. Richard (Clément): Merci. Alors, je remercie, en votre nom, nos cinq conférenciers et je vous remercie de votre participation.

TROISIÈME PARTIE
L'ATELIER B

ATELIER «B»

Le samedi 1^{er} octobre 1994

***LA DISCIPLINE DE PARTI EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LA
REVALORISATION DU RÔLE DU DÉPUTÉ?***

**Atelier présidé par
Monsieur Jean-Noël Lavoie**

RAPPORTEUR

Monsieur Luc Lambert

CONFÉRENCIERS

Monsieur Michel David
Monsieur Jean A. Joly
Monsieur Marc-André Bédard
Monsieur Réjean Pelletier
Monsieur Stéphane Dion

MONSIEUR JEAN-NOËL LAVOIE
Ancien Président de l'Assemblée nationale

La discipline de parti est-elle compatible avec la revalorisation du rôle du député?
Atelier présidé par M. Jean-Noël Lavoie

M. Lavoie (Jean-Noël): Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous présenter les membres de cet atelier: M. Marc-André Bédard, ex-ministre de la Justice et député de Chicoutimi; M. Jean A. Joly, mon voisin de comté, ex-député de Fabre; M. Réjean Pelletier, professeur de science politique à l'Université Laval; M. Stéphane Dion, également professeur de science politique, à l'Université de Montréal; M. Michel David, correspondant parlementaire pour *Le Soleil* et ex-président de la Tribune de la presse. Le rapporteur de cet atelier: M. Luc Lambert, professeur au cégep de la région de l'Amiante.

Nous devons aborder la question qui va sensibiliser, je crois, beaucoup de participants, «La discipline de parti est-elle compatible avec la revalorisation du rôle de député?»

J'invite comme premier intervenant, M. Michel David.

MONSIEUR MICHEL DAVID
Correspondant parlementaire pour Le Soleil
Tribune de la presse à l'Assemblée nationale

Exposé de M. Michel David

M. David (Michel): Alors, bonjour, mesdames, messieurs. Quand j'ai commencé à rédiger une chronique dans *Le Soleil*, il y a un collègue plus expérimenté qui m'a expliqué qu'au Québec un chroniqueur politique pouvait faire toute sa carrière en se limitant à trois sujets: la Constitution, la langue et les chicanes internes du Parti québécois. J'ai l'impression que si j'avais plutôt choisi d'être politicologue, la question de la discipline de parti et de la revalorisation du rôle du député serait un des trois ou quatre thèmes avec lesquels j'aurais pu espérer m'en tirer.

Je ne sais pas si vous avez déjà vu ce vieux numéro du magazine *Perspectives*, qui était jadis encarté dans les quotidiens québécois, dont *Le Soleil*, il y a quelques années. Celui-là date d'avril 1970. Et, sur la couverture, il y avait un titre en forme de question: «Nos députés ont-ils le droit d'être contestataires?» Ça fait un quart de siècle, donc, que la question se pose, et elle se posait certainement un quart de siècle avant. Ce qui est intéressant, c'est qu'on posait la question à trois hommes qui, à l'époque, avaient certainement les moyens d'influer sur la situation. Il y avait M. Jean-Jacques Bertrand, qui était premier ministre; Robert Bourassa, qui était encore chef de l'Opposition; et René Lévesque.

M. Lévesque, évidemment, à ce moment-là, n'avait pas de députés encore à l'Assemblée nationale, de sorte qu'il reconnaissait volontiers que notre régime parlementaire, qui devrait être le chien de garde du gouvernement, est en fait sous sa tutelle. Remarquez que ça n'a pas tellement changé quand il est devenu premier ministre. À l'époque, il ne voyait, lui, de solution que dans un régime présidentiel à l'américaine, mais, évidemment, disait-il, ça ne pouvait se faire que dans le contexte d'un Québec souverain.

MM. Bourassa et Bertrand, eux, étaient tout à fait d'accord avec le principe, mais ils ne précisaient surtout pas les cas dans lesquels la discipline de parti pouvait être assouplie. Déjà, d'ailleurs, on pouvait voir chez M. Bourassa cet art de l'esquive, n'est-ce pas, qu'il n'a pas cessé de raffiner par la suite, et il disait: Un droit raisonnable à la dissidence doit être reconnu, mais il est difficile d'apprécier ce droit dans l'abstrait sans examiner les modalités particulières. Avec M. Bourassa, on le sait, quand on parle de modalités, on risque d'enterrer le dossier. C'est exactement ce qui est arrivé. En 14 ans à l'Assemblée nationale, je pense que je n'ai jamais vu un vote libre et je pense que je vais prendre ma retraite avant d'en voir un.

M. Joly et ses collègues sont certainement mieux placés que moi pour décrire la façon dont, au bureau du premier ministre, on peut s'y prendre pour assurer la docilité des députés. Il y a même des gens dont c'est le seul travail au bureau du premier ministre et, comme les députés ne sont pas tellement nombreux, ils peuvent se permettre, disons, d'offrir un service personnalisé.

J'ai déjà lu un reportage, c'est-à-dire un témoignage de Jean-Guy St-Roch, dans la revue *L'Agora*, de M. Dufresne, qui n'était pas très édifiant, je dois dire, sur les façons dont on s'y prend pour, disons, s'assurer que la ligne est respectée. Je vous assure que j'ai beaucoup de sympathie, en fait, pour les députés qui, malgré tout ça, tentent d'agir selon leurs principes.

J'ai déjà vu dans des restaurants, au Parlementaire, des députés complètement esseulés, dans une ville qu'ils connaissent assez peu, et les gens avec qui ils avaient passé trois, quatre, cinq ans, arrêtaient de leur parler, faisaient comme s'ils n'existaient pas. C'est très, très difficile de subir un ostracisme comme celui-là sans craquer, et c'est arrivé à quelques-uns. Encore une fois, j'ai beaucoup de sympathie pour eux. Je pense que les initiatives individuelles sont presque automatiquement vouées à l'échec, alors que s'il y a une certaine masse critique, là il est possible, je pense, qu'un certain droit puisse s'exprimer.

Le plus bel exemple que j'ai vu — je pense que M. Bédard s'en souviendra — c'est le Comité des onze, au Parti québécois, au début des années quatre-vingt. C'était un groupe de députés qui étaient identifiés à la gauche du Parti québécois et qui s'étaient donné une espèce de rôle de chien de garde de la démocratie, et qui ne se gênaient pas, d'ailleurs, pour critiquer les orientations de base du gouvernement. Je me souviens, en particulier, d'un rapport qu'ils avaient produit — c'était au mois d'août 1980, si ma mémoire est bonne — et où on critiquait très sévèrement le budget de M. Parizeau, en disant que non seulement le budget ne répondait pas aux orientations politiques du parti, mais qu'avec des budgets comme ça il était évident que tous les idéaux du Parti québécois étaient pratiquement reniés.

Remarquez que personne n'avait voté contre le budget de M. Parizeau, le gouvernement n'était pas tombé non plus, et je ne crois pas non plus que ces gens-là aient eu à subir, à cause de la masse critique qu'ils avaient, le moindre ennui dans la suite de leur carrière, d'autant moins que plusieurs d'entre eux ont finalement très bien réussi. Il y avait, dans le groupe, Guy Chevrette, Louise Harel, qui sont maintenant des poids lourds du gouvernement Parizeau, membres du Comité des priorités. De sorte que je pense, oui, qu'il y a moyen d'exprimer un droit à la dissidence dans la mesure où c'est fait en groupe et dans la mesure aussi où, disons, ça n'intervient pas sur des questions qui mettent en jeu la vie du gouvernement.

Dans un parti, la tendance naturelle, la culture du parti est à la loyauté, à la fidélité, si vous voulez, de sorte que je ne crois pas que sans un changement de mentalité fondamental on puisse espérer quoi que ce soit dans le sens d'une revalorisation du travail du député. Mais je pense aussi, comme je suis le seul journaliste ici, que les médias ont énormément de responsabilité là-dedans. Je crois aussi que sans un changement du côté des médias il est assez illusoire de penser que le reste va suivre.

Je vous raconte une anecdote. Il n'y a pas longtemps, j'étais dans un restaurant, au beau milieu de la campagne électorale, dans le Vieux-Québec, et je suis tombé sur Jean Garon, qui cherchait des compagnons pour souper. Et, ce soir-là, M. Garon n'était pas de bonne humeur parce qu'il venait de proposer son projet de métro sous-fluvial entre Québec et Lévis et j'avais un collègue éditorialiste qui avait, disons, peu apprécié son idée et il l'avait dit assez clairement. M. Garon, avec le ton que vous lui connaissez sans doute, m'avait dit: Ouais! On sait bien, les journalistes, aussitôt qu'un député dit quelque chose d'original, ils vous prennent pour un fou.

Alors, M. Garon exagérait un peu, mais il y avait du vrai quand même dans son affaire. Je pense que les médias ne favorisent pas du tout la liberté d'expression des députés dans la mesure où la moindre divergence ou la moindre expression d'opinion est tout de suite considérée comme une dissension, montée en épingle; ça devient très rapidement une crise grave au sein du gouvernement. Autrement dit, ce n'est pas l'opinion qui est émise qui finit par intéresser les médias, mais le simple fait qu'il y ait de la chicane. Évidemment, pour un journal, ça fait une très, très bonne histoire. Je plaide coupable au même titre que mes collègues, j'en ai profité. C'est facile et c'est même agréable parfois, devrais-je dire, mais il est évident que ça ne contribue absolument pas à revaloriser ou à inciter les députés à exprimer leur opinion.

Prenez l'exemple de M. Le Hir pendant la dernière campagne électorale. Moi, j'ai eu l'impression, à un moment donné, que ça devenait une espèce de sport. C'était la chasse au Le Hir. Il fallait absolument trouver quelque chose pour le mettre en contradiction avec M. Parizeau. J'ai été le premier surpris de voir M. Le Hir accéder au cabinet, mais je pense que, au moins, sur le plan de la liberté d'expression, M. Parizeau a beaucoup fait avancer les choses.

Ceci dit, les médias étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire avant tout des entreprises qui cherchent à vendre un produit, donc à le rendre plus sexy, je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur leurs capacités de changer. En définitive, sur les grandes orientations, honnêtement, je ne crois pas que le système puisse tolérer une bien grande dissidence de la part des députés.

L'autre problème, c'est qu'on a souvent, dans notre société, la fâcheuse tendance à considérer que toutes les questions sont existentielles. Alors, à un moment donné, c'est rendu que la couleur de la margarine, les heures d'ouverture des magasins, deviennent des choix de société déchirants, avec lesquels on fait des histoires, mais rocambolesques.

Autrement dit, je pense que le problème qu'on a dépasse largement le simple système politique. Il faut le voir d'une façon beaucoup plus large et, si on veut le limiter à des structures politiques, à des règles de fonctionnement de l'Assemblée ou du Parlement, j'ai bien peur qu'on perde tous notre temps ici. Voilà!

M. Lavoie (Jean-Noël): Merci M. David. J'invite M. Joly à prendre la parole.

MONSIEUR JEAN A. JOLY
Ancien député

Exposé de M. Jean A. Joly

M. Joly (Jean A.): Merci, M. le Président. Si on reprend la question, «La discipline de parti est-elle compatible avec la revalorisation du rôle du député?», moi, j'aurais tendance à vouloir changer la question, parce que, au départ, je me dois de dire que, non, ça n'aide pas à revaloriser le rôle du député. J'ai été un de ceux qui, à travers le temps, se sont largement battus et ont manifesté pour faire en sorte que des changements majeurs puissent être apportés au système.

Ce que j'aurais peut-être souhaité voir comme approche: Est-ce que la ligne de parti est compatible avec les raisons et motivations qu'ont les élus d'aller en politique? Ça, c'est un point, je pense, qu'on a tendance à oublier, mais on pose souvent la question aux élus: Pourquoi es-tu allé en politique? Tu étais bien dans ce que tu faisais, tu réussissais bien, tu avais ta forme de pouvoir, peut-être dans un domaine différent, mais, quand même, tu étais quelqu'un dans la société, dans ton milieu.

Alors, j'ai identifié trois raisons qui, à mon sens, sont sensiblement les mêmes, tant pour un ou une élue qui décide d'aller offrir ses services à la population. Premièrement, on veut tous éliminer des injustices, on veut tous et toutes corriger des iniquités, mais on veut aussi, surtout, faire avancer des causes. J'ai toujours appris que si on ne fait pas partie de la solution, on fait partie du problème. Alors, partant de là, c'était davantage confirmé, surtout quand on est élu et que la population s'attend à beaucoup, que vous avez — de façon non péjorative, je le mentionne — des chiens de garde, qu'on peut appeler: tant la presse parlée qu'écrite, les syndicats, les mouvements de toutes sortes, ce qui fait qu'à ce moment-là vous avez plusieurs employeurs et vous vous devez de répondre le plus adéquatement possible, à l'intérieur de ce que vous êtes, à l'intérieur de ce que vous avez eu, vous aussi, comme raisons d'aller en politique.

Je vous ai répondu non, au départ, mais, par contre, je reprends ici un écrit qui date de 1970, où une certaine journaliste s'interrogeait et disait: «Au nom de la démocratie, au nom de leur conscience, les élus du peuple peuvent-ils se désolidariser de leur parti, dont l'unité est essentielle au fonctionnement de notre régime parlementaire?» Je pense que poser la question, c'est y répondre. Ça laisse supposer qu'il y a des tenaillements, qu'il y a des déchirements qui se font à l'intérieur de ces élus, hommes, femmes. Parce que, quand on est à l'Assemblée nationale, il ne faut pas oublier une chose, c'est un sur 125. Alors, imaginez le pouvoir qu'on a quand on est un sur 125 et qu'on décide de faire cavalier à part.

Est-ce que exiger la ligne de parti, c'est vraiment respecter la démocratie? Première question qu'il faut se poser. Si on se targue d'être dans un gouvernement qui se veut démocratique, est-ce que d'exiger des individus en place, en fait, les élus qui sont là pour passer des lois, et leur imposer une façon de voir, une façon de penser, une façon d'agir, je pense, encore là, que poser la question, c'est y répondre.

Et, au départ, qui établit la ligne de parti? Ça aussi, il faut se poser la question. Combien d'individus sont reliés au processus de l'établissement de la ligne de parti? Vous avez nécessairement ce qu'on a appelé traditionnellement le «bunker» et tous les conseillers qui peuvent être autour. Si on regarde la formation de ces conseillers-là, on pourrait peut-être se questionner à savoir s'ils ont droit, même, de penser à établir une ligne de parti. On a aussi les leaders de chacun des partis. Parce que, dans le fond, la ligne de parti, ce n'est pas simplement pour le côté ministériel, ça s'applique des deux côtés.

Alors, tout ceci pour vous dire qu'il y a énormément de frustration qui se développe quand, par obligation, par conscience, par esprit d'équipe, on se doit d'embarquer dans le sillon, excusez le mot, du «rubber stamp». Ça a été dit, ça a été décrié: «rubber stamp».

Tantôt, on mentionnait «simple député». Tant et aussi longtemps qu'on regardera le rôle du député comme «simple député», on aura raison d'avoir des députés comme dans la chanson qui dit: «Il ou elle est toujours derrière». Alors, ça sera toujours des suiveux. Parce que, au départ, on fait la campagne sur

l'équipe. Au départ, avant d'être élu, on fait la campagne sur l'équipe. Alors, comment faire faux bond et imaginer que le droit qu'on s'arroge, qui est celui de la liberté de parole, de la liberté d'action, doit faire en sorte que ça ne crée pas l'isolement auquel faisait référence M. David il y a quelques minutes? Parce que, en politique, même si vous avez beaucoup, beaucoup de gens autour de vous, c'est peut-être le métier ou la profession où vous êtes le plus seul au monde, parce qu'on ne sait jamais ce qu'il y a en arrière d'un sourire. On l'a toujours dit: Un sourire de politicien ou de politicienne, on ne sait pas ce que ça peut masquer. Donc, on ne sait pas ce qui se passe à l'intérieur de ces individus, de ces hommes et de ces femmes.

Donc, je crois, en toute honnêteté, qu'il faut aussi laisser parler sa conscience. Et je voudrais vous référer à l'expérience qui m'a peut-être le plus valorisé en tant que parlementaire. Et je me reporte en 1987, au moment où nous étions à étudier la loi 37. À l'intérieur de cette période-là, il y a eu un changement de cabinet, de ministres; il y a eu un changement de quatre, cinq ministres qui ont fait ce qu'on appelle traditionnellement «la chaise musicale». Il n'y a pas eu de changement quant au nombre, mais il y a eu un changement quant à certaines responsabilités, et nous avons perdu le ministre titulaire de la loi 37, à ce moment-là, pour hériter d'un autre ministre, pour ne pas le nommer, M. André Bourbeau, qui, j'imagine, n'avait pas vu ou lu le sujet ou l'atelier qui précédait celui qu'on anime actuellement, qui était: le pouvoir législatif versus le pouvoir exécutif.

J'imagine que, d'entrée de jeu, voulant bien faire, il a décidé de vendre ses couleurs et de passer par le biais des journaux en disant: Voici ce qui va arriver avec la loi 37. Et on était encore à l'étude du projet de loi 37. C'est sorti dans les journaux à grands renforts sur les orientations qu'il voulait donner à l'aboutissement final de la loi 37.

Le parlementaire que j'étais, étant vice-président, je regarde ça et je dis: Il me semble que c'est la pire insulte qu'on puisse faire. Surtout quand je relisais ce qui avait déjà été écrit par Me Lavoie, qui, dans le temps, disait, déclarait qu'après la mise en place de commissions travaillant sérieusement aucun député, à quelque parti qu'il appartienne, ne pouvait se plaindre de ne pouvoir jouer un rôle utile, qui corresponde à ses connaissances et à ses intérêts. Alors, on nous dit qu'on a l'outil, mais, d'un autre côté, avant de partir, déjà, les jeux sont faits.

J'ai fait une déclaration à la presse écrite, pour avoir un gros titre le lendemain, à savoir que j'étais justement un député dissident. Mais j'avais cru bon appeler un député de la région de Québec aussi pour lui dire mon intention et lui demander de faire la même chose. Alors, de Montréal à Québec, nous avons eu une couverture qui démontrait qu'il y avait deux députés dissidents. Tout ça pour vous dire que le ministre a compris le message. Ça n'a pas été long que le téléphone a sonné et qu'il a appelé tous les membres de la commission parlementaire et commandé ce qu'on peut appeler «un petit lac à l'Épaule» où nous nous sommes rencontrés. Nous avons démontré que ce n'est pas comme ça qu'une loi, surtout une loi aussi importante, se devait de passer et qu'à l'intérieur de la loi il y avait un paquet d'éléments avec lesquels nous n'étions pas d'accord.

Ce qu'on a tendance à oublier, c'est que le parlementaire, quand il est en commission parlementaire, il n'a pas de couleur. Du moins, il ne devrait pas en avoir. Il ne devrait pas y avoir de partisanerie. Il ne devrait pas y avoir de rouge, de bleu, de vert, de caille; il ne devrait y avoir rien de ça, mais des parlementaires qui sont là pour faire un job, qui sont là pour justement faire avancer ce que je disais tantôt, des causes. Malheureusement, ça arrive encore trop souvent, à la différence qu'on a tellement bien fait notre job, les parlementaires du côté ministériel, que le parti d'Opposition nous regardait aller et il disait: Vous n'avez pas besoin de nous autres. Tout simplement parce qu'on a réussi à réécrire la loi, réécrire la loi dans le sens qu'on croyait qu'était l'orientation à donner, parce qu'on voulait quand même être juste, être «fair».

On a réussi. Parce que le ministre a dit: Jamais je ne pourrai passer ça; jamais je ne pourrai passer ça au Conseil du trésor. Ça commande telle implication d'argent et ainsi de suite. Mais la réaction de tous les parlementaires, et nous étions neuf, a été de dire: Si tu ne peux pas passer ça, tu ne passes pas la loi, parce que, autrement, ça devient une loi bidon, une loi tape-à-l'oeil. Et, de fait, nous sommes allés intervenir auprès du Conseil du trésor, qui était dirigé par M. Johnson, Daniel Johnson. Nous sommes allés intervenir auprès de M. Gérard-D. Levesque, le ministre des Finances, et aussi au bureau

du premier ministre. Trois étapes. Tout ceci pour vous dire que quand on a réussi à prouver le bien-fondé du travail sérieux que nous avons fait dans nos recherches et dans la réécriture de la loi, nous avons réussi à décrocher 60 000 000 \$ d'argent frais pour faire en sorte que la loi puisse vraiment être une loi qui s'applique et une loi qui est juste et équitable pour la population.

Donc, un des grands plaisirs que j'ai eus, c'est de ne pas respecter ma ligne de parti. Mais je l'ai surtout eu, ce plaisir, dans la réalisation du devoir accompli et des objectifs que je m'étais fixés, ce qui a fait en sorte que j'ai dormi, j'entends, sur mes deux oreilles, d'une façon, si on peut dire, très justifiée, avec la conscience tranquille. Parce que, souvent, ce qui nous tenaille le plus, c'est notre conscience, la conscience dans le sens qu'on ne peut pas déborder les grandes orientations, surtout quand on sait aussi que certaines de ces orientations pourraient être débattues et amenées à changer, quant aux orientations comme telles.

La presse a un rôle excessivement important à jouer, à la différence qu'elle ne le joue peut-être pas toujours avec les acteurs avec lesquels elle devrait le jouer. C'est tout à fait normal que le focus ne soit pas mis sur le simple député; c'est tout à fait normal. Un simple député, normalement, n'a pas grand-chose à dire. Mais je ne comprends pas qu'aussitôt qu'il accède à un poste ou qu'il change de fauteuil et qu'il devient ministre, qu'il puisse avoir des choses à dire et qu'il devienne, par le fait même, à 24 heures d'avis, quelqu'un d'intéressant. Il pourrait être intéressant avant de devenir ministre, et peut-être qu'à ce moment-là on pourrait réaliser que le rôle de député n'est pas un rôle de simple député, c'est un rôle important. Ce n'est pas un rôle pour faire semblant, et je peux vous dire que, dans cette société, il y a encore des gens qui sont capables d'être généreux à leur façon et de s'impliquer pour faire avancer des causes.

Malheureusement, on dit: Le changement, ça se fait lentement. Ça se fait lentement parce qu'il n'y a pas de volonté politique. S'il y avait une volonté politique, ça pourrait se faire beaucoup, beaucoup plus rapidement. Par contre, si ça se faisait plus rapidement, est-ce qu'il y aurait plus d'erreurs? C'est la question qu'il faut se poser, parce que, quand même, ici au Québec, ce n'est pas un système qu'on se doit de condamner ou de rejeter du revers de la main, parce qu'on est quand même dans un système où ça fonctionne, mais où il y a des inconforts et aussi des incompris. Alors, je vous remercie.

M. Lavoie (Jean-Noël): Merci M. Joly. J'invite maintenant Me Marc-André Bédard pour son intervention.

MONSIEUR MARC-ANDRÉ BÉDARD
Ancien leader parlementaire
Ancien ministre

Exposé de M. Marc-André Bédard

M. Bédard (Marc-André): M. le Président, chers amis, je pense bien que pour évaluer l'ensemble du phénomène, je dirais, de la discipline de parti et du droit à la dissidence, il faut peut-être le faire en analysant un peu le contexte qui précède son exercice. Il ne faut quand même pas oublier que l'élection d'un député est précédée d'une campagne électorale où des députés, dans chacun des comtés, avant même de savoir s'ils seront ministres, dans l'Opposition, ou peu importe, ont décidé, d'une certaine façon, de faire partie d'un groupe politique par rapport à un autre. Le député, avant même de l'être, a quand même fait certains choix; il s'est donné une certaine discipline. La plupart des députés, lorsqu'ils sont élus, n'arrivent pas comme ça, comme un cheveu sur la soupe. Il y en a peut-être quelques-uns, mais, pour la plupart, ce sont des gens qui ont milité pour le parti auquel ils adhèrent, qui ont travaillé très fort dans le façonnement du programme de leur parti, qui, en fait, se sont également sensibilisés aux besoins de la population avant même de façonner ces partis et, je dirais même, de faire leurs suggestions sur les solutions qui pourraient être proposées à la population en vue d'obtenir leur confiance. C'est ça l'exercice de la démocratie. Autrement dit, ils ont pris une décision, à ce moment-là, qui commence à leur donner une discipline qu'ils ont bien voulu se donner eux-mêmes.

Vous avez, à ce moment-là, ce qui précède une élection, une élection où ces personnes-là disent très clairement à quoi elles adhèrent, en termes d'équipe sur le plan électoral, sur le plan démocratique, à quelle sorte de programme elles adhèrent, les lignes globales vers quoi elles s'orientent, en termes d'objectifs sur le plan des lois, sur le plan des réalisations. Alors, vous avez tous ces gens, que ce soit dans le Parti libéral, que ce soit dans le Parti québécois, que ce soit dans n'importe quel autre parti, l'Action démocratique ou n'importe quoi. La première décision d'un député qui est élu a été précédée d'une première décision, c'est de faire partie d'un groupe bien précis, avec un programme, avec des orientations. Et, ça, le peuple le sait. Quand il vote, il en tient compte.

La population élit sans doute un député qu'elle connaît plus ou moins, on le sait, peut-être plus sur le plan rural, mais dans certains comtés montréalais, elle élit un député, mais, fondamentalement, le désir de la population, c'est d'élire un gouvernement et, en autant que c'est possible, un gouvernement stable. Vous n'apprenez rien à la population quand vous lui dites que, pour avoir un gouvernement stable, il faut quand même une certaine ligne de parti, une certaine discipline de parti. Vous n'avez même pas besoin de le lui dire, parce que l'élection elle-même a montré que, qu'on soit dans une formation ou qu'on soit dans l'autre, on a quand même décidé d'adhérer globalement et fondamentalement, disons, à certaines valeurs ou à certaines orientations, comme je viens de le dire.

Alors, quand on dit: On respecte le vrai désir de la population, son désir, c'est de se donner un gouvernement stable, un groupe par rapport à un autre groupe. Et, par la force des choses, notre système implique qu'il y a ce qu'on appelle une discipline de parti. Il a même besoin d'une discipline de parti pour fonctionner, pour donner à cette population ce pourquoi elle a voté. Soyons de bon compte. On le sait, dans une élection, surtout celles comme on les vit maintenant, où on n'entend presque pas parler des députés, presque pas au niveau des déclarations, tout est centré, en fait, sur les chefs de parti. On en arrive même, à un moment donné, à faire toute une élection avec des chefs de parti qui disent qu'ils ont une très bonne équipe, et l'élection se termine sans que la population ait vraiment connu l'ensemble de l'équipe. Mais elle a connu, par exemple, chacun des députés. Puis, après ça, elle y va dans un terme, dans un sens de confiance, en étant très consciente que ce député va, s'il est élu, appartenir à une certaine discipline qu'il s'est déjà imposée.

Ce qui m'amènerait à dire qu'il faut nuancer quand on dit que la discipline de parti ne peut pas s'accommoder d'une revalorisation du rôle de député; je pense qu'elle peut s'accommoder. Une discipline de parti qui écrase le député, ce n'est pas une discipline de parti; je veux dire, il y a quelqu'un de malade

quelque part, parce qu'une discipline de parti n'est pas faite pour écraser le député. Une discipline de parti se doit — comme n'importe quoi — d'être exercée d'une façon intelligente. Elle doit trouver le moyen de laisser la chance à la dissidence de se manifester. La manière de manifester cette dissidence, ça, c'est une autre question; il y en a différentes. Mais il n'y a pas un parti, il n'y a pas une discipline de parti, pour l'avoir vécue, qui ne permet pas, il n'y a pas un parti qui ne permet pas — les moyens, on en reparlera tantôt — à ses députés d'exprimer leur dissidence sur quoi que soit: législation, n'importe quoi.

Que ce soit en parlant au caucus, que ce soit au congrès de leur parti, quand c'est très important, il y a beaucoup de forums où le député peut exprimer sa dissidence. Vous allez me dire: Il compte pour ce qu'il compte. C'est évident, ça. Quand vous disiez tout à l'heure, M. Joly: Un sur 125, on ne compte pas beaucoup. J'avais comme réflexion: Ça dépend. Si on est le premier ministre, ça, c'en est un qui compte un peu plus!

Il est évident qu'il y a une discipline de parti, qu'il y a eu des occasions où des gens, après avoir discuté à fond au caucus, en étant plus ou moins d'accord, ont quand même accepté la discipline de parti et voté. Mais n'oublions pas une chose: La démocratie marche aussi, ce n'est pas juste une structure. Vous avez beau avoir la plus belle des structures, si vous n'avez pas des hommes de bonne volonté à l'intérieur, elle ne vaut rien, votre belle structure. Vous pouvez avoir une structure plus ou moins bonne, pourvu qu'il y ait des hommes de bonne volonté à l'intérieur qui veulent, d'une certaine façon, exercer la démocratie, elle peut assez bien fonctionner.

J'ai vu souvent des députés, je dirais même des ministres, entrer dans un caucus ou dans un Conseil des ministres en étant plus ou moins d'accord, très honnêtement, dans leur conscience, parce qu'ils avaient fait un certain raisonnement, ils avaient évalué une certaine situation à leur manière, et ressortir du caucus en étant d'accord par persuasion, parce qu'ils ont écouté les autres. Il n'y a pas juste une personne qui peut avoir raison, qui peut argumenter. C'est une dynamique, la démocratie à l'intérieur des partis. L'important, c'est d'avoir des forums, beaucoup de forums, que ce soit dans la préparation des législations, dans la préparation des règlements, dans la préparation du programme des mesures gouvernementales. C'est ça que j'appelle une discipline intelligente, il faut qu'elle soit précédée d'abord d'un gouvernement ou d'une équipe ministérielle, d'un premier ministre qui trouve le moyen de multiplier les endroits, les forums où le député peut s'exprimer et où il peut essayer de faire passer ses idées. Parce que, sur 125 ou sur 75, tout le monde ne peut pas avoir raison, comme tout le monde peut ne pas avoir la même idée. Mais, à un moment donné, il y a quelque chose qui doit fonctionner, c'est un gouvernement. Puis il doit fonctionner pourquoi? Parce que la population, c'est ça, la base de la démocratie. La démocratie, c'est un peuple qui a voté à un moment donné, pour avoir un gouvernement qui fonctionne, qui avance et qui prend des décisions.

Je pourrais y aller beaucoup plus en termes d'exemples, mais je pense que la valorisation du député, il ne faut pas seulement la lier à la discipline de parti. Pour moi, la valorisation du député, ça passe par, premièrement, revenir à l'essentiel. L'essentiel, c'est quoi? Un député est élu par une population. Il doit demeurer sensible, son premier devoir, à l'ensemble des revendications de cette population, aux sensibilités de cette population, puis il a un instrument, une possibilité que n'ont pas tous les autres citoyens, c'est d'être à l'intérieur d'un caucus ou d'un Conseil des ministres, ou peu importe, où il peut traduire puis, autrement dit, faire avancer son idée, ou tout au moins l'exprimer. Exprimer quoi? Exprimer les besoins et les idées de l'ensemble de la population qu'il représente. Alors, je pense qu'il faut revenir à l'essentiel quand on parle de valorisation, le vrai rôle du député: représenter une population.

Deuxième rôle: être législateur. Il y a eu une réforme parlementaire; je ne vous dis pas qu'elle a réussi. D'ailleurs, on a écouté tout le monde, puis c'est clair que ça va plus que tranquillement. Mais il reste, par exemple, qu'il y a des choses qui devraient se terminer. Les fameuses lois-cadres qui sont votées par les gouvernements, où tu n'as pas grand-chose à dire, parce que, dans le fond, ce sont de bons principes, puis on ne peut pas dire que tu ne veux pas le bonheur de ceux que tu administres, dont tu ne vois pas les règlements, qui sont faits par après, par — il n'y a pas de mauvaise volonté là-dedans — des fonctionnaires, etc., tout ça, étudiés rapidement, souvent publiés sans même que les députés aient pu les voir, eh bien, la revalorisation du député...

Là, les vrais besoins du citoyen, c'est dans les règlements. Ce n'est pas l'ensemble d'une loi-cadre et ses principes, c'est comment elle est appliquée. Quand est-ce que tu rejoins le citoyen, le vrai citoyen dans ses fibres, dans sa vie de tous les jours? C'est de la manière dont tu fais les règlements de l'ensemble d'une loi-cadre. Et là, par exemple, le député a un rôle important, et là un gouvernement doit trouver le moyen, plus que ça n'a été le cas jusqu'à présent, puis peut-être «départisaner» la chose, en autant que c'est possible. Et je pense qu'il y a moyen. J'ai vu bien des discussions, moi, où je me rappelle avoir changé d'idée parce qu'un député de l'Opposition avait quelque chose qui était vraiment intéressant. Tu ne perds pas la face pour ça. Tu n'as pas un gouvernement renversé pour ça. Il s'agit d'être à l'écoute.

Il faudrait arrêter les lois-cadres... pas les arrêter, mais ne les accepter, en termes d'application, que lorsque les règlements, l'ensemble de la réglementation a vraiment été étudié à fond par les députés, parce que c'est là que c'est important pour le citoyen.

Je regardais la loi 198, qu'elle soit votée par un gouvernement ou un autre. Je ne parlerai pas d'une partie de la loi 198, mais de l'autre partie qui traite de l'imputabilité des fonctionnaires, l'imputabilité des dirigeants d'organismes. Ça, c'est très important. Là, il y a quelque chose d'extrêmement important qui s'en vient, en termes de valorisation du rôle du député. Je suis d'accord pour le principe de l'imputabilité, de la possibilité, en fait, pour les députés — pas seulement le premier ministre, pour les députés — d'interroger les sous-ministres, non pas sur les orientations, ce sont les ministres, c'est un gouvernement qui le fait, mais sur la gestion des objectifs, parce que, ça, c'est le peuple, c'est son argent, ce sont ses budgets, etc., sur sa manière de gérer les objectifs qui ont été fixés par un gouvernement. Ça, c'est de toute première importance.

Je pense que si on veut vraiment mettre un accent — je ne sais pas quel sera l'avenir — en passant, c'est une petite suggestion, mais je crois qu'il faut l'utiliser à fond, pour les députés, cette possibilité qu'il y aurait d'interroger les sous-ministres sur l'ensemble de la gestion, d'interroger les dirigeants d'organismes, mais de le faire intelligemment, pas dans la partisanerie. Vous allez me dire: Bien, voyons, vous êtes en train d'enlever ce qui est l'essence même d'un Parlement, la partisanerie. Non, ce n'est pas l'essence même d'un Parlement, puis il y a moyen de «départisaner». Il faut se donner des moyens de «départisaner».

C'est évident que si on interroge les sous-ministres, si on commence à interroger les chefs d'organismes puis que les deux partis essayent juste de faire de la politique, ça va virer... puis la presse qui se met là-dedans puis qui sort juste ce qui est juteux par rapport à ce qui est fondamental, c'est évident qu'au bout de la ligne ça va être un feu d'artifice où l'essentiel ne sortira pas, encore une fois, où le rôle du député ne sortira pas, encore une fois.

Je pense que, si on veut qu'il soit efficace, il va falloir l'exercer judicieusement. Je le dis juste comme ça, je jonglais avec l'idée. Parce que c'est délicat quand on interroge les sous-ministres et les dirigeants d'organismes, puis de trouver le moyen de «départisaner». Ça pourrait commencer par une première étape qui se fait entre les députés, dans un comité, sans que la presse soit là. Vous allez me dire: Aïe! la liberté de presse, et tout ça. Non, non, ce n'est pas ça que je veux dire, mais il peut y avoir une étape de préparation, à un moment donné, de manière à ce que ce soit suivi ensuite de la commission qui siège devant les journalistes, mais où on fait un peu le déblayage de tout ce qui pourrait être partisan, puis d'aller au fond des choses. C'est un comité de travail. Dans le fond, je pense qu'il faut préparer des commissions de cette importance. Des interrogations de cette importance doivent peut-être être préparées par des comités de travail où les députés des deux bords essayent vraiment, en interrogeant, de cerner ce qui est essentiel. Une fois qu'ils ont cerné l'essentiel puis en ont fini avec la partisanerie, parce que c'est le peuple qu'il faut servir, à ce moment-là, aller en commission publique en appuyant sur l'essentiel des choses et non pas, en fait, sur des règles plutôt très partisanses.

Je vais terminer. Alors, ça serait deux suggestions. Je suis peut-être un optimiste. C'est évident qu'il faut le droit à la dissidence; il faut l'exercer dans son âme et conscience quand on le juge à propos, mais soyons conséquents aussi avec la démocratie. La population, elle sait ce qu'elle fait quand elle élit une équipe. Elle sait que c'est fort possible qu'ils se tiennent ensemble, c'est fort possible qu'ils aient des difficultés à se comprendre, mais elle leur donne un défi aussi. Elle leur donne un mandat de solidarité.

Elle n'élit pas un arbre de Noël avec 125 boules, puis, après ça, c'est bien beau parce que tu as toutes les couleurs là-dedans, puis tu as tout ce que tu veux. Ce n'est pas ça, la démocratie. La population veut élire des gens qui sont différents, mais des groupes qui ont des cohérences puis qui ont de la continuité au niveau de l'action et au niveau de la pensée. Je vous remercie.

M. Lavoie (Jean-Noël): Merci Me Bédard. J'invite le professeur Réjean Pelletier pour une autre intervention.

MONSIEUR RÉJEAN PELLETIER
Professeur de science politique
Université Laval

Exposé de M. Réjean Pelletier

M. Pelletier (Réjean): Merci, M. le président. Il y a déjà une quinzaine d'années, j'écrivais que les «simples députés» me semblent condamnés à être dépouillés de tout pouvoir législatif réel au profit des exécutifs et qu'il est, dès lors, plutôt chimérique de songer à une revalorisation de leur rôle, du moins sur le plan législatif. Et, citant un universitaire français, Charles Debbasch, je reprenais la question qu'il soulevait: «Faut-il alors offrir aux députés la dernière cigarette des condamnés et les renvoyer comme des jouets dépassés par l'évolution des techniques à l'échafaud de l'oubli?»

J'ajoutais immédiatement que la réponse de Debbasch à cette interrogation fondamentale traçait la voie à une revalorisation possible du rôle du député. Et je le cite à nouveau: «Jusqu'à présent, écrivait-il, la classe politique ne paraît avoir répondu à cette interrogation que par l'attente du retour du temps des cerises, cette époque merveilleuse où tout sera comme autrefois et où le Parlement, restauré dans ses attributs anciens, sera à nouveau le siège du pouvoir, le lieu géométrique où convergeront tous les regards. En réalité, ajoutait-il, les conditions d'une régénération parlementaire sont ailleurs, elles tiennent dans l'acceptation de l'évolution et non dans le regret des crinolines ou des polkas.»

Quinze ans plus tard, je maintiens globalement cette position puisque ça n'a pas beaucoup changé depuis. Par contre, je serais prêt peut-être à nuancer certains aspects ou tout au moins à préciser davantage les paramètres d'une revalorisation.

D'entrée de jeu, un point m'apparaît clair. Le parlementarisme flexible qui a pu fleurir au Canada au cours des années 1850-1880, permettant à la Chambre de choisir et de démettre son gouvernement entre les élections, a cédé la place à un parlementarisme structuré, rigide, où dominent les partis politiques. Et je ne crois pas que l'on puisse revenir en arrière à ce sujet. Les partis vont continuer de structurer les relations parlementaires de telle sorte que les députés, élus avant tout sur la base de leur affiliation partisane, vont continuer d'agir comme des représentants d'un parti politique avant d'être les représentants d'une circonscription. D'ailleurs, leur comportement en Chambre ou en commission parlementaire aussi témoigne largement de ce rôle: ils sont les défenseurs des politiques d'un parti.

Dans cette perspective — et là je rejoindrais certains points de M. Bédard — il faut être conscient que la discipline de parti n'est pas nécessairement une contrainte pour les députés. Ayant adhéré à un parti politique, ayant fait campagne pour l'option et les politiques de ce parti, ayant été élu sous cette bannière, il est tout à fait normal que le député veuille défendre les politiques et les orientations de ce parti après les élections, et ce, aussi bien devant la population qu'en Chambre ou en commission parlementaire. Le contraire serait tout à fait surprenant. Ainsi, pour la très grande majorité des députés, la discipline de parti n'est pas perçue ni vécue comme une lourde contrainte ou comme une sorte d'esclavage permanent. On s'en accommode fort bien, sauf à certaines occasions.

Ce sont précisément ces moments exceptionnels que l'on retient davantage, c'est-à-dire ces occasions plutôt rares où un député ose manifester publiquement sa dissidence à l'égard d'un projet de loi, d'un énoncé de politique ou d'une position adoptée par son parti. Évidemment — et là je rejoins M. David — les médias s'emparent alors de l'événement et le député devient une vedette médiatique. Et, en ce sens, les médias contribuent sans aucun doute à accentuer l'effet de la dissidence: l'événement fait la manchette; on parle de division dans le parti; on fait état d'un leadership vacillant; bref, on s'anime sur la colline parlementaire. Et si d'un seul dissident on passe à deux, nous sommes en présence d'une crise majeure.

J'exagère à peine, d'autant plus que l'électorat n'aime guère les partis divisés; ils sont voués à la défaite électorale. C'est pourquoi les partis doivent toujours se présenter devant l'électorat comme formant une équipe unie, solidaire, prête à défendre les mêmes options. Dans ce faux concert unanimiste,

les déclarations intempestives d'un Richard Le Hir, pour ne citer qu'un exemple, sonnent encore plus faux et le chef d'orchestre doit le rappeler à l'ordre et lui demander de ne plus jouer de la trompette, surtout en solo.

Et pourtant, un député peut être opposé à une seule politique de son parti tout en étant d'accord avec une trentaine d'autres, ce qui sera totalement passé sous silence. L'accord ne crée pas la nouvelle; le désaccord, oui. La situation normale est ennuyante; la situation «anormale» est excitante.

Alors, comment sortir de ce cercle vicieux où, d'une part, on réclame un allègement de la discipline de parti et où, de l'autre, la moindre dissidence devient un événement médiatique et où l'électorat souhaite un parti unifié sans dissension?

Ce n'est pas tout à fait original, ici, vous avez déjà entendu certaines de ces propositions, je vais en reprendre quelques-unes. D'abord, il faudrait non seulement reconnaître le droit à la dissidence, mais également faire de celle-ci un événement, certes important, mais je dirais tout à fait normal. Les statuts, par exemple, du Parti québécois, à l'heure actuelle, reconnaissent depuis longtemps ce «droit à la dissidence et à la critique» à l'intérieur du parti, mais tout en reconnaissant du même souffle que «les députés doivent se conformer aux objectifs du parti, à ses statuts et à ses règlements». Mais ça veut dire quand même qu'il existe une place pour l'expression d'une certaine dissidence au moins sur certaines politiques ou sur certains projets de loi.

C'est bien beau de reconnaître le droit à la dissidence, mais il faudrait aussi que celui ou celle qui ose l'utiliser effectivement soit aussi respecté et reconnu. Évidemment, une utilisation répétée de la dissidence par la même personne ne peut que conduire à son exclusion du parti. Mais une utilisation plutôt occasionnelle, ce qui est habituellement le cas, ne doit pas faire de son utilisateur une «brebis galeuse» au sein du troupeau, même si, et peut-être surtout si cette personne est devenue une vedette médiatique. En d'autres termes, il faudrait que l'utilisation de ce droit soit considérée comme tout à fait normale dans un parti démocratique, étant entendu qu'elle va demeurer, quand même, plutôt exceptionnelle: si un député a adhéré à un parti, c'est qu'il doit en partager, au moins, les objectifs les plus fondamentaux.

De même, il faudrait revoir la traditionnelle notion de responsabilité ministérielle qui a conduit, précisément, à cette stricte discipline de parti. À l'exception des parlementaires eux-mêmes qui aiment entretenir cette illusion, à peu près tous les analystes politiques et les constitutionnalistes reconnaissent qu'une défaite en Chambre n'entraîne pas automatiquement la démission du gouvernement. Il conviendrait donc de mieux baliser cette notion de responsabilité ministérielle et d'indiquer qu'elle joue véritablement à des moments précis, et on en a déjà signalé quelques-uns: au moment du discours inaugural, du discours du budget, des motions de censure, évidemment, ou lorsque le gouvernement engage sa responsabilité sur un projet de loi précis. Il me semble, et on a déjà cité des exemples, qu'il y a bien des projets de loi qui ne sont quand même pas si importants pour que le gouvernement engage continuellement sa responsabilité sur ceux-ci. C'est d'ailleurs la pratique qui s'est instaurée progressivement depuis une vingtaine d'années à Londres et même, par certains côtés, à Ottawa. En somme, il faut éviter que la responsabilité ministérielle devienne un alibi commode pour maintenir une stricte discipline de parti.

Il conviendrait aussi de renforcer le rôle du caucus — et, ça aussi, on en a parlé — et, je dirais, surtout du côté ministériel, puisque ce sont ces députés-là qui sont les grands oubliés, les grands muets de la Chambre où tout se joue entre le gouvernement et les députés de l'Opposition. Consulter le caucus avant de prendre des décisions importantes, y discuter des principes d'un projet de loi contribueraient à revaloriser le rôle des députés ministériels, tout au moins. Et rien n'empêche d'utiliser le caucus à ces mêmes fins du côté de l'Opposition.

Les considérations qui précèdent devraient conduire aussi à une révision du système des commissions parlementaires. Dans le système actuel, il y a deux troupes qui s'affrontent: les ministériels et les oppositionnistes, qui ne peuvent que reproduire en commission parlementaire les comportements partisans de l'Assemblée nationale. Si l'on souhaite assouplir la discipline de parti, c'est peut-être

davantage au sein des commissions que ce vœu peut être exaucé. Mais encore faudrait-il changer le système actuel de façon à distinguer les rôles ou les fonctions dévolus aux commissions parlementaires. Je pense qu'il y a certaines commissions qui vont toujours avoir ce rôle partisan, en quelque sorte. Lorsqu'il s'agit d'étudier les projets de loi publics ou privés, même la législation déléguée parfois, les crédits budgétaires, les engagements financiers, tout ceci devrait relever, peut-être, d'un type de commissions qu'on pourrait appeler des «commissions législatives» — où là je m'attends à ce que les divisions partisans jouent davantage — faire comparaître, par contre, les dirigeants d'organismes publics, les hauts fonctionnaires, avec un régime d'imputabilité bien balisé, en particulier sur les questions administratives et non pas sur les questions d'ordre politique; se donner des mandats d'initiative, ceci pourrait relever d'un autre type de commissions qui seraient des «commissions de contrôle et d'étude» où devraient, je l'espère, s'estomper davantage les divisions partisans.

Un dernier point que je voudrais souligner dans ces réformes. On pourrait aussi peut-être — quoique, là, ça pourrait avoir un effet pervers — revoir notre mode de scrutin afin de le rendre plus proportionnel, de façon à renforcer l'Opposition, ce qui rendrait en retour le gouvernement plus sensible aux doléances de ses propres députés. En effet, plus la minorité est forte numériquement, plus chaque membre de la majorité devient important et influent, et ceci s'explique assez facilement puisque chaque défection au sein de la majorité, soit sous forme d'abstention, soit sous forme d'un vote négatif, acquiert beaucoup d'importance pour le parti majoritaire, qui risque aussi d'être mis en minorité. Évidemment, ça pourrait aussi avoir un effet pervers de renforcer la discipline de parti sur ces députés-là.

Mais — je vais conclure sur ceci — en réalité, je ne suis pas certain que les députés eux-mêmes veulent bien revaloriser leur rôle et utiliser les instruments déjà à leur disposition. Il y a 15 ans, ils se définissaient très majoritairement comme des intermédiaires avant d'être des législateurs et des contrôleurs. Aujourd'hui, selon une enquête encore inédite du Secrétariat des commissions parlementaires, le rôle d'intermédiaire domine nettement tous les autres, et ce rôle est valorisant pour les députés. Il les met en contact directement avec la population de leur circonscription, et c'est à ce moment-là qu'ils redeviennent vraiment les députés d'une circonscription, alors que légiférer et contrôler ne peuvent leur faire oublier qu'ils sont avant tout membres d'un parti politique.

Et, en conclusion, je dirais qu'au-delà des mécanismes visant à revaloriser le rôle du député c'est quand même la perte de légitimité du Parlement qui est en cause. L'essentiel, dans toutes ces réformes, c'est de préserver la légitimité de nos institutions politiques en cette période de méfiance et même de cynisme à l'égard des parlementaires. En réalité, les politiciens doivent être des marchands d'illusions, surtout en période électorale. C'est ce qu'exigent les électeurs et, avec eux, les médias aussi, qui assimilent à des gaffes le fait de dire la vérité toute crue ou de promettre des lendemains difficiles. Et je me pose alors la question: Est-ce le parlementarisme qui est si malade ou est-ce que ce n'est pas notre société qui a peur des débats de fond? Merci.

M. Lavoie (Jean-Noël): Merci M. Pelletier. M. Dion, s'il vous plaît.

MONSIEUR STÉPHANE DION
Professeur de science politique
Université de Montréal

Exposé de M. Stéphane Dion

M. Dion (Stéphane): Merci. Alors, un, deux, trois, quatre, cinquième exposé sur le même thème. La discipline de parti est-elle compatible avec la revalorisation du rôle du député? Alors, à cette question, à la question posée, je vais répondre en trois points, en bon élève. En bon ancien élève du Collège des jésuites de Québec, j'ai appris qu'il fallait avoir trois points dans un exposé. J'aurai trois points.

Premièrement, ma réponse est que les députés seraient mieux valorisés sans discipline de parti. Deuxièmement, se défaire de la discipline de parti est impossible. On peut bien l'assouplir, et je suis d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites depuis le début de la journée, mais, pour l'essentiel, elle est là pour rester. Et c'est heureux d'ailleurs, c'est une bonne chose, et c'est mon troisième point, la discipline de parti, malgré tous les défauts qu'on lui trouve, est plutôt une bonne chose qu'une mauvaise chose. Malgré ses défauts, elle sert plutôt bien la démocratie, c'est-à-dire que, si on fait le procès de la discipline de parti, la défense a de bons arguments à présenter. Premier point, donc: la discipline de parti nuit à l'image des députés. Éliminer la discipline de parti permettrait de rehausser l'image du député. La discipline de parti le fait apparaître comme un automate que l'on actionne pour applaudir, lever la main, huer. Libéré de son parti, il aurait plus d'occasions de se faire apprécier comme un décideur libre de ses opinions et influent auprès de ses électeurs. Et l'exemple des États-Unis est instructif de ce point de vue. S'il y a bien un Parlement dont les membres sont puissants, sollicités et relativement autonomes face au parti, c'est bien le Congrès américain. Or, les Américains sont plutôt satisfaits de leurs représentants au Congrès et ils les réélisent à un taux supérieur à 90 %. Bien sûr, ce fort taux de réélection est en partie dû au déséquilibre des sources de financement électoral, mais il traduit aussi la satisfaction des électeurs envers un représentant qui exprime sans entrave leurs préoccupations.

On comprend la frustration de notre député quand il se compare à ses collègues américains. Il a beau être apprécié, il risque d'être répudié avec son parti quand le parti devient impopulaire. Au Canada, on évalue à 3 % du vote exprimé la prime électorale dont bénéficie un député sortant, 3%! C'est souvent trop peu pour résister aux grandes vagues qui traversent l'électorat. Des députés qui font de l'excellent travail de comté, qui sont appréciés de leurs commettants se voient injustement renvoyés le soir du scrutin.

Du reste, plus les électeurs connaissent leur député, mieux ils l'apprécient. Donc, dans un système centré sur les députés plutôt que sur les partis, les électeurs auraient plus l'occasion de connaître leur député et donc, probablement, de l'apprécier. Selon les sondages, un Canadien sur 10, en ce moment, fait confiance aux partis politiques, un sur 10! Un sur deux fait confiance à son député, et deux sur trois font confiance à leur député lorsqu'ils ont pris contact avec lui. Ainsi, on apprécie d'autant mieux son député qu'on le connaît.

Le député est bien plus populaire que le parti parce que le député est une personne humaine en chair et en os, à qui l'on prête des qualités humaines, tandis que le parti est une abstraction associée à des représentations péjoratives comme appareil ou partialité. De même, le député est bien mieux perçu que l'institution à laquelle il appartient. Seulement 18 % des Canadiens disent avoir confiance dans la Chambre des communes, selon le dernier sondage Gallup, 18 %; un Canadien sur deux est satisfait de son député; un sur cinq est satisfait du Parlement. On aime le député mais pas le Parlement, de la même façon qu'on apprécie son médecin de famille mais pas le corps médical.

Les députés seraient revalorisés par l'abolition de la discipline de parti. Ça, c'était mon premier point.

Mais, au fait, l'abolition du système de parti, de la discipline de parti est-elle possible? La réponse est non. On peut l'assouplir un peu, mais, essentiellement, la discipline de parti est là pour rester. Et c'est

le fait dans toutes les démocraties, la discipline de parti est la règle observée, et l'indiscipline est l'exception. Le seul cas déviant est celui des États-Unis, où la séparation stricte des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif a facilité l'indiscipline de parti. Mais, même aux États-Unis, le moyen le plus sûr de prédire le vote d'un membre du Congrès est de connaître sa couleur politique. C'est la variable qui marche encore le mieux, même aux États-Unis.

En dehors des États-Unis, la discipline de parti domine clairement même si des nuances sont à faire. Comme Réjean Pelletier, mon professeur que je salue, l'a bien noté, la proportionnelle tend à abaisser un peu la discipline de parti, pas énormément mais un peu, parce qu'elle met plus d'incertitude et permet une dose d'autonomie. En France, le cumul des mandats parlementaires et locaux — le fait qu'on ait des députés-maires — affaiblit un peu la discipline de parti en donnant plus d'autonomie au parlementaire face à son parti, mais pas beaucoup. Sur le fond, on est toujours dans le système de la discipline de parti, et on dit parfois que la discipline de parti est moins grande en Grande-Bretagne qu'au Canada. Bien, cette différence n'est pas très grande et elle devient carrément minime si vous enlevez les cas de dissidence qui se font en situation de crise intestine. C'est-à-dire que ce n'est pas bien intégré dans les institutions, c'est simplement qu'à un moment donné, dans un parti, le leadership est mis en cause. Ça a été le cas souvent pour les tories, le Parti conservateur, au sujet de la question européenne. Le leader du parti, le chef est incapable de garder l'unité de son parti, et c'est une crise. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est bien intégré dans les institutions, que ce taux un peu plus bas de discipline de parti qu'on observe en Grande-Bretagne. D'ailleurs, les dissidents, généralement, sont dissidents parce qu'ils trouvent que le parti ne respecte pas la discipline de parti, que le parti dévie de la ligne. La ligne, c'est qu'on est contre l'Europe, et vous devenez pour l'Europe. Moi, je suis un vrai tory, je reste contre l'Europe, dit le député dissident.

Donc, l'idée selon laquelle, s'il n'y avait pas de discipline de parti il y aurait plus de cohésion, plus d'homogénéité, ce n'est pas certain du tout. La discipline de parti tient parce qu'on veut bien qu'elle tienne. Il s'agit d'une pure convention, et on l'a bien dit. Rien n'oblige un gouvernement à démissionner s'il est mis en minorité en Chambre; aucune loi ou clause constitutionnelle n'oblige un député à suivre les consignes de vote de son parti. Les députés qui nous écoutent aujourd'hui, les anciens députés qui nous écoutent aujourd'hui ont observé la discipline de parti par intérêt électoral. Ils ont besoin de leur parti pour être élus et financer leur campagne électorale. Ils obéissent aussi au parti par intérêt de carrière. Ils veulent devenir ministre ou rester ministre, mais ils le font aussi par conviction, comme l'ont bien dit M. Joly et M. Bédard. Ils aiment leur parti. Ils ne veulent pas lui nuire, ils ne veulent pas nuire à la cause pour laquelle ils se sont lancés en politique. Ils valorisent le travail d'équipe et considèrent souvent leur parti comme une grande famille. C'est une valeur importante pour eux.

Le public, lui. Alors, là, c'est intéressant. Le public, les sondages montrent qu'il préférerait que les députés votent selon leur conscience ou selon les intérêts de leurs électeurs plutôt qu'en suivant les consignes de parti. Un sondage montre que 50 % des Canadiens souhaitent que le député vote en Chambre suivant l'opinion majoritaire de sa circonscription — un Canadien sur deux — ou, du moins, selon l'idée que le député en question se fait de l'opinion majoritaire de sa circonscription; 38 %, que le député vote selon ses convictions personnelles; et seulement 8 %, qu'il vote selon la ligne de parti. Mais, par ailleurs, et ça a été noté aussi avant moi, le même électorat qui a si peu de goût pour la discipline de parti se détourne des équipes de candidats incapables de projeter une image d'unité et de garantir un gouvernement stable et cohérent.

L'électorat vote pour des partis, des équipes unies et interprète les divisions affichées comme un manque de cohésion et de leadership. Et, à mon avis, la presse traduit cela. Si la presse insiste tellement sur la dissidence, c'est que c'est une préoccupation de l'électorat. On l'a bien vu lors de la dernière campagne électorale. Ça a été noté avant moi. Des candidats vedettes qui semblent contredire le chef font les délices des autres partis et de la bonne copie pour les journalistes.

Mon troisième point: la discipline de parti sert plutôt bien la démocratie. La discipline de parti, elle a des défauts, elle nuit à l'image des députés, mais elle est là pour rester, et c'est une bonne chose, tout bien pesé, pour trois raisons. Je pense que si j'avais à faire la défense de la discipline de parti, j'avancerais trois arguments.

Premièrement, l'élimination de la discipline de parti, si elle était possible, revaloriserait sans doute les députés, mais pas les institutions et la politique en général. Il n'y aurait pas d'effet porteur. Vous auriez des députés plus populaires, mais les gens seraient tout aussi cyniques envers la politique en général. Autrement dit, les gens diraient: Mon député est bon, mais le système est pourri. Et même plus que ça, une addition de députés bons donne un système pourri. Il faut bien mesurer l'ampleur du problème que représentent le cynisme, le négativisme et la désaffection du public envers la politique. La mauvaise humeur du public ne vise pas seulement des députés perçus comme enchaînés à leur discipline de parti. Elle vise l'ensemble de la politique et des institutions.

Au Canada, les indices de confiance sont aussi bas pour les gouvernements que pour les Parlements. J'ai dit tout à l'heure que le dernier sondage indiquait que seulement 18 % des Canadiens avaient confiance dans la Chambre des communes, bien, 21 % ont confiance dans le gouvernement fédéral, 18 % ont confiance dans leur gouvernement provincial. Les Américains, j'ai dit que les représentants au Congrès américain étaient populaires auprès de la population. Ils avaient une bonne cote. On s'attend donc à ce que ça soit porteur, que les institutions américaines soient en bonne santé. Ce n'est pas le cas. C'est tout aussi cynique là-bas que chez nous. Le Congrès lui-même a une cote de confiance tout aussi affligeante que la Chambre des communes canadienne, exactement 18 % au dernier sondage.

Le cynisme est une attitude négative qui gagne les démocraties et dont les causes sont profondes, liées aux contre-performances économiques des dernières années, à l'effondrement des grandes idéologies qui nous ont fait rêver, à l'apparition de la télévision parmi les médias critiques — et qui est assez récente, finalement, les années soixante-dix — et surtout au fait que la démocratie est victime de son propre succès. Elle valorise la critique plutôt que la déférence, l'égalitarisme plutôt que l'élitisme, la méfiance davantage que le respect. Pour ne plus être angélique et naïf, le public verse dans le cynisme. Il confond attitude critique et rejet indifférencié. C'est un thème sur lequel nous reviendrons cet après-midi, et je connais au moins un des papiers qui vous sera présenté, celui de mon collègue Louis Massicotte. Et vous en entendrez beaucoup plus là-dessus. C'est un sujet qui nous renvoie à des causes très profondes.

Et c'est une attitude qui se combat, le cynisme, mais moins par des changements de procédure que par l'honnêteté des gouvernements et l'information auprès du public. On doit informer le public sur le travail du député, à quel point ces gens-là travaillent fort, pour l'essentiel d'entre eux, et à quel point c'est dur, ce qu'ils font pour la population. Quand est-ce qu'on entend ce son de cloche-là? Jamais ce n'est livré, mais il faut le donner. Et si les gens le savaient, leur cynisme serait sans doute beaucoup moins fort. Premier argument, donc, ce n'est pas porteur que de rendre le député libre de lui-même. Ça ne résoudra pas le problème du cynisme envers la politique.

Deuxième argument. La discipline de parti a pour avantage d'abaisser les coûts d'information pour les électeurs, coûts en temps, en énergie, en fatigue pour obtenir l'information. La plupart des enjeux qui préoccupent les électeurs ne se limitent pas aux frontières de leur comté et ont une dimension nationale. Il serait trop long pour eux de retracer l'opinion individuelle de centaines de députés sur tous ces enjeux. Moi, politologue, je peux le faire, c'est mon métier. Mais le citoyen, on n'a pas à le lui demander.

La discipline de parti a le grand avantage de permettre aux électeurs de concentrer leur attention sur un nombre considérablement réduit de décideurs collectifs. Les partis sont bien pratiques pour donner aux électeurs les grands repères en termes de programmes et d'orientations politiques. Les électeurs connaissent, même si ce n'est que dans les grandes lignes, les différences entre les partis. Le suivi de la politique, de la vie politique en est grandement facilité.

Et mon dernier argument, et je termine là-dessus, en faveur de la discipline de parti, c'est qu'elle permet de tracer une ligne de responsabilité claire entre le gouvernement et l'Opposition — une ligne de responsabilité claire.

Quand, à la dernière élection, on se présente pour voter, on sait que le bilan est le bilan du gouvernement, pas celui de l'Opposition. On peut se demander si l'Opposition ferait mieux, mais, au

moins, la ligne de responsabilité est claire. Si les grandes décisions étaient vraiment élaborées dans des comités législatifs ou dans des commissions législatives bi ou pluripartisanes, mêlant des représentants du gouvernement et de l'Opposition, il deviendrait très difficile de retracer qui au juste est responsable de quoi. L'irresponsabilité serait aussi répandue qu'aux États-Unis, où le président et le Congrès ne cessent de se renvoyer la balle et où les congressistes jouent les lobbyistes en appuyant les mesures qui servent leur circonscription, sans se soucier davantage des répercussions plus globales des mêmes mesures. Le maintien de la ligne de responsabilité entre le gouvernement et l'Opposition suppose la constitution d'équipes solidaires et, en clair, exige donc la discipline de parti.

Maintenant, pour ce qui est des mesures d'assouplissement, je suis d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites aujourd'hui, notamment au sein des commissions parlementaires, mais il faut bien préciser le rôle de ces commissions. Contrairement à ce que dit notre constitution, leur vocation, à mon avis, est de surveiller et de conseiller le gouvernement. Il ne leur appartient pas de façonner des lois, je le dis, il ne leur appartient pas de façonner des lois ni de s'improviser en tribunal d'inquisition chargé de découvrir le coupable. De faire défiler des hauts fonctionnaires devant le Parlement, à mon avis, je mettrais un bémol. Attention! Je veux bien qu'ils soient devant le Parlement, mais ils ne peuvent pas parler en leur nom, et c'est illusoire de penser qu'on va pouvoir dissocier clairement ce qui relève de la gestion administrative et ce qui relève de la responsabilité du ministre. Au bout du compte, ce sera un système d'irresponsabilité où le haut fonctionnaire ne saura plus s'il relève du Parlement ou s'il relève de son ministre.

Il appartient donc aux députés de jouer un rôle de surveillance, et pour cela, on peut leur demander des comptes, on peut leur demander de travailler fort. Des commissions parlementaires de petite taille, autour de 10 membres, avec une stabilité dans le «membership», munies de moyens propres de recherche, peuvent développer, au-delà des clivages partisans, un esprit d'équipe, une expertise utile à laquelle l'exécutif devrait être tenu de répondre; exiger de l'exécutif des réponses concernant les travaux des commissions parlementaires. Ainsi, prise de la sorte, la discipline de parti peut, sans brouiller les choses, aider à mieux contrôler l'exécutif dans l'exercice des responsabilités qui doivent demeurer les siennes.

M. Lavoie (Jean-Noël): Nous allons procéder maintenant aux échanges entre les participants au colloque et les membres de l'atelier. Environ une demi-heure.

Discussion générale

M. Bernard (André): J'aimerais faire remarquer que, pendant les années soixante-dix à 1984, à peu près, le Parti libéral du Canada a joué une stratégie d'ouverture, et au lieu d'avoir l'image d'un parti très discipliné, on a voulu donner l'image d'un parti qui était ouvert, qui avait une certaine hétérogénéité, et on a laissé parler des députés de façon indépendante, comme Serge Joyal, Pierre De Bané. Et j'ai l'impression qu'on a voulu, d'une certaine façon, donner l'impression qu'avec une certaine discipline on pouvait aussi avoir une certaine ouverture. Et je me demande si vous avez réfléchi à cette espèce de stratégie qui a tout de même été, à mon avis, très intéressante pendant un certain temps. Ça n'enlève absolument rien des propos de Stéphane Dion, mais ça tend à atténuer un petit peu ceux de Réjean Pelletier. Et ma question s'adresse à Réjean: Est-ce que vous avez pris en compte ces questions-là dans votre analyse?

M. Pelletier (Réjean): Oui. Je dirais que, durant cette période de 1970-1984, au sein du Parti libéral, oui, il y a eu quelques francs-tireurs comme ça. Est-ce que c'était, de la part du parti, une volonté très nette, très clairement manifestée? Je n'en suis pas si sûr, et surtout, ce qui est arrivé très rapidement, je pense que ça a permis évidemment à quelques députés de se faire valoir et d'être ensuite récupérés, parce qu'ils ont été nommés au Conseil des ministres tous les deux, Serge Joyal et Pierre De Bané, et là ils ont été vraiment récupérés par la machine.

Alors, oui, c'est vrai qu'on a joué cet aspect de l'ouverture, mais jusqu'à un certain point. On l'a contrôlé aussi et, ensuite, on a récupéré entièrement le tout.

M. Bédard (Marc-André): Mais, si c'est une stratégie, ça dénature un peu l'ensemble de l'opération. Je crois plutôt qu'une stratégie, il faut un état d'esprit différent de la part du chef d'un gouvernement, de ministres, de l'équipe, que ce soit d'un parti, des dirigeants des partis, un état d'esprit plus ouvert, mais qui permet à ce moment-là à des gens d'y aller avec l'expression d'idées qui peuvent être différentes. Et la manière dont c'est traité par les journaux est très importante aussi, parce que, si quelqu'un s'y aventure et se fait carrément massacrer, et la carrière et le reste, bien, c'est évident que les autres vont regarder l'opération, hein? Mais peut-être que les médias d'information devraient avoir une stratégie afin d'orienter un peu l'intérêt vers les députés. Je sais que c'est demander des choses qui sont peut-être impossibles.

M. David (Michel): M. Joly, tantôt, disait que la presse ne joue pas son rôle avec les bons acteurs, souvent, qu'on ne va pas voir suffisamment fréquemment les simples députés. L'expérience que j'ai, c'est que, quand on va voir les simples députés, ils nous disent tous: Oui, je vais te parler, mais «off the record», quand ça devient litigieux. Et, ça, évidemment, je le comprends parfaitement. Mais ça explique une des raisons pour lesquelles on ne va pas les voir si souvent.

M. Joly (Jean A.): Moi, j'en suis, pourquoi, à un moment donné, faire semblant? Ou c'est blanc ou c'est noir. Si tu embarques dans la ligne de parti puis c'est ça, les contraintes, ça devrait être su avant. On a beau embarquer dans un parti politique, comme le soulevait M. Bédard tantôt, puis on connaît les règles du jeu, mais ce n'est pas toujours vrai qu'on connaît les règles du jeu.

Tu t'en vas dans ça souvent la tête baissée. Et on va te donner un cours de formation: comment faire face, justement, aux médias. On ne te dit pas quoi répondre, mais on te donne déjà un encadrement à ce niveau-là. Mais si les candidats avaient la chance d'être un peu plus sensibilisés à ce qui les attend dans la fonction de député. Les députés qui s'en vont là, ce sont des gens de bonne foi, de bonne volonté et avec de bonnes intentions, mais ils n'imaginent pas que ça va être aussi contraignant. Puis c'est rare qu'on voit les députés de l'Opposition ne pas suivre la ligne de parti. Pourquoi? Parce qu'on a intérêt à ne pas faire d'opposition à l'intérieur de l'Opposition justement pour pouvoir prendre le pouvoir. On regarde ceux qui s'en vont en politique puis qui sont là sur invitation, je veux dire, dans le sens qu'on a un rôle spécial à leur faire jouer, si jamais on prend le pouvoir, à ce moment-là, ils ne pensent pas comme celui qui y va puis qui vient de la classe de M. et Mme Tout-le-Monde puis qui a gravité dans le système par lui-même ou par elle-même. Ce n'est pas la même chose.

Il y a des attentes qui ne seront jamais respectées. Puis ça fait combien de temps qu'on parle de ça, la ligne de parti? Si on regarde l'Association parlementaire du Commonwealth, déjà en 1971, en 1984, ç'a toujours été un sujet important, sauf qu'on est encore au même point, en 1994.

Donc, est-ce que ce sont des vœux pieux? Est-ce qu'on est en train de faire l'autopsie, si vous voulez, du pour ou du contre et dire: Bon, on en prend. C'est un mal nécessaire, que ce soit comme ça. Si oui, bien, qu'on le dise avant que les élus entrent en politique. Ce sera ça, les contraintes, ce sera ça, les balises, et vous aurez à vivre avec ça.

M. Bédard (Marc-André): Moi, je mettrais des nuances avant de dire qu'on est au même point qu'en 1980. Je pense qu'il y a des choses qui peuvent évoluer. Elles doivent encore beaucoup plus évoluer. Il y a des volontés politiques qui doivent s'exprimer avec beaucoup de force. C'est dans l'intérêt des partis, dans l'intérêt des députés et dans l'intérêt de la population qui est servie, parce que, au bout de la ligne, l'objectif est toujours de servir une population.

On est peut-être aussi dans un contexte. J'écoutais M. Dion tout à l'heure. Il parle avec beaucoup d'à-propos du cynisme de la population par rapport à l'ensemble des politiciens, quels que soient les partis, les assemblées dont ils font partie. Moi, j'ai l'impression qu'on est peut-être rendus dans une phase qui peut être propice non pas à la dissidence, mais à la transparence.

Je crois que la population, un peu de son cynisme réside dans le fait qu'elle a fini de croire aux solutions miracles, qu'elle a fini de croire au politicien magicien qui va régler des choses. Puis, même s'il y a eu un changement de gouvernement tout récemment, je pense que la population ne l'a pas fait en croyant qu'il y a des miracles qui s'en viennent.

Je crois qu'il y a des croyances à l'heure actuelle au niveau de la population qui disparaissent et qui vont obliger les politiciens à plus de transparence, tant au niveau de la pensée qu'au niveau de l'action. En tout cas, c'est à souhaiter.

M. Pelletier (Réjean): J'ajouterais juste une un petit point.

M. Lavoie (Jean-Noël): Un dernier commentaire sur cette question.

M. Pelletier (Réjean): Oui. Donc, pour revenir à la question de départ d'André Bernard, effectivement, durant ces moments d'ouverture, en quelque sorte, au niveau fédéral, je dirais que, pour les quelques francs-tireurs qu'il y a eu, ç'a été un tremplin vers le Conseil des ministres, alors qu'ici, au Québec, c'est habituellement le contraire. D'ailleurs, c'est pour ça que les députés vont s'autodiscipliner fortement ici, encore plus qu'à Ottawa. C'est que, habituellement, ça ne peut pas être, semble-t-il, un tremplin vers le Conseil des ministres, alors qu'à Ottawa ça l'a été. Je dirais peut-être que, par exemple, le Parti québécois vient de jouer ce rôle-là. On a récupéré Richard Le Hir en le nommant au Conseil des ministres. Il devra être solidaire et il devra être sur la même longueur d'onde que les autres. Sinon, il aurait pu rester franc-tireur à l'extérieur. Alors, le franc-tireur, on peut le récupérer aussi, mais ici, à Québec, ce n'est pas notre habitude.

M. Lavoie (Jean-Noël): M. Perrier.

M. Perrier (Yvan): M. le Président, ma question s'adresse à Me Bédard et aussi au professeur Dion. J'écoutais M. Bédard tantôt, puis je suis d'accord avec le processus que vous avez indiqué. Bon, un individu qui décide de faire carrière en politique fait d'abord un choix de se porter candidat dans un parti politique qui, lui, présente un programme à la population qui, par la suite, va être sanctionné par l'appui de celle-ci. Le problème, c'est quand le parti arrive au pouvoir et qu'il réalise qu'il a des contraintes et qu'il ne peut pas livrer la marchandise.

Moi, il y a deux chansons qui me sont venues en tête quand vous avez fait votre exposé. Il y en a une qui est plus noble que l'autre. C'est celle de Félix Leclerc: «La veille des élections, il t'appelait son

fiston. Le lendemain, comme de raison, il avait oublié ton nom». Et l'autre, c'est d'Aglaé, qui disait: «Tu m'as voulue, tu m'as eue, tu m'a choisie, c'est tant pis!»

Ce qui se passe, c'est que les partis découvrent subitement qu'ils ont des contraintes et qu'ils ne peuvent pas réaliser certains aspects de leur programme de parti politique. Et, ça, en tout cas, il me semble que, à ce niveau-là, peut-être qu'un député pourrait avoir le droit d'exprimer sa dissidence. Il me semble que, là-dessus, à tout le moins, ça pourrait être permis.

Et ma question au professeur Dion, c'est justement quand il parlait du cynisme en politique. Je me demande s'il n'y a pas un autre élément à prendre en considération dans l'analyse, cet adage populaire qui dit: Bonnet blanc et blanc bonnet.

Un parti politique, normalement, on dit qu'il dispose d'une période de lune de miel de six mois. Et, une fois qu'il a épuisé ces six mois-là, c'est «politics as usual». Il revient avec des politiques qui ont beaucoup plus un sens d'État comme inspiration plutôt que celles du programme initial. Alors, c'était ma question.

M. Bédard (Marc-André): Disons que ma réponse ira dans le sens de ce que je vous disais tout à l'heure. Peut-être que la seule réponse au problème que vous soulevez, à savoir qu'à un moment donné on est embarqué dans une équipe, on a fait des promesses, un gouvernement arrive au pouvoir. Et, là où il y a un problème, arrivent des contraintes peut-être prévisibles, peut-être imprévisibles, mais qui font qu'il y a une certaine marchandise qu'on ne peut pas livrer.

Alors, je dirais que la réponse à ça, c'est la transparence. Moi, je crois qu'il faut toujours avoir la conviction que la population a l'intelligence des situations, si on trouve le moyen de lui expliquer. Je suis convaincu qu'il y a un paquet de promesses qui ont pu être faites d'un bord comme de l'autre, puis peu importe qui aura été élu, il y a des choses, il y a des marchandises qui ne pourront pas être livrées.

Bon, ça ne veut pas dire que les gens n'étaient pas bien intentionnés en le faisant, n'étaient pas de bonne foi, et les députés non plus, mais ça va arriver. Au bout de la ligne, c'est la catastrophe si on essaie de trouver toutes sortes de raisons, tu sais, d'expédients pour expliquer la situation. Si on va carrément devant la population en expliquant les contraintes. Et qui peut, mieux que les députés, les exprimer? À condition de quoi? À condition d'être bien informés par l'ensemble du groupe dont ils font partie et ne pas être simplement laissés pour compte, mais d'être des batailleurs de la transparence.

Moi, je suis un gars qui a confiance que quand les problèmes arrivent, si tu prends la peine d'aller devant les gens et d'expliquer, comté par comté, à l'ensemble de la population. Ne considérons pas la population moins compréhensive qu'elle ne l'est. La seule chose, c'est qu'elle veut comprendre et non pas se faire charrier.

Et, dans ce sens-là, je dirais qu'on peut être député gâteux, dans le sens qu'on dit: Bon, je vais me rendre populaire. On n'a pas livré la marchandise. Moi, j'exprime ma dissidence. Ce n'est pas sûr que ça va augmenter sa popularité et que ça va faire faire bien du chemin au point de vue politique auprès de la population de son comté, parce que, elle, elle veut comprendre pourquoi on ne livre pas la marchandise. Et je pense que le député fait partie de la réponse s'il joue vraiment son rôle à plein. Est-ce que ça répond un peu?

M. Dion (Stéphane): Oui. Je ne veux pas trop m'étendre sur la question du cynisme envers la politique parce que je ne veux pas déflorer le sujet de cet après-midi. Seule chose, peut-être, les études sur: Est-ce que les partis changent des choses? Est-ce que c'est vraiment blanc bonnet, bonnet blanc? Il y a beaucoup de littérature en science politique sur «Do parties matter?» — est-ce que ça change quelque chose?

Alors, les résultats, d'après ce que je peux voir — c'est un sujet sur lequel j'ai travaillé — c'est que ça change des choses, mais pas énormément. Les partis de gauche dépensent plus que les partis de droite. Les partis de droite coupent plus que les partis de gauche. Les partis de gauche ont plus de

sensibilité sociale, c'est vrai, et les partis de droite, plus de sensibilité policière. C'est vrai aussi, la loi et l'ordre, c'est plus une priorité. Ce sens commun, on le retrouve dans les études, mais ce n'est pas spectaculaire, surtout quand vous neutralisez les effets de l'économie, une récession économique, etc. Dans une récession économique, on va voir l'assurance gauche droite, mais la différence entre la récession et la période de croissance est beaucoup plus forte que la différence entre la gauche et la droite, si vous voyez ce que je veux dire.

Donc, ce qui se passe, c'est que les gens ont des attentes démesurées. Et ces attentes, par le jeu politique, sont entretenues, bien sûr, mais c'est là qu'est le problème. Ce n'est pas que c'est blanc bonnet et bonnet blanc, c'est plutôt blanc gris et blanc foncé et blanc pâle.

Mais, il faudrait arriver à faire en sorte que les attentes des gens soient plus à la mesure de ce que les hommes politiques et les femmes politiques peuvent vraiment faire. Et j'imagine que, cet après-midi, on va se pencher là-dessus.

M. Lavoie (Jean-Noël): Oui, M. David.

M. David (Michel): M. Bédard disait tantôt: Le député sait généralement dans quoi il s'embarque, le programme du parti existe, sauf qu'il y a des situations où c'est extrêmement flou. L'exemple constitutionnel me vient tout de suite à l'idée. Je sais bien que quelqu'un qui milite au Parti québécois et se présente s'attend à ce qu'il défende une plate-forme souverainiste et qu'au Parti libéral il défende une plate-forme fédéraliste. Mais il arrive des cas, et ça vous est arrivé, des deux côtés, après l'élection de 1981, vers la fin du mandat, on est passé, mais très rapidement, de l'élection référendaire au beau risque. Et, dans le cas du Parti libéral, on est passé du rapport Allaire à l'accord de Charlottetown, tout ça en quelques mois. Et là les députés n'avaient vraiment pas imaginé cette situation-là au moment où ils ont été élus. Est-ce qu'ils sont liés par le programme du parti? Est-ce qu'ils ont le droit à la dissidence sur des questions comme celles-là? On a vu que non, parce que, dans les deux cas, les gens qui n'étaient pas d'accord ont dû quitter le parti. On en a fait une question de fidélité au chef.

À ce moment-là, je pose la question: Est-ce que, dans votre esprit, ces gens-là étaient liés par le programme, finalement, un peu vague sur lequel ils avaient été élus?

M. Bédard (Marc-André): Non, non. Moi, tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de le dire, il peut y avoir, en notre âme et conscience, des situations qui font qu'à un moment donné non seulement tu exprimes ta dissidence mais tu as la ferme conviction qu'à partir du moment où tu l'exprimes tu n'es peut-être plus dans telle formation. Ça, je pense que ça n'arrive pas tous les jours. Les exemples que vous donnez sont parmi ceux-là. Et on a vu d'ailleurs, comme vous le dites, que des gens ont dû partir parce que leur manière de voir les choses, mais fondamentalement, avait été changée. Autrement dit, les règles du jeu avaient un peu été changées en fonction des objectifs déjà tracés.

Mais je remarque par exemple, que quand il y a des périodes de turbulence qui vont jusqu'à des déchirements, c'est souvent... Parce que la politique, c'est de l'humain, ce n'est pas juste des structures et tout ça, et les députés, c'est très important. C'est souvent que, ces périodes de turbulence, lorsque pressés par les affaires de l'État, pressés par des difficultés, etc., ou après un certain nombre d'années de pouvoir, il y a comme une déconnexion. Vous savez, il y a des gens qui en viennent, dans l'appareil du parti, à se déconnecter des députés. Ça arrive souvent, n'est-ce pas, que ces situations tumultueuses viennent, et on s'aperçoit qu'il y a eu, à un moment donné, un manque, non seulement un manque de communication, mais une brisure dans la continuité des échanges normaux avec les députés, qui, eux, apportent beaucoup à un premier ministre et à une équipe ministérielle, à partir du moment où elle les écoute.

M. Lavoie (Jean-Noël): Vous allez me permettre d'intervenir, s'il vous plaît, parce qu'il nous reste à peine 10 ou 15 minutes, et nous avons quatre personnes. M. Lamoureux.

M. Lamoureux (André): Mon intervention va dans la suite de ce que M. David a dit, et j'interviendrais, en réaction à la présentation de M. Bédard, de même que celle de M. Dion, de la façon

suivante. Je suis entièrement d'accord pour dire qu'un député est tout à fait redevable à son parti. Lorsqu'il se fait élire, c'est à l'enseigne d'un parti, avec un programme, etc. Il a possiblement participé à l'élaboration, lui-même, de ce programme. Il est dans une équipe. Il a une redevance envers cette équipe, une redevance, disons, globale, en ce sens qu'il appartient à ce parti volontairement. Et, dans ce sens-là, il y a sûrement une certaine discipline de parti escomptée de la part du parti envers son député. Cependant, les choses, à mon avis, ne sont pas aussi simples que ça, en ce sens qu'il y a le programme de parti, il y a les réunions de caucus, etc., mais il y a beaucoup d'événements politiques et souvent des questions de fond qui se posent dans le cours de la vie politique et qui ne sont pas prévus, disons, dans le programme de parti ou dans les discussions de caucus, des choses d'urgence, des questions fondamentales, que ce soit en éducation, en santé, dans le domaine des relations de travail ou budgétaires, sur lesquelles un député peut avoir une certaine dissension ou dissidence à l'égard de son parti.

Je vais prendre deux exemples, peut-être qu'il y en a un qui va soulever certaines passions. Le premier, parce que c'est un dossier que je connais assez bien, le Nouveau Parti démocratique, lorsqu'il y a eu le vote sur la loi constitutionnelle de 1982 à la Chambre des communes. Il était évident que le Nouveau Parti démocratique, la direction du parti, Ed Broadbent le premier, était du côté de Trudeau pour cette loi. Cependant, il y a juste deux députés qui ont osé lever la voix et, tout en étant d'accord avec le programme du Nouveau Parti démocratique, les orientations, etc., qui ont dit «non», parce que ce n'était pas correct sur le fond. Parce que ces circonstances surviennent dans des situations de crise, dans des situations de grands débats d'importance. Comme le disait M. Pelletier, un député s'accommode assez bien de la discipline de parti sur une base régulière, mais il arrive certaines occasions où c'est plus problématique. Alors, Svend Robinson avait exprimé sa dissidence, notamment par rapport à la question québécoise, James Manly aussi et, en plus, par rapport à la question des autochtones. Alors, ils ont été très mal vus dans le NPD, c'étaient deux moutons noirs, deux cas problématiques. Ce n'était pas très très bien vu. Ce n'est pas allé jusqu'à l'expulsion.

L'autre exemple que je vais donner...

M. Lavoie (Jean-Noël): Un peu plus rapidement, s'il vous plaît.

M. Lamoureux (André): Très brièvement, et je le dis sans rancœur, parce que je suis non seulement politologue mais enseignant aussi, lorsqu'il y a eu le conflit, disons, des relations de travail, la grève des enseignants en 1983, ce n'était pas prévu dans le programme du Parti québécois, la loi 111, ou des choses comme ça. Alors, je pense qu'il y avait eu un ou deux députés qui s'étaient exprimés contre cette loi. Est-ce qu'ils n'avaient pas le droit d'exprimer cette dissidence sur une question aussi fondamentale que cette loi — dont je ne rappellerai pas la nature — même s'ils étaient membres du Parti québécois? Et je pense que ces questions-là, ces interventions-là ou ces dissidences ou dissensions doivent avoir leur libre cours dans une démocratie, sinon, le député n'est qu'un simple — on utilisait l'expression — «rubber stamp», où on va lui dire: Tu as ta place, mais à condition que tu te comportes peut-être comme un étudiant de collège classique et, dans une commission parlementaire, tu pourras faire un, deux ou trois amendements, mais à condition d'être bien rangé derrière ton parti. Alors, je pense que, sur des questions fondamentales, il faut que le député puisse agir en conscience.

M. Lavoie (Jean-Noël): S'il vous plaît! Un instant. Je vais inviter maintenant trois intervenants à poser leurs questions ou à faire leurs brefs commentaires, si possible, et nous aurons peut-être quelques moments pour des réponses des membres de l'atelier. Un représentant, professeur au collège de Saint-Félicien, je crois. D'une manière concise, s'il vous plaît.

M. Trottier (Denis): Trois brefs commentaires. Première des choses, quand les ministres parlent, ils nous disent que la dissidence, elle est possible, elle est souhaitable, elle est nécessaire, alors que quand on entend les députés, on nous dit plutôt qu'elle est difficile, qu'elle est même dangereuse. Et j'aime mieux croire les deuxièmes que les premiers.

Deuxième commentaire, c'est que j'aurais une nuance à faire au niveau de la discipline de parti. Est-ce qu'il s'agit vraiment de la discipline de parti ou de la discipline de l'exécutif? Parce que, finalement, si

c'était la discipline de parti, il ne faudrait pas oublier que ce sont les membres qui font le programme. Mais qu'est-ce que les membres ont à dire après l'élection? Plus rien «pantoute». Finalement, je pense qu'on pourrait parler beaucoup plus de la discipline de l'exécutif que de discipline de parti.

Le troisième élément: Est-ce que la discipline de parti est nécessaire? Moi, je sais très bien qu'il y a 1500 municipalités au Québec et que la plupart des municipalités n'ont pas de discipline de parti, parce qu'elles n'ont même pas de parti, et ça fonctionne très bien, à ce que je sache, pour avoir fait partie d'un conseil de ville. Et je me dis, à ce moment-là: Pourquoi ça ne serait pas possible de modifier ça?

M. Lavoie (Jean-Noël): Très bien. Merci. M. Jean-Guy Lemieux, s'il vous plaît.

M. Lemieux (Jean-Guy): Très, très brièvement. Ce que je veux dire, c'est que la ligne de parti ne nous empêche pas de bien faire notre travail, et je rejoins M. Bédard là-dessus. Évidemment, ce qui nous guide, c'est l'intérêt de la population. Et j'ai été un dissident au point de vue constitutionnel à l'intérieur de mon parti, et ça ne m'a pas empêché de faire mon travail. Et, à partir du moment où j'ai exprimé ma dissidence, j'ai deux choix: ou je reste et je continue à me battre, ou je sors, ou je prends la porte. Certains journalistes auraient bien aimé que je prenne la porte. Ça aurait peut-être fait un petit peu la manchette, mais j'ai décidé de continuer à me battre à l'intérieur du parti. Et là où je trouve ça aussi rafraîchissant, c'est quand M. Bédard dit qu'on a des marges de manoeuvre, à l'extérieur de la discipline de parti, pour bien faire notre travail. C'est vrai. On a des exemples concrets, et là où je trouve ça plus inquiétant, c'est quand M. Dion vient nous dire: Au niveau de l'imputabilité, attention! la responsabilité ministérielle. Écoutez, dans l'administration publique d'aujourd'hui, le ministre ne peut pas être responsable de la perte de crayons dans son ministère. Et moi, je me souviens que, lorsque je me suis présenté à Ottawa à plusieurs reprises pour voir comment fonctionnait le comité des comptes publics sur l'imputabilité, ça fonctionne, et ça fonctionne très bien en l'absence des ministres. Alors, en ce sens-là, il y a une marge de manoeuvre qui est donnée aux parlementaires.

Et je terminerai là-dessus: il y a une chose qui nous guide, c'est l'intérêt de la collectivité. Il faudrait qu'on arrête de parler de simples députés, ou parlons donc de députés simples ou de députés ministériels. Écoutez, ça n'a pas de bon sens, «simples députés». Entendons-nous. Vous êtes tous des professeurs. Ou bien on est «députés simples», mais l'expression primordiale, c'est «députés ministériels» ou «députés de l'Opposition». C'est le commentaire que j'avais à faire.

M. Lavoie (Jean-Noël): M. Fabien Roy, s'il vous plaît.

M. Roy (Fabien): Voici. Je ne veux pas changer l'ordre du sujet qui est présentement en cours, mais puisqu'on a parlé beaucoup de la revalorisation du rôle de député, je me demande sérieusement si on ne devrait pas commencer par examiner la fonction même du député, le travail qu'il a à faire.

J'ai connu plusieurs collègues de différents partis politiques. Et c'est surtout vrai dans les régions rurales ou semi-rurales, les gens travaillent 75, 80, 85 heures par semaine. Ils arrivent à l'Assemblée nationale, le mardi, complètement vidés, épuisés, et on leur présente une liasse de documents d'un pouce à deux pouces d'épaisseur, et on dit: Voici, la commission parlementaire va siéger à partir de 10 heures ce matin. Et vous n'avez même pas eu le temps d'ouvrir le dossier, parce que vous aviez 150 lettres à signer en arrivant au bureau. Alors, le travail du parlementaire est ignoré. On le connaît mal, et c'est surtout vrai dans les régions rurales à cause de l'étendue des territoires, du nombre de municipalités, du nombre d'organismes qu'il faut rencontrer, il faut discuter avec eux, de leurs problèmes, parce que ce sont eux qui sont les moins organisés, les moins équipés. Alors, il y a un travail énorme à faire. Il y a une distorsion également entre les comtés ruraux et les comtés urbains, parce que le travail n'est pas tout à fait le même, et je me demande, à ce moment-là, sérieusement, si on est capable de revaloriser le rôle de quelqu'un qui travaille au-delà de ses capacités.

M. Lavoie (Jean-Noël): Très bien. Oui, je remercie tous les participants. Je crois que nous avons eu des exposés qui ont couvert à peu près tous les aspects. Même s'il reste peut-être des zones grises, je ne voudrais pas que nos invités du colloque partent de Québec avec un esprit négatif ou avec une déprime. Je crois que le rôle du député, quand même, a évolué énormément. Il y a encore de la place. Ça

évoluera. Si on se rappelle qu'en 1970 aucune commission n'existait, le rôle des commissions a valorisé le rôle des députés, mais, par contre, on a oublié de mentionner, hier, M. Vaugeois l'a fait, un point, entre autres, dont je me rappelle, moi. Le dernier budget, ou le premier budget de M. Lesage, ou le dernier de l'Union Nationale, il n'y a pas tellement longtemps, une trentaine d'années, était de 700 000 000 \$, et aujourd'hui les députés ont à contrôler environ au-delà de 40 000 000 000 \$. Pensez à toute la masse législative, les centaines de régies, de commissions, d'offices, qui ont été créés depuis: Hydro-Québec, la Caisse de dépôt, la CSST, etc., où les députés tentent d'avoir un droit de regard, et tout en soulignant également le rôle que le député a hors des murs et dans les murs. Je crois que nous n'avons quand même pas un si mauvais système que ça, si on regarde un peu à l'étranger également. Et, comme Québécois et Québécoises, je pense que vous devriez partir de ce colloque quand même avec beaucoup d'optimisme.

TROISIÈME PARTIE
LE DÉJEUNER-CONFÉRENCE

Le samedi 1^{er} octobre 1994

LES FONCTIONS PARLEMENTAIRES

DÉJEUNER-CONFÉRENCE DE MONSIEUR PIERRE DUCHESNE Secrétaire général de l'Assemblée nationale

Le samedi 1^{er} octobre 1994

Mme Le Goff (Maïté): Mesdames et messieurs, s'il vous plaît! M. le secrétaire général de l'Assemblée nationale.

M. Duchesne (Pierre): Merci. D'anciens députés m'applaudissent parce qu'ils ne m'ont jamais entendu parler, probablement. M. le vice-président de l'Assemblée nationale, mesdames et messieurs les députés de la Trente-cinquième Législature, M. le président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, M. le vice-président de l'Amicale, messieurs les anciens parlementaires, Mme la sous-ministre de l'Éducation, mesdames et messieurs les professeurs et journalistes, messieurs les conférenciers, mesdames, messieurs les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, chers amis, c'est un honneur pour moi de m'adresser à une classe de gens aussi privilégiés pour décrire le fonctionnement de l'Assemblée nationale par les personnages qui l'incarnent.

Ma courte présentation va peut-être trancher avec le style des discussions que vous avez eues jusqu'ici. Je suis dans le système, comme on dit, mais je suis un employé de l'État et je dois m'imposer une certaine réserve. Je ne dérogerai pas à ce devoir que me dicte ma fonction; je serai donc très objectif. Ceux qui s'attendaient à des croustilles, vous pouvez retourner à l'arrière, on vous remboursera votre billet d'entrée. Je les emporterai avec moi dans ma tombe.

Je vous entretiendrai de ce qu'on appelle couramment les fonctions parlementaires. Depuis maintenant 20 ans que j'observe la scène de la première rangée, je crois être en mesure de pouvoir vous donner un aperçu de l'action qui s'y déroule. Je ne prétends pas dévoiler de secrets à personne, puisque la très grande majorité d'entre vous qui suivez le déroulement de nos travaux s'y retrouvera, et surtout ceux qui ont joué ces rôles et qui sont présents avec nous aujourd'hui. Je réfère à nos anciens présidents, Fréchette, Lavoie, Richard; notre vice-président actuel, Michel Bissonnet; nos anciens leaders, Bertrand, Bédard — leader adjoint, je crois, M. Clair — Gratton, et même M. Fabien Roy. Je ne réussirai jamais à décrire comme eux le feraient la fonction qu'ils ont exercée. Je m'excuse d'avance auprès d'eux si j'oubliais de faire valoir une caractéristique qui a pu leur paraître essentielle. Je le répète, je suis un observateur, privilégié, il va sans dire, mais un observateur quand même.

L'Assemblée nationale, c'est un lieu de débats, mais derrière elle se profile une organisation avec un mode de fonctionnement bien particulier. Les principales activités que l'Assemblée génère se situent à trois niveaux: celles de la Chambre proprement dite et de ses commissions, celles de son administration courante et celles de ses relations publiques. Les députés réunis sous une même bannière politique s'affairent eux aussi à leur manière à des questions qui conditionnent le fonctionnement de l'Assemblée. Dans chacun des secteurs d'activité identifiés, certains personnages politiques sont plus impliqués que d'autres; ils y jouent un rôle précis. Ces individus n'agissent pas en leur nom personnel, mais plutôt comme représentants tantôt de l'ensemble, tantôt d'un groupe. Ils portent un type de fonctions reconnues par la loi. Ce sont le président et les vice-présidents, les leaders parlementaires et les whips.

Je pourrais allonger la liste et inclure le premier ministre, le chef de l'Opposition, le président de caucus, les adjoints parlementaires, les présidents de commissions et les présidents de séances. Si le temps nous le permet, je donnerai à la fin de mon exposé une caractéristique propre à chacun de ces autres postes.

Le président, les vice-présidents, les leaders parlementaires et les whips sont ceux sur qui repose la responsabilité du bon fonctionnement de l'Assemblée. Selon M. Dufresne, ce seraient les «oligarques» de notre Assemblée.

Notre Parlement majoritairement francophone dans un contexte nord-américain a conservé la marque de ses origines britanniques. Son système électoral a gardé les traits fondamentaux du système anglais implanté en 1792. La présence des ministres au sein du corps législatif témoigne d'une séparation imparfaite des pouvoirs exécutif et législatif. En dépit des nombreuses réformes parlementaires, l'Assemblée nationale a maintenu l'essentiel de la procédure parlementaire britannique, en changeant les appellations autant que possible lorsqu'il existait un terme français approprié. Les titres de leader parlementaire et de whip ont survécu à la révision de notre vocabulaire parlementaire parce qu'on n'a pas encore trouvé d'expressions adéquates pour désigner ces fonctions qui n'existent dans aucun autre Parlement francophone. Le président a heureusement pris la place, en 1968, de l'orateur, qui était une traduction littérale de «speaker».

Je serais tenté de hiérarchiser les fonctions parlementaires; je m'en abstiendrai parce que, chaque détenteur ayant un rôle à jouer, le travail de l'un devient complémentaire de celui des autres. Je m'intéresserai cependant au président d'abord. Député d'une circonscription électorale, le président doit son poste à ses pairs, qui l'élisent dès la première séance de l'Assemblée. Non seulement la désignation d'un président est-elle un préalable à l'ouverture de la première séance de l'Assemblée, mais elle le demeure tout au cours d'une Législature si le poste devient vacant. La manière de choisir un président peut varier d'une Assemblée à une autre. Au Canada, actuellement, on tend vers le scrutin secret. Cette procédure est en application à Ottawa depuis deux Législatures déjà et a été introduite récemment en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Au Québec, ce mode d'élection n'a pas encore trouvé de preneur, malgré que, parmi les projets du président Saintonge, le sujet devait être porté à la considération de la sous-commission de la réforme parlementaire à l'occasion de réunions qui ont, hélas, avorté.

Avant de vous décrire, de façon globale, le travail que l'on attend de notre président d'Assemblée, j'ai pensé faire une courte intrusion chez les homologues américains et français. Le «speaker» américain, pour tout dire, est un dirigeant politique chargé de promouvoir les intérêts de son parti. Bien qu'il soit issu du groupe majoritaire en Chambre, il est censé présider équitablement, en respectant les règles et conventions qui protègent les droits de la minorité. Un trait qui démarque le «speaker» américain de notre président, il a le droit d'intervenir dans les débats.

En France — et j'ai été confronté, un jour, à cette réalité dans un travail que j'effectuais en collaboration avec des parlementaires et des fonctionnaires français — l'autorité du président est répartie entre les membres du Bureau, composé du président et de six vice-présidents qui gèrent les travaux de la Chambre et trois questeurs qui sont responsables de la gestion financière et administrative de l'Assemblée. Ce groupe de députés est représentatif des partis qui siègent à l'Assemblée. Le Bureau est responsable de la gestion de l'Assemblée et conseille même le président sur des questions de procédure. J'ajouterai que l'ordre du jour des affaires de l'Assemblée nationale française est établi par la Conférence des présidents, qui comprend le président, les vice-présidents de l'Assemblée, les présidents de commissions permanentes, le rapporteur général de la Commission des finances et les présidents des groupes parlementaires.

Revenons chez nous. Le président est d'abord et avant tout le gardien des droits et privilèges de l'Assemblée. Il dirige les séances de l'Assemblée; il est aussi le chef de son administration, en plus d'être investi du rôle protocolaire important, en ce sens qu'il représente l'Assemblée dans ses rapports avec d'autres Parlements. Le président, gardien des droits et privilèges des membres de l'Assemblée, voit à assurer à ces derniers une liberté d'expression et une liberté de circulation. Concrètement, ce rôle se traduit, dans l'effervescence des travaux de l'Assemblée, par son implication à tout moment dans leur déroulement, dans l'optique toujours de protéger les droits de la minorité tout en n'ignorant pas les droits de la majorité.

Responsable de la direction des débats, sa tâche consiste à appliquer et interpréter l'usage et les traditions de l'Assemblée lorsqu'il n'y a pas de fondement dans les règles écrites. Le président est l'autorité ultime en matière d'interprétation des règles de procédure applicables à l'Assemblée. Sa neutralité dans la gestion des travaux de l'Assemblée lui est acquise. En retour, on lui demande de renoncer à faire partie d'un groupe parlementaire et de ne se mêler à aucune activité politique extérieure à sa circonscription électorale. Il va de soi que le président ne participe pas aux débats de la Chambre. Il ne vote pas, sauf en cas d'égalité des voix.

La responsabilité de la sécurité physique des députés qu'assume le président est un corollaire du privilège de la libre circulation des membres de l'Assemblée. C'est dans ce cadre que le président a l'obligation de voir à ce que l'activité parlementaire se déroule avec toute la quiétude et l'indépendance requises, ayant au préalable garanti aux députés l'accès aux salles de délibérations.

Le président est le chef de l'administration de l'Assemblée. Il préside le Bureau, sorte d'exécutif composé de sept autres députés, qui approuve le budget de l'Assemblée et établit les effectifs maxima dont l'Assemblée a besoin pour la conduite de ses services. Le Bureau édicte aussi diverses règles pour la gestion des affaires courantes et des allocations des députés.

Le président est l'équivalent d'un ministre dans un ministère. Pour mieux situer l'entreprise qu'est l'Assemblée, mentionnons que 600 employés travaillent en permanence sur la colline parlementaire, et 76 000 000 \$ sont nécessaires pour financer toutes ses activités.

Les préoccupations administratives de l'Assemblée retiennent, à elles seules, environ les deux tiers du temps que le président peut consacrer à l'Assemblée. C'est le côté le plus caché de son rôle. Le président a de plus la charge de représenter l'Assemblée dans ses rapports avec d'autres Parlements. Il peut en outre, à l'occasion, désigner certains députés aux fins de remplir des missions officielles. C'est cet aspect des relations publiques auquel est convié le président qui permet à l'Assemblée de s'ouvrir sur l'extérieur et ainsi puiser dans les expériences étrangères pour s'enrichir ou, encore, faire profiter de son expertise les représentants des Parlements moins favorisés.

Le président assume un leadership auprès de ses collègues députés au sein de plusieurs associations parlementaires. Il lui arrive même d'accepter de lourdes charges dans ces associations. Ainsi, notre président actuel est le président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, qui regroupe des membres des Parlements de 45 pays francophones à travers le monde.

Le président, dans son rôle purement parlementaire, est assisté de deux vice-présidents. Ces derniers, également députés, sont désignés par leurs pairs à l'ouverture d'une Législature ou, au besoin, au cours de celle-ci, selon le même mode d'élection que celui du président. L'exercice démocratique veut que, lorsque le parti formant le gouvernement est majoritaire, il faut s'attendre à ce que les deux vice-présidents en soient issus. En pratique, tant pour l'élection du président que pour celle des vice-présidents, des ententes sont conclues au préalable avec l'Opposition pour faire en sorte que ces trois personnages reçoivent l'appui unanime de l'Assemblée.

La principale occupation à laquelle sont conviés les vice-présidents est de remplacer le président à l'Assemblée pour la direction des travaux. Cette fonction demeure très importante et exige une grande disponibilité de ses titulaires. Les vice-présidents doivent se familiariser avec les règles de procédure de l'Assemblée qu'ils seront appelés à appliquer avec la même rigueur et la même autorité que le président.

Afin de préserver leur neutralité, les vice-présidents n'interviennent que très rarement dans les débats en Chambre. Ils sont généralement absents au cours d'un vote. Mais on accepte qu'ils puissent assister aux réunions de leur caucus.

Les vice-présidents peuvent participer sans droit de vote aux travaux du Bureau. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, un vice-président peut être appelé à le remplacer. Il est utile que les vice-présidents se familiarisent avec le fonctionnement du Bureau parce que, lors d'une dissolution de l'Assemblée, seuls le président et les vice-présidents en exercent les fonctions.

Je vous dirai un mot maintenant sur les leaders parlementaires. À l'Assemblée nationale, cette fonction est relativement récente. Elle résulte de l'adaptation des institutions parlementaires à des manières nouvelles de gouverner, pour employer une expression populaire. Depuis les débuts du parlementarisme, la fonction de leader était exercée, du côté gouvernemental, par le premier ministre. Mais la responsabilité des affaires de l'État, la direction du parti et l'organisation des travaux parlementaires étaient devenues des tâches trop lourdes pour une seule personne. C'est pourquoi, le 31 juillet 1964, M. Jean Lesage annonçait aux membres de l'Assemblée sa volonté de se décharger d'une partie de ses responsabilités. Et, en janvier 1965, il délégua à un ministre de son gouvernement la responsabilité des charges strictement parlementaires. Il imitait ainsi ses homologues de Londres et d'Ottawa, où il existait une fonction de leader distincte depuis 1942 et 1946, respectivement.

Il est peut-être bon de dire que cette fonction avait existé au Québec antérieurement et sous une forme différente. Lorsque le premier ministre était membre du Conseil législatif et non député, et ce fut le cas sous le règne de M. Charles-Eugène Boucher de Boucherville, soit à deux reprises, de 1874 à 1876 et de 1891 à 1892, et sous le règne de M. John Ross, de 1884 à 1887, il devait nécessairement laisser la direction des travaux de l'Assemblée législative à l'un de ses collègues du cabinet.

La récente élection ne permettra au président de reconnaître que deux leaders parlementaires, parce que nous ne serons en présence que de deux groupes parlementaires à l'Assemblée. Mais le leader du gouvernement pourra être remplacé en Chambre par un leader adjoint ou par n'importe quel ministre. Le leader de l'Opposition, quant à lui, pourra être remplacé par un leader adjoint. Les leaders sont désignés par leur chef, a-t-on dit. En fait, il suffit au premier ministre ou au chef de l'Opposition officielle de transmettre une lettre au président de l'Assemblée lui indiquant leur préférence, pour que celui-ci en prenne acte, tout simplement.

La fonction de leader du gouvernement s'inscrit dans le cadre du pouvoir législatif, mais on peut comprendre aisément que le leader du gouvernement représente le pouvoir exécutif à l'Assemblée. D'ailleurs, il est un ministre du gouvernement, il siège donc au cabinet et, généralement, par décret du gouvernement, il est membre du Comité de législation, ce qui lui permet de connaître à fond tous les projets de loi initiés par le gouvernement. Il est le principal lieutenant du premier ministre en Chambre. Son rôle est celui de l'ingénieur chargé de faire en sorte que les plans dont le premier ministre s'est fait l'architecte se réalisent. Le leader du gouvernement est responsable, à l'Assemblée, de l'ordre des affaires du jour de toutes les séances, sauf la partie de celle du mercredi, qui est sous le contrôle du leader de l'Opposition.

Il n'existe pas, chez nous, cette Conférence des présidents qui, en France, a la responsabilité de dresser l'ordre des affaires du jour. D'une façon informelle cependant, les bureaux des leaders communiquent entre eux pour s'entendre sur une planification des travaux, se préoccupant davantage de la disponibilité des intervenants que des questions de fond.

La mission première du leader du gouvernement, c'est de s'assurer que le Parlement fonctionne en vue de la réalisation du pouvoir législatif du gouvernement. Il suit la progression des projets de loi dans les divers comités du gouvernement et décide du moment opportun pour les inscrire au feuillet de l'Assemblée. Mais, auparavant, la coutume veut qu'il présente dans ses grandes lignes, avant la reprise des travaux au printemps généralement, le programme législatif au caucus de sa formation politique. Par la suite, lorsque les projets de loi prennent graduellement forme, il amorce sa planification avec la complicité du premier ministre. Un ordre de priorités informel est établi, ce qui permet au leader de dessiner sa stratégie. Le leader exerce une autorité sur ses collègues ministres pour la conduite des travaux à l'Assemblée et en commission. Il lui arrive à l'occasion de conclure des ententes avec l'Opposition pour atteindre ses fins.

Le leader de l'Opposition, de son côté, n'exerçant qu'une fonction purement parlementaire, suit au pas les gestes de son vis-à-vis pour assurer la contribution de son groupe dans tous les débats. Le leader de l'Opposition n'a d'initiative dans les affaires du jour que pour la partie de journée consacrée à

l'Opposition. Aux affaires courantes, non seulement est-il appelé à questionner le gouvernement, mais encore doit-il être à l'affût de tous les actes de procédure qui demandent une réaction immédiate.

Les leaders du gouvernement et de l'Opposition représentent des partis opposés qui cherchent, avec la même énergie, à faire avancer leur cause respective tout en étant forcés de maintenir entre eux des contacts quotidiens et des relations correctes, sinon cordiales, pour assurer le fonctionnement des institutions parlementaires. Souventefois, s'interposera dans l'arène un entremetteur pour faciliter le contact interrompu momentanément. Ce sera le président.

Le leader de l'Opposition, comme le leader du gouvernement, est appelé à intervenir au nom de son groupe, ou même au nom d'un des siens, sur toute question de règlement. L'un et l'autre se doivent de connaître à fond les règles qui gouvernent les travaux de l'Assemblée et des commissions. C'est leur responsabilité de défendre le point de vue de leur parti afin d'influencer le président de l'Assemblée dans son interprétation du règlement. Ce débat de procédure ne se déroule pas sans heurts, mais les leaders doivent être encore en mesure de se parler par la suite. J'ajouterai que les leaders sont d'office tous deux membres de la sous-commission de la réforme parlementaire, qui a mission d'étudier toute proposition de modification au règlement.

Dans chaque groupe parlementaire on retrouve un whip. On a affublé de ce nom celui qui, ayant été désigné par son chef, est le rassembleur de ses troupes. L'origine du mot est d'ailleurs amusante. En Angleterre, on désignait par «whipper-in» celui qui, armé d'un fouet dans une chasse à courre, avait comme tâche d'empêcher la meute de chiens de se disperser.

Il y a trois volets aux fonctions de whip: le législatif, l'administratif et celui qui découle de ses rapports avec le parti. Un politique bien informé me confiait un jour que, pour le fonctionnement des travaux de l'Assemblée, du côté des ministériels tout au moins, le leader décide et le whip exécute. S'il est permis de croire ce témoin bien branché sur la relation whip-leader du gouvernement, c'est peut-être moins évident du côté de l'Opposition, où la stratégie est une oeuvre plutôt collégiale. La tâche principale d'un whip est de coordonner la présence des députés en Chambre et en commission. Généralement, c'est le whip qui signe les permis d'absence de ses députés. La tâche du whip est ardue en raison des nombreuses occupations auxquelles les députés peuvent être conviés dans une même journée: les travaux de l'Assemblée, ceux en commission, les tournées régionales, les missions parlementaires, les activités de financement, et quoi encore. Le whip a la charge de déterminer quels députés interviendront dans leurs débats et dans quel ordre ils le feront. Le whip du gouvernement, qui tout récemment s'est vu octroyer le privilège d'assister aux réunions du Conseil des ministres, joue un rôle de protecteur des députés d'arrière-ban. Il exige qu'aucun projet de loi du gouvernement ne soit présenté à l'Assemblée sans avoir reçu au préalable l'aval du caucus. De même, avant la tenue d'une séance de commission parlementaire portant sur l'étude d'un projet de loi, il oblige le ministre à tenir une séance préparatoire avec les députés ministériels membres de la commission concernée.

Le whip du gouvernement, en tant que gardien de la discipline du parti, voit au soutien de ses troupes, à la solidarité ministérielle. Il est souvent appelé à discuter avec des députés récalcitrants pour les convaincre du bien-fondé d'une disposition législative.

Les whips du gouvernement et de l'Opposition jouent un rôle de premier plan dans l'administration de l'Assemblée. Ils siègent tous deux d'office au Bureau et y assument un leadership de leur formation politique. Tous les problèmes de gestion que peut rencontrer un député sont généralement discutés avec son whip. Le whip est aussi responsable du service de recherche de son parti à l'Assemblée. Puisque c'est lui qui décide des interventions dans les débats, il est normal qu'il soit en autorité sur ceux qui sont appelés à rédiger certains discours.

Dans ses relations avec le parti, le whip occupe généralement une place au sein de l'Exécutif. Grâce à ce contact privilégié, les activités du parti peuvent être planifiées sans nuire aux travaux législatifs.

Je pense avoir le temps de vous donner une caractéristique des autres fonctions parlementaires auxquelles je faisais allusion au début de mon exposé. À tout seigneur tout honneur, le premier ministre a

un pouvoir de nomination ou de destitution sur chaque député de sa formation à qui on attribue une charge. Il a un droit de parole privilégié dans presque tous les débats. Le chef de l'Opposition officielle a, pour sa formation politique, les mêmes prérogatives que le premier ministre. Je n'insisterai pas sur l'influence que l'un et l'autre ont sur leurs troupes à quelque niveau que ce soit.

La fonction de président de caucus n'existe que du côté gouvernemental. Sa description de fonctions n'est pas claire, sauf qu'il a charge de présider le caucus. Il n'agit là que comme président de séance. Ses fonctions empiètent-elles sur celles du whip? Je vous le laisse deviner. Disons que le degré d'utilité de ce personnage est directement proportionnel à la hauteur de la personnalité de son titulaire. Le président de caucus se fera tantôt un confesseur de ses ouailles, un lobbyiste auprès du premier ministre ou de quelque autre ministre, un chef de patrouille ou un directeur des hautes oeuvres. Ses attributions sont généralement le fruit d'un protocole d'entente avec le whip.

Le délégué régional, dont on a entendu parler, est ce titre dont ont été affublés les nouveaux adjoints parlementaires, avec la particularité, cependant, que tous ces adjoints parlementaires sont rattachés au premier ministre. Ils ont donc le pouvoir de répondre à des questions qui leur seraient adressées à l'Assemblée nationale. Quant aux présidents de commissions, ils jouent non seulement un rôle de modérateur au sein de leur commission, mais ils en sont aussi les animateurs. Ils participent aux débats de plein droit. Les présidents de séances sont, pour leur part, des modérateurs seulement. Ils n'agissent qu'en remplacement d'un président de commission et à sa demande.

Alors, voilà une courte présentation des fonctions parlementaires à l'Assemblée. J'ai, par choix, voulu démystifier le rôle de ces acteurs, vous les présentant de façon à ce que vous puissiez les reconnaître à l'action. Vous aurez sans doute deviné ma préférence. Ma connaissance du rôle du président a pu m'influencer. Je dirai que le président est non seulement une figure dominante de l'Assemblée, mais encore son poste est le plus prestigieux d'entre tous au Parlement. Sa charge de travail est donc des plus variées et ses activités aussi enrichissantes les unes que les autres. Il faut de grandes qualités pour remplir le rôle de président. Le président sera tantôt un rassembleur, un administrateur, un communicateur, un inspirateur, mais aussi un grand collaborateur. Il doit posséder un tact certain, un jugement sûr, mais aussi un grand sens de l'humour. Mais je dirai qu'avant tout il se doit d'être très, très indulgent, car le président, c'est mon patron. Merci.

TROISIÈME PARTIE
L'ATELIER C

ATELIER «C»

Le samedi 1^{er} octobre 1994

***LA CRISE DE CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS:
LE DÉFI DE L'AN 2000?***

**Atelier présidé par
Monsieur Clément Vincent**

RAPPORTEUR

Monsieur Michel Barrette

CONFÉRENCIERS

Monsieur Louis Massicotte
Monsieur Raynald Fréchette
Monsieur Michel Després
Monsieur André Bernard
Monsieur Michel Lacombe

MONSIEUR CLÉMENT VINCENT
Ancien ministre

***La crise de confiance envers les institutions:
le défi de l'an 2000?***
Atelier présidé par M. Clément Vincent

M. Vincent (Clément): Mesdames et messieurs, nous en sommes au troisième atelier. Je voudrais, en mon nom et au nom de tous les participants, remercier ceux et celles qui ont préparé cet agenda. Le troisième atelier s'intitule «La crise de confiance envers les institutions». Je pense bien que nous avons eu, à l'atelier précédent, des chiffres qui nous ont démontré qu'il y avait effectivement une crise de confiance envers les institutions. Peut-être pas envers les parlementaires eux-mêmes, parce que, moi, je puis vous dire que, ayant connu trois parlements fédéraux, deux législatures québécoises, comme député ou ministre, et deux législatures de l'Assemblée nationale comme surveillant des partis politiques, j'ai le plaisir de constater que nous avons une très belle députation et que nous avons toujours des députés les plus dévoués à la vie publique.

Vous avez, à ma gauche, Raynald Fréchette. Vous savez qu'il a été député, président de l'Assemblée nationale, ministre, et qu'il est maintenant juge à la Cour supérieure. Vous avez M. Michel Després, qui a été député également à l'Assemblée nationale, dans Limoilou, qui a été nommé vice-président de la commission politique et administrative de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Vous avez un de mes bons amis, avec qui j'ai travaillé quelque temps au financement des partis politiques, Louis Massicotte, qui est professeur de science politique à l'Université de Montréal. Plusieurs d'entre vous ont eu l'occasion de lire de ses écrits. Vous avez également André Bernard, professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal, spécialisé en questions de finances publiques au Québec et au Canada en ce qui a trait aux élections et au comportement politique. Et, enfin, vous avez une voix, dont nous vous présentons le physique, qui a occupé diverses fonctions dans les médias en tant que journaliste à Chicoutimi — *Le Soleil* — à Radio-Canada à Montréal, et qui en plus est animateur de l'émission «Le Midi-10», devenue «Le Midi-15» depuis septembre 1993, à Radio-Canada. Finalement, Michel Barrette, professeur au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, qui est rapporteur de l'atelier.

Donc, sans plus de commentaires, je vais demander — ça n'a aucune signification — à ma gauche, à M. Massicotte de bien vouloir prendre la parole.

MONSIEUR LOUIS MASSICOTTE
Professeur de science politique
Université de Montréal

Exposé de M. Louis Massicotte

M. Massicotte (Louis): Merci, M. le président. C'est toujours un plaisir de participer à un colloque de l'Assemblée nationale, et c'est un plaisir tout particulier de le faire sous la présidence de quelqu'un qu'on a bien connu et qu'on a beaucoup estimé.

Le discrédit public croissant des institutions politiques, particulièrement des pouvoirs législatif et exécutif de l'État ainsi que de ceux et celles qui y évoluent, constitue l'une des surprises des années quatre-vingt-dix.

Pour ceux qui éprouvent un attachement, rationnel ou instinctif, à la démocratie et au parlementarisme, la décennie avait pourtant débuté dans l'euphorie. On se réjouissait d'avoir vu s'effondrer — et devant une révolution en plus! — le communisme totalitaire et, plus encore, de voir fleurir sur ses décombres des démocraties parlementaires fondées sur des élections pluralistes. Même dans les régions les plus reculées d'Afrique, les anciens clients de l'empire en débandade cédaient à la contagion et réclamaient en masse l'assistance matérielle de l'Occident afin de satisfaire, mais sans trop obérer leurs finances nationales, la nouvelle mode du jour: l'organisation d'élections libres et la constitution de parlements.

Eh bien, le scepticisme et parfois même un certain découragement sont de nouveau à l'ordre du jour chez nombre de ceux qui avaient cédé à l'optimisme débridé d'il y a quelques années. Les difficultés des démocraties nouvelles sont bien connues. Surtout, on se rend compte que, de plus en plus, l'Occident a prêché hors de ses frontières un évangile qui se heurte en son sein même à un scepticisme grandissant. Ce que René Rémond appelait «le sacrement moderne du suffrage universel» ne confère visiblement plus l'aura d'autrefois à ceux et celles qui remportent les élections. La crédibilité des parlementaires, des institutions et des gouvernants est en baisse. Sondages après sondages nous le confirment: les Canadiens font de moins en moins confiance aux politiciens, à la Chambre des communes, aux partis politiques. Le Sénat fracasse ses propres records d'impopularité. Même la monarchie — would you believe it? — ne fait plus l'unanimité au Canada anglais, ni même en Angleterre. Le train de vie des gouvernants et les privilèges dont ils jouissent font partout l'objet d'une inquisition soupçonneuse.

Je voudrais faire quelques remarques sur ces nouveaux développements afin de stimuler la discussion qui s'ensuivra. Premièrement, la coïncidence, ces dernières années, de deux phénomènes, c'est-à-dire, d'un côté, discrédit des institutions de la démocratie pluraliste là où elles étaient les mieux implantées et, de l'autre côté, écroulement des régimes autoritaires qui s'en voulaient l'antithèse scientifique, eh bien, cette coïncidence est moins paradoxale qu'il n'y paraît à première vue. Les régimes démocratiques ont toujours paru sous un jour plus favorable lorsque leurs défauts évidents étaient mis en regard de régimes dictatoriaux ou totalitaires qui nous rendaient le sens des proportions. C'est le sens de la vieille maxime de Churchill: Le pire des régimes, à condition que l'on veuille bien faire abstraction de tous les autres. Durant la dernière Guerre mondiale par exemple, l'horreur absolue du nazisme nous permettait d'oublier que les États-Unis d'alors pratiquaient la ségrégation raciale, et d'ailleurs, dans la plus absolue légalité constitutionnelle, que la France laïque et républicaine refusait aux femmes le droit de vote et que l'Angleterre, finalement, était à la tête d'un immense empire colonial. Durant la guerre froide, l'existence du goulag, la présence de l'Armée rouge, l'échec économique du communisme incitaient les esprits lucides à tempérer leurs critiques du caractère élitiste de nos démocraties. Ces repoussoirs indispensables nous rendaient plus indulgents devant la distance qui séparait et qui a toujours séparé l'idéal démocratique de la prosaïque réalité parlementaire, et leur disparition paraissait conforter définitivement la démocratie. En réalité, elle l'a privée d'antithèses que, diraient les plus cyniques, il aurait fallu inventer si elles n'avaient existé.

Deuxièmement, il faut relativiser le phénomène en notant que le discrédit des politiciens n'est qu'une facette d'un discrédit global touchant, à des degrés divers, toutes les catégories dirigeantes. Chefs d'entreprises, leaders syndicaux, journalistes, tribunaux, membres du clergé ont tous vu se réduire et, dans certains cas, s'effondrer, au cours des 15 dernières années, le pourcentage de citoyens leur accordant énormément ou beaucoup de confiance. Nos sociétés connaissent depuis vingt ans un brassage éthique s'accompagnant du déclin de valeurs traditionnelles de nature sociale, politique, morale et religieuse autrefois incontestées.

Troisièmement, la Chambre des communes et les partis politiques sont devenus les plus impopulaires des institutions canadiennes. Mais il faut rappeler qu'elles n'ont jamais été très populaires. Durant les années soixante-dix et quatre-vingt, si on se fie aux données de sondages, elles venaient parfois loin derrière les églises, les écoles publiques, la Cour suprême et les journaux dans l'estime du public. Un certain degré de cynisme envers la politique et ceux qui la pratiquent fait partie intégrante de notre culture politique. Les Canadiens ont toujours pris leurs politiciens avec un grain de sel, encore qu'aujourd'hui il faudrait peut-être parler d'une salière.

Certains ont attribué ce phénomène à des facteurs endogènes: le refus des élites politiques du Canada anglais de refléter l'hostilité aveugle de leurs commettants à l'égard de l'accord du lac Meech; aussi, les revirements successifs de nos chefs de gouvernement sur la question de l'avenir constitutionnel du Québec ou encore l'impopularité phénoménale de Brian Mulroney durant son second mandat. Ce genre d'analyse m'apparaît assez incomplet, car le discrédit croissant des dirigeants et des institutions se rencontre aussi dans deux autres grands pays qui, pourtant, n'ont pas connu les mêmes secousses. Il s'agit des États-Unis et de la Grande-Bretagne. De 1985 à 1992, la confiance dans le Parlement britannique a chuté de 48 % à 25 %, c'est-à-dire de près de moitié. À l'égard du Congrès américain, elle a dégingolé de 41 % en 1986 à 18 % en 1994. En fait, une récente étude comparative suggère que, des trois Parlements en cause, celui du Canada jouit peut-être de la moins mauvaise des cotes à certains égards. Aux États-Unis, on est d'autant moins porté à soutenir le Congrès qu'on en connaît bien le fonctionnement. Au Canada, les chercheurs ont constaté le contraire: mieux on connaît le Parlement, plus on est porté à le juger positivement.

Je ne crois pas qu'on doive prophétiser la fin du monde parce que les populations deviennent plus critiques. Une démocratie en santé a besoin de citoyens responsables et conscients des limites du pouvoir étatique, mais elle n'exige pas d'eux la crédulité. Pour une part, cette attitude plus critique reflète la diffusion accrue de l'éducation et des connaissances au sein de la population. Elle a l'avantage de rendre plus difficiles des abus de pouvoir autrefois courants.

Ceci dit, certaines conséquences de la crise actuelle me paraissent préoccupantes. Les parlementaires seront sans doute plus sensibles à l'une de ces conséquences sur leur situation personnelle, qui est de rendre hautement hypothétique, dans l'immédiat, le rajustement à la hausse de leurs indemnités parlementaires, un sujet que M. le juge Fréchette connaît bien pour avoir fait partie d'un comité de l'Assemblée qui a fait rapport sur la question il y a quelques années. Alors, justement, j'ai eu l'occasion de consulter un autre rapport du même type, celui de la Commission fédérale d'étude des indemnités parlementaires, un rapport qui a été publié l'été dernier, commission présidée par M. Charles Lapointe, un rapport qui s'ouvre sur une analyse approfondie des manifestations publiques, justement, de cette crise de confiance et qui, tout en concluant à la nécessité d'une indemnité nettement plus élevée, recommande de retarder tout rajustement substantiel pour l'instant, vu l'humeur du public en général à l'égard des institutions.

Une deuxième conséquence, plus lourde de sens pour l'avenir, à mon avis, est la création d'un contexte hautement propice pour tous les vendeurs de réformes institutionnelles, les bonnes et les moins bonnes. À y réfléchir sérieusement, on voit mal comment la proportionnelle, l'abolition de la discipline parlementaire, la révocation des élus, un Sénat triple «e» suffiraient à restaurer le prestige des parlements. Mais la tentation est grande, chez des dirigeants en proie à la panique, de procéder à une vente de feu des institutions existantes dans l'espoir de calmer ce qu'on a appelé «la colère contre le régime». La même tentation s'est fait jour dans des pays où la crédibilité des politiciens était au plus bas,

avec des résultats pas toujours convaincants. Ainsi a-t-on vu ces dernières années les Néo-Zélandais, dégoûtés de leurs politiciens, abandonner le scrutin majoritaire au profit de la proportionnelle, alors que les Italiens, pour la même raison, liquidait la proportionnelle pour la remplacer par un scrutin mixte à dominante majoritaire. En abolissant la discipline de parti, nous nous alignerions sur une institution tout aussi discréditée que notre Parlement, le Congrès américain, dont les membres sont eux accusés de vendre leurs votes, techniquement «libres», aux groupes d'intérêt. Tout ce chassé-croisé ne m'apparaît pas tellement convaincant. Sans verser dans le conservatisme institutionnel, on ne devrait nullement renoncer, au cours des prochaines années, à soumettre à une analyse serrée les remèdes qui nous seront proposés.

La désaffection envers les politiciens annonce-t-elle le crépuscule de la démocratie représentative? Personnellement, pour terminer sur une note optimiste, je n'en crois rien. En particulier, les parallèles que l'on établit parfois avec les années trente — crise économique prolongée qui, conjuguée au discrédit des institutions et des politiciens, ouvrit alors la voie à l'avènement de régimes autoritaires — eh bien, ces parallèles me paraissent ignorer une différence capitale entre les deux époques. Autrefois, les contempteurs de la démocratie parlementaire lui reprochaient l'instabilité ministérielle, son incapacité à fournir une gouverne efficace. La critique d'aujourd'hui porte non sur la stabilité des institutions, mais sur leur présumée inaptitude à refléter le sentiment populaire. Les remèdes mis de l'avant visent, au moins ostensiblement, à approfondir la démocratie, non à l'affaiblir.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Massicotte. Comme vous l'avez remarqué aux autres ateliers, chaque invité peut prendre, pour son intervention, 10 minutes. J'ai ici, à ma droite, le rapporteur de l'atelier, M. Michel Barrette, qui surveille le temps qui nous est alloué.

Maintenant, je demanderais à mon ami Raynald Fréchette de bien vouloir intervenir.

MONSIEUR RAYNALD FRÉCHETTE
Ancien Président de l'Assemblée nationale
Ancien ministre

Exposé de M. Raynald Fréchette

M. Fréchette (Raynald): Merci, M. le président. Depuis jeudi soir dernier, j'essaie, comme, je le présume, vous le faites, d'assimiler les diagnostics que portent les uns et les autres et aussi de mettre le doigt sur la nature de la médication que l'on suggère. À travers les diagnostics, je retiens, par exemple, un de ceux que nous a décrits M. Dufresne jeudi soir, lorsque, si je l'ai bien compris, il nous a indiqué que l'exercice de la démocratie était rendu davantage difficile par l'impossibilité de l'exercer par la parole. Enfin, je pense, ou j'espère l'avoir bien compris. Et il a fait référence à cet exemple d'Athènes et des Athéniens sur la montagne, les 6000, vous savez, qui venaient participer à des débats parlementaires.

Je n'ai pas de réserve à me rallier à ce genre de situation, mais, amicalement, s'il est encore là, sinon par personne interposée — ou alors je le verrai — donc je me permets de suggérer à M. Dufresne, s'il en a le goût, et le temps et le loisir, de venir ici, par exemple, assister à une commission parlementaire lorsqu'il y a un «filibuster», ou ce qu'Yves Duhaime appelait: Quand Philip Buster est en ville... M. Dufresne, bien, ça ne se compare sans doute pas à ce qui se passait à Athènes, mais on verrait que l'exercice de la parole est très possible dans cette enceinte.

Lorsqu'on m'a rejoint pour m'inviter à participer à cet exercice, je ne vous cache pas que j'ai eu un peu de réserve. Je suis, à travers tous ceux et toutes celles qui y ont participé, une espèce de bête à trois têtes, ayant, par les circonstances, été déjà membre du législatif, membre de l'exécutif et maintenant membre du judiciaire. J'avais, je ne vous le cache pas, encore une fois une certaine réserve. Et je me rappelais la remarque que m'avait faite le premier ministre Daniel Johnson père lorsque, en 1966 ou 1967, je lui avais proposé la candidature d'un collègue avocat pour un poste à la magistrature, collègue avocat qui était lui-même un député. En accueillant de façon fort sympathique ma proposition, il m'avait dit: Si jamais le ministre de la Justice fait la recommandation, je me fie à toi pour informer ton candidat de la situation suivante: depuis que je le regarde aller comme député, il parle comme un juge; il ne faudrait pas que, devenu juge, il parle comme un député. Et voyez la raison pour laquelle je me sens un petit peu coincé entre les deux situations. Cependant, il me semble qu'il y a place à réflexion, même malgré mes trois têtes.

Je n'ai pas de difficulté, mais pas du tout, à me rallier à la proposition en vertu de laquelle il y a des malaises dans notre démocratie, des malaises tout à fait sérieux, je n'en disconviens pas. Cependant, il me semble assez évident aussi qu'il existe un certain nombre de moyens de sauver le malade. D'ailleurs, vous savez, ne nous faisons pas d'illusions, même la vie est une maladie mortelle, hein? Et on essaie de la vivre du mieux qu'on le peut et on essaie de la prolonger du mieux qu'on le peut, de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. On peut peut-être essayer de faire la même chose quant aux institutions dont on parle.

Il me semble, comme observation très préliminaire, que le simple fait que nous soyons ici, je ne sais pas combien, 100, 125, 150 peut-être, le simple fait que nous ayons consacré autant d'heures, que des gens se soient adonnés à préparer ces travaux-là, c'est un signe de vitalité de la démocratie. Le simple fait qu'on puisse y participer, qu'on puisse, les uns et les autres, mettre sur la table ce que l'on identifie comme étant des difficultés, c'est déjà en soi, me semble-t-il en tout cas, un signe que la démocratie, si elle est malade, il y a des moyens de la sauver encore une fois.

Ceci étant dit, je me permets, comme un peu vient de le faire M. Massicotte d'une façon beaucoup plus rationnelle, d'essayer d'identifier deux motifs pour lesquels je pense qu'il peut y avoir cette crise de confiance. Et je le dis avec beaucoup d'égards, M. Lacombe. Dans certaines circonstances, la façon avec laquelle la nouvelle est traitée contribue à jeter un peu de cynisme dans la population. D'ailleurs, j'ai hésité à le dire, mais comme cinq, six avant moi l'ont dit, je me sens un peu plus à l'aise. Quelqu'un avait l'habitude de dire, et je sais que, dans le milieu journalistique, on est bien familier avec ce que je vais dire,

mais «good news is no news». Qui disait, ce matin, parmi les conférenciers qui étaient là — c'est M. Pelletier, je pense — «l'accord, ça ne fait pas l'objet de la nouvelle, généralement; c'est le désaccord.» Et je me permets de vous citer, à travers ce processus-là, trois exemples bien précis.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail, par exemple, je vous en parle parce que je sais, par expérience, qu'à l'Assemblée nationale surtout, c'est un des organismes gouvernementaux dont l'Opposition, peu importe laquelle, fait ses choux gras à l'occasion de la période des questions, parce qu'il y a, à travers les très nombreux dossiers que traite la Commission de la santé et de la sécurité du travail, des dossiers qui font problème, et, à certaines occasions, des erreurs d'ordre administratif relativement saugrenues, pour ne pas dire davantage. Alors, ces dossiers-là prennent le pas sur les autres, reviennent en surface. Et quand le débat se fait, on identifie très précisément la nature du problème et ça devient l'objet de la nouvelle. Cependant, le 80 % des cas qui donnent satisfaction aux gens qui ont affaire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, je n'ai pas souvent ni lu ni entendu qu'il y avait là un organisme qui rendait service à quelqu'un, finalement.

Et je vais même prendre le risque de faire la même analogie avec le ministère du Revenu. On n'aime pas payer des taxes, bien sûr. Mais, là aussi, certaines enquêtes vont démontrer qu'une très forte majorité de la clientèle est satisfaite, pas de payer des taxes, mais du traitement qu'on donne à son dossier. Et ça s'améliore de semaine en semaine, de mois en mois et d'année en année. Mais, encore une fois, il y a au ministère du Revenu des dossiers qui sont explosifs, des dossiers qui contiennent... enfin, dans lesquels les décisions sont plus ou moins défendables, entre guillemets. Et c'est, encore une fois, normal, me semble-t-il, que ce soit comme ça.

Alors, la population, qui est quotidiennement au vu et qui entend ce genre de choses ne peut faire autrement que de réagir de la façon qu'elle le fait. Et c'est la même chose pour la confrérie à laquelle j'appartiens maintenant. Mais c'est bien évident, il y a eu des écarts à travers la magistrature. Et quand j'entendais parler du stationnement ce matin par M. Borgeat, je n'étais pas tout à fait à mon aise, je peux vous le dire. Je n'ai pas de réserve à vous dire ça, moi. On peut parler du stationnement, sauf que, aller au fond du problème, ça m'embarrasse un peu puisque le litige est en discussion devant la Cour d'appel. Mais je n'ai aucune espèce de réserve ni d'hésitation à convenir que ce qu'on appelle le «timing» dans ce dossier-là était très mauvais. Peut-être bien aussi que le moyen qu'on a utilisé pour essayer d'y trouver une solution n'était pas celui qui était le plus recommandable dans les circonstances. Je n'ai pas de difficultés à convenir de ça.

Et, tout récemment, un reporter judiciaire chevronné qui a une grande expérience a publié un ouvrage là-dessus, et un ouvrage qu'on a avantage et intérêt, tout le monde, à lire, parce qu'il y a là-dedans des renseignements qui permettent la critique de l'institution et des gens qui la composent. Et je vous réitère que je n'ai aucune espèce d'embarras à vivre avec ça. Cependant, dans le même ouvrage, l'auteur indique de façon très précise et très expresse que la grande majorité des 600 magistrats qui oeuvrent au Québec sont d'une intégrité irréprochable. Il y a 600 magistrats, qui rendent 5000 jugements et plus par année. Et la plupart d'entre eux, dit l'auteur, sont d'une intégrité irréprochable. Ce n'est pas comme ça que la nouvelle traite, et je le comprends, mais c'est, encore une fois, dans mon évaluation — mais elle vaut ce qu'elle vaut et je n'impose à personne de partager mon opinion — mais une des raisons pour lesquelles, de temps en temps et même souvent, sinon tout le temps, la population a beaucoup, beaucoup de réserves à suivre les institutions et les gens qui les composent.

Alors, j'arrête là-dessus, M. le président. Je suis tout à fait disposé à continuer la discussion tout à l'heure, si vous le souhaitez.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Fréchette. En effet, nous aurons une période de temps d'échange avec les participants. Maintenant, je demanderais à M. Michel Després, qui a de l'expérience parlementaire, d'intervenir.

MONSIEUR MICHEL DESPRÉS
Ancien député

Exposé de M. Michel Després

M. Després (Michel): Si minime, M. le Président. En guise d'introduction, permettez-moi de souligner que ma participation à cet atelier sera celle d'un ex-député qui vient à peine de compléter un deuxième mandat, qui, vous le comprendrez, a encore à l'esprit ses rencontres régulières avec des électeurs lui soumettant leurs problèmes, en plus de formuler des commentaires et questions qui expliquent dans le concret, en partie, la crise de confiance envers les institutions et, je dirais, surtout envers ceux qui les dirigent.

Les gens cherchent à savoir qui dit vrai lorsqu'ils entendent la version ministérielle versus celle de l'Opposition. On n'a qu'à penser à un des sujets d'actualité de cette semaine, en ce qui concerne la réclamation du Québec pour le remboursement de la dernière campagne référendaire, et à lire la chronique d'hier de Michel Vastel sous le titre: «Un peu de classe M. Chrétien, s'il vous plaît», et comprendre pourquoi la population n'a pas tellement confiance envers les politiciens qui dirigent les institutions. C'est devant ce genre de situation qu'un député se retrouve à l'occasion.

Il doit aussi faire face à des situations issues d'un système qui rencontre parfois son incohérence, et je voudrais très concrètement vous citer quelques exemples. On parle de l'importance de réintégrer les assistés sociaux au marché du travail. Je reçois un jour, à mon bureau, un père de famille de 52 ans qui vient de se trouver un emploi de camionneur à Montréal, avec une lettre de confirmation dans ses poches. Le système ne peut rien faire pour l'aider à se rendre par autobus à Montréal, à se procurer une paire de bottes à bout d'acier, mais l'aide sociale peut continuer à lui verser son chèque chez lui à ne rien faire pendant le reste de sa vie.

On parle de formation et de retour aux études pour les travailleurs. Le gouvernement lance à grand battage publicitaire un nouveau programme alors que la gestion de celui-ci est mal préparée, mal planifiée. Les retards s'accumulent pour des périodes de six mois à un an. Le programme vient de décevoir, au même rythme, tous ceux qui y voient une lueur d'espoir. Après de nombreuses demandes, les entreprises n'ont pas encore accès à un guichet unique pour connaître les programmes gouvernementaux pouvant les intéresser. Et même phénomène pour ceux qui veulent se créer un emploi en constituant une entreprise. On crée des programmes pour les 30 ans et moins, mais on fait quoi avec le fléau des gens de 50 ans et plus qui ne sont pas encore à l'âge de la retraite et qui subissent, au premier rang, les remous de la société?

J'ajoute, en puisant encore dans mon expérience de député toute récente, que la réalité suivante est régulièrement présente dans le travail de l'élu. Le citoyen ne veut pas que le gouvernement intervienne dans sa vie, sauf quand un problème le concerne directement. Alors, il faudrait pouvoir contourner les lois, les règlements en vigueur et solutionner son problème sans autre considération, ce qui démontre parfois aussi l'incohérence du contribuable.

Parallèlement, il faut convenir que la crise de confiance envers les institutions dont nous traitons aujourd'hui ou la remise en question du fonctionnement de ces dernières fait partie du décor depuis longtemps et que les gens nous disent, par leur comportement, qu'il est temps d'être à leur écoute et de les mettre dans le coup. C'est un peu ce à quoi faisait référence Mme Lise Bacon en déplorant l'absence de débat sur les vraies questions de fond lors de la dernière campagne électorale. C'est aussi ce que traduisait un article sur les enjeux oubliés, dans le journal *La Presse* du 16 août dernier, en écrivant que la population québécoise est largement désenchantée de la vie politique et désabusée face aux grandes institutions. On ajoutait aussi que la classe politique tout entière souffre d'un inquiétant manque de crédibilité et que la méfiance de la population à son égard est manifeste.

Pour corriger une partie de cette situation, les parlementaires travaillent depuis fort longtemps à modifier les choses. Nous n'avons qu'à penser à la réforme présentée par Denis Vaugeois en 1981. Il y a aussi mon ex-collègue de Vanier, Jean-Guy Lemieux, président de la commission du budget et de l'administration, qui a mis beaucoup d'énergie sur la continuité de la réforme de M. Vaugeois en ce qui concerne l'imputabilité externe. Et je voudrais vous citer M. Lemieux, lors d'un colloque sur la gestion financière, où il disait: «Comme députés représentants du peuple, nous nous devons de rendre des comptes. Or, pour rendre des comptes aux citoyennes et aux citoyens, on doit exercer notre fonction de contrôle, qui peut se traduire aussi par un pouvoir d'investigation. Alors, la population nous demande aussi d'être des contrôleurs des actes gouvernementaux. À cet effet, l'article 4 de la Loi sur l'Assemblée nationale stipule que l'Assemblée a un pouvoir de surveillance sur tout acte du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes. Comme parlementaire, je suis imputable de mes actes auprès de mes commettants, à qui j'ai de plus en plus de comptes à rendre. La sanction de la population repose, en majeure partie, sur l'appréciation qu'ils se font de la performance du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes».

Il concluait, en somme, que l'insuffisance des mécanismes parlementaires d'imputabilité externe s'explique par l'inadaptation du cadre actuel de règles de procédure, par la persistance d'attitudes et de comportements partisans qui empêchent les commissions d'atteindre un niveau suffisant de consensus sur les buts de l'exercice du contrôle parlementaire, par une organisation du travail parlementaire qui ne favorise pas les études approfondies et non partisans de la part des commissions, tout en limitant la disponibilité des membres et des ressources, et par des instruments de travail inadéquats. Si le parlementaire exerce aujourd'hui un contrôle vague et théorique sur l'utilisation des deniers publics, il nous faudra bientôt aller plus loin, car la nature même de la situation actuelle commande un changement, une évolution.

On disait aussi, dans *La Presse* du 16 août dernier, sur les enjeux oubliés, qu'il ne faudrait rien de moins qu'une nouvelle révolution tranquille avec son lot de réformes en profondeur pour redonner réellement foi à la population dans les institutions démocratiques et pour raffermir une fibre démocratique devenue souvent trop lâche dans notre société.

Bref, ce qui m'apparaît être la source du problème devient en même temps la piste de solution: tout d'abord, l'attitude de ceux qui dirigent les institutions et, ensuite, le fonctionnement de ces dernières, c'est-à-dire de voir comment on peut améliorer le fonctionnement de l'Assemblée par la Chambre et ses commissions, le rôle ou les responsabilités du député ainsi que la ligne de parti, l'exercice du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, l'imputabilité externe ainsi que la révision de la mission gouvernementale avec l'obligation de donner l'heure juste au monde après consultation, mais aussi concertation avec toutes les clientèles concernées. Effectivement, de revoir tout ce processus pour l'an 2000 constitue un défi de taille.

Maintenant, dois-je conclure, il faut, pour redonner la crédibilité au gouvernement, à l'Assemblée nationale et à ses institutions, que les dirigeants s'imposent des obligations de résultat, car, à chaque fois que des efforts supplémentaires sont demandés aux contribuables et qu'il n'y a pas de résultats concrets mesurables, il y a une perte de confiance additionnelle envers les institutions. Merci, M. le Président.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Després. Maintenant, nous allons demander à M. André Bernard de bien vouloir nous livrer ses vues, pour une période de 10 minutes.

MONSIEUR ANDRÉ BERNARD
Professeur de science politique
Université du Québec à Montréal

Exposé de M. André Bernard

M. Bernard (André): Merci. Il y a deux ans, quand j'ai pris connaissance d'un article de Peter Dobell et Byron Berry, «La colère à l'égard du régime: mécontentement politique au Canada», dans *Le Gouvernement parlementaire*, j'ai été interloqué par une phrase. Ces deux auteurs disaient que la crise actuelle était sans précédent. C'était la plus grave qui agitait le monde occidental. Je me suis dit: Est-ce possible que cette crise soit sans précédent et est-ce possible qu'elle soit pire que celle qui agite d'autres pays qui sont aux prises avec des affrontements sanglants? Et je me suis mis à chercher pour découvrir que les régimes politiques, fussent-ils démocratiques, fascistes, dictatoriaux ou autres, connaissent tous, avec des périodes plus ou moins longues, des crises très importantes qui amènent généralement des bouleversements. Autrement dit, c'est un phénomène qui se produit de façon assez régulière, et, si on avait les sondages d'opinion qui nous permettaient de remonter dans un lointain passé, on pourrait sûrement mesurer les variations barométriques qu'il a faites dans le temps. On constaterait, dans l'histoire du Canada, qu'il y a eu un bon nombre de périodes au cours desquelles il y a eu des espèces de chutes de pression, avec des perturbations et, ensuite, des périodes de beau temps qui ont duré parfois 10, 15 ou 20 ans. Autrement dit, nous vivrions aujourd'hui une période de perturbations dont on peut penser qu'elle ne durera pas et qu'il y aura le retour du beau temps.

Pourtant, énormément de personnes se préoccupent de ce qu'on appelle aujourd'hui une crise de confiance ou une crise de légitimité. Il y a des personnes qui disent que cette crise est très, très importante parce qu'elle met en cause le système lui-même. Une des explications les plus courantes consiste à dire que la crise exprime le pourrissement d'institutions qui, avec les années, se sont sclérosées et n'arrivent pas à répondre aux aspirations des populations. Autrement dit, le mécontentement face aux décisions des gouvernements expliquerait la crise actuelle. Bien sûr, des personnes estiment qu'on doit faire une réforme des institutions pour résoudre la difficulté.

D'autres explications sont toutes conjoncturelles, et M. Fréchette a fait allusion à l'une de celles qui sont très populaires, qui consiste à dire: On a aujourd'hui une médiatisation beaucoup plus forte qu'auparavant des erreurs, des accidents, des scandales, des fraudes. Bref, aujourd'hui, tout le monde, grâce à la télévision notamment, peut connaître les malversations qui ont pu se produire, et, bien sûr, leur confiance pourrait tomber. D'autres personnes disent: Bien, c'est parce que l'Opposition, aujourd'hui, est beaucoup mieux équipée qu'auparavant pour dénoncer les erreurs de l'administration ou des gens du pouvoir. D'autres personnes encore peuvent dire que c'est une résurgence des valeurs morales qui avaient été un peu perdues il y a quelques années et qui amènerait aujourd'hui à regarder de haut ce qui jadis n'était peut-être pas contesté, par exemple le patronage.

Il n'en demeure pas moins que, de toutes les analyses qu'on peut lire, celles qui semblent les plus convaincantes concernent effectivement les difficultés que rencontrent les gouvernements dans la prise des décisions. Il y a, en réalité, dans nos pays depuis un certain nombre d'années, un éclatement des valeurs qui nous paraît incontestable. Jadis — on peut remonter peut-être à 40 ans dans le cas du Québec — des religions étaient pratiquées par un très grand nombre de personnes et il y avait, de ce point de vue, une certaine morale qui semblait dominer très largement des portions très importantes de la population. Ces religions ont perdu de leurs adeptes, de nouvelles religions se sont développées, un matérialisme égoïste s'est également implanté, de sorte qu'aujourd'hui il y a, de ce point de vue — c'est un point de vue — une sorte d'éclatement des valeurs, un désarroi idéologique. Bref, on expliquerait la situation actuelle par la difficulté que les gouvernements ont de satisfaire une majorité substantielle de personnes, parce que, les valeurs étant tellement dispersées, on n'arrive jamais à plaire à une majorité.

J'ai le sentiment que d'autres explications mériteraient aussi d'être prises en compte puisqu'il est clair qu'en période de difficultés économiques un très grand nombre de personnes sont, en quelque sorte, à la recherche de boucs émissaires pour rendre compte d'une situation qu'elles ne peuvent expliquer. Et, finalement, on porte au gouvernement un peu de ce ressentiment qu'on a à l'égard de la réalité

économique. Les personnes qui ont une dégradation de leur situation peuvent difficilement blâmer leur propre performance pour expliquer leur déconvenue et, dans le fond, elles vont trouver dans les gouvernements, dans les politiques gouvernementales, une partie de l'explication. On a même voulu expliquer la récession économique par les décisions des gouvernements conservateurs des récentes années, qui auraient haussé les taux d'intérêt à un point tel, dans le but de freiner l'inflation, qu'ils ont arrêté la machine de l'économie. On a expliqué les déficits des gouvernements par la décision des gouvernements conservateurs du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de réduire les taux d'imposition marginaux des revenus élevés. On a expliqué beaucoup de choses comme ça par des politiques gouvernementales. Et, moi, je crois qu'une partie des explications qui est proposée mérite d'être prise en compte, c'est-à-dire le mécontentement de beaucoup de personnes en situation de ralentissement de l'activité économique.

Est-ce qu'il y a des solutions? Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y en a guère qu'on puisse imaginer du côté des réformes profondes. Je partage l'opinion de Louis Massicotte, à savoir que, bien sûr, il y aura de nombreuses propositions de réforme, y compris celle de changer complètement le système parlementaire pour le remplacer par un mode présidentiel de gouvernement. Je ne pense pas que ce type de solution apporte grand-chose. Je pense même qu'elle n'est pas possible. Cependant, il est raisonnable de croire qu'avec les années un certain nombre d'ajustements vont se faire et que, sans avoir ici, comme dans d'autres pays, des révolutions, on aura sans doute un certain nombre de rééquilibres qui vont se faire petit à petit et qui vont permettre à une majorité nouvelle de se reconstituer. Autrement dit, sans être pessimiste, je ne suis pas de ceux qui croient qu'on puisse envisager la solution à des problèmes de fond qui touchent des quantités de personnes par des solutions qui consistent à réformer les institutions, alors que, dans le fond, les problèmes sont beaucoup plus fondamentaux. Merci.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Bernard. Maintenant, je vais demander à Michel Lacombe de prendre la parole.

MONSIEUR MICHEL LACOMBE
Animateur de l'émission *Le midi 15*
Radio-Canada

Exposé de M. Michel Lacombe

M. Lacombe (Michel): Bon. Je ne serai pas aussi systématique que mes savants voisins politicologues. Peut-être que ma ligne de raisonnement va être un petit peu plus difficile à suivre, mais c'est entièrement empirique comme expérience, le fond d'où je tire les observations dont je vais vous faire part, beaucoup, effectivement, de la tribune téléphonique que je fais depuis six ans, qui a comme particularité de demander aux gens d'avoir quelque chose à dire pour parler. C'est la première fois qu'il y a une tribune téléphonique qui pose cette condition-là.

Je ne peux pas laisser passer l'occasion, avant de commencer à dire le fond de ce que j'ai à dire — M. Fréchette ouvre la porte trop grande — je ne peux pas laisser passer l'occasion de réagir à cette accusation contre les médias d'entretenir la morosité publique. Autant que je me souvienne, je ne suis pas docteur en histoire, mais les médias modernes ont été fondés aux XVIIIe et XIXe siècles, particulièrement en Europe et aux États-Unis, pour ça, pas pour faire la promotion des institutions publiques et des grandes compagnies, pour s'en prendre à elles pour les critiquer au nom d'un citoyen qui pense quelque chose. Je sais bien que les médias modernes, parce que, en partie, ils appartiennent à des grandes sociétés publiques, ou commerciales privées maintenant, ont beaucoup valorisé la notion un peu fictive d'objectivité, mais les médias d'information ne sont pas là pour raconter l'histoire des institutions politiques et rendre compte de leurs bons coups. C'est l'éducation qui doit faire ça. Ce sont les professeurs qui font ça dans une société, ce sont les enseignants qui enseignent aux enfants comment ça marche et à quoi on est en droit de s'attendre, puis, quand ça marche, ce n'est pas supposé être une surprise, c'est supposé être la vie normale.

Moi, je vais vous raconter pourquoi les gens pensent qu'on n'est plus dans la vie normale, parce que les institutions ne marchent plus. Moi, je suis arrivé ici — j'ai passé six ans ici, à Québec — tout ce que j'avais fait le plus souvent comme journaliste, c'était de la couverture sociale. J'ai vécu les événements de 1970, des grèves, les manifestations, la montée du syndicalisme, les comités de citoyens, le FLQ, tout ça. Ma confiance dans les institutions politiques et dans les politiciens était à un niveau très bas. J'ai eu l'occasion de venir à Québec. J'y suis venu un peu pour changer d'air, parce que, bon, j'étais un peu tanné de faire toujours la même chose. Ça faisait 12 ans que je couvrais les mêmes affaires. J'ai dit: Je vais changer, on va aller voir ça de proche, la politique. Et je vous dis ça juste pour que vous sachiez à qui vous avez affaire, je suis ressorti de Québec au bout de six ans et demi d'expérience auprès du Parlement et des politiciens avec un respect infiniment plus grand que j'avais en y entrant, pour les parlementaires, et un respect beaucoup moins grand pour les institutions politiques.

On va essayer de se comprendre. Je vais avoir l'air, au début, d'être à côté du sujet; c'est une technique qui est interdite en journalisme, alors c'est avec un plaisir féroce que je vais m'en servir comme truc pédagogique face à vous.

Il y a trois semaines, une collègue de travail me dit, le matin, en entrant au bureau: C'était assez beau en fin de semaine! Je suis allée à Sorel par la 30, de Saint-Bruno à Sorel, puis en arrivant près de Sorel, au milieu de l'autoroute, il y avait un champ de marguerites sauvages qui avaient poussé là, quasiment un demi-mille de long. C'était magnifique! C'était rassurant! C'était le «fun»! Puis quand on est revenus le soir, il n'y avait plus de marguerites; la voirie était passée avec la tondeuse. L'État, c'est bête.

Au mois de mai, le gouvernement a décidé de couper en deux, après tout un grand débat qui était supposé avoir lieu: On «maintient-u» la Loi sur les décrets de convention collective ou non? On décide de ne rien faire, mais la ministre décide, ou le ministère, peu importe, mais c'est le ministre et la haute fonction publique, dans le fond, c'est pour ça, c'est tout imbriqué, donc je dis l'État, l'État décide que le salaire des préposés à l'entretien dans les centres d'accueil privés non subventionnés est coupé en deux. On passe de 11,50 \$ à 5,85 \$, parce qu'ils sortent du décret puis ils tombent sur la loi du salaire minimum. Ils l'ont appris il y a deux semaines.

Même chose pour les pompistes, qui sont sortis du décret de l'automobile, ils viennent de l'apprendre, puis les préposés au stationnement — l'un ou l'autre — vont l'apprendre bientôt, qu'ils sortent du décret des agents de sécurité. La raison: les décrets n'étaient pas appliqués, ça ne valait pas la peine de les garder. L'État, c'est méchant.

Conseil d'administration des régies régionales de la santé. Depuis que les nouvelles régies régionales de la santé existent, au moins trois fois à la tribune téléphonique on a eu des témoignages très crédibles de gens très sérieux qui ont appelé pour dire: Moi, ça fait un an que je suis au C.A. de la régie dans ma région. Les premiers six mois, c'était extraordinaire, on prenait des décisions, le monde était content, Québec nous écoutait, ça marchait. Au bout de six mois, j'ai commencé à comprendre le système. L'impression qu'on avait de décider était fictive. En fait, c'était tout décidé d'avance à Québec. On appliquait un plan, mais on ne le savait pas. L'État, ça ne lâche pas le morceau facilement.

On a depuis quelques jours un gouvernement, un nouveau gouvernement qui veut régionaliser. M. Parizeau m'a même dit en entrevue qu'il était prêt à voir un Québec où il y aurait des différences dans les services d'une région à l'autre. Moi, j'ai été élevé dans les années soixante. On s'est battus pour qu'il n'y ait plus de différence, c'était une théologie. On avait le droit d'avoir la même chose partout. Un chef d'État québécois qui avoue ça, c'est la première fois que je vois ça. C'est la première fois que je vois un chef d'État québécois avouer que la différence entre les régions peut aller au-delà de l'aveu honteux et fait à voix basse que, finalement, non, on ne pourra pas en faire, des opérations à coeur ouvert à Chibougamau. L'État, des fois, ça a l'air de comprendre.

Pourtant, ce même gouvernement-là s'apprête à nier dès le départ son ambition de régionalisation. Il s'apprête à régler le sort de la dernière école de quartier ou de village par-dessus la tête des commissions scolaires. L'État, des fois, ça ne sait pas ce que ça veut. D'autre part — j'allais dire, entre parenthèses, mais, en fait, les parenthèses seraient inutiles — parions que — parce que, en fait, c'est au coeur du sujet, ça aussi — les commissions scolaires vont être bien contentes, dans le fond, de se faire régler ça comme ça, surtout s'il y a quelques dollars à la clé. Et là on pourrait dire, à l'inverse des conclusions que j'avais à mes alinéas précédents: savoir ce que le citoyen veut, ce n'est pas toujours évident.

Le parti qui est actuellement au pouvoir dit que la différence d'une administration à l'autre, c'est une question de volonté politique. Jean Rochon, dans un débat à mon antenne avec Mme Robillard, à qui je disais: M. Rochon, ça va être difficile de faire différent. Marc-Yvan Côté dit qu'il a pris toutes ses idées chez vous. Les fonctionnaires qui sont là, au ministère de la Santé, sont tous gagnés à vos idées. Vous avez fait le rapport. Vous avez établi la machine. Puis vous allez être le ministre. C'est quoi, la différence? Il a dit: C'est une question de volonté politique. Ça, je crois à ça, c'est sûr, mais les précédents ne sont pas extraordinaires.

Quand M. Fréchette était ministre, son collègue de l'Industrie et du Commerce — et, lui, je pense que c'était à titre de ministre du Revenu; vous étiez mêlé au dossier — avait décidé de privatiser la Société des alcools. Moi, je maintiens que la seule raison pour laquelle la Société des alcools n'a pas été privatisée, c'est le lobby du syndicat des employés de la Société des alcools. On a beau être journaliste, des fois, on sait lire. Léo-Paul Lauzon a beau faire les calculs qu'il veut, les taxes, c'est une chose, les ventes, c'est une autre affaire.

Et, quant au choix et à la qualité des produits, si c'est si important que ça, pourquoi les automobiles, les vêtements d'enfants, les meubles d'enfants et les médicaments sont en vente privée, d'abord? C'est difficile à comprendre. Les gens ne sont pas fous, ils voient qu'il y a des liens qui ne se font pas. C'est ça, la crise des institutions.

Pour ma part, je crois que les institutions sont désuètes, mais, en même temps, je vais être d'accord avec M. Massicotte: Je ne pense pas que ça ne donne rien de tout rechanger et d'inventer un nouveau système, mais il faut faire ce constat-là: les «check and balance», dans la société, on ne sait pas où les trouver. Peut-être que la commission constitutionnelle que le gouvernement veut créer sera l'occasion de brasser le système, mais, bon, quelle que soit l'issue, souveraineté ou pas, mettons qu'à cet égard-là ça

n'a pas d'importance. Si, au moins, une commission comme celle-là, si elle est créée, avait l'effet de trouver des équilibres politiques naturels, ça aurait peut-être l'effet de redonner une certaine confiance.

On me dit que j'ai parlé trop longtemps. Je suis content que ce soit moi, et non pas un professeur.

M. Vincent (Clément): Tu as encore deux minutes.

M. Lacombe (Michel): Ah bon! d'accord. C'est parce que je ne veux pas rater ma conclusion. Alors, voilà, j'y arrive. Tant que le citoyen verra les lobbies les plus riches et les plus gueulars gagner systématiquement au mépris des politiques gouvernementales les plus fondamentales et en contradiction avec les programmes politiques les plus engageants, et que les députés qui sont censés représenter le peuple, à cause de la discipline de parti, entre autres, devront se contenter chaque lundi matin de dire à leurs électeurs un par un, pas en groupe — quand ils viennent dans le bureau un par un le lundi matin, le bureau de comté, qu'on appelle — ceci: Tu sais, le gouvernement, c'est bien gros, c'est bien dur à bouger, mais je vais essayer de régler ton affaire. Si on maintient les députés dans ce rôle-là, ce n'est pas extraordinaire pour remonter la confiance.

Les gens comprennent les messages. Les gens comprennent par accumulation, hein? Les gens ne comprennent pas un système, ils comprennent une accumulation d'événements puis ils en tirent leurs conclusions à un moment donné. Ce n'est pas les médias qui les rendent pessimistes, c'est la vie. Alors, les gens vont continuer à voir l'État comme un corps étranger qui les contrôle et qui vide leurs poches au lieu d'une émanation de leur volonté collective. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Alors, je pense que si les gens n'ont pas confiance, ils savent très bien pourquoi: ça découle de leur expérience personnelle.

Et, ici, je n'ai même pas parlé du groupe social le plus nombreux et le plus cohérent au Québec, les pauvres, ni des mensonges qu'on leur raconte quand on prétend avoir des programmes pour leur trouver des jobs. Je n'ai pas besoin d'élaborer là-dessus, tout le monde est au courant, puis tout le monde fait semblant de marcher pareil. Voilà!

M. Vincent (Clément): Merci, M. Lacombe. Comme vous pouvez le constater, nous sommes à l'heure pile. Nous avons 35 minutes d'échanges entre les invités et les participants.

Discussion générale

M. Trottier (Denis): La question qu'on est en train de débattre, c'est la crise de confiance envers les institutions: Qui est responsable de tout ça? Bien sûr, les politiciens sont responsables en bonne partie. Je pense que M. Lacombe a mis le doigt sur le bobo en disant qu'ils promettent des choses qu'ils ne peuvent pas accomplir. Ils font croire aux gens qu'ils ont des solutions alors qu'ils n'en ont pas. Mais est-ce qu'il y a seulement les politiciens? Je ne pense pas. Je pense qu'on est tous un peu responsables, tous et chacun qui sommes ici aussi, parce que, entre autres, je pense qu'on est passé dans un nouveau système.

Auparavant, on était dans un système économique, ou un système qu'on pouvait appeler le système capitaliste, et on pouvait dire qu'on cherchait à maximiser les profits pour un petit nombre. Aujourd'hui, on est dans un système que j'appellerais le «profitabilisme», dans lequel tout le monde essaie de profiter du système en ayant le moins de responsabilités possible. Là-dessus, on pourrait donner des exemples: que ce soient les avocats qui font traîner les causes; que ce soient les assistés sociaux qui profitent du système; que ce soient les intellectuels qui sont payés pour avoir des idées puis qui n'en ont pas. Et, dans ce sens-là, si tout le monde profite du système et si tout le monde est responsable des problèmes, quand est-ce qu'on va mettre à contribution tout le monde?

Moi, je pense qu'il faudrait qu'on ait un large débat dans la société sur les priorités qu'on devrait avoir en tant que société. Il va falloir qu'on en élimine un certain nombre, parce que, présentement, tout est prioritaire. Il va falloir qu'à un certain moment donné on puisse dire: Il y a des priorités qui en sont et

d'autres qui n'en sont pas, et qu'à ce moment-là on puisse faire un référendum et faire endosser ça par l'ensemble de la population. Moi, je pense que quand le problème est collectif, il faut qu'on décide collectivement et non pas laisser ça aux mains de quelques-uns, que ce soient des experts ou des politiciens.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Trottier. Louis.

M. Massicotte (Louis): Peut-être risquer brièvement un petit commentaire en réaction à l'intervention précédente. Je trouve tout à fait pertinente l'idée de dire justement qu'on est un peu tous responsables de ce phénomène de discrédit. J'essaie de faire une comparaison, si vous voulez, lorsqu'une pièce de théâtre recueille une critique négative. À ce moment-là, il y a deux explications possibles. L'explication du public et l'explication surtout des critiques théâtraux, c'est évidemment que les acteurs étaient pourris. Puis il y en a d'autres aussi, par ailleurs, le point de vue de l'acteur ou des acteurs, c'est plutôt que le public était pourri. C'est le public qui n'a pas été capable de comprendre exactement. Qui n'a pas compris ou qui n'a pas été assez éclairé pour voir ce qu'il y avait à voir.

Disons que si j'essayais de retranscrire notre crise actuelle dans ces termes-là, je dirais, d'une certaine façon, que ce qui a changé, si les politiciens sont moins populaires, ont moins de crédibilité qu'autrefois, ce n'est pas nécessairement parce qu'ils sont pires qu'autrefois. En fait, ce que je sais de la politique telle qu'elle se pratiquait il y a très, très longtemps n'est pas particulièrement édifiant non plus. J'ai l'impression, en fait, que nos lois d'aujourd'hui assurent un déroulement de la vie politique qui est beaucoup plus conforme à certaines règles de morale élémentaires. Et, ça, je parle du côté des électeurs comme du côté des politiciens.

Je crois que le gros changement qui s'est produit, c'est plutôt du côté du public lui-même, c'est-à-dire que ce sont les attentes du public qui sont beaucoup plus grandes qu'autrefois, simplement parce que, justement, nous sommes beaucoup mieux instruits que nous ne l'étions sur ce qui se passe réellement derrière la scène. En particulier, l'impact des médias sur le dévoilement de ce qui se passe réellement derrière la scène politique a été extraordinaire.

Je prends un tout petit exemple. Il n'y a rien de scabreux là-dedans, mais vous savez que le président Roosevelt était invalide, il devait se déplacer en chaise roulante. Il avait été victime de la polio à la fin des années vingt, puis ça l'avait rendu invalide. Eh bien, il a réussi à faire une campagne présidentielle, à la présidence des États-Unis, donc, et il y avait beaucoup de gens, y compris des parlementaires de son propre parti, qui ignoraient, lui étant président, qu'il était invalide et qu'il devait se déplacer en chaise roulante. Il n'y avait pas la télévision, autrement dit, dans ce temps-là; tout ce qu'on faisait, on l'entendait à travers la radio, on le lisait à travers les journaux, et soit que les journalistes avaient la délicatesse de ne pas mentionner la chose, soit qu'il y avait des consignes qui étaient données.

Autrement dit, aujourd'hui, un événement comme celui-là n'échapperait à personne. Un tas de choses, aujourd'hui, n'échappent pas, et je pense que c'est tout à fait normal, et ça explique pourquoi nous sommes devenus beaucoup plus exigeants dans nos attentes.

Mme Brouillet (Louise): C'est pour répondre à l'objection de M. Lacombe. Non pas que je veuille défendre M. Parizeau, mais la question des différences dans les régions, je ne sais pas exactement ce qu'il voulait dire par là, mais on peut s'attendre, effectivement, à ce qu'il y ait des régions qui aient plus de besoins que d'autres. On ne peut pas vraiment comparer la Gaspésie à une autre région qui serait peut-être plus riche. Donc, je pense que c'est facile parfois...

On est très exigeants, ces derniers temps, avec les gens qui prennent le pouvoir. On ne laisse pas beaucoup de chances à quelque erreur ou à quelque changement, surtout quand on initie des changements, et je pense qu'il y en a un dans le sens du gouvernement actuel. On a tendance à devenir extrêmement critiques, à chercher rapidement les défauts, les erreurs. C'est peut-être le rôle du journaliste, j'en conviens, de ne pas donner la chance au coureur. À partir du moment où les gens sont au pouvoir, le journaliste se fait un peu le chien de garde de la démocratie, et c'est normal, sauf que, à un moment donné, il faut peut-être faire la part des choses aussi, relativiser un peu les choix des

gouvernants, et c'est peut-être ça aussi qui contribue à cette espèce de désenchantement de la population, qui voit toujours les critiques des journalistes constamment revenir sur tel ou tel aspect des projets de société.

M. Lacombe (Michel): Mon Dieu, j'espère que je suis plus clair que ça quand je parle à la radio. Je n'ai pas l'impression d'avoir dit ça. Si c'est le cas, je vais tout recommencer parce que, vraiment, ce n'est absolument pas ce que je voulais dire. Ce que je dis, c'est que M. Parizeau affirme qu'il y aura possiblement des différences entre les régions. Je dis: C'est très nouveau. On a été élevés, nous autres, dans une théologie — j'emploie le mot abusif, mais à dessein — de l'égalité absolue des citoyens du Québec, partout! Rappelez-vous les premières batailles des conventions collectives de la CEQ, merde! Bon.

Et je dis, en faisant à peine une caricature: Il y a encore quelques mois, pour un politicien, avouer qu'on ne se rendrait jamais à l'opération à cœur ouvert à l'hôpital de Chibougamau, c'était le maximum qu'il pouvait avouer dans l'inégalité possible des régions. Je ne critique pas ça, je veux dire, au contraire, M. Parizeau répond à un mouvement. Je mets en doute, cependant, qu'il puisse le faire, surtout partant avec la mission de Jean Garon, d'aller régler par-dessus la tête des commissions scolaires l'affaire des petites écoles, parce que ce sont les commissions scolaires locales qui ont créé le problème des petites écoles, ce n'est pas le gouvernement. Alors, il faut parler des deux côtés de la bouche en même temps.

Et je dis en plus: Quand les gouvernements ont eu l'intention de faire des choses comme ça, même pas aussi dramatiques que l'abandon de la théologie de l'égalité pour tous, partout sur le territoire québécois, ils se sont très souvent cassé la gueule parce que la machine de l'État ne permet pas à un gouvernement de mettre en pratique son programme politique, très souvent, à plusieurs égards. C'est ce que j'ai dit.

M. Vincent (Clément): Merci. M. Stéphane Dion, s'il vous plaît, de l'Université de Montréal.

M. Dion (Stéphane): L'exemple de M. Lacombe est très bon, parce que c'est Parizeau lui-même, M. Parizeau qui, dans les années soixante, nous a valu les conventions collectives mur à mur. Moi non plus, je ne dirais pas que les médias sont en aucune façon la principale cause de la croissance du cynisme des gens envers la politique, parce que les médias sont soumis à un marché et ils reflètent un peu ce que le marché leur demande de refléter. C'est-à-dire qu'un média qui annonce seulement des bonnes nouvelles ne vendra pas ses journaux si les gens veulent entendre parler de ce qui va mal.

Cela dit, je pense qu'une des causes de la montée du cynisme dans la population, c'est la télévision. Non pas que les gens de la télévision veulent être cyniques, c'est que c'est un média qui se prête à ça, c'est un média qui use très, très vite les politiciens. Et ça ne fait pas longtemps que la télévision a un rôle critique dans la société. Dans les années soixante, c'était encore un média très institutionnel. Je ne sais pas si vous vous rappelez, en 1968, la Société Saint-Jean-Baptiste, alors que la télévision n'avait même pas le droit de montrer la manifestation. C'est aux antipodes de la façon dont elle travaille maintenant.

Dans les années trente, quarante, cinquante, M. Taschereau, M. Duplessis, vous ne les voyiez pas. Les gens ne les voyaient pas. Ils les magnifiaient facilement. M. Mulroney, au bout de quelques années, on en avait soupé de le voir. La télévision est implacable pour nous montrer les défauts des politiciens, leurs tics. Elle centre les débats énormément sur l'image, de sorte que le temps que l'on consacre à la substance en est d'autant réduit, et elle centre aussi beaucoup l'importance sur le jeu politicien, c'est-à-dire les stratégies des acteurs; et, ça, ça attire aussi les manchettes des journaux. Les journaux sont eux-mêmes pilotés par la télévision, énormément.

Un exemple. Lors de la dernière campagne électorale, M. Parizeau fait une conférence de presse sur les avantages, selon lui, qu'il y aurait à faire la souveraineté pour améliorer l'agriculture du Québec. C'est un dossier extraordinaire, contestable, et on s'attendait à un débat de fond là-dessus. Les premières questions portent sur l'enclenchisme, M. Parizeau s'énerve, et les manchettes, le lendemain, et le téléjournal aussi, ce n'était même pas sur l'agriculture, même pas sur l'enclenchisme, mais sur le fait que M. Parizeau s'était fâché. Alors, il est certain que c'est un média qu'on devra apprendre à mieux maîtriser.

Il y a d'excellentes émissions à la télévision. Comment ça s'appelle, l'émission à Radio-Canada, toutes les semaines? Enfin, j'ai oublié son nom parce que je ne suis pas un très bon «téléphile» moi-même. Pour le moment, ce n'est pas ces émissions-là que les gens écoutent, ce n'est pas ça qui fait l'opinion, c'est vraiment les petits spots rapides au téléjournal. Il faudra arriver à corriger cette situation-là parce que, pour le moment, ça n'éduque pas la population, ça la rend, au contraire, très sensible aux questions de l'image et de tactiques politiciennes, beaucoup plus qu'à la substance.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Dion. Il y a un intervenant?

M. Lacombe (Michel): Oui. C'est parce que ça m'énerve, cet argument-là contre la télévision. On ne défera pas la télévision. Je veux dire, il n'y aura pas un jour où il n'y aura plus de télévision; elle est là et il va falloir vivre avec et comprendre ce qu'elle dit. Et je ne peux pas être d'accord sur la notion que la télévision transporte juste l'image, ou si elle la transporte, elle la transporte pour tout le monde. Elle a détruit Mulroney, mais elle a fait vivre Trudeau pendant 20 ans; c'est la même télévision.

Entre parenthèses, je ne suis pas d'accord sur la comparaison entre 1970 et maintenant. En 1970, il y avait pas mal plus de manifestations, de violence policière, d'arrestations abusives, et on les voyait aux nouvelles; peut-être pas à Radio-Canada, mais à Télé-Métropole, à l'époque. On les voyait. En 1970. Oui, d'accord. Non, mais je veux dire, pour remettre ça en perspective. Il y a Trudeau à la télévision, mais il y a aussi, quand on parle d'image... Moi, j'ai appris beaucoup de l'affaire Gary Hart. La raison pour laquelle Gary Hart ne s'est jamais rendu à la tête du Parti démocrate, ce n'est pas parce que les journaux ont découvert qu'il avait eu une aventure avec Donna Rice, c'est à cause de la façon dont il a répondu à la pression et au challenge de l'opinion publique là-dedans.

Ce qui est arrivé à Clinton était bien pire, pendant sa campagne, et lui a répondu de façon crédible, qui a satisfait l'opinion publique. Il ne faut pas mêler image et image. Il y a une image qui dit la vérité sur les gens, merde! Ou alors la télévision abolit la vieille maxime qu'«une image vaut mille mots»! Je ne peux pas marcher là-dedans.

M. Vincent (Clément): Nous allons accepter trois interventions et, ensuite, les invités pourront répondre globalement. Monsieur.

M. Robitaille (Antoine): Je voudrais dire à M. Lacombe, avant de poser ma question, que dès qu'on a cessé de voir Pierre Elliott Trudeau ou Brian Mulroney à la télévision, ils ont grimpé dans les sondages, comme ça. Récemment, il y avait un sondage qui disait que Brian Mulroney allait chercher un fort pourcentage dans l'opinion publique. Donc, ça me semble peut-être confirmer ce que M. Dion nous disait.

Mais, vous avez dit aussi que c'est la vie qui rend les gens cyniques. C'est intéressant, mais la vie et le contact que les gens ont avec les institutions, est-ce que ce n'est pas une vie médiatisée ou est-ce que ça ne passe pas habituellement par la télévision, les radios ou les journaux? Donc, leur connaissance des institutions, habituellement, c'est une connaissance qui est médiatisée, qui n'est pas directe, et les fois où ils font affaire directement avec les institutions, que ce soit pour renouveler un permis de conduire ou pour changer leur carte d'assurance-maladie, habituellement, ça se passe bien, non?

M. Vincent (Clément): Ici, madame.

Mme Barbeau (Diane): Moi, je dirais qu'il manque beaucoup d'information, d'éducation au niveau de la population. Moi, j'ai un comté populaire, il y a un peu de tout, mais en majorité populaire, niveau d'instruction moyen. Indépendamment du niveau d'instruction, je pense que et les gens qui sont peu instruits et les gens qui sont peu intéressés à la politique ne comprennent pas comment ça fonctionne. Je me suis fait demander: Est-ce que tu te présentes aux municipales? Est-ce que tu es avec le Bloc? Vas-tu être aux Communes? Je suis en élections provinciales.

Alors, je pense que c'est important, parce que les gens qui ne connaissent pas sont manipulables et par les médias, certains médias, entre autres, et par des politiciens qui marchent avec la peur, des

médias qui généralisent et qui disent que tout n'est pas bon. C'est de la manipulation, entre autres par les politiciens et les médias. Je pense que tant que les gens ne comprendront pas comment ça fonctionne, ils vont se laisser influencer par des gens qui vont abuser de leurs pouvoirs, qu'ils soient médiatiques ou politiques.

M. Vincent (Clément): Merci. Une autre intervention.

Mme Paquet (Diane): Je pense également qu'il y a un problème au niveau de l'information; on a peut-être trop d'opinions et pas assez d'information. Et, si on veut donner de l'information, il faudrait peut-être aussi penser à équiper la population de manière à ce qu'elle puisse comprendre l'information qu'on lui donne.

Et il y a une manière de voir — en tout cas, quand je regarde la télé, quand j'écoute les postes de radio — il y a une manière de présenter les choses qui fait en sorte que le problème collectif est complètement noyé à travers une quantité de petits problèmes, qui sont des problèmes très, très sérieux: le problème de madame, de monsieur, de mademoiselle avec tel et tel organisme gouvernemental, avec son député, avec son médecin. Et toutes ces choses-là font en sorte que la population, elle, doit se demander si l'avenir de son pays, l'avenir de ses institutions, si son propre avenir est important ou si ce n'est pas simplement toutes sortes de petites choses qu'on ne peut pas régler comme ça.

Je n'ai pas été très claire, mais il me semble qu'il y a ce problème-là: il y a trop d'opinions, pas assez de véritable information, à la télévision comme ailleurs.

M. Vincent (Clément): Merci. Je vous dis tout de suite qu'en décembre dernier, en 1993, l'Assemblée nationale a voté une législation pour former l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Les ex-parlementaires se réuniront le 1er décembre prochain et seront disponibles, pour ceux qui sont capables de le faire, pour aller dans les collèges. Est-ce que cette idée vous plaît? Si nous sommes invités, nous nous rendrons dans les collèges, dans les universités, chez les corps intermédiaires, pour répondre à des questions, de façon non partisane, sur nos institutions.

Une autre intervention et, après, je permets à nos invités d'intervenir. Oui.

Mme Lanoville (Carole): Je pense qu'il y a aussi un facteur à considérer, quand on parle de crise de confiance envers les institutions, c'est le phénomène d'identification de la part de la population à ses institutions et aux membres qui les composent. Est-ce que les parlementaires actuels sont réellement représentatifs de la population? Je pense en particulier aux femmes, qui sont absentes des Parlements, absentes également de ce colloque en tant que participantes. Et souvent j'ai entendu, au cours des derniers jours, une analogie entre les débats politiques qui sont faits ici et des «games» de hockey. Ce n'est pas le monde des femmes, les «games» de hockey.

Alors, je pense qu'il y a probablement là un élément à considérer; c'est-à-dire d'aller chercher, de rechercher que la composition des institutions soit réellement le reflet de la composition de la population.

M. Vincent (Clément): Merci. M. Lacombe avait quelque chose à ajouter.

M. Lacombe (Michel): Non. Enfin, c'est parce que j'avais l'impression, à un moment donné, que la crise de confiance dans les institutions, c'est une crise de confiance dans les médias. Si c'est de ça qu'on veut parler, je suis bien prêt à en parler, mais il me semblait que ce n'était pas ça le sujet.

M. Vincent (Clément): Là, on parle d'éducation, de travail auprès de la population pour les informer du fonctionnement de nos institutions.

M. Lacombe (Michel): Oui, mais c'est autre chose. La pédagogie, c'est une chose; l'information, c'en est une autre. Il ne faut pas mêler les cartes. Il y a des genres. Pour ceux qui ont fait un peu de littérature, on parle de genres littéraires. Il y a des genres, et c'est une vieille grammaire, c'est écrit dans

l'histoire génétique des peuples. Si on commence à tout mêler, ce n'est pas étonnant que les gens ne s'y retrouvent pas.

M. Vincent (Clément): M. Bernard.

M. Bernard (André): Moi, j'estime qu'on met beaucoup trop l'accent sur les médias. C'est mon opinion.

M. Lacombe (Michel): Merci, André!

M. Bernard (André): C'est un des arguments qui est présenté dans la littérature, mais quand on fait le tour de la littérature, on constate qu'il y a de nombreuses explications. Celle qui vient d'être énoncée en fait partie, la non-représentativité des parlementaires. Il ne s'agit pas seulement de dire qu'il faut avoir un certain pourcentage de femmes ou d'anglophones, d'allophones, de francophones, etc., il faut aussi constater que, jadis — puis c'est encore vrai aujourd'hui — les parlementaires, après un certain temps, ne font plus partie de la catégorie à laquelle s'identifient les gens.

Autrement dit, la distance qui se développe entre les gens qui sont élus et leurs électeurs s'accroît au fur et à mesure que les années passent. Puis, dans l'enquête qui a été faite pour la commission Lortie, les chiffres sont clairs là-dessus: les gens pensent que, avec le temps, les députés perdent le contact avec leurs électeurs. Est-ce que c'est vrai? Est-ce que ce n'est pas vrai? C'est une question, mais c'est perçu comme ça.

Ça, c'est des éléments sur la représentation. Tout à l'heure, on a évoqué, et je l'ai évoqué aussi, le problème de la situation économique actuelle. Il y a tout de même, au Québec, 900 000 personnes adultes, en âge de travailler, qui sont des analphabètes fonctionnels. Cela fait 28 % de la population en âge de travailler. Alors, ces gens-là sont non seulement très peu à travailler effectivement — il y en a environ vingt et quelque pour cent — mais ils sont incapables de faire face aux difficultés de la vie, si ce n'est par les transferts sociaux. En même temps, on a environ un million de personnes au Québec qui estiment qu'il faut couper dans les transferts sociaux. Comment résout-on ces problèmes-là?

Moi, je pense que ce sont des problèmes de société que nous vivons depuis quelques années qui divisent profondément l'électorat et qui sont à la source, plus que tout le reste, des insatisfactions. Le mécontentement à l'égard du régime, ce n'est pas à l'égard des institutions ou des politiciens, c'est à l'égard de décisions qui ne plaisent qu'à des minorités. Que le gouvernement de M. Mulroney veuille faire plaisir aux gens d'affaires en disant: On va couper dans les programmes sociaux, on va couper le déficit, il ne réussit pas à le faire parce qu'il ne coupe pas assez, mais, en même temps, il réussit à s'aliéner des millions de personnes au Canada. Moi, je crois que si on veut chercher les explications de la crise actuelle, il faut les chercher de ce côté-là et non pas seulement du côté des médias ou encore de petits défauts dans le fonctionnement des institutions.

M. Vincent (Clément): M. Bernard, merci. Oui.

M. Desrochers (Jean): Justement, dans cette ligne-là, pour faire le lien avec les institutions, il semble qu'un des problèmes, c'est la fragmentation des besoins, des valeurs dans la société, et le reste. Vous avez dit, M. Bernard, que, au lieu de changer le régime complètement, il faudrait faire certains ajustements au fil des ans. Là, je constate que nous sommes dans l'ancienne salle du Conseil législatif, ici. Donc, il y avait une deuxième Chambre, autrefois, qui jouait un certain rôle. On évoque parfois la possibilité de créer une deuxième Chambre à nouveau, mais qui serait plutôt une Chambre de représentations et de débats socioéconomiques, ou une Chambre de régions, ou quelque chose comme ça. De même, d'utiliser davantage les commissions parlementaires de la première Chambre pour de grands débats sociaux, justement. Est-ce que vous pensez qu'on pourrait faire un lien pour recréer une certaine confiance envers les institutions de cette façon-là ou s'il y aurait un risque de cacophonie?

Je crois que le gros changement qui s'est produit, c'est plutôt du côté du public lui-même, c'est-à-dire que ce sont les attentes du public qui sont beaucoup plus grandes qu'autrefois, simplement parce

que, justement, nous sommes beaucoup mieux instruits que nous ne l'étions sur ce qui se passe réellement derrière la scène. En particulier, l'impact des médias sur le dévoilement de ce qui se passe réellement derrière la scène politique a été extraordinaire.

Je prends un tout petit exemple. Il n'y a rien de scabreux là-dedans, mais vous savez que le président Roosevelt était invalide, il devait se déplacer en chaise roulante. Il avait été victime de la polio à la fin des années vingt, puis ça l'avait rendu invalide. Eh bien, il a réussi à faire une campagne présidentielle, à la présidence des États-Unis, donc, et il y avait beaucoup de gens, y compris des parlementaires de son propre parti, qui ignoraient, lui étant président, qu'il était invalide et qu'il devait se déplacer en chaise roulante. Il n'y avait pas la télévision, autrement dit, dans ce temps-là; tout ce qu'on faisait, on l'entendait à travers la radio, on le lisait à travers les journaux, et soit que les journalistes avaient la délicatesse de ne pas mentionner la chose, soit qu'il y avait des consignes qui étaient données.

Autrement dit, aujourd'hui, un événement comme celui-là n'échapperait à personne. Un tas de choses, aujourd'hui, n'échappent pas, et je pense que c'est tout à fait normal, et ça explique pourquoi nous sommes devenus beaucoup plus exigeants dans nos attentes.

Mme Brouillet (Louise): C'est pour répondre à l'objection de M. Lacombe. Non pas que je veuille défendre M. Parizeau, mais la question des différences dans les régions, je ne sais pas exactement ce qu'il voulait dire par là, mais on peut s'attendre, effectivement, à ce qu'il y ait des régions qui aient plus de besoins que d'autres. On ne peut pas vraiment comparer la Gaspésie à une autre région qui serait peut-être plus riche. Donc, je pense que c'est facile parfois...

On est très exigeants, ces derniers temps, avec les gens qui prennent le pouvoir. On ne laisse pas beaucoup de chances à quelque erreur ou à quelque changement, surtout quand on initie des changements, et je pense qu'il y en a un dans le sens du gouvernement actuel. On a tendance à devenir extrêmement critiques, à chercher rapidement les défauts, les erreurs. C'est peut-être le rôle du journaliste, j'en conviens, de ne pas donner la chance au coureur. À partir du moment où les gens sont au pouvoir, le journaliste se fait un peu le chien de garde de la démocratie, et c'est normal, sauf que, à un moment donné, il faut peut-être faire la part des choses aussi, relativiser un peu les choix des gouvernants, et c'est peut-être ça aussi qui contribue à cette espèce de désenchantement de la population, qui voit toujours les critiques des journalistes constamment revenir sur tel ou tel aspect des projets de société.

M. Lacombe (Michel): Mon Dieu, j'espère que je suis plus clair que ça quand je parle à la radio. Je n'ai pas l'impression d'avoir dit ça. Si c'est le cas, je vais tout recommencer parce que, vraiment, ce n'est absolument pas ce que je voulais dire. Ce que je dis, c'est que M. Parizeau affirme qu'il y aura possiblement des différences entre les régions. Je dis: C'est très nouveau. On a été élevés, nous autres, dans une théologie — j'emploie le mot abusif, mais à dessein — de l'égalité absolue des citoyens du Québec, partout! Rappelez-vous les premières batailles des conventions collectives de la CEQ, merde! Bon.

Et je dis, en faisant à peine une caricature: Il y a encore quelques mois, pour un politicien, avouer qu'on ne se rendrait jamais à l'opération à coeur ouvert à l'hôpital de Chibougamau, c'était le maximum qu'il pouvait avouer dans l'inégalité possible des régions. Je ne critique pas ça, je veux dire, au contraire, M. Parizeau répond à un mouvement. Je mets en doute, cependant, qu'il puisse le faire, surtout partant avec la mission de Jean Garon, d'aller régler par-dessus la tête des commissions scolaires l'affaire des petites écoles, parce que ce sont les commissions scolaires locales qui ont créé le problème des petites écoles, ce n'est pas le gouvernement. Alors, il faut parler des deux côtés de la bouche en même temps.

Et je dis en plus: Quand les gouvernements ont eu l'intention de faire des choses comme ça, même pas aussi dramatiques que l'abandon de la théologie de l'égalité pour tous, partout sur le territoire québécois, ils se sont très souvent cassé la gueule parce que la machine de l'État ne permet pas à un gouvernement de mettre en pratique son programme politique, très souvent, à plusieurs égards. C'est ce que j'ai dit.

M. Vincent (Clément): Merci. M. Stéphane Dion, s'il vous plaît, de l'Université de Montréal.

M. Dion (Stéphane): L'exemple de M. Lacombe est très bon, parce que c'est Parizeau lui-même, M. Parizeau qui, dans les années soixante, nous a valu les conventions collectives mur à mur. Moi non plus, je ne dirais pas que les médias sont en aucune façon la principale cause de la croissance du cynisme des gens envers la politique, parce que les médias sont soumis à un marché et ils reflètent un peu ce que le marché leur demande de refléter. C'est-à-dire qu'un média qui annonce seulement des bonnes nouvelles ne vendra pas ses journaux si les gens veulent entendre parler de ce qui va mal.

Cela dit, je pense qu'une des causes de la montée du cynisme dans la population, c'est la télévision. Non pas que les gens de la télévision veulent être cyniques, c'est que c'est un média qui se prête à ça, c'est un média qui use très, très vite les politiciens. Et ça ne fait pas longtemps que la télévision a un rôle critique dans la société. Dans les années soixante, c'était encore un média très institutionnel. Je ne sais pas si vous vous rappelez, en 1968, la Société Saint-Jean-Baptiste, alors que la télévision n'avait même pas le droit de montrer la manifestation. C'est aux antipodes de la façon dont elle travaille maintenant.

Dans les années trente, quarante, cinquante, M. Taschereau, M. Duplessis, vous ne les voyiez pas. Les gens ne les voyaient pas. Ils les magnifiaient facilement. M. Mulroney, au bout de quelques années, on en avait soupé de le voir. La télévision est implacable pour nous montrer les défauts des politiciens, leurs tics. Elle centre les débats énormément sur l'image, de sorte que le temps que l'on consacre à la substance en est d'autant réduit, et elle centre aussi beaucoup l'importance sur le jeu politicien, c'est-à-dire les stratégies des acteurs; et, ça, ça attire aussi les manchettes des journaux. Les journaux sont eux-mêmes pilotés par la télévision, énormément.

Un exemple. Lors de la dernière campagne électorale, M. Parizeau fait une conférence de presse sur les avantages, selon lui, qu'il y aurait à faire la souveraineté pour améliorer l'agriculture du Québec. C'est un dossier extraordinaire, contestable, et on s'attendait à un débat de fond là-dessus. Les premières questions portent sur l'enclenchisme, M. Parizeau s'énerve, et les manchettes, le lendemain, et le téléjournal aussi, ce n'était même pas sur l'agriculture, même pas sur l'enclenchisme, mais sur le fait que M. Parizeau s'était fâché. Alors, il est certain que c'est un média qu'on devra apprendre à mieux maîtriser.

Il y a d'excellentes émissions à la télévision. Comment ça s'appelle, l'émission à Radio-Canada, toutes les semaines? Enfin, j'ai oublié son nom parce que je ne suis pas un très bon «téléphile» moi-même. Pour le moment, ce n'est pas ces émissions-là que les gens écoutent, ce n'est pas ça qui fait l'opinion, c'est vraiment les petits spots rapides au téléjournal. Il faudra arriver à corriger cette situation-là parce que, pour le moment, ça n'éduque pas la population, ça la rend, au contraire, très sensible aux questions de l'image et de tactiques politiciennes, beaucoup plus qu'à la substance.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Dion. Il y a un intervenant?

M. Lacombe (Michel): Oui. C'est parce que ça m'énerve, cet argument-là contre la télévision. On ne défera pas la télévision. Je veux dire, il n'y aura pas un jour où il n'y aura plus de télévision; elle est là et il va falloir vivre avec et comprendre ce qu'elle dit. Et je ne peux pas être d'accord sur la notion que la télévision transporte juste l'image, ou si elle la transporte, elle la transporte pour tout le monde. Elle a détruit Mulroney, mais elle a fait vivre Trudeau pendant 20 ans; c'est la même télévision.

Entre parenthèses, je ne suis pas d'accord sur la comparaison entre 1970 et maintenant. En 1970, il y avait pas mal plus de manifestations, de violence policière, d'arrestations abusives, et on les voyait aux nouvelles; peut-être pas à Radio-Canada, mais à Télé-Métropole, à l'époque. On les voyait. En 1970. Oui, d'accord. Non, mais je veux dire, pour remettre ça en perspective. Il y a Trudeau à la télévision, mais il y a aussi, quand on parle d'image... Moi, j'ai appris beaucoup de l'affaire Gary Hart. La raison pour laquelle Gary Hart ne s'est jamais rendu à la tête du Parti démocrate, ce n'est pas parce que les journaux ont découvert qu'il avait eu une aventure avec Donna Rice, c'est à cause de la façon dont il a répondu à la pression et au challenge de l'opinion publique là-dedans.

Ce qui est arrivé à Clinton était bien pire, pendant sa campagne, et lui a répondu de façon crédible, qui a satisfait l'opinion publique. Il ne faut pas mêler image et image. Il y a une image qui dit la vérité sur les gens, merde! Ou alors la télévision abolit la vieille maxime qu'«une image vaut mille mots»! Je ne peux pas marcher là-dedans.

M. Vincent (Clément): Nous allons accepter trois interventions et, ensuite, les invités pourront répondre globalement. Monsieur.

M. Robitaille (Antoine): Je voudrais dire à M. Lacombe, avant de poser ma question, que dès qu'on a cessé de voir Pierre Elliott Trudeau ou Brian Mulroney à la télévision, ils ont grimpé dans les sondages, comme ça. Récemment, il y avait un sondage qui disait que Brian Mulroney allait chercher un fort pourcentage dans l'opinion publique. Donc, ça me semble peut-être confirmer ce que M. Dion nous disait.

Mais, vous avez dit aussi que c'est la vie qui rend les gens cyniques. C'est intéressant, mais la vie et le contact que les gens ont avec les institutions, est-ce que ce n'est pas une vie médiatisée ou est-ce que ça ne passe pas habituellement par la télévision, les radios ou les journaux? Donc, leur connaissance des institutions, habituellement, c'est une connaissance qui est médiatisée, qui n'est pas directe, et les fois où ils font affaire directement avec les institutions, que ce soit pour renouveler un permis de conduire ou pour changer leur carte d'assurance-maladie, habituellement, ça se passe bien, non?

M. Vincent (Clément): Ici, madame.

Mme Barbeau (Diane): Moi, je dirais qu'il manque beaucoup d'information, d'éducation au niveau de la population. Moi, j'ai un comté populaire, il y a un peu de tout, mais en majorité populaire, niveau d'instruction moyen. Indépendamment du niveau d'instruction, je pense que et les gens qui sont peu instruits et les gens qui sont peu intéressés à la politique ne comprennent pas comment ça fonctionne. Je me suis fait demander: Est-ce que tu te présentes aux municipales? Est-ce que tu es avec le Bloc? Vas-tu être aux Communes? Je suis en élections provinciales.

Alors, je pense que c'est important, parce que les gens qui ne connaissent pas sont manipulables et par les médias, certains médias, entre autres, et par des politiciens qui marchent avec la peur, des médias qui généralisent et qui disent que tout n'est pas bon. C'est de la manipulation, entre autres par les politiciens et les médias. Je pense que tant que les gens ne comprendront pas comment ça fonctionne, ils vont se laisser influencer par des gens qui vont abuser de leurs pouvoirs, qu'ils soient médiatiques ou politiques.

M. Vincent (Clément): Merci. Une autre intervention.

Mme Paquet (Diane): Je pense également qu'il y a un problème au niveau de l'information; on a peut-être trop d'opinions et pas assez d'information. Et, si on veut donner de l'information, il faudrait peut-être aussi penser à équiper la population de manière à ce qu'elle puisse comprendre l'information qu'on lui donne.

Et il y a une manière de voir — en tout cas, quand je regarde la télé, quand j'écoute les postes de radio — il y a une manière de présenter les choses qui fait en sorte que le problème collectif est complètement noyé à travers une quantité de petits problèmes, qui sont des problèmes très, très sérieux: le problème de madame, de monsieur, de mademoiselle avec tel et tel organisme gouvernemental, avec son député, avec son médecin. Et toutes ces choses-là font en sorte que la population, elle, doit se demander si l'avenir de son pays, l'avenir de ses institutions, si son propre avenir est important ou si ce n'est pas simplement toutes sortes de petites choses qu'on ne peut pas régler comme ça.

Je n'ai pas été très claire, mais il me semble qu'il y a ce problème-là: il y a trop d'opinions, pas assez de véritable information, à la télévision comme ailleurs.

M. Vincent (Clément): Merci. Je vous dis tout de suite qu'en décembre dernier, en 1993, l'Assemblée nationale a voté une législation pour former l'Amicale des anciens parlementaires du

Québec. Les ex-parlementaires se réuniront le 1er décembre prochain et seront disponibles, pour ceux qui sont capables de le faire, pour aller dans les collèges. Est-ce que cette idée vous plaît? Si nous sommes invités, nous nous rendrons dans les collèges, dans les universités, chez les corps intermédiaires, pour répondre à des questions, de façon non partisane, sur nos institutions.

Une autre intervention et, après, je permets à nos invités d'intervenir. Oui.

Mme Lanoville (Carole): Je pense qu'il y a aussi un facteur à considérer, quand on parle de crise de confiance envers les institutions, c'est le phénomène d'identification de la part de la population à ses institutions et aux membres qui les composent. Est-ce que les parlementaires actuels sont réellement représentatifs de la population? Je pense en particulier aux femmes, qui sont absentes des Parlements, absentes également de ce colloque en tant que participantes. Et souvent j'ai entendu, au cours des derniers jours, une analogie entre les débats politiques qui sont faits ici et des «games» de hockey. Ce n'est pas le monde des femmes, les «games» de hockey.

Alors, je pense qu'il y a probablement là un élément à considérer; c'est-à-dire d'aller chercher, de rechercher que la composition des institutions soit réellement le reflet de la composition de la population.

M. Vincent (Clément): Merci. M. Lacombe avait quelque chose à ajouter.

M. Lacombe (Michel): Non. Enfin, c'est parce que j'avais l'impression, à un moment donné, que la crise de confiance dans les institutions, c'est une crise de confiance dans les médias. Si c'est de ça qu'on veut parler, je suis bien prêt à en parler, mais il me semblait que ce n'était pas ça le sujet.

M. Vincent (Clément): Là, on parle d'éducation, de travail auprès de la population pour les informer du fonctionnement de nos institutions.

M. Lacombe (Michel): Oui, mais c'est autre chose. La pédagogie, c'est une chose; l'information, c'en est une autre. Il ne faut pas mêler les cartes. Il y a des genres. Pour ceux qui ont fait un peu de littérature, on parle de genres littéraires. Il y a des genres, et c'est une vieille grammaire, c'est écrit dans l'histoire génétique des peuples. Si on commence à tout mêler, ce n'est pas étonnant que les gens ne s'y retrouvent pas.

M. Vincent (Clément): M. Bernard.

M. Bernard (André): Moi, j'estime qu'on met beaucoup trop l'accent sur les médias. C'est mon opinion.

M. Lacombe (Michel): Merci, André!

M. Bernard (André): C'est un des arguments qui est présenté dans la littérature, mais quand on fait le tour de la littérature, on constate qu'il y a de nombreuses explications. Celle qui vient d'être énoncée en fait partie, la non-représentativité des parlementaires. Il ne s'agit pas seulement de dire qu'il faut avoir un certain pourcentage de femmes ou d'anglophones, d'allophones, de francophones, etc., il faut aussi constater que, jadis — puis c'est encore vrai aujourd'hui — les parlementaires, après un certain temps, ne font plus partie de la catégorie à laquelle s'identifient les gens.

Autrement dit, la distance qui se développe entre les gens qui sont élus et leurs électeurs s'accroît au fur et à mesure que les années passent. Puis, dans l'enquête qui a été faite pour la commission Lortie, les chiffres sont clairs là-dessus: les gens pensent que, avec le temps, les députés perdent le contact avec leurs électeurs. Est-ce que c'est vrai? Est-ce que ce n'est pas vrai? C'est une question, mais c'est perçu comme ça.

Ça, c'est des éléments sur la représentation. Tout à l'heure, on a évoqué, et je l'ai évoqué aussi, le problème de la situation économique actuelle. Il y a tout de même, au Québec, 900 000 personnes adultes, en âge de travailler, qui sont des analphabètes fonctionnels. Cela fait 28 % de la population en

âge de travailler. Alors, ces gens-là sont non seulement très peu à travailler effectivement — il y en a environ vingt et quelque pour cent — mais ils sont incapables de faire face aux difficultés de la vie, si ce n'est par les transferts sociaux. En même temps, on a environ un million de personnes au Québec qui estiment qu'il faut couper dans les transferts sociaux. Comment résout-on ces problèmes-là?

Moi, je pense que ce sont des problèmes de société que nous vivons depuis quelques années qui divisent profondément l'électorat et qui sont à la source, plus que tout le reste, des insatisfactions. Le mécontentement à l'égard du régime, ce n'est pas à l'égard des institutions ou des politiciens, c'est à l'égard de décisions qui ne plaisent qu'à des minorités. Que le gouvernement de M. Mulroney veuille faire plaisir aux gens d'affaires en disant: On va couper dans les programmes sociaux, on va couper le déficit, il ne réussit pas à le faire parce qu'il ne coupe pas assez, mais, en même temps, il réussit à s'aliéner des millions de personnes au Canada. Moi, je crois que si on veut chercher les explications de la crise actuelle, il faut les chercher de ce côté-là et non pas seulement du côté des médias ou encore de petits défauts dans le fonctionnement des institutions.

M. Vincent (Clément): M. Bernard, merci. Oui.

M. Desrochers (Jean): Justement, dans cette ligne-là, pour faire le lien avec les institutions, il semble qu'un des problèmes, c'est la fragmentation des besoins, des valeurs dans la société, et le reste. Vous avez dit, M. Bernard, que, au lieu de changer le régime complètement, il faudrait faire certains ajustements au fil des ans. Là, je constate que nous sommes dans l'ancienne salle du Conseil législatif, ici. Donc, il y avait une deuxième Chambre, autrefois, qui jouait un certain rôle. On évoque parfois la possibilité de créer une deuxième Chambre à nouveau, mais qui serait plutôt une Chambre de représentations et de débats socioéconomiques, ou une Chambre de régions, ou quelque chose comme ça. De même, d'utiliser davantage les commissions parlementaires de la première Chambre pour de grands débats sociaux, justement. Est-ce que vous pensez qu'on pourrait faire un lien pour recréer une certaine confiance envers les institutions de cette façon-là ou s'il y aurait un risque de cacophonie?

M. Bernard (André): Moi, je crois que les êtres humains fonctionnent dans l'histoire en aveugles. Quelles que soient les réformes qui seront envisagées, avec les scénarios qu'on voudra penser, avec les résultats qu'on pourra escompter, on va agir comme des aveugles. Les réactions sont imprévisibles; les êtres humains ont des ajustements de toutes sortes de façons aux choses qu'on va faire; on avance. Moi, je suis un optimiste, je pense que les ajustements qui vont se faire sont de petits ajustements, les uns après les autres, et que ça va régler la question après un certain nombre d'années. On aura une certaine stabilité, et ça va recommencer après. Je suis quelqu'un qui, de ce point de vue, n'est pas du tout capable d'envisager des réformes pour le plaisir de faire des réformes. Je suis plutôt sensible aux grandes décisions sur les politiques, et c'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure cet argument, plus important selon moi.

M. Vincent (Clément): Oui, Louis.

M. Massicotte (Louis): Un petit raccord là-dessus. Je ne me lancerai pas dans une discussion sur les mérites et démérites de la proposition que vous venez d'avancer. J'ai travaillé pendant un an sur la réforme du Sénat, ça m'a suffi. Mais je voudrais dire simplement que je crains que, dans l'état actuel de l'opinion publique, si l'idée d'une Chambre, d'une deuxième Chambre nouvelle était avancée de façon sérieuse et très élaborée, la réaction du public risque d'être très simplement: Ça y est, ils essaient de se créer 60 nouveaux salaires de parlementaires, et puis la machine va nous coûter encore plus cher et, en plus, ça risque de créer des blocages au niveau des décisions.

Je ne dis pas que toute la question doit être vue à cette aune-là, nullement, mais je crains fort que ce serait la réaction instinctive et viscérale d'un grand nombre de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

M. Vincent (Clément): Oui, Michel.

M. Lacombe (Michel): C'est extrêmement important, ça, parce que si le motif du jugement, sur un ajustement des institutions, est: Ça «va-tu» coûter... N'importe quelle somme de plus, ça sera toujours trop, dans l'opinion publique là-dessus. C'est parce que, quelque part, il y a quelque chose qu'on ne réussit plus à expliquer. Vous savez, les ministres, actuellement, personne n'a le courage de le dire, ça, ni politiciens ni éditorialistes, ne sont pas assez payés, actuellement. Les députés non plus, d'ailleurs, ne sont pas équipés. Puis les députés, leur problème est plus grave que ça, ils n'ont même plus de rôle. Mais les ministres gagnent moins que n'importe quel dirigeant de n'importe quelle compagnie privée. Ça veut dire quoi, ça? On peut trouver ça normal selon certains critères, pas normal selon certains autres. Mais ce qui est sûr, c'est que c'est dangereux. Parce que, si ça dure trop longtemps, 20 ans, 30 ans, une situation comme celle-là, on va se retrouver, comme il y a 50 ans, avec des ministres qui se font payer ailleurs.

Ça, évidemment, c'est le genre de débat qu'on n'a pas le droit de tenir parce que ce n'est pas beau, dire ça en public, qu'il faudrait que les ministres soient payés plus. Mais il n'y a pas de liberté de parole dans cette société-là. On est rendu là. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, on n'est pas en Russie soviétique de Brejnev, là, mais on ne sent plus l'efficacité de la liberté de parole. C'est ça que je veux dire.

M. Vincent (Clément): Monsieur.

M. Perrier (Yvan): C'est quoi, le rôle des médias, justement, dans ce contexte-là? Parce que, moi, en tout cas, ce que je retiens du colloque, des deux journées et demie, c'est la liberté de parole retrouvée des ex-parlementaires. Je pense qu'il n'y en a pas un qui aurait livré les commentaires ou les communications qui nous ont été faites à l'époque où ces gens-là étaient au pouvoir. Je pense, en tout cas, que le fait qu'on ait eu des ex-parlementaires, il y en a un certain nombre qui ont regardé leurs années dans une perspective très critique. Moi, je sais, quand on dit ces choses-là dans nos salles de cours, des fois, que nos étudiants nous regardent en nous traitant de «gaugauches». C'est ça, je pense qu'on a un grave problème de liberté de parole. Si ce n'est pas de liberté de parole, c'est les conditions qui sont créées pour faciliter des débats. Je pense que les médias aussi ont un rôle à jouer là-dedans. J'étais heureux de vous l'entendre dire, M. Lacombe.

M. Lacombe (Michel): Non, non. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Tout à l'heure, j'ai dit: Je ne pense pas que la crise des institutions soit due aux médias. Cela dit, il y a une crise des médias. Ça, on pourrait en parler. Effectivement, il y a un niveau d'efficacité des médias qui est très en dessous de ce que ça devrait être. Mais je pense que vous le mettez à la mauvaise place quand vous dites: C'est à cause de ça que les gens n'ont pas confiance dans les institutions. La crise des médias, oui. Mais, ça, c'est un autre sujet. On peut en parler abondamment, on peut faire trois autres colloques là-dessus, puis je vais venir, puis je vais être le premier à le dire.

M. Vincent (Clément): Merci. M. Desrochers.

M. Desrochers (Jean): C'était au sujet des risques d'une deuxième Chambre, et j'ai fait un lien avec une question qui a été posée tout à l'heure à propos de la représentation égale de groupes dans la société. Je pense qu'un des problèmes au Sénat, c'est que, à un moment donné, il y a des gens qui voulaient que tous les groupes sociaux soient représentés numériquement selon leur poids dans la société, et le reste. À ce moment-là, ça devient un système complètement sclérosé. Vous avez dû vivre ça à un moment donné, M. Massicotte.

M. Massicotte (Louis): Disons que je pense que ce serait une bonne chose que l'Assemblée devienne plus représentative, comme on dit, sur le plan sociologique, c'est-à-dire qu'elle compte en son sein davantage de personnes représentant à peu près les grandes strates sociales. Est-ce que ça réglerait le problème de crédibilité du Parlement? Ça, pour être franc, j'en suis un petit peu moins sûr. Je pense que l'Assemblée a réalisé, par exemple, de très grands progrès au chapitre de la présence des femmes, depuis 10 ou 15 ans. Je n'ai pas l'impression que l'Assemblée soit devenue plus populaire pour autant ou plus crédible, que sa cote ait augmenté. On a observé la même chose à Ottawa, grande progression au niveau du nombre de femmes, mais ça ne coïncide pas vraiment avec un crédit croissant de l'institution.

M. Vincent (Clément): M. Berbéry.

M. Berbéry (Joseph): Il y a un mot que M. Lacombe a dit tout à l'heure qui m'a frappé. Lorsqu'il a parlé de la difficulté que pourraient avoir les médias à exercer leur liberté de parole, j'ai cru comprendre qu'elle serait limitée, en quelque sorte, par la clameur publique. Il y a des choses qu'on ne peut pas dire à contre-courant; par exemple, que les ministres seraient sous-payés. C'est précisément la question que je me pose à propos de l'influence de la télévision sur la tenue des débats dans notre société. N'y a-t-il pas, à cause de la télévision et de la conscience qu'ont les gens de la télévision, de l'impact énorme qu'elle peut avoir sur la société, une espèce d'autocensure qu'on est en train d'instituer dans nos médias, progressivement, une forme de conformisme, de refus d'aborder des problèmes sous un angle qui soit à rebrousse-poil, d'aborder des problèmes qui pourraient ne pas être populaires ou qui pourraient ne pas satisfaire la clameur publique, si bien que, par exemple, un débat entre deux chefs de parti candidats à diriger le pays se transforme en commentaires d'une joute de hockey, précisément? On comptait les coups et on n'a pas eu droit au débat de fond auquel on aurait dû avoir droit.

Ça a été la même chose au moment des élections fédérales. Plutôt que de rapporter un peu les questions de fond qui ont pu être abordées ici ou là pendant le débat des chefs, à l'occasion des élections fédérales, je me souviens, dès le lendemain on avait marqué que la chef du Parti conservateur avait subi tant de buts qu'elle avait coulé. Bon. Alors, est-ce qu'il n'y a pas une espèce de transformation du rôle des médias telle que, justement, d'abord ils posent des problèmes à côté de la réalité et, ensuite, les vrais problèmes, on n'ose pas les aborder directement?

M. Vincent (Clément): Un dernier commentaire ou une dernière question de l'audience.

Mme Barbeau (Diane): Vous avez dit qu'il y aurait des tournées dans les cégeps pour faire de l'éducation politique, je n'ai pas très bien compris.

M. Vincent (Clément): Bien, vous allez avoir, en l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, des personnes disponibles qui pourraient aller dans les collèges, universités, répondre aux étudiants.

Mme Barbeau (Diane): Moi, j'irais plus loin que ça, je trouve que c'est une bonne idée. Mais je pense qu'on devrait, à l'école, apprendre la politique, la démocratie, je ne sais pas comment vous voulez appeler ça, mais à tout le monde comme une chose importante dans la vie. S'occuper de la vie en société, c'est important. Moi, j'ai rencontré des jeunes qui avaient 17 ans, 16 ans, puis ils me disaient: À quoi ça sert, voter? Qu'est-ce que ça fait, un député? Ils ont 17 ans, ils vont voter dans un an puis ils n'ont aucune idée à quoi ça sert. C'est ça que j'avais à dire.

M. Vincent (Clément): Monsieur.

M. De Denus (Jean): Il y a peut-être un élément qu'on a oublié aussi. C'est que peut-être que les hommes politiques sont en partie responsables, sont les propres artisans de leur manque de crédibilité ou de la crise qu'on a dans les institutions. Je pense, comme les étudiants, par exemple à des débats télévisés ou à la période de questions. Je sais que c'est rien qu'un élément dans la journée. On peut expliquer que ça ne se passe pas de même toute la journée. Mais l'étudiant qui voit ça en sort désabusé un peu, puis je pense que plusieurs en sortent désabusés. Ça, ce n'est pas la faute aux médias.

M. Lacombe (Michel): Si vous permettez, là-dessus, quand vous dites ça, est-ce que vous pensez aux nouvelles du soir ou au canal qui transmet les débats?

M. De Denus (Jean): Au canal qui transmet les débats.

M. Lacombe (Michel): Bon. Parce qu'il me semble que la distinction est extrêmement importante.

M. De Denus (Jean): Je ne blâmais pas les médias.

M. Lacombe (Michel): Quand on fait la diffusion de ces débats-là, je veux dire, je suis bien d'accord, il ne peut pas y avoir trop d'information; ça n'existe pas, dans une société. Mais il y a une

certaine prudence. Il faudrait expliquer probablement à chaque fois, à chaque début de séance, à chaque fin de séance, que la nature du débat qui est là — je le sais parce que je l'ai couvert, il n'y a rien de plus plate à couvrir, mais ça peut être drôle à regarder à la télévision si tu regardes juste les bons bouts — la nature du débat est due aux règles parlementaires. C'est un truc extrêmement spécialisé, la période de questions. Il faudrait probablement que la télévision des débats fasse un laïus pédagogique au début et à la fin. Je ne sais pas comment en sortir, mais, effectivement, ça peut créer un problème. Ça a l'air fou, je suis tout à fait d'accord avec vous, et ça ne rend pas justice aux parlementaires, effectivement. Puis c'est long à apprendre, parce que, même quand tu arrives comme journaliste ici, ça prend un an et demi, deux ans avant d'admettre qu'effectivement tu t'es trompé au début, que ce n'est pas juste une «gang» de morons qui jouent au clown. C'est plus compliqué que ça.

M. Vincent (Clément): Excellente suggestion, monsieur. C'est vrai.

M. Després (Michel): C'est à force d'y être que, vous, vous l'avez appris, mais effectivement c'est un problème. C'est ce qu'on appelle, dans le jargon des politiciens, un peu l'aspect spectacle, excusez l'expression, le show de la journée, à la période des questions.

Mais j'irais plus loin que ça, parce qu'il n'y a pas juste la période des questions. Il y a tout l'aspect aussi des débats en Chambre qui ne rend pas justice, qui est un débat partisan. Et, quand je revenais et que je disais au départ: Qui dit vrai? M., Mme X, qui est chez lui et qui regarde les déclarations soit dans le journal, soit à la télévision, soit directement sur le canal branché et qui voit le député de Jeanne-Mance, vice-président de l'Assemblée, ou l'ex-député de Limoilou, peu importe, prendre le débat sur un projet de loi et partir dans une envolée oratoire sur un sujet qui devient très partisan, ça ne nous donne pas une bonne image, ça ne donne pas, effectivement, une bonne crédibilité. On a voulu rendre transparent, démocratiser la fonction, l'Assemblée nationale, téléviser ces débats-là.

J'ai vu des débats, par contre, en commission parlementaire, sur des sujets, sur des consultations publiques, sur des études de projets de loi, qui ne sont pas télévisés, où on voit réellement le travail de parlementaire, qui est, encore là, aussi partisan, mais qui est un travail, quant à moi, beaucoup plus sérieux, beaucoup moins folklorique et beaucoup moins spectaculaire.

Mais, je vous dirais, un monsieur disait que les députés ont des responsabilités. M. Bernard disait tout à l'heure que ce sont aussi les décisions qui font que les gens... Pas nécessairement les politiciens, mais les institutions. Mais c'est un peu tout ça en même temps, parce que le politicien a une responsabilité. Moi, je dis, maintenant qu'on est rendus dans une obligation de résultat, et une obligation de résultat parce que les politiciens, bien souvent, avancent des choses, ou disent des choses, ou prennent des engagements ou font des promesses. C'est le parti, ce n'est pas nécessairement le député lui-même qui les fait, mais c'est sur la table. En bout de ligne, le citoyen, le contribuable qui regarde ça, il dit: Ouais, ça a drôlement changé entre ce que c'était au départ puis le résultat. Donc, je pense qu'on est rendus dans une obligation de résultat. Moi, je suis rendu aussi à me dire que ce qu'on a connu au début des années soixante, ce que je n'ai pas tellement connu parce que je n'étais pas tellement vieux, mais la Révolution tranquille est la période où l'État se mêlait de tout, et, ça, personne, dans sa vie, ne veut que l'État intervienne dans sa vie, sauf que vous avez tous au moins un sujet dans lequel vous voudriez que l'État intervienne. Il est là, le problème. Donc, L'État qui doit se mêler de tout et l'État qui s'est développé tous azimuts sur tous les secteurs d'activité impensables; on peut tous les nommer.

Et, quand je parle de la mission gouvernementale — ce que je disais au début — c'est un peu ça, quant à moi, parce qu'on doit revoir, comme État, quels sont nos paramètres, quel est notre corridor, quelles sont les responsabilités du gouvernement, et je pense qu'il y a bien des choses, dans notre société, à l'heure actuelle, desquelles le gouvernement n'a plus d'affaire à se mêler.

C'est certain que M. Lacombe n'aura peut-être pas le même point de vue que moi, ni M. Fréchette, si on discutait de la mission gouvernementale, mais on se doit de définir des balises et, les politiciens, de se fixer des objectifs pour atteindre une obligation de résultat pour redevenir crédibles. Par le fait même, les institutions aussi redeviendront crédibles.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Després. Est-ce qu'il y a d'autres invités qui ont une courte intervention avant de terminer?

M. Lacombe (Michel): Peut-être un tout dernier mot.

M. Vincent (Clément): Oui.

M. Lacombe (Michel): J'ai le plus grand respect pour mes savants collègues politicologues qui disent qu'il ne faut pas réinventer les institutions politiques. Il n'y a pas, d'une part, de nécessité pour certains, mais, en tout cas, il n'y a surtout pas de résultat garanti. Et je comprends la prudence qui mène à cette déclaration-là, et c'est justifié. Sauf que combien de temps il faudra attendre, combien de fois il faudra essayer de faire faire à des institutions des choses pour lesquelles elles n'ont pas été faites, elles n'ont pas été structurées, pour s'apercevoir, au bout de deux ou trois ans, que ça ne marche pas? Exemple, les régies régionales de la santé, qui ne remettent pas le pouvoir localement parce que c'est impossible en gardant en même temps le ministère de la Santé qu'on a. Combien il faut d'expériences comme celle-là pour arriver à se dire un jour: On va pitcher les affaires en l'air et, si on est du monde en santé, ça va retomber, pour la plupart, à la même place, mais il y en a deux ou trois qui vont changer de place? Puis ceux qui seront retombés à la même place, au moins ils seront plus solides, parce qu'on aura eu l'impression de les choisir. C'est un peu abstrait. C'est une idée de départ, si on veut.

M. Vincent (Clément): Merci à nos invités, merci à l'audience de cette participation. L'atelier C est terminé. Nous allons demander aux invités de retourner dans la salle et immédiatement enchaîner avec la séance de clôture en présence de M. le vice-président Bissonnet, de nos rapporteurs, à qui je vais demander de venir ici en avant.

M. Vincent (Clément): Encore une fois, je me permets, en votre nom, de remercier tous ceux et celles qui ont travaillé à l'organisation de ce colloque. Je sais que ça a demandé beaucoup d'heures de travail. À mon sens, ça a été un succès. Je veux laisser à d'autres le soin de le dire, mais, pour moi, au nom des présidents des ateliers, au nom du président de la table ronde et au nom de tous les ex-parlementaires et des parlementaires actuels, c'est très, très intéressant, surtout quand on peut se réunir dans l'enceinte même du parlement pour échanger sur la vie parlementaire. C'est assez extraordinaire.

Comme vous l'avez constaté, nous avons, à chaque atelier et à la table ronde, des rapporteurs, et nous allons demander à chacun d'eux, sur des notes manuscrites, bien entendu, de nous faire une lecture de ce qu'ils ont récupéré ou perdu de leur séance. Je demanderais, en premier lieu, à M. Denis Simard, professeur au cégep de La Pocatière, rapporteur de la table ronde, de nous faire son rapport. M. Simard.

QUATRIÈME PARTIE
RAPPORT DES TRAVAUX
DE LA TABLE RONDE ET DES ATELIERS

**RAPPORT DES TRAVAUX
DE LA TABLE RONDE ET DES ATELIERS**

RAPPORTEURS

Monsieur Denis Simard
Monsieur Jean Karam
Monsieur Luc Lambert
Monsieur Michel Barrette

MONSIEUR DENIS SIMARD
Professeur de science politique
Cégep de La Pocatière
Rapporteur de la table ronde
Les élus face aux groupes de pression

M. Simard (Denis): Merci, M. le président. Alors, je vais essayer de tenter modestement et au meilleur de ma connaissance de faire une synthèse de la table ronde sur les élus face aux groupes de pression.

En introduction, le président a souligné que les députés sont confrontés à trois rendez-vous importants, incontournables, soit les élections, l'opinion publique et les groupes de pression. En synthèse, du point de vue théorique, une des principales affirmations est à l'effet que les partis politiques sont aptes, aujourd'hui, à définir l'intérêt général, ou ont toujours été aptes à définir l'intérêt général. Cela fait partie, en quelque sorte, de leur responsabilité publique comme députés.

La réalité et la présence des groupes de pression s'expriment et s'impriment sur ceux qui participent aux débats publics, notamment les décideurs, les élus, l'opinion publique et les médias. Or, les groupes de pression, cette expression organisée des points de vue, cette réalité ne peut être incompatible avec la responsabilité dans les relations avec les élus. Il ne faut pas réduire, il ne faut pas être tenté, par exemple, de réduire la fonction d'association et de représentation des intérêts dans une société. C'est un droit garanti et c'est aussi une relation normale dans une société qui se dit démocratique.

Il faut comprendre aussi que cette relation entre les élus et les groupes de pression est comme un marché aux informations et aux intérêts, tant les élus ont un désir d'avoir accès à des points de vue différents de la société. Une des principales menaces de l'expansion est la floraison des groupes de pression et le danger de sclérose qui pèse sur les décideurs à gérer la puissance des intérêts et la variété des points de vue.

En synthèse, du point de vue de l'expérience, dans sa finalité, nous vivons dans une société en équilibre des pouvoirs. Le nombre et la présence des groupes de pression sont valables. Le dialogue entre les élus et les groupes de pression représente, dans leurs relations privilégiées, la rencontre avec les intérêts privés, sectoriels et limités. Mais, de plus, un député, par son élection, est lui aussi, par le fait qu'il représente un comté, un représentant, un intermédiaire des intérêts divergents.

Il existe donc quatre éléments qui permettent de filtrer les assauts des groupes de pression, ou leurs intérêts. D'abord, un député bénéficie, dans notre système, d'une représentation politique à l'intérieur de son parti, notamment à partir d'un programme politique, et il peut aussi avoir à coeur, dans ses intérêts personnels, la défense des intérêts communs, il peut aussi posséder des convictions personnelles solides lui permettant de passer, de résister par rapport à l'ensemble des pressions, des intérêts et des groupes de pression, et il doit avoir les mains libres. Notamment, la loi sur le financement des partis politiques lui permet de plus en plus, aujourd'hui, d'exercer ce libre arbitre.

Dans l'analyse, on peut constater que, dans le ballet chorégraphique des opinions, les députés auront toujours l'avantage: l'avantage d'ouvrir les débats et l'avantage de les fermer. L'existence des groupes de pression est un droit et une activité publique incontournables. Dans une certaine mesure, les élus ont besoin des connaissances et de la promotion des points de vue. C'est dans la somme et la variété des points de vue qu'apparaît, pour l'élu, le représentant du peuple, la dynamique de l'intérêt général.

Ce que l'on peut retenir comme éléments de réflexion et de discussion: il existe des distinctions importantes entre les groupes de pression, entre ceux qui possèdent les moyens et ceux qui n'en ont pas. Il peut exister une menace réelle de certains groupes bien en moyens de paralyser le processus démocratique et le processus de décision.

Le débat a certainement suscité des questions fort variées, mais aussi des réponses nombreuses qui éclairent un sujet comme celui-là. Positivement, la relation entre les élus et les groupes de pression, si celle-ci n'apparaît pas encadrée, demeure extrêmement vigilante, même plus. Le monde politique semble en être conscient et valorise, dans une certaine mesure, l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Simard. Maintenant, M. Jean Karam, qui était rapporteur de l'atelier A, professeur au cégep d'Ahuntsic.

MONSIEUR JEAN KARAM
Professeur de science politique
Cégep Ahuntsic
Rapporteur de l'atelier
Le législatif et l'exécutif: tandem indissociable?

M. Karam (Jean): Une question a été posée, enfin, la question principale qui a été posée, c'est: Est-ce que le législatif et l'exécutif forment un tandem indissociable? Cinq panélistes ont enfourché le tandem, et ce tandem-là serait, en fait, de cinq sièges. Ils ont pédalé le plus vite qu'ils pouvaient parce qu'il fallait couvrir un sujet très délicat avec le temps qui leur était imparti.

Les cinq ont répondu oui à la question, à savoir qu'effectivement c'était un tandem indissociable. Tous s'entendent sur le diagnostic du problème et les facteurs qui ont mené à la domination de l'exécutif sur le Parlement et sur comment cet exécutif a débordé de ses fonctions propres à cause de différentes raisons: les règles inhérentes au régime politique, les exigences de gestion de toute organisation et le problème du bipartisme discipliné parallèlement au mode de scrutin majoritaire. Une fois le diagnostic posé, les panélistes ainsi que les participants se sont penchés sur les solutions et surtout leur faisabilité pour pédaler en tandem, car il semble que ce couple qu'est le législatif et l'exécutif est trop vieux pour se passer l'un de l'autre.

On s'entend pour dire qu'il faut accroître les débats ouverts et faire en sorte que l'exécutif et le législatif deviennent des machines à fabriquer des consensus, à accroître la légitimité grâce à des débats ouverts par le dépôt, par exemple, de projets, de budgets bien en avance, à diminuer les lois-cadres et à faire participer les législateurs à la législation déléguée, plus précisément, à augmenter le rôle des commissions parlementaires mieux équipées en rapatriant peut-être l'expertise de conception de la législation aux législateurs eux-mêmes, à mettre en oeuvre une formule d'imputabilité des fonctionnaires. Et on finit par dire que les structures, elles sont là pour rester. On peut les changer, les peaufiner, mais ce qu'il faut, c'est surtout faire en sorte que les attitudes évoluent.

Le débat est loin d'être clos. Les idées pour améliorer la situation ne manquent pas, et tout le monde espère que la situation s'améliore au grand bien des institutions et des législateurs.

M. Vincent (Clément): Merci. M. Karam. Nous allons demander maintenant à M. Luc Lambert, professeur au cégep de la région de l'Amiante, de nous faire son rapport de l'atelier B.

MONSIEUR LUC LAMBERT
Professeur de science politique
Cégep de la Région de l'Amiante
Rapporteur de l'atelier
La discipline de parti est-elle compatible
avec la revalorisation du rôle de député?

M. Lambert (Luc): L'atelier B était présidé par M. Jean-Noël Lavoie, et c'était «La discipline de parti», vous vous en souvenez. Essentiellement, il me semble qu'il y a trois questions qui ont été particulièrement traitées. La première: la discipline de parti est-elle responsable de la dévalorisation du rôle du député? C'est celle qui a pris le plus de temps, d'ailleurs. D'abord, la majorité des députés savent, au moment de leur élection, que la discipline de parti existe. Elle pourra occasionnellement les contraindre. Puis, la population verrait d'un mauvais oeil un député qui, continuellement, s'éloignerait de cette ligne de parti. En effet, un député qui ne veut pas être un «rubber stamp» peut s'exprimer dans différentes instances, dont le caucus, les commissions. En dernier recours, il peut faire appel à la presse, qui peut le servir.

L'abus des lois-cadres est aussi responsable du malaise des députés. Enfin, la discipline de parti n'est essentiellement condamnable que lorsqu'elle est mesquine, sans discernement et est exigée en contradiction avec le programme du parti lors de l'élection.

Deuxième question: Doit-on reconnaître le droit à la dissidence? La dissidence est considérée comme condamnable parce qu'elle met en péril la survie d'un gouvernement. Tant et aussi longtemps que les parlementaires croiront en ce mythe, la dissidence sera difficile et difficilement acceptée. Il faut donc renverser cette façon de voir et banaliser la dissidence, la rendre ordinaire. Cela est nécessaire, car la discipline de parti, semble-t-il, est là pour rester.

Et c'est un peu la troisième question: La discipline de parti est-elle incontournable? S'il n'y a pas de changement majeur aux institutions politiques, elle est là pour rester. De plus, elle est même nécessaire, car elle permet de clarifier la responsabilité des partis au moment de l'élection.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Lambert. Maintenant, je voudrais vous assurer que M. Barrette a fait une course contre la montre et qu'il est déjà en mesure de nous faire son rapport.

MONSIEUR MICHEL BARRETTE
Professeur de science politique
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Rapporteur de l'atelier
La crise de confiance envers les institutions:
le défi de l'an 2000?

M. Barrette (Michel): Du moins, une liste d'épicerie de certains des propos qui ont été apportés. Alors, le sujet était «La crise de confiance envers les institutions», et je pense qu'on peut dire qu'il y avait unanimité chez les panélistes à constater cette crise.

Alors, deux choses sont ressorties. D'abord, une assez longue liste de causes ou de motifs pouvant expliquer cette crise de confiance et quelques réformes possibles. Alors, je commence la liste des causes ou des motifs qui ont été invoqués. On a dit, d'abord, que les régimes démocratiques n'ont plus de repoussoir pour se comparer à des régimes autoritaires par rapport auxquels ils paraissaient être beaucoup plus fonctionnels. Ensuite, on a aussi beaucoup traité de l'insistance des médias à montrer les lacunes des institutions démocratiques dans leur fonctionnement. Alors, le traitement de la nouvelle par les médias a été mis au banc des accusés. On a dit aussi que le sens critique des citoyens était plus aiguisé parce qu'ils étaient plus connaisseurs, plus instruits, plus au fait aussi des institutions et de leur fonctionnement. Ensuite a été évoquée l'impuissance des institutions politiques à satisfaire les attentes des citoyens, pour toutes sortes de raisons, entre autres parce que les attentes des citoyens sont difficiles à connaître avec précision, mais aussi parce qu'elles sont d'un niveau très élevé. Ça, c'est l'incohérence des contribuables.

Ensuite, l'attitude des dirigeants est aussi évoquée, dans le sens que leur écoute n'est pas toujours suffisante ou, en tout cas, perçue comme suffisante par la population. Et puis on a abordé aussi l'éclatement des valeurs et le désarroi idéologique, qui rendent difficile l'action des gouvernements et des députés aussi à faire accepter les décisions qui pourraient satisfaire une majorité. Puis, le ressentiment des citoyens par rapport à la réalité économique est souvent orienté vers le gouvernement, que l'on considère responsable de ces difficultés économiques et des difficultés des citoyens. C'est la recherche d'un bouc émissaire.

On voit aussi des incohérences et des contradictions dans le travail des institutions étatiques par rapport surtout aux attentes des citoyens. On a même dit que l'État pouvait être bête et méchant. Ensuite, les décisions gouvernementales favorisent souvent de puissants groupes minoritaires, ce qui ferait très mal percevoir ces institutions par les citoyens.

Et puis, lorsqu'on en arrive aux réformes, bien, là, la liste est moins longue. Alors, on s'est interrogé sur l'opportunité de réformes institutionnelles, sur le fonctionnement, donc, des institutions. Je pense que la plupart des panélistes ont dit que cette réforme-là pouvait peut-être être souhaitable mais ne serait certainement pas suffisante pour vaincre la crise de confiance. Ce serait insuffisant, donc. Ensuite, on a aussi dit que les dirigeants étaient dans l'obligation d'apporter des résultats et que ça pouvait accroître la confiance des citoyens à l'égard des institutions et du personnel politiques, et d'une plus grande écoute aussi qui était nécessaire à l'égard des citoyens de la part des députés, de la part des dirigeants en général. Une amélioration du fonctionnement des institutions pouvait aussi être souhaitée, mais on considérait qu'elle était insuffisante.

L'une des dernières choses qui a été évoquée, c'est la nécessité d'une plus grande éducation, d'une meilleure information du public à l'égard du travail des institutions et notamment des institutions parlementaires. On évoquait aussi la télédiffusion des débats, où les citoyens sont peu en mesure de comprendre ce qui s'y passe et ne retiennent que les aspects les plus spectaculaires. Alors, on souhaitait que peut-être une partie de cette télédiffusion des débats comprenne de l'information pour que la population puisse s'y retrouver et mieux comprendre le fonctionnement des institutions parlementaires.

Voilà ce que j'en ai retenu et ce que j'ai pu vous livrer en quelques minutes.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Michel Barrette. Maintenant, il me fait plaisir de demander à Mme Pauline Champoux-Lesage, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, qui a joué un rôle dans l'organisation de ce colloque, de bien vouloir nous adresser la parole. Madame.

Remerciements

Mme Champoux-Lesage (Pauline): Merci. Alors, M. le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Vincent, mesdames, messieurs, à titre de responsable de l'enseignement collégial au ministère de l'Éducation, je veux remercier et féliciter les personnes qui ont eu l'initiative d'organiser ce colloque. J'ai vu avec quel enthousiasme et quelle conviction M. Robert Tremblay a lancé l'événement jeudi soir. Je crois effectivement que c'est une occasion unique qui a été offerte aux professeurs de collège de réfléchir et d'échanger sur le parlementarisme et la démocratie, ceci dans les lieux mêmes où les choses se passent et avec le concours de témoins privilégiés en la personne d'ex-parlementaires. Leur présence en nombre et en qualité a largement contribué à l'intérêt et au succès de l'événement.

Le personnel de l'Assemblée nationale ne ménage pas ses énergies pour faire connaître, comprendre et apprécier nos institutions et notre histoire politiques. Ce colloque en est un exemple éloquent. Le ministère de l'Éducation est heureux de s'y associer et compte maintenir sa collaboration aux activités de formation visant une meilleure connaissance de nos institutions politiques, tant aux activités qui s'adressent aux jeunes qu'à celles à l'intention des enseignants.

Je n'ai malheureusement pas eu le loisir d'assister à l'ensemble des activités, mais j'ai eu la chance de participer à une table ronde impromptue, vendredi midi, au restaurant Le Parlementaire. L'évocation d'expériences vécues, le récit d'anecdotes et les réflexions de MM. Jean-Noël Lavoie, Clément Richard, Clément Vincent et Michel Bissonnet, pimentées par les réactions et questions de M. Jacques Dufresne, ont été pour moi une sorte de formation sur mesure, et je l'ai beaucoup appréciée.

En terminant, je voudrais saluer les professeurs de collège qui sont ici présents et les inviter à partager avec leurs étudiants l'expérience de ces derniers jours. À nouveau, félicitations aux organisateurs et organisatrices de ce colloque et, je l'espère, à bientôt pour un autre colloque. Merci.

M. Vincent (Clément): Merci, Mme la sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation. Maintenant, nous avons avec nous le président de l'Association des politologues du réseau collégial du Québec, également coordonnateur provincial du Comité pédagogique de science politique, M. Karam, qui va nous adresser la parole.

M. Karam (Jean): Merci, M. le président. Après deux sessions de Forum Étudiant, c'est la deuxième activité en partenariat avec l'Assemblée nationale. Nous sommes revenus faire nos classes à l'enseigne d'un colloque qui posait une question, presque une question d'examen: «Le parlementarisme, un outil démocratique nécessaire?» Disons que c'était le Colloque 101.

Je voudrais remercier tout d'abord nos professeurs de l'Assemblée nationale, des universités et de l'administration publique. Nous sommes venus confronter nos perceptions des institutions parlementaires à celles de ceux qui y vivent. Nous avons appris, et il nous restera beaucoup à apprendre encore. Ce n'est qu'un début. Notre ressourcement et notre perfectionnement ne peuvent que se développer, au grand bien des élèves que nous retrouverons lundi matin.

En mon nom personnel et en celui de tous les professeurs participants et membres de l'Association des politologues du réseau collégial du Québec ainsi que membres du Comité pédagogique de science politique, je voudrais remercier quelques personnes particulièrement. À tout seigneur tout honneur, le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Saintonge, représenté ici par M. Michel Bissonnet, vice-président; la Fondation Jean-Charles-Bonenfant; l'Amicale des anciens parlementaires; le personnel de l'Assemblée nationale, en tout premier lieu, M. le secrétaire général, M. Pierre Duchesne; la Direction des communications, dirigée par Mme Maïté Le Goff, flanquée de M. André Trudeau et de M. David Côtes; ainsi que tout le personnel, qui n'a laissé de côté aucun effort pour le succès d'un tel colloque. Je me dois de nommer les Robert Tremblay, Nicole Trépanier, Danielle Chaput, Monique Latouche, Christiane Savoie. Je remercie aussi Luc Lambert, Michel Barrette et Denis Simard de leur collaboration précieuse pour la préparation d'un tel événement.

Ce colloque a été ce que les participants ont bien voulu qu'il soit. Il fut un grand succès, ce qui présage d'autres activités que nous souhaitons en partenariat avec l'Assemblée nationale. À la prochaine, pour un autre cours vivant que l'on pourrait appeler Colloque 201. Merci.

M. Vincent (Clément): Merci, M. Karam. Maintenant, j'invite M. le vice-président de l'Assemblée nationale à procéder à la clôture du colloque.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

**Allocution de clôture de monsieur Michel Bissonnet,
Vice-président de l'Assemblée nationale**

M. Bissonnet (Michel) : Alors, M. Karam a tout dit. Je voudrais remercier Mme la députée de Vanier, M. le député de Drummond et M. le député de Portneuf d'avoir suivi ce colloque avec grand intérêt, remercier tous nos anciens parlementaires, qui ont été en grand nombre, des anciens parlementaires de grande qualité; je salue Fabien Roy qui est encore avec nous. Merci au secrétaire général de l'Assemblée nationale, qui est toujours présent, qui apporte constamment sa contribution au monde de l'enseignement. Merci à nos présidents d'atelier, qui étaient tous des anciens parlementaires. Merci à nos professeurs d'être ici, aux journalistes et à tous nos conférenciers. Merci. Merci, Mme la sous-ministre, de porter une attention particulière à nos travaux. Vous êtes toujours présente, ça fait plusieurs fois que je vous rencontre.

Alors, je suis très heureux d'avoir entendu les propos de nos rapporteurs — et je vous remercie de votre travail — qui ont réussi à nous livrer une synthèse particulièrement intéressante des échanges ayant eu lieu dans ces ateliers.

Pour nous qui nous plaisons à décrire l'Assemblée nationale comme la maison de la démocratie, ce colloque est la preuve que nous pouvons, au profit de tous les citoyens, élargir le débat et y faire participer prioritairement les femmes et les hommes qui transmettent leurs connaissances aux jeunes du Québec. En organisant cette importante activité pédagogique en étroite collaboration avec les professeurs de science politique du réseau collégial, l'Assemblée nationale a tenté, à sa façon et pour le bénéfice de nos concitoyens, de contribuer au rayonnement de la démocratie de nos institutions parlementaires bicentennaires qui la sous-tendent.

Je remercie très sincèrement M. le secrétaire général d'avoir encouragé la réalisation de cette activité qui s'est révélée un grand succès. En votre nom à tous, je tiens à lui exprimer ma reconnaissance et je lui sais gré d'avoir été notre hôte, ce midi, pour son déjeuner-conférence. Et je lui souhaite un bon voyage dans l'Ouest du pays.

Je remercie très chaleureusement la directrice des communications de l'Assemblée nationale, Mme Maïté Le Goff, son équipe de collaborateurs que M. Karam a si bien identifiés il y a quelques instants. Toutes ces personnes se sont

dévouées depuis quelques semaines pour mettre sur pied ce colloque. Et je voudrais également remercier M. André Trudeau, qui m'a préparé les notes pour les interventions de la présidence à ce colloque. Merci, André.

Messieurs les conférenciers, les présidents d'atelier, rapporteurs, professeurs, journalistes et participants, soyez remerciés d'être venus vous joindre à nous et d'avoir partagé si librement vos idées, vos convictions profondes et vos rêves. J'adresse un merci tout à fait spécial aux professeurs qui viennent de créer l'Association des politicologues du réseau collégial et qui ont participé assidûment à toutes nos séances de travail.

Il me fait plaisir d'annoncer que, dans quelques semaines, la Direction des communications fera parvenir à tous les participants un exemplaire des Actes du colloque, qui seront publiés à partir de la transcription effectuée par la Direction du Journal des débats. Alors, vous allez recevoir tout ce qui a été dit ici. Ça va vous aider à regarder vos notes, à regarder les exposés et à apporter une meilleure formation à nos jeunes étudiants.

En terminant, je formule le souhait que l'Assemblée nationale puisse continuer à faire preuve de détermination dans la poursuite de sa mission pédagogique. Je crois que l'Assemblée accorde des budgets et beaucoup de temps à la poursuite de cette mission pédagogique dont la nécessité est évidente. Soyez assurés que je témoignerai auprès du président de l'Assemblée nationale, qui s'excuse infiniment de ne pas avoir été avec vous ici, lui qui a tellement mis d'emphase sur le Bicentenaire des Institutions, qui est président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, qui a

été un excellent président et qui a décidé de ne pas se représenter. Alors, je lui dirai le sérieux que vous avez démontré durant ces deux journées intensives.

Mes chers amis, je vous remercie d'être venus ici et je vous dis : Au revoir et bonne route de retour.

**PROGRAMME OFFICIEL
DU COLLOQUE**

Le parlementarisme : un outil démocratique nécessaire ?

**Québec
29 septembre au 1^{er} octobre 1994**

Le jeudi 29 septembre 1994

- 17h00 **Accueil dans le Hall d'entrée de l'Hôtel du Parlement**
- Dîner libre**
- 19h00 **Visite de l'Assemblée nationale**
 par Monsieur Gaston Deschênes
 Responsable du Service de la recherche
 Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- 20h00 **Ouverture officielle du Colloque**
 Allocution du Vice-président de l'Assemblée nationale
 Monsieur Michel Bissonnet
 en la Salle du Conseil législatif
- 20h30 ***Démocratie et parlementarisme***
 Conférence de Monsieur Jacques Dufresne
 Philosophe et journaliste
 en la Salle du Conseil législatif
- 21h00 **Période de questions**

Le vendredi 30 septembre 1994

- 9h30 ***L'évolution de nos Institutions parlementaires bicentennaires***
 Conférence du Vice-président de l'Assemblée
 Monsieur Michel Bissonnet
 en la Salle du Conseil législatif
- 10h00 **Période de questions**
- 10h30 **Pause-santé**
- 10h45 **La réforme : *vers un meilleur équilibre de nos institutions parlementaires***
 Conférence de Monsieur Richard Guay
 Ancien Président de l'Assemblée nationale
 en la Salle du Conseil législatif
- 11h15 **Période de questions**
- 12h00 **Déjeuner offert par le Président de l'Assemblée nationale**
 au Restaurant Le Parlementaire

Le vendredi 30 septembre 1994 (suite)

14h00 *Origines et objectifs de la réforme parlementaire de 1984*

Conférence de Monsieur Denis Vaugeois
Ancien ministre
en la Salle du Conseil législatif

14h30 Période de questions

15h00 Pause-santé

15h15 *Les élus face aux groupes de pression*

Table ronde présidée par Monsieur Michel Gratton
Ancien leader parlementaire
Ancien ministre
en la Salle du Conseil législatif

Conférenciers :

- Monsieur Jean-François Bertrand
Ancien leader parlementaire, ancien ministre
- Monsieur Fabien Roy
Ancien leader parlementaire, ancien whip
- Monsieur Raymond Hudon
Professeur de science politique à l'Université Laval
- Monsieur Serge Belley
Professeur de science politique à l'École nationale
d'administration publique
- Monsieur Gilles Lesage
Correspondant parlementaire pour Le Devoir à la Tribune de la presse

Rapporteur : Monsieur Denis Simard
Professeur de science politique au Cégep de La Pocatière

17h15 Visite de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

par Monsieur Gaston Bernier
Directeur de la Bibliothèque

Dîner libre

Le samedi 1^{er} octobre 1994

8h30 *Le législatif et l'exécutif : tandem indissociable ?*

Atelier présidé par Monsieur Clément Richard
Ancien Président de l'Assemblée nationale
Ancien ministre
en la Salle du Conseil législatif

Conférenciers :

- Monsieur Michel Clair
Ancien parlementaire
- Monsieur Jean-Guy Lemieux
Ancien député
- Monsieur Vincent Lemieux
Professeur de science politique à l'Université Lav
- Monsieur Louis Borgeat
Professeur de droit administratif à l'École nationale
d'administration publique
- Monsieur Louis Bernard
Secrétaire général du Conseil exécutif, greffier du Conseil des ministres
- Monsieur Rhéal Séguin
Correspondant parlementaire pour le Globe and Mail à la Tribune de la Presse

Rapporteur : Monsieur Jean Karam
Professeur de science politique au Cégep Ahuntsic

10h15 *Pause-santé*

10h30 *La discipline de parti est-elle compatible avec la revalorisation du rôle du député?*

Atelier présidé par Monsieur Jean-Noël Lavoie
Ancien Président de l'Assemblée nationale
en la Salle du Conseil législatif

Conférenciers :

- Monsieur Marc-André Bédard
Ancien leader parlementaire
Ancien ministre
- Monsieur Jean A. Joly
Ancien député
- Monsieur Réjean Pelletier
Professeur de science politique à l'Université Laval

Le samedi 1^{er} octobre 1994 (suite)

- Monsieur Stéphane Dion
Professeur de science politique à l'Université de Montréal
- Monsieur Michel David
Correspondant parlementaire pour Le Soleil à la Tribune de la Presse

Rapporteur : Monsieur Luc Lambert
Professeur de science politique au Cégep de la région de l'Amiante

12h30

Les fonctions parlementaires

Déjeuner-conférence de Monsieur Pierre Duchesne
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
au Salon Le Villeray du Québec Hilton

14h30

La crise de confiance envers les Institutions : le défi de l'an 2000 ?

Atelier présidé par Monsieur Clément Vincent
Ancien ministre
en la Salle du Conseil législatif

Conférenciers :

- Monsieur Raynald Fréchette
Ancien Président de l'Assemblée nationale
Ancien ministre
- Monsieur Michel Després
Ancien député
- Monsieur Louis Massicotte
Professeur de science politique à l'Université de Montréal
- Monsieur André Bernard
Professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal
- Monsieur Michel Lacombe
Animateur de l'émission *Le midi 15* à Radio-Canada

Rapporteur : Monsieur Michel Barrette
Professeur de science politique au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

16h15

Rapport des travaux de la table ronde et des ateliers

16h30

Clôture du colloque

Allocution du Vice-président de l'Assemblée nationale
Monsieur Michel Bissonnet
en la Salle du Conseil législatif

Répartition du temps de parole au cours du Colloque

Conférences

Présentation	2 minutes
Conférence	30 minutes
Période de questions	28 minutes
	<hr/>

Temps maximal alloué 1 heure

Table ronde

Présentation des invités	5 minutes
Interventions des invités	5 minutes/ch.
Discussion entre les invités	30 minutes
Discussion générale	40 minutes
Conclusion	5 minutes
	<hr/>

Temps maximal alloué 1 h 45

Ateliers

Présentation des invités	5 minutes
Interventions des invités	10 minutes/ch.
Discussion générale	± 40 minutes
	<hr/>

Temps maximal alloué 1 h 45

L'ORGANISATION DU COLLOQUE

Le colloque *Le parlementarisme : un outil démocratique nécessaire ?* a été organisé par l'Assemblée nationale. La Direction des Communications, par son Service de la production pédagogique, a préparé en collaboration avec le sous-comité pédagogique de science politique le programme des activités du Colloque.

La transcription et la révision des textes ont été effectuées par le Journal des débats. Le Service des relations publiques s'est chargé de la mise en page et du travail graphique. L'impression des actes a été faite par les Presses de l'Assemblée nationale.

L'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec et la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ont parrainé la tenue de cette activité pédagogique.

